

Rapport annuel 2013

De performance en performance





2012

Premier déploiement d'emergency.lu
SES dévoile l'application Sat>IP

2013

SES dessert 291 millions de foyers TV dans le monde
Lancement initial d'un satellite SES à bord de SpaceX
La flotte SES diffuse plus de 6 200 chaînes de télévision dont 1 800 en haute définition (HD)
Premières chaînes de démonstration Ultra HD

25 ans de présence dans l'espace

Avec le lancement du premier satellite, ASTRA 1A, le 11 décembre 1988, SES vient de célébrer ses 25 ans dans l'espace. Entretemps, la société qui opérait un seul satellite et visait un marché unique (la télévision en réception directe en Europe) s'est développée en une entreprise globale, offrant une panoplie de services par satellite grâce à une flotte de 56 satellites sur 37 positions orbitales autour du globe et couvrant 99 % de la population mondiale.

Satellite :

SES-8

Heure :

17:41

Date :

03.12.13

De performance en performance

Il y a 25 ans, le Luxembourg est devenu un acteur important dans le développement des technologies spatiales et de la télédiffusion par satellite.

Ce premier succès devait être suivi de beaucoup d'autres. Poursuivant sans cesse son expansion, SES est désormais, par son chiffre d'affaires, l'un des principaux opérateurs européens de satellites de télécommunications dont la présence s'étend au monde entier.

Nos activités

Grâce à une couverture mondiale, nos satellites diffusent des contenus audiovisuels à des centaines de millions de foyers et fournissent des services de communications au meilleur coût et avec toute la souplesse requise aux entreprises, aux opérateurs de services de télécommunications, aux gouvernements et aux administrations publiques sur tous les continents.

Nous commandons des satellites devant répondre à des spécifications précises (concernant notamment le nombre de répéteurs, les positions orbitales, les bandes de fréquences et la zone géographique à couvrir) auprès de plusieurs constructeurs en Europe et aux Etats-Unis.

Nous signons des contrats avec des prestataires de services de lancement européens, russes et américains pour la mise en orbite géostationnaire de nos satellites.

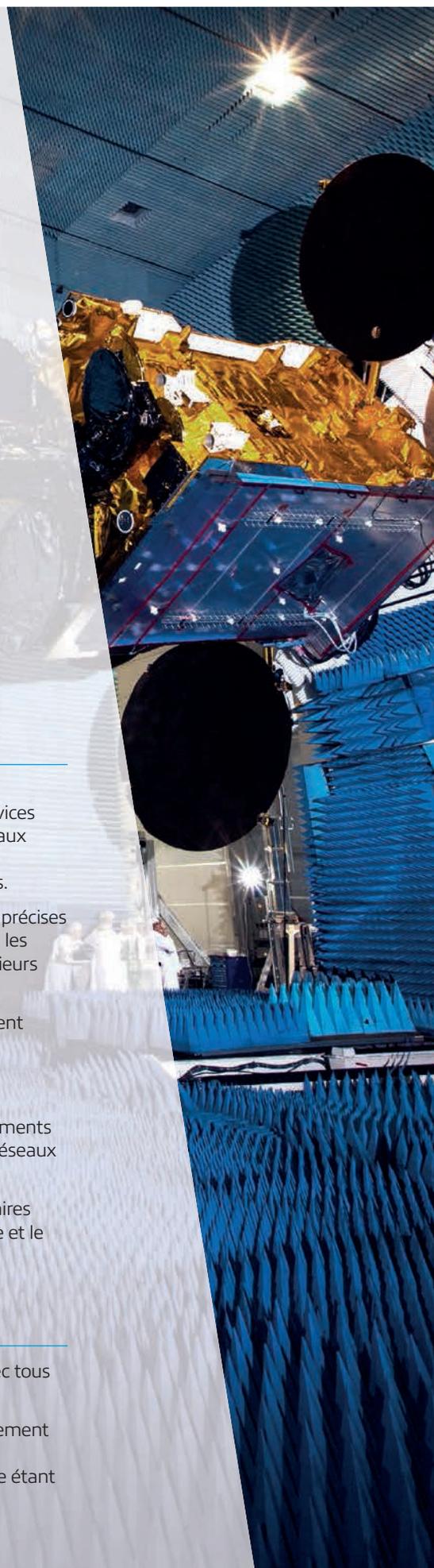
Nous commercialisons les capacités à bord de nos satellites auprès de télédiffuseurs publics et privés, de fournisseurs de services, de gouvernements et institutions ainsi que de sociétés souhaitant construire leurs propres réseaux de communication.

Nous fournissons, par le biais de nos filiales, des services complémentaires tels que la liaison montante, la gestion de réseau, le play-out, l'encodage et le haut débit par satellite.

Notre vision, notre mission

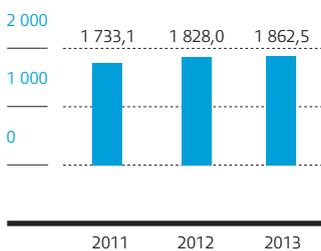
Etre l'opérateur de satellites le plus axé sur le client, en collaboration avec tous nos partenaires.

Collaborer avec nos clients et partenaires du monde entier au développement de leurs activités en mettant à leur disposition une infrastructure et des solutions satellitaires uniques, fiables et innovantes, notre objectif ultime étant d'être utiles aux hommes et entreprises du monde entier.

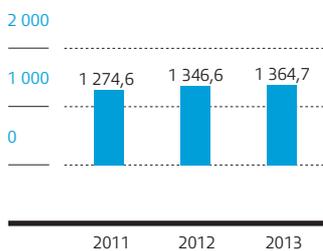


Faits marquants financiers

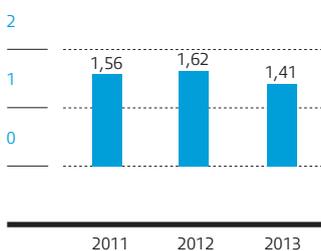
CHIFFRE D'AFFAIRES (en millions d'euros)



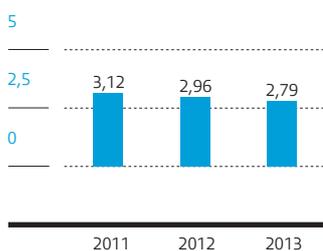
EBITDA (en millions d'euros)



BENEFICE PAR ACTION (en euro)



ENDETTEMENT NET/EBITDA



1 862,5 millions d'euros

Chiffre d'affaires +5,9 % à
taux de change constant,
hors analogique
2012 : 1 828,0 millions d'euros

1 364,7 millions d'euros

EBITDA +6,2 % à taux de change
constant, hors analogique
2012 : 1 346,6 millions d'euros

851,2 millions d'euros

Résultat opérationnel +7,7 %
2012 : 790,5 millions d'euros

1,07 euro

Dividende proposé par
action de catégorie A
2012 : 0,97 euro

7,5 milliards d'euros

Carnet de commandes +1,3 % à
taux de change constant
2012 : 7,5 milliards d'euros

Faits marquants opérationnels

- Trois lancements de satellites : SES-6, ASTRA 2E, SES-8
- La capacité satellitaire disponible a augmenté de 3,6 %
- 1 487 répéteurs en orbite
- 291 millions de foyers de par le monde (+5 %)

Sommaire

01	Faits marquants
02	SES en un coup d'œil
04	Notre flotte satellitaire
06	Message du Président et Directeur Général
08	Notre technologie
10	Nos marchés
12	Soutenir l'aide d'urgence vitale
14	Le marché des Services Fixes par Satellite (SFS) en 2013
18	Dynamique du marché
20	Employeur de choix
22	Responsabilité sociale de l'entreprise (RSE)
23	Gouvernance d'entreprise
24	Déclaration du Président du Conseil d'administration
26	Actionnaires de SES
27	Rapport du Président du Conseil d'administration sur la gouvernance d'entreprise et les procédures internes
54	Présentation des informations financières par la direction
59	États financiers consolidés
60	Rapport d'audit
61	Compte de résultat consolidé
62	État consolidé du résultat global
63	État de la situation financière consolidée
64	Tableau des flux de trésorerie consolidés
65	Tableau de variation des capitaux propres consolidés
66	Notes aux états financiers consolidés
115	Comptes annuels de SES S.A.
116	Rapport d'audit
117	Bilan
118	Compte de profits et pertes
118	Tableau de variation des capitaux propres
119	Notes annexes aux comptes annuels
128	Informations pour les investisseurs



Pour plus d'informations :
www.ses.com

En couverture et dépliant :
Lancement de SES-8 à bord
de Falcon 9.
Images : SpaceX.

SES en un coup d'œil

Là où d'autres perçoivent des obstacles, nous voyons des potentialités. Là où d'autres perçoivent des défis, nous entrevoyons des perspectives. Nous allons plus loin pour répondre aux besoins spécifiques de nos clients, pour créer de nouvelles opportunités et couvrir de nouveaux marchés. Nous offrons, grâce à nos satellites, un tremplin vers la croissance.

Nous proposons nos services aux :

MÉDIAS AUDIOVISUELS

Les satellites de SES constituent la première plate-forme de distribution de programmes de télévision au monde. Ils diffusent 6 200 chaînes de télévision des plus grands télédiffuseurs mondiaux vers 291 millions de foyers, bien plus que n'importe quel autre opérateur.

Nous offrons, grâce à nos capacités satellitaires, des services pour la réception directe, des services de distribution pour réseaux câblés et réseaux de télévision numérique terrestre, des services d'usage occasionnel et des liaisons de contribution vidéo à plein temps. Nous proposons également un large éventail de services liés à la télédiffusion, comme le play-out et la programmation, la fourniture de la liaison montante, l'encodage et bien plus.

ENTREPRISES ET OPÉRATEURS DE SERVICES DE TÉLÉCOMMUNICATIONS

Nous fournissons des services de réseaux VSAT, d'accès à l'internet haut débit, de dorsale pour la téléphonie mobile, des services de communications maritimes et aéronautiques et de nombreux autres services pour la clientèle des entreprises et opérateurs de télécommunications. Grâce à sa flotte satellitaire, à ses infrastructures au sol et téléports partenaires, SES offre à ses clients une connectivité haut de gamme partout dans le monde.

ADMINISTRATIONS PUBLIQUES ET INSTITUTIONS

Nous offrons une large gamme de liaisons de communications sécurisées et fiables aux administrations publiques et institutions internationales. Nous fournissons des liaisons de communications aux ambassades, aux organismes civils et militaires et aux équipes de premiers secours dans les situations d'urgence. Nous assurons également une connectivité par satellite à des fins éducatives et médicales. Nous soutenons enfin les programmes d'inclusion numérique dans de nombreux pays. Les services proposés vont des réseaux et solutions de communication clés en main aux charges utiles embarquées dédiées à une mission particulière.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DU CHIFFRE D'AFFAIRES EN 2013



■ Europe	50 %
■ Amérique du Nord	22 %
■ International	28 %



Organisation du Groupe SES

SES[^]

your satellite company

Infrastructure satellitaire : opération de satellites et commercialisation des capacités de transmission.

SES gère une flotte de satellites et offre de la capacité de transmission au niveau mondial.

L'offre d'infrastructures satellitaires de SES est complétée par un éventail de services et solutions à valeur ajoutée, fournis par des sociétés de services dédiées :

SES[^]

Platform Services

100 %

Offre des services de gestion de contenu, de play-out, de multiplexage, d'encodage et de liaison montante aux télédiffuseurs.

www.ses-ps.com

SES[^]

Broadband Services

100 %

Fournit des solutions de connectivité haut débit très compétitives par satellite.

www.ses-broadband.com

SES[^]

Government Solutions

100 %

Fournit un ensemble complet de capacités de communications, de la bande passante satellitaire aux solutions de bout en bout personnalisées et aux charges utiles hébergées.

www.ses-gs.com

SES[^]

Techcom Services

100 %

Fournit des services opérationnels, des prestations de conseil technique, des produits de haute technologie et des solutions intégrées à l'industrie satellitaire.

www.ses.com

HD +

100 %

Diffuse des chaînes de télévision HD en clair en direction du marché allemand.

www.hd-plus.de

Participation dans des opérateurs de satellites et des sociétés de services :

70 %

Prestataire de services satellitaires canadien qui fournit des services télévisuels et haut débit aux foyers et entreprises en Amérique du Nord à partir de la position orbitale 129° Ouest.

www.cielsatellite.ca

49 %

Opérateur de satellites mexicain qui fournit des services pour la réception directe à partir de la position orbitale 77° Ouest.

www.quetzsat.com

35 %

Partenariat entre SES et YahSat basé à Abu Dhabi, détient et commercialise 23 répéteurs en bande Ku à bord du satellite YahSat 1A à la position orbitale 52,5° Est.

www.yahlive.tv

47 %

Fournira une nouvelle dorsale internet par satellite à faible temps de latence comparable à la fibre optique aux opérateurs de services de télécommunications et fournisseurs de services Internet dans les marchés émergents.

www.o3bnetworks.com

Une flotte mondiale, dont les capacités ne cessent de croître.

En orbite à 35 786 km au-dessus de la surface de la Terre, nos 56 satellites desservent une zone géographique dans laquelle se concentre 99 % de la population mondiale. Avec une capacité totale de 1 487 répéteurs, il s'agit d'une infrastructure de communication puissante et fiable.

Notre flotte satellitaire est au service du succès à long terme de nos clients. Pour moderniser, renouveler et développer nos capacités en orbite, nous avons engagé un ambitieux programme d'investissement pluriannuel.

En 2013, SES a réussi le lancement de trois satellites : SES-6 (40,5° Ouest) ASTRA 2E (28,2°/28,5° Est) et SES-8 (95° Est).

Ces trois satellites ont augmenté la capacité disponible de 82 répéteurs sur notre flotte satellitaire.

SES-6 est l'une des principales plates-formes satellitaires pour la diffusion de contenus vidéo en Amérique latine et dans les Caraïbes à la position orbitale de 40,5° Ouest. SES-6, qui a remplacé NSS-806, offre un net accroissement des capacités. L'extension de la charge utile en bande Ku permet de proposer des services pour la réception directe. La charge utile en bande C offre des capacités supplémentaires pour accompagner la croissance des chaînes sur cette importante plate-forme pour les réseaux câblés. Les zones

géographiques desservies sont les suivantes : Amérique du Nord, Amérique latine, Europe, océan Atlantique.

ASTRA 2E permet de fournir des services de télédiffusion, VSAT et haut débit de nouvelle génération en Europe, au Moyen-Orient et en Afrique ; il emporte des charges utiles en bande Ku et en bande Ka à la principale position orbitale de 28,2/28,5° Est.

SES-8 est co-positionné avec NSS-6 pour fournir une extension des capacités au-dessus de l'Asie-Pacifique. Les faisceaux haute performance permettent de desservir les marchés en croissance rapide du Sud asiatique et d'Indochine et d'accroître les capacités pour les applications DTH, VSAT et gouvernementales.

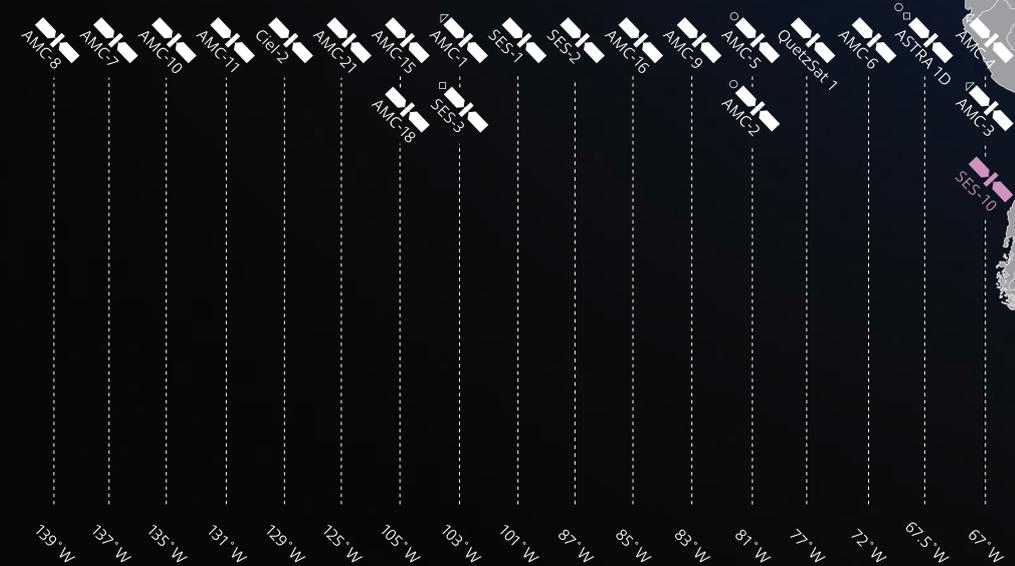
Au début de 2014, SES comptait quatre satellites en construction, dont le lancement est prévu entre 2014 et 2016.

Ce programme de remplacement ajoutera 111 répéteurs supplémentaires par rapport au 31 décembre 2013, des capacités nouvelles destinées en majeure partie à desservir la demande

dans les marchés émergents d'Afrique, d'Amérique latine, et d'Asie-Pacifique.

Au début de l'année 2014, SES a commandé SES-10, un puissant satellite « de croissance » qui sera déployé à la position orbitale de 67° Ouest en vue de fournir des capacités supplémentaires et de remplacement pour la télédiffusion en réception directe et autres services de communication en Amérique centrale et en Amérique latine.

- ▲ Siège
- ✈ Téléports (SES et partenaires)
- 🛰 En orbite
- 🚀 Lancement prévu
- En orbite inclinée
- Position orbitale prévue
- 🔄 Sera redéployé



Calendrier de lancement 2014-2016

Satellite	Date de lancement	Position orbitale	Charge utile	Constructeur
ASTRA 5B	22 mars 2014	31,5° Est	Bande Ku, Bande Ka	Airbus Defence & Space
ASTRA 2G	2014	28,2/28,5° Est	Bande Ku, Bande Ka	Airbus Defence & Space
SES-9	2015	108,2° Est	Bande Ku	Boeing
SES-10	2016	67° Ouest	Bande Ku, Bande Ka	Airbus Defence & Space

Situation au mois de mars 2014. Les données sont susceptibles d'être modifiées.



Message du Président et Directeur Général

Une position forte à l'avenir



L'année 2013 aura, encore une fois, été couronnée de succès pour SES. En continuant à investir dans notre flotte satellitaire, nous avons posé de nouveaux jalons vers le développement de nos activités dans les pays émergents à forte croissance et dans de nouvelles verticales de marché parmi les plus prometteuses.

Nos activités de services ont également confirmé leur progression. Comme en témoignent les robustes chiffres financiers de 2013, les résultats sont à la hauteur de nos engagements stratégiques. Le chiffre d'affaires de l'exercice a augmenté de 5,9 % à 1 862,5 millions d'euros, hors chiffre d'affaires généré par l'analogique en 2012 (42,6 millions d'euros). L'EBITDA est en progression à 1 364,7 millions d'euros (soit 6,2 % hors analogique). Le résultat net part du Groupe a diminué de 12,7 % à 566,5 millions d'euros, en hausse de 4,7 % hors reprise exceptionnelle de provision pour impôt enregistrée en 2012.

En 2013, la flotte de SES comptait 55 satellites en service sur 37 positions orbitales autour du globe. La société a ajouté le lancement réussi de trois nouveaux satellites à son palmarès, destinés au remplacement partiel de la flotte ainsi qu'à la fourniture de capacités supplémentaires pour soutenir la croissance à compter de 2014 :

- Le 3 juin 2013, le satellite SES-6 a été mis en orbite à bord d'un lanceur ILS Proton. Oi, groupe brésilien des télécommunications, est le nouveau client de référence pour ce satellite.

- Le 29 septembre 2013, ASTRA 2E a été propulsé dans l'espace sur une fusée ILS Proton, pour fournir des services de remplacement et une expansion des capacités sur l'arc orbital de 28,2/28,5 degrés Est desservant l'Europe, le Moyen-Orient et l'Afrique.
- Enfin, le 3 décembre 2013, SES-8 a été lancé de Cap Canaveral et mis en orbite de transfert géostationnaire par la fusée Falcon 9 de SpaceX. Ce premier lancement de SES sur une fusée Falcon 9, qui était aussi la première mission commerciale de ce lanceur, illustre l'esprit d'innovation de notre société et sa volonté d'encourager de nouveaux modes d'accès à l'espace. Le satellite SES-8 fournit des capacités supplémentaires aux marchés à forte croissance de l'Asie-Pacifique.

Le lancement d'ASTRA 5B à bord de la fusée européenne Ariane 5 a été reporté en 2014, le satellite co-passager du vol Ariane 5 devant être soumis à des vérifications complémentaires. Le satellite a été lancé le 22 mars 2014 avec succès.

En février 2014, SES a commandé un autre satellite porteur de croissance, SES-10, avec Airbus Defence and Space (ex-Astrium). SES-10 permettra à SES d'accroître sensiblement ses capacités et de mieux desservir les marchés en plein essor d'Amérique latine.

SES a procédé à d'importants ajustements de sa flotte afin d'optimiser l'utilisation de ses capacités en orbite et d'obtenir de nouveaux droits d'utilisation à des fréquences, pierre angulaire de l'industrie satellitaire. Onze satellites ont été repositionnés en 2013.

L'année a également été marquée par le lancement, le 25 juin 2013, de la première série de quatre satellites O3b à bord d'un véhicule Soyouz depuis la base spatiale européenne de Kourou, en Guyane française. Huit satellites O3b supplémentaires doivent être mis en orbite en 2014 en vue de compléter la nouvelle constellation de satellites en orbite moyenne, qui allie la couverture du satellite à la vitesse de la fibre. SES est actionnaire stratégique d'O3b.

Le 4 octobre 2013, autre date importante de l'année, SES commençait l'exploitation de la bande passante, jusque-là utilisée par Eutelsat, sur la position orbitale 28,5 degrés Est aux termes d'un accord conclu entre SES et l'allemand Media Broadcast, détenteur des droits. Depuis, nous avons conclu des accords de long terme avec Eutelsat qui inscrivent dans un cadre plus sûr nos activités satellitaires respectives sur les grands marchés de télédiffusion et de données en Europe, au Moyen-Orient et en Afrique. Ces accords vont dans le bon sens non seulement pour le secteur satellitaire dans son ensemble, mais

aussi et surtout pour les clients de SES et les utilisateurs finaux, qui continueront à bénéficier de services d'une qualité optimale. Dernier point, mais non le moindre, ces accords permettent à SES de rentabiliser pleinement ses investissements dans la flotte satellitaire et d'exploiter efficacement ses actifs et son spectre de fréquences. Nous pourrions désormais concentrer nos efforts sur la commercialisation de nos capacités satellitaires et assurer des services d'excellence aux clients et utilisateurs du monde entier.

Dans le courant de l'année 2013, SES a conclu d'importants renouvellements et remporté de grands marchés. Des accords majeurs ont été signés avec Arqiva, Sky Deutschland et Orange Roumanie portant sur la fourniture de services complémentaires respectivement pour le lancement d'un bouquet de programmes en réception directe par satellite en Roumanie, autant de preuves d'une croissance soutenue en Europe. Dans le segment International, plusieurs grands contrats ont été signés qui confirment la pertinence de la stratégie de croissance de SES dans les marchés émergents : Oi au Brésil, Mediascape aux Philippines, IMPTV en Thaïlande, MNC Sky Vision en Indonésie, Wananchi's Zuku TV en Afrique, Platco Digital en Afrique du Sud et StarTimes Communication en Afrique. En Amérique du Nord, SES a enregistré des renouvellements de premier plan de la part de clients de longue date comme Comcast et Globecast.

Le lancement de nouveaux satellites comme SES-6, qui offre des faisceaux dédiés aux services mobiles et une couverture élargie englobant notamment les océans, permet au Groupe de répondre à la demande grandissante de solutions de connectivité haut débit dans les secteurs maritime et aéronautique. D'importants contrats ont été signés sur cette verticale de marché avec des clients de premier ordre comme Hughes/Row44, GoGo, Panasonic, KVH et OmniAccess.

Dans le segment des services, l'expansion de la plate-forme de distribution de programmes en haute définition (HD+) s'est poursuivie en 2013. La plate-forme, qui permet de recevoir en Allemagne 19 chaînes commerciales en haute définition, comptait 1,4 million d'utilisateurs payants à la fin de 2013. SES Platform Services a également enregistré une belle performance comme en témoigne le nouveau contrat conclu avec Turner Broadcasting portant sur la transmission de plusieurs chaînes du groupe américain en Europe, ainsi que sur la mise en ligne de programmes vidéo à la demande (Video on demand ou VOD) et la numérisation de contenus audiovisuels. SES TechCom a signé des contrats majeurs concernant le réseau de diffusion des données de Galileo et le système européen de relais de données.

Le Groupe a par ailleurs lancé en 2013 SES Global Access Services (SGAS) pour permettre aux clients d'accéder aux services de la première flotte mondiale de satellites de n'importe où dans le monde. SGAS exploite et gère un réseau d'accès mondial comportant 19 téléports SES et partenaires, un réseau terrestre à fibre optique et divers points de présence.

SES a, par ailleurs, continué à investir pour maintenir une qualité inégalée de son offre de services en se dotant de deux nouveaux centres de contrôle (Satellite Operations Centers ou SOC) à Betzdorf (Luxembourg) et à Princeton (New Jersey). Ces deux centres, qui entreront en service en 2014, auront pour vocation de garantir les opérations quotidiennes de notre flotte satellitaire en expansion constante.

En 2013, la société est restée à la pointe de l'innovation en matière de technologie satellitaire avec le premier lancement d'un satellite commercial SES à bord de la fusée Falcon 9 de SpaceX. SES estime que, grâce aux avancées enregistrées dans la construction de satellites et le secteur des lanceurs, le Groupe

réussira à abaisser sensiblement le coût des missions futures. SES a ainsi rejoint le programme ELECTRA, mené en partenariat avec l'Agence spatiale européenne (ASE) et le fabricant allemand de satellites OHB. Ce programme est destiné à développer une plate-forme satellitaire européenne à propulsion électrique, de taille petite à moyenne, qui diminuera dans une large mesure la masse nécessaire au lancement tout en fournissant des capacités de communication à la pointe de la technologie.

Mais, chez SES, l'innovation ne se limite pas à la technologie spatiale. La société encourage aussi le développement des technologies de radiodiffusion : en 2013, nous avons diffusé pour la première fois, lors d'une démonstration en direct, une image Ultra HD sur notre flotte de satellites et nous estimons que nous serons en mesure de lancer sur le marché la première offre commerciale dès 2016, créant ainsi une nouvelle demande de capacités satellitaires. Nous avons également poursuivi le déploiement de la norme Sat>IP, incluant le nouveau dispositif IP-LNB, pour faire en sorte que la réception satellitaire reste adaptée à l'environnement multi-écrans d'aujourd'hui. Nous avons, par ailleurs, poursuivi le développement de solutions de réception hybrides avec les grands opérateurs de télécommunications du monde entier.

Grâce à l'esprit d'innovation de SES et à la créativité de ses employés, ainsi qu'à l'excellent parcours de notre société, SES est bien placée, j'en suis convaincu, pour répondre à la demande de services de télévision à péage qui ne cesse de grandir dans les marchés émergents et pour mettre à profit le développement de la diffusion de l'image en HD et Ultra HD dans les marchés développés. Parallèlement, nous entendons développer de nouvelles verticales de marché comme les services de mobilité tout en continuant à encourager l'innovation et à repousser les frontières techniques.

En 2013, SES a célébré son 25^{ème} anniversaire dans l'espace. Le tout premier satellite de SES, ASTRA 1A, a été lancé le 11 décembre 1988. Au cours des dix-neuf dernières années j'ai eu le privilège de présider à cette grande aventure qu'est SES et de voir se transformer une activité basée sur un produit unique et un marché unique (la télévision par satellite en réception directe en Europe) en une organisation véritablement mondiale, offrant un portefeuille complet de services satellitaires. Pendant la durée de mes fonctions à la tête de SES, la flotte est passée de quatre satellites à la fin de 1994 à 56 aujourd'hui.

A l'occasion de ce dernier rapport annuel que je présente en qualité de Président et de Directeur général, j'aimerais remercier les actionnaires de la société pour leur confiance ainsi que mes confrères chez SES pour leur appui constant et sans faille. Au cours des derniers mois, la responsabilité des affaires courantes a été confiée, dans le cadre d'un processus bien structuré, à mon successeur, M. Karim Michel Sabbagh, et au Comité exécutif de SES, composé de hauts dirigeants parmi les plus chevronnés de l'industrie satellitaire. J'ai la certitude que la nouvelle équipe de direction de SES n'aura de cesse d'œuvrer au développement de la société, dans l'intérêt de ses clients, collaborateurs, actionnaires et autres parties prenantes. C'est avec grand plaisir que je continuerai à servir SES en restant membre de son Conseil d'administration.



Romain Bausch
Président et Directeur Général

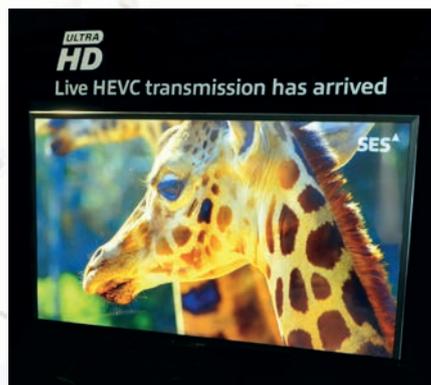
Notre technologie

Leaders de l'innovation technologique

L'histoire déjà longue de SES dans le secteur spatial a été jalonnée d'innovations. De la création du Groupe en 1985 en tant que premier opérateur privé de satellites européen, en passant par le lancement en 1988 du premier satellite dédié et optimisé pour les services de réception directe, au premier co-positionnement, en 1991, de deux satellites sur la même position orbitale. Ou encore : le premier lancement commercial de Proton et de la télévision numérique en 1996, l'introduction de la TVHD en 2004 et du premier convertisseur Sat>IP en 2012, jusqu'à la démonstration de la première transmission Ultra HD en 2013, l'innovation a toujours fait partie de l'ADN du Groupe .



SAT>IP est une nouvelle architecture au standard IP (Protocole Internet) permettant de recevoir et de distribuer les programmes du satellite, comme la télévision en protocole internet (IPTV), sur n'importe quel réseau IP. Les foyers peuvent ainsi recevoir, grâce au standard SAT>IP, le bouquet satellite complet non seulement sur les décodeurs IP mais aussi sur tous les autres appareils modernes connectés, comme les PC, les ordinateurs portables, les tablettes ou les smartphones.



La transmission Ultra HD offre une résolution quatre fois supérieure à la télévision haute définition, une plus grande intensité dramatique pour les événements sportifs et une expérience optimisée pour les films d'appel et les documentaires. La transmission Ultra HD, qui s'appuie sur les solutions satellites les plus récentes, ouvre de nouvelles perspectives aux télédiffuseurs comme aux partenaires industriels.



Ultra HD

Première transmission HEVC à
3840 x 2160 pixels

Mais, chez SES, l'innovation ne se limite pas à la technologie spatiale. Nous encourageons aussi le développement des technologies de radiodiffusion : en 2013, nous avons poursuivi le déploiement de la norme Sat>IP, incluant le nouveau dispositif IP-LNB, pour faire en sorte que la réception satellitaire reste adaptée à l'environnement multi-écrans d'aujourd'hui. La nouvelle technologie IP-LNB offre aux fournisseurs et consommateurs de télévision par satellite de nouvelles possibilités de diffusion sur IP de contenus télévisés de qualité exceptionnelle sur plusieurs téléviseurs, ordinateurs, tablettes et smartphones, et ce, à un coût minimum.

SES a de nouveau joué un rôle de leader dans le secteur en diffusant la première véritable image Ultra HD sur une largeur de bande commercialement réaliste. Lors de l'événement « SES Industry Days 2013 » organisé à Luxembourg, le Groupe a diffusé pour la première fois, dans une démonstration en direct de bout en bout, une image Ultra HD complète de 3840 x 2160 pixels au format HEVC alors que les précédentes démonstrations avaient été diffusées au standard H.264 ou utilisaient 4 images HD en parallèle.

SES a également rejoint un programme de recherche dans le domaine prometteur des « satellites tout électriques » en signant un partenariat public-privé avec l'Agence spatiale européenne (ASE), preuve de la volonté de SES de soutenir et de favoriser l'innovation dans le secteur spatial et dans les technologies satellitaires. Ce partenariat fait partie du programme ELECTRA, visant à développer une plate-forme satellitaire à propulsion entièrement électrique, de taille petite à moyenne, fabriquée en Europe.

ADS-B

(Automatic Dependent Surveillance-Broadcast) Système pour assurer la surveillance et l'optimisation du contrôle du trafic aérien depuis l'espace

Le projet ELECTRA a pour objectif d'utiliser la propulsion électrique au lieu de la propulsion chimique conventionnelle pour la mise en orbite géostationnaire ainsi que pour le maintien en orbite. La plate-forme satellitaire peut ainsi profiter de lanceurs moins lourds ou de capacités de lancement double tout en transportant des charges utiles équivalentes à celles des satellites actuels de taille moyenne en termes de consommation électrique et de nombre de répéteurs actifs.

SES TechCom et le centre aérospatial allemand (DLR) ont lancé un autre projet captivant, visant à contrôler et optimiser le contrôle du trafic aérien dans le monde entier. Le premier système spatial de surveillance dépendante automatique en mode diffusion (ADS-B), qui fonctionne sur le satellite Proba V de l'Agence spatiale européenne, fournit pour la première fois des données ADS-B depuis l'espace.

Dans le cadre de ce projet, SES TechCom a développé et mis en œuvre le centre de traitement des données au sol, qui récupère, traite, analyse et diffuse toutes les données ADS-B reçues par le système ADS-B depuis l'espace.

Les résultats de la mission témoignent du potentiel prometteur offert par le système spatial ADS-B pour le contrôle du trafic aérien à l'échelle mondiale, en particulier dans les secteurs non couverts par des radars terrestres, tels que les océans ou les déserts. Les avions demeureront visibles en permanence pendant leur voyage autour du monde. Ce système contribuera à optimiser le trafic aérien avec un impact nettement positif sur la consommation de carburant et les émissions de CO₂.

Le développement du contrôle du trafic aérien depuis l'espace s'inscrit dans le cadre de la stratégie de SES visant à stimuler l'innovation dans les technologies spatiales et de la radiodiffusion.

Nos marchés

Une dynamique robuste dans les marchés émergents

Avec une croissance du chiffre d'affaires de 12,8 % à taux de change constants, SES a affiché de solides résultats à l'International et conclu des contrats de premier ordre, qui confirment la pertinence de la stratégie de croissance de SES dans les marchés émergents.

40,5° Ouest

Une position orbitale de premier plan pour l'Amérique latine



Oi a signé un important contrat capacitaire à long terme pour fournir des services de télédiffusion en réception directe au Brésil.

Oi, groupe de télécommunications brésilien, a signé un important contrat capacitaire à long terme pour fournir des services de télédiffusion en réception directe au Brésil, devenant ainsi le nouveau client de référence du satellite SES-6 récemment lancé. Les nouvelles capacités offertes par SES permettront à Oi de passer à la nouvelle étape de développement de ses services de télévision à péage. Cet accord représente également un véritable bond en avant pour SES sur ce marché crucial

5° Est

L'une des positions orbitales phares de SES pour l'Afrique



Zuku TV, télédiffuseur du groupe Wananchi, a achevé la migration de ses services du satellite NSS-12 vers SES-5, à la position orbitale 5° Est.

et en plein essor ; il témoigne du soutien que peut apporter l'industrie satellitaire aux compagnies de télécommunications pour le développement et la fourniture d'offres « triple play » ou « quadruple play hybrides ». Le remplacement rapide du satellite NSS-806 et l'addition de capacités supplémentaires en bande C illustrent l'attention accrue portée par SES au marché latino-américain et au développement d'une importante plate-forme satellitaire vidéo à la position orbitale 40,5° Ouest.



En Asie, SES a annoncé la conclusion d'un nouveau contrat pluriannuel, multi-répéteurs avec l'un de ses principaux clients aux Philippines, MediaScape Inc, sur le satellite SES-7 à 108,2° Est. Cette expansion de capacités a permis à MediaScape, par le biais de Cignal Digital TV – son fournisseur de services de télédiffusion par satellite en réception directe – d'élargir encore son offre de services TV en réception directe aux Philippines. Cignal Digital TV propose actuellement 22 chaînes en haute définition (HD) et 65 chaînes en définition standard (SD) à destination de plus d'un demi-million d'abonnés sur l'archipel des Philippines.

IPMTV, éminent télédiffuseur thaïlandais, a souscrit une capacité supplémentaire sur le satellite SES-8, récemment lancé, et renouvelé son accord de capacité pluriannuel sur NSS-6. Le satellite SES-8 est co-positionné avec le satellite NSS-6 à la position orbitale privilégiée de 95° Est. Cet accord permettra à IPMTV de continuer à élargir son audience pour atteindre plus de quatre millions de foyers en Thaïlande. L'entreprise diffuse actuellement plus de 150 chaînes locales, dont 21 chaînes en haute définition, à ses abonnés.

En Indonésie, MNC Sky Vision, premier fournisseur de télévision à péage par satellite, a signé un accord capacitaire complémentaire sur le satellite SES-7 en vue de fournir de nouveaux services pour la réception directe en chinois. Cet accord multi-répéteurs pluriannuel permet à IndoVision de bénéficier de la capacité en bande Ku embarquée à bord du satellite SES-7, à la position orbitale privilégiée 108,2° Est. IndoVision propose plus d'une douzaine de chaînes en chinois, permettant à IndoVision d'atteindre un public de niche sur le marché florissant de la télévision payante en réception directe par satellite, au-delà de sa clientèle actuelle de plus de 2 millions d'abonnés.

En Afrique, Zuku TV, télédiffuseur du groupe Wananchi, a achevé la migration de ses services du satellite NSS-12 vers SES-5, à 5° Est, l'une des positions orbitales phares de la société, permettant aux clients de tout le continent d'élargir l'éventail des services de télévision en réception directe en Afrique. Le groupe Wananchi, qui compte une clientèle importante et en expansion en Afrique de l'Est, principalement au Kenya, en Tanzanie

et en Ouganda, a signé un contrat portant sur sept répéteurs à bord du satellite SES-5, dont quatre ont déjà migré vers SES-5 et trois constituent des capacités de croissance complémentaires.

SES a également signé un contrat d'une durée de 15 ans avec Platco Digital, société sœur du télédiffuseur indépendant sud-africain e.tv, pour diffuser de nouveaux services de télévision en clair en Afrique du Sud et étendre ensuite son offre à l'Afrique australe. Le contrat, qui porte sur deux répéteurs et qui comporte une option relative à des capacités complémentaires en 2014, permet la transmission par Platco d'un nouveau bouquet de chaînes de télévision en réception directe destinées aux téléspectateurs des régions urbaines et éloignées d'Afrique du Sud. La conclusion de ce contrat marque une étape importante vers le développement de la télévision gratuite en réception directe dans les marchés émergents dynamiques d'Afrique.

StarTimes Communication Network a signé un contrat de 10 ans relatif au satellite SES-5, positionné à 5° Est, afin d'étendre sa présence en Afrique et de fournir des services de télédiffusion en réception directe sur l'ensemble du continent. Le nouveau partenariat conclu avec StarTimes montre que l'association entre la télédiffusion en réception directe par satellite et la télévision numérique terrestre (TNT) constitue un atout majeur pour le passage de l'Afrique à la télévision numérique ; il donne également le ton dans la course à la migration numérique sur ce continent.

Cependant, la croissance de SES en 2013 ne s'est pas limitée au seul segment International. La société a également conclu d'importants contrats et renouvellements dans ses autres segments de marché. Des accords-répéteurs majeurs ont été signés avec Arqiva, Sky Deutschland et Orange Roumanie portant sur la fourniture de services numériques supplémentaires et, pour ce dernier, sur des services destinés au lancement d'un nouveau bouquet de programmes en réception directe en Roumanie, autant de preuves d'une croissance soutenue en Europe. En Amérique du Nord, SES a signé deux renouvellements clés avec des clients de longue date, Comcast et Globecast.

emergency.lu

Soutenir l'aide d'urgence vitale

La fourniture de services satellitaires est notre cœur de métier. Cependant, au-delà de leur dimension commerciale, les satellites sont aussi de puissants outils permettant de connecter les hommes dans les situations d'urgence.

UNE CONNECTIVITÉ INDISPENSABLE DANS LES ZONES FRAPPÉES PAR UNE CATASTROPHE



Bor, Sud-Soudan – Le kit de déploiement rapide est en ligne depuis août 2013. Les techniciens du Programme alimentaire mondial (PAM), dans le cadre du Module des télécommunications d'urgence (MTU), ont été chargés du transport et de l'installation du kit.



La catastrophe provoquée par le typhon Haiyan aux Philippines a marqué le premier déploiement d'emergency.lu en temps réel, avec la fourniture d'équipements de connectivité à tous les acteurs de l'aide humanitaire présents sur le terrain.



emergency.lu Faits et chiffres

- Des techniciens et experts en service 24 heures sur 24, 7 jours sur 7
- Des équipes prêtes à s'envoler dans les deux heures
- Diamètre de 2,4 mètres pour l'antenne satellite
- 3 kits de déploiement rapide envoyés aux Philippines

En novembre 2013, après le passage dévastateur du typhon Haiyan qui a frappé les Philippines – l'une des tempêtes les plus violentes jamais enregistrées à terre – les terminaux d'emergency.lu et les capacités satellitaires de SES ont été rapidement déployés dans la zone sinistrée afin de rétablir des liaisons de communications indispensables et soutenir l'action des équipes de secours.

emergency.lu est un système de communication d'urgence extrêmement flexible et pouvant être déployé rapidement, conçu pour apporter un appui aux premiers intervenants dans les heures qui suivent une catastrophe naturelle ou une crise humanitaire. La solution emergency.lu s'appuie sur une infrastructure et des capacités satellitaires, des services de communication et de coordination, ainsi que sur des terminaux satellites terrestres ; le transport des équipements est assuré jusqu'aux zones sinistrées partout dans le monde.

La solution emergency.lu a été créée et mise en place dans le cadre d'un partenariat public-privé par le ministère luxembourgeois des Affaires étrangères en collaboration avec un consortium de sociétés et organisations luxembourgeoises : SES TechCom, Hitec et Luxembourg Air Rescue.

Le service, qui s'appuie sur les capacités satellitaires de SES, peut être déployé en 24 heures presque partout dans le monde, réduisant considérablement le temps de réaction nécessaire aux systèmes traditionnels.

Hubs

- Betzdorf, Luxembourg
- Manassas, Etats-Unis
- Hong Kong, Chine
- Tous gérés à partir du Luxembourg

Couverture

Amérique du Sud, Amérique centrale et une grande partie de l'Amérique du Nord, Europe, Moyen-Orient, Afrique, Asie centrale

emergency.lu offre des services de communication par courriel, voix sur IP, cartographie, partage de fichiers et autres types de connectivité nécessaires aux organisations de secours intervenant immédiatement après une catastrophe. Cette solution améliore considérablement l'efficacité des premiers intervenants et contribue à sauver des vies humaines.

En janvier 2013, emergency.lu s'est vu décerner le prix 2013 du « Produit le plus innovant » à l'occasion de la conférence inaugurale Asie-Pacifique du Forum de l'aide et du développement international (AIDF), qui a eu lieu à Bangkok.

En tout, SES a mené six missions d'aide humanitaire et nombre d'autres démonstrations et séances d'entraînement destinées aux organisations d'aide humanitaire et de la protection civile au Mali, au Sud-Soudan, au Venezuela, au Népal et aux Philippines.

Le service emergency.lu a ainsi apporté son soutien à de nombreuses ONG et administrations locales. Aux Philippines, le pic d'utilisation des services de connectivité fournis par emergency.lu a parfois dépassé le chiffre de 500 personnes membres d'organisations non gouvernementales (ONG).

Le marché des Services Fixes par Satellite (SFS) en 2013

Opportunité de croissance forte





18 %

De 35 000 chaînes de télévision par satellite dans le monde entier diffusées par les satellites SES

Le marché des Services Fixes par Satellite (SFS) en 2013

La croissance du secteur des Services Fixes par Satellite (SFS) s'est confirmée en 2013, année qui a, par ailleurs, été marquée par une nouvelle vague de concentrations, l'objectif étant de dégager des économies d'échelle. Les fusions et acquisitions se sont multipliées ; les grandes opérations de croissance organique sont en effet devenues plus difficiles et la croissance par acquisition, la solution la plus évidente. Au cours de cette même année, une évolution s'est également opérée dans le secteur, caractérisée par un durcissement de la concurrence entre opérateurs et de plus grandes incertitudes relatives à la demande et aux conditions tarifaires correspondantes¹ dans certaines régions.

Des capacités nettes en expansion constante

En tout, 18 satellites géostationnaires à caractère commercial, emportant des charges utiles en bande C, Ku et Ka, ont été lancés avec succès en 2013². Après prise en compte des capacités mises hors service, les capacités nettes disponibles en bande C et en bande Ku ont augmenté de 5,4 % entre 2012 et 2013. Au cours de la même période, les capacités des satellites à haut débit (HTS) ont progressé de plus de 25 %. Le taux d'utilisation global a diminué, passant de 78 % en 2012 à 76 % environ en 2013. Il devrait, selon les prévisions, baisser encore au cours des deux prochaines années, aux environs de 73 %, en raison de l'accroissement de l'offre³ de la part des opérateurs satellitaires historiques ainsi que des nouveaux entrants sur le marché, notamment les programmes de satellites de communication à caractère national, lancés à l'initiative de certains gouvernements.

27 %

De 6 500 chaînes par satellite HDTV dans le monde entier diffusées par les satellites SES

Poursuite de la croissance du chiffre d'affaires

En 2013, la trajectoire de croissance du chiffre d'affaires mondial du secteur des Services Fixes par Satellite (SFS), observée ces dernières années, s'est encore une fois confirmée avec une progression de 4 à 5 %⁴. Le chiffre d'affaires global du secteur en 2013 a dépassé 8,6 milliards d'euros³.

Le segment des médias et de la télédiffusion

En 2013, le nombre de chaînes de télévision diffusées par satellite dans le monde est passé à plus de 35 000, une progression d'environ 9 % par rapport à l'année précédente (plus de 32 000). Avec 6 239 chaînes, SES représente 18 % du nombre total de chaînes transmises par satellite et enregistre une croissance de 12,5 % du nombre de chaînes diffusées⁴.

Le nombre d'abonnés payants dans le monde a crû de 11 % en 2013, à près de 225 millions. La région qui a enregistré la plus forte croissance est l'Afrique subsaharienne (+ 26,1 %), où le nombre total d'abonnés s'élève aux environs de 10 millions. L'Amérique latine se classe au deuxième rang avec un taux de croissance de 22 % en 2013, alors que la région Asie-Pacifique affiche une progression de 14 %. L'Asie-Pacifique représente le plus grand marché de ces trois régions avec 84 millions d'abonnés payants⁵. En Amérique latine, en particulier, la démographie économique connaît une évolution très positive qui va dans le sens de l'expansion du marché de la télévision payante. Dans cette région, le Brésil occupe une place

Sources:

- 1 Via Satellite
- 2 Satlaunch.net
- 3 Euroconsult
- 4 Analyse SES
- 5 Dataxis

Le marché des Services Fixes par Satellite (SFS) en 2013

suite

toute particulière en raison du contrat conclu par SES avec Oi mais aussi par la taille de ce pays et la croissance de sa classe moyenne, au sein de laquelle les nouveaux abonnés nets vont aller en augmentant. Le taux de croissance total des abonnements aux services de télévision payante a fait un bond de 17 % l'année dernière, portant le nombre total d'abonnés à 15 millions⁵. Selon les prévisions, le satellite représentera 70 % du nombre total d'abonnés aux services de télévision payante sur ce marché d'ici à 2015.

En 2013, la croissance est restée dynamique sur le marché de la télévision haute définition (HD), le nombre de chaînes diffusées dans le monde augmentant de près de 20 % pour atteindre environ 6 500⁶. Ces chaînes ont été transmises à 27 % par des satellites SES, faisant de ce dernier le leader de la distribution de chaînes de télévision haute définition. Les quelque 1 800 chaînes HD diffusées par SES résultent d'une croissance de plus de 20 % enregistrée en 2013⁶. Les régions dans lesquelles les chaînes de télévision ont connu l'expansion la plus forte sont l'Afrique du Sud, l'Amérique latine et le Sud asiatique, qui ont respectivement enregistré une croissance de 55 %, 36 % et 34 % de 2012 à 2013⁷.

La télévision Ultra haute définition (Ultra HD) a le vent en poupe, comme le montre l'augmentation significative des ventes de télévisions au standard UHD en 2013, avec plus de 400 000 unités expédiées⁸. En 2013, il y a eu trois démonstrations de transmission en Ultra HD dans le monde en Asie-Pacifique, en Amérique du Nord et en Europe occidentale. L'offre de programmes Ultra HD ne devrait être commercialisée qu'en 2016, avec le lancement des premières chaînes Ultra HD en continu ; les chaînes Ultra HD diffusées au plan mondial devraient être au nombre d'une quinzaine, selon les estimations⁹.

Entreprises et services de télécommunications

Dans les services de télécommunications, la consommation de données sur appareils mobiles a littéralement explosé avec une croissance de 80 % du trafic données entre le troisième trimestre 2012 et le troisième trimestre 2013. Le trafic de données mobiles devrait poursuivre son expansion à raison d'un taux moyen de variation annuelle (TMVA) de 45 % (2013-2019), soit une multiplication par dix d'ici à la fin 2019. Le trafic de données sur réseaux mobiles va se développer à une vitesse nettement supérieure à celle du trafic fixe de données sur la période des prévisions (données fixes : TMVA +/- 25 % sur la même période). Le principal moteur de croissance du trafic de données mobiles est la montée en flèche des abonnements pour smartphones, les flux vidéo représentant le segment le plus important et à la plus forte croissance du trafic de données mobiles¹⁰.

Le segment des réseaux VSAT (Very Small Aperture Terminal) est en progression régulière. En 2013, le nombre de terminaux VSAT en service dans le monde a augmenté de 6 % pour dépasser les deux millions. Cette augmentation reflète la demande soutenue de connectivité dans les marchés émergents ; sur la base des chiffres de 2012, l'Amérique latine, l'Afrique subsaharienne et le Sud asiatique ont enregistré des taux de croissance supérieurs à 10 %⁹.

Avec le lancement réussi de ses quatre premiers satellites en 2013, O3b est entré de plain-pied sur le marché. Le réseau O3b allie la couverture offerte par le satellite à la vitesse de la fibre optique, la priorité étant donnée aux principales applications : les services de dorsale Internet et de téléphonie mobile. Dès le mois de mars 2013, O3b faisait

état d'un carnet de commandes d'environ 700 millions de dollars ; la société estime toutefois qu'elle est en mesure de remporter au moins 200 millions de dollars de commandes par an. D'une manière générale, O3b contribuera à mieux faire connaître les capacités de développement, par l'industrie satellitaire, de solutions compétitives dans des domaines spécifiques du marché des télécommunications¹¹.

Services mobiles

Le marché de la connectivité en vol a connu un grand succès au cours des dernières années. En 2013, le nombre d'avions commerciaux offrant des services de connectivité en vol est passé aux environs de 3 500, en hausse de 30 %, soit à peu près 14 % de la flotte mondiale. Le nombre d'avions d'affaires proposant des services de connectivité en vol a augmenté de 10 % à un peu plus de 9 600, représentant environ 51 % de la flotte mondiale¹².

La demande de connectivité mobile à bord des navires n'a cessé de grandir au cours des dernières années. Cette croissance est imputable à l'utilisation, par les compagnies, d'applications destinées à l'exploitation et à l'administration mais aussi au confort des équipages. Les services mobiles par satellite ont été confrontés à une concurrence accrue de la part de nouveaux services VSAT en bande Ku. Les services VSAT dans le secteur maritime ont connu un grand essor au cours des dernières années ; le nombre de terminaux, qui progressait au rythme d'un peu plus de 10 000 par an auparavant, est passé à près de 12 000 en 2013¹³.

Le marché des services de communications « Machine-to-Machine » (M2M) est actuellement en plein essor et devrait atteindre environ 4 milliards d'unités en 2018. Cette expansion est principalement imputable à des

49 300

Utilisations occasionnelles
en 2013

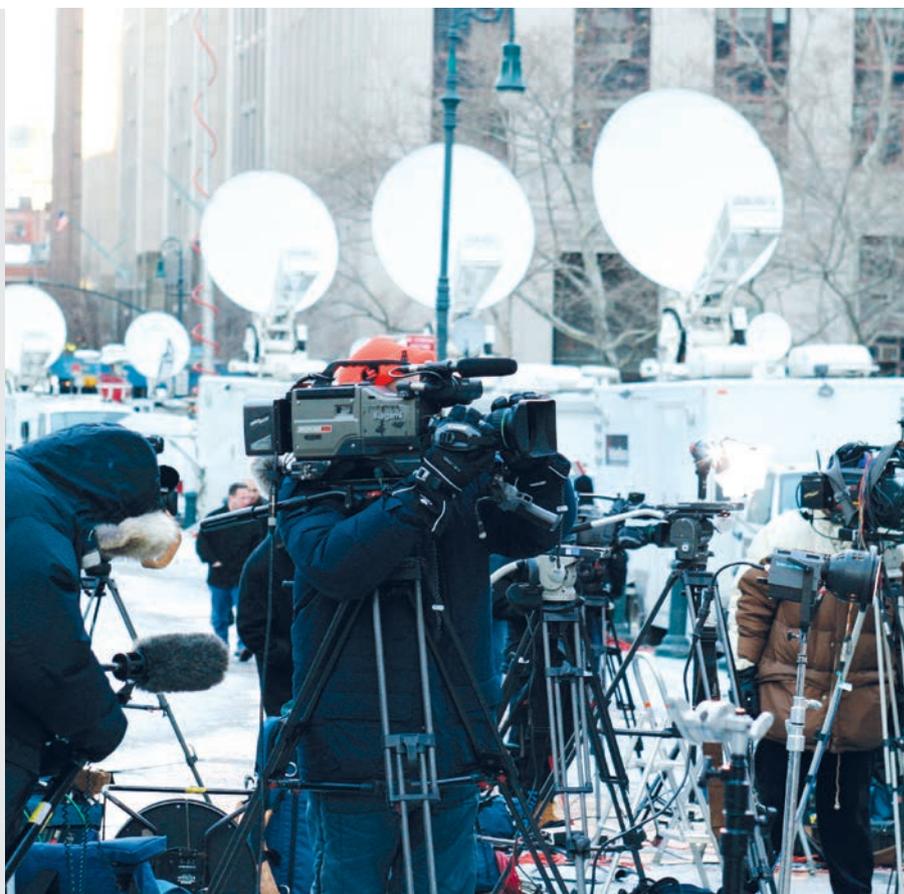
verticales de marché comme l'automobile, les services gouvernementaux, l'électronique grand public et les services aux collectivités. Les solutions terrestres risquent de pénaliser quelque peu la croissance des applications par satellite, mais les transports et les services gouvernementaux devraient constituer des marchés de premier plan en termes de chiffre d'affaires dans les dix prochaines années, avec une prédominance de la demande de la part de l'Amérique du Nord¹⁴.

Le segment des administrations publiques et clients institutionnels

Les opérateurs SFS ont enregistré en 2013 un ralentissement, voire une croissance négative du chiffre d'affaires réalisé dans le segment des administrations publiques, civiles ou militaires sous l'effet de plusieurs tendances comme les restrictions budgétaires dans le monde entier, le retrait des troupes en Afghanistan, la fermeture (« shutdown ») de l'administration et des services fédéraux non essentiels aux Etats-Unis et l'utilisation grandissante de capacités fournies par des systèmes développés en interne. Tous ces facteurs ont joué un rôle non négligeable dans le ralentissement de la demande. Les communications par satellite restent néanmoins une composante majeure des architectures des administrations publiques, civiles ou militaires, en raison de leur rôle d'appui stratégique aux opérations dans le monde entier. Dans ces conditions, les difficultés rencontrées sur le marché des Services Fixes par Satellite devraient être de courte durée⁸.

Innovation

Le lancement réussi du satellite SES-8 et sa mise en orbite de transfert géostationnaire par la fusée Falcon 9 de SpaceX marquent l'arrivée d'un nouveau fournisseur de services de lancement sur



le marché des satellites. En conjuguant fiabilité technologique et faiblesse des coûts, SpaceX laisse entrevoir une réduction des budgets nécessaires au lancement des satellites ainsi qu'une diminution des risques correspondants. Avec le temps, SpaceX devrait finir par s'imposer comme une alternative viable aux fournisseurs de lanceurs actuels et servir les intérêts du secteur des satellites en introduisant plus de concurrence et de choix sur le marché¹².

Le succès de la télévision Ultra HD dépend du développement de nouvelles technologies pour une transmission plus efficace de plus gros volumes de données ainsi que d'un accroissement de la pénétration des téléviseurs Ultra HD dans les foyers. Le déploiement de l'Ultra HD devrait être plus rapide que celui de la télévision haute définition et l'écosystème Ultra HD sera techniquement prêt aux environs de 2016.

La transmission occasionnelle d'images Ultra HD lors d'événements s'adressant à des publics du monde entier devrait contribuer au succès de ce format. Les télédiffuseurs sont déjà nombreux à proposer des contenus Ultra HD. NHK, la chaîne publique japonaise, qui a testé pour la première fois la technologie 8K

lors des Jeux Olympiques de Londres en 2012, a l'intention de filmer et retransmettre la Coupe du Monde FIFA 2014 en Ultra HD¹⁵. Les Jeux Olympiques de 2016 devraient être le premier grand événement sportif à servir de catalyseur pour la mise sur le marché de services Ultra HD en Amérique du Nord et au Japon. En Europe, les lancements devraient intervenir dans les délais pour couvrir la Coupe du Monde FIFA 2018⁸.

Sources:

- 5 Daxaxis
- 6 Lyngsat, analyse de SES
- 7 Daxaxis
- 8 Etude IHS UHD
- 9 NSR
- 10 Etude Ericsson
- 11 Via Satellite
- 12 Euroconsult : Prospects for in-flight entertainment and connectivity (Perspectives dans le domaine des divertissements et de la connectivité en vol)
- 13 Euroconsult : Satellite Communications and Broadcasting Markets Survey (Enquête sur les marchés de la télédiffusion et des communications par satellite)
- 14 NSR
- 15 Euroconsult : Satellite Communications and Broadcasting Markets Survey (Enquête sur les marchés de la télédiffusion et des communications par satellite)

Dynamique du marché

291 millions de foyers TV couverts dans le monde



Couverture totale de SES

291 m



Foyers équipés en satellite

106 m



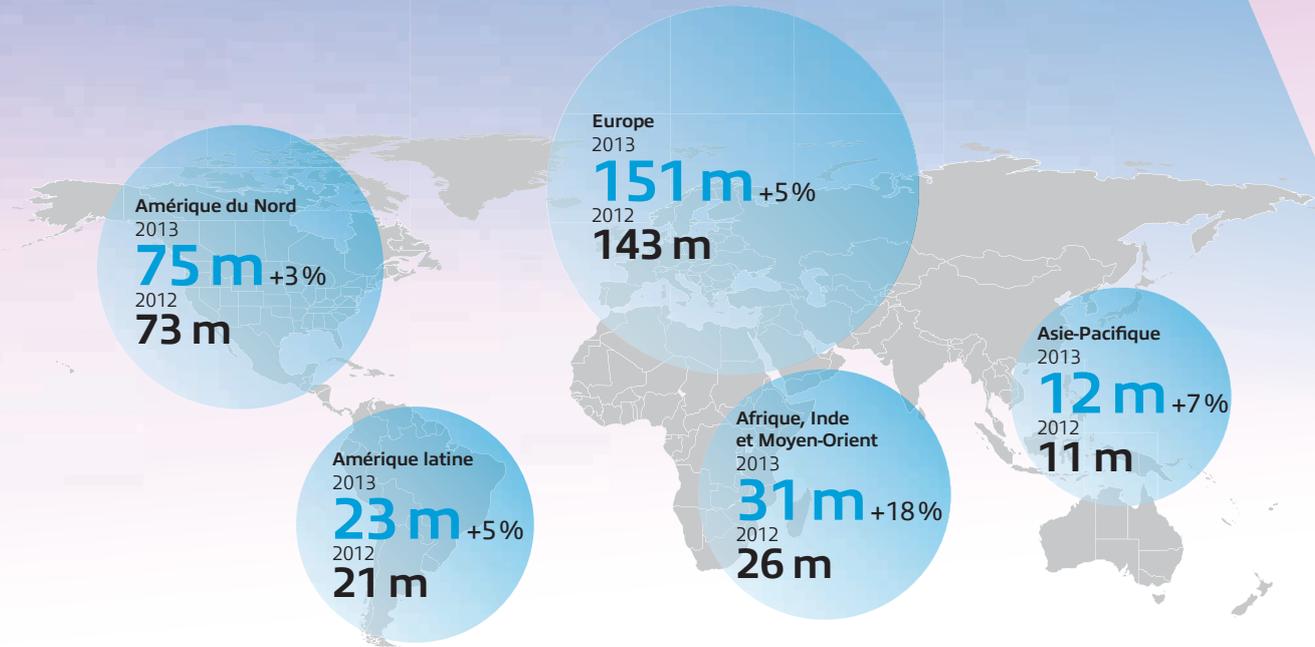
Foyers équipés du câble

153 m+



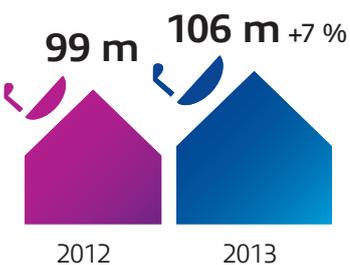
Foyers équipés en IPTV

31 m+

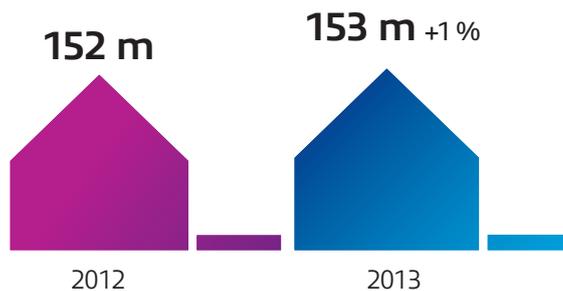


COUVERTURE DIRECTE ET INDIRECTE PAR LA FLOTTE SES AU NIVEAU MONDIAL

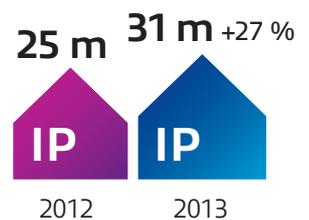
Foyers équipés en satellite

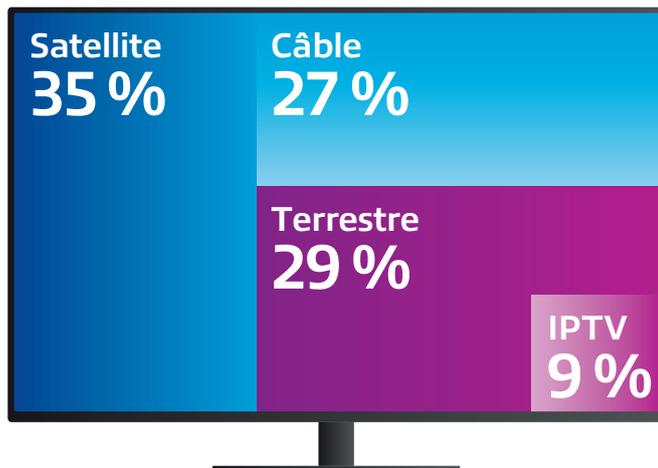


Foyers équipés du câble

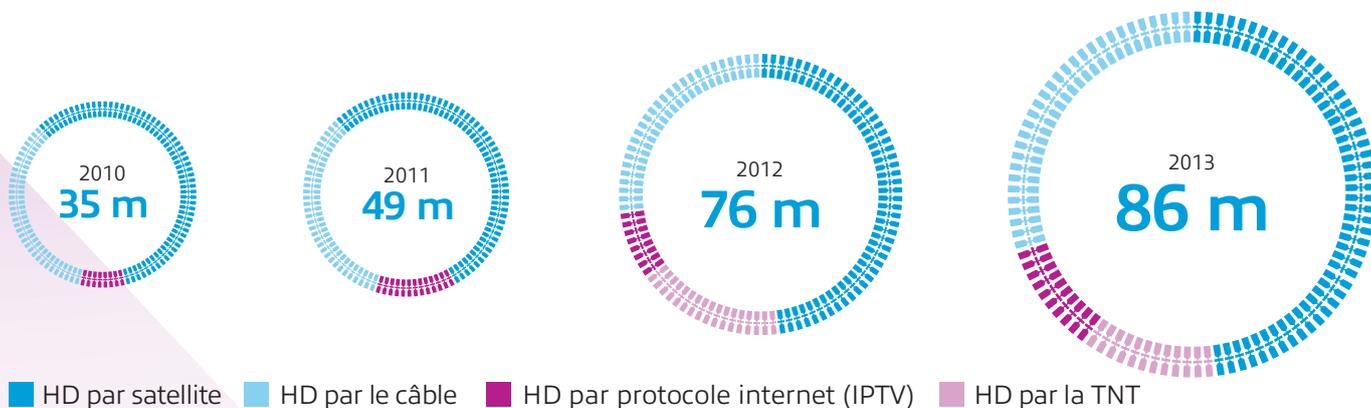


Foyers équipés en IPTV (TV en protocole internet)



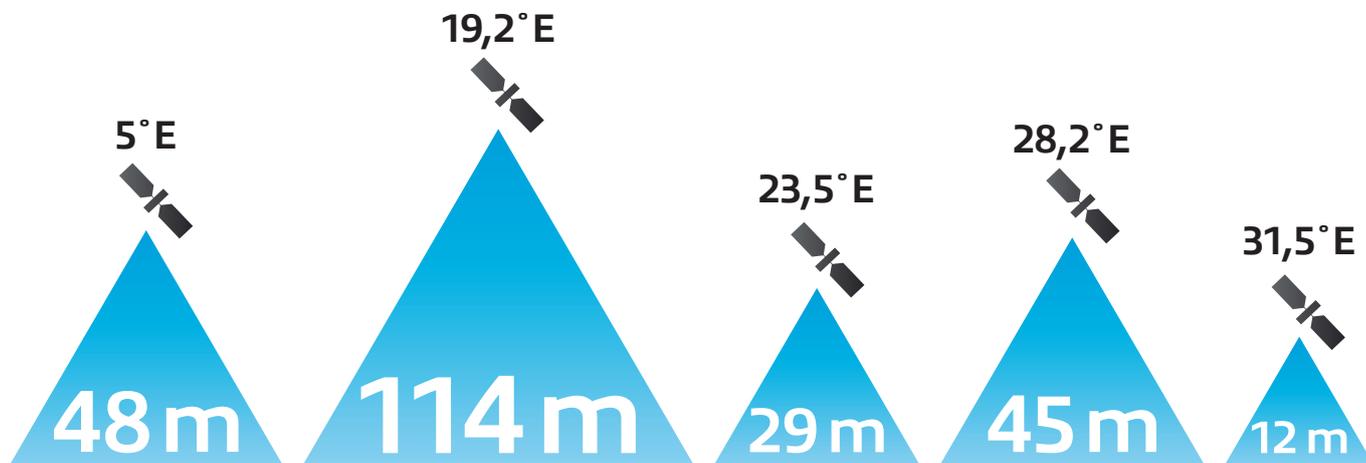


86 MILLIONS DE FOYERS EUROPEENS REGARDENT LA TELEVISION EN HAUTE DEFINITION



	2010	2011	2012	2013
HD par satellite	20,0 m	29,4 m	34,7 m	38,3 m
HD par le câble	10,3 m	13,2 m	18,3 m	21,1 m
HD par protocole internet (IPTV)	4,9 m	6,8 m	8,3 m	12,0 m
HD par la TNT	-	-	14,7 m	14,6 m
Total	35,2 m	49,4 m	76,0 m	86,0 m

COUVERTURE GLOBALE DE SES EN EUROPE PAR POSITION ORBITALE



Sources : SES, étude European Satellite Monitor 2013, enquêtes B2B auprès des têtes de réseau câblé en Amérique du Nord et en Amérique latine, chiffres sur la télévision à péage, Analyses et estimations de SES. Remarque : La couverture de SES englobe les abonnés desservis par les faisceaux Ciel-2.

Employeur de choix





1 237

Employés à plein temps à la fin de 2013

SES est fière de l'excellente réputation dont la société bénéficie dans le secteur, qui lui permet d'attirer et de fidéliser les meilleurs talents pour atteindre d'ambitieux objectifs stratégiques et repousser les frontières de la communication à l'échelle mondiale. Employeur de choix, SES sait ce qui compte pour ses professionnels et comment leur permettre de réaliser pleinement leur potentiel en leur donnant la motivation nécessaire pour relever les défis d'aujourd'hui et apporter des réponses ingénieuses aux demandes de communication de demain.

SES attache une importance particulière au développement des compétences de ses collaborateurs ; c'est la raison pour laquelle la gestion des performances occupe une place privilégiée dans la stratégie du Groupe en matière de ressources humaines. L'expansion continue de SES sur de nouveaux marchés offre notamment l'occasion aux membres de son personnel d'enrichir leurs compétences.

SES accorde la priorité à une stratégie globale de formation et d'apprentissage, centrée sur l'amélioration des aptitudes des collaborateurs et l'optimisation de leur performance. La formation s'articule autour de cinq thèmes : la relation-client, le leadership, la technologie, la formation continue et la conformité. Nous proposons un ensemble de programmes pouvant revêtir plusieurs formes, des cours théoriques aux modules d'apprentissage électronique, en passant par des stages en externe, des conférences ou une aide financière aux études, selon les besoins de chacun.

21

Bureaux régionaux

Dans la conduite de ses affaires, SES s'attache à respecter les règles les plus strictes de déontologie professionnelle dans tout ce que la société fait. Ces normes élevées se traduisent notamment par de saines pratiques en matière de gestion des ressources humaines notamment pour ce qui concerne le traitement des références et l'équité envers tous les collaborateurs. La cohérence des niveaux de rémunération, qui sont supérieurs à ceux du marché, fait l'objet d'une évaluation régulière. Toutes les offres d'emploi sont traitées selon une procédure ouverte et transparente et l'évaluation de la performance de chacun répond à des normes rigoureuses d'objectivité.

Au travers de l'intranet de la société ou de campagnes internes visant à favoriser l'émergence d'idées novatrices, SES promeut le partage et l'échange de connaissances en interne et l'accès de chacun à des informations pertinentes et régulièrement mises à jour. Les collaborateurs sont vivement encouragés à contribuer par leurs idées et leur créativité à tous les aspects de l'entreprise, quel que soit leur lieu de travail dans le monde.

Excellence, innovation, leadership, partenariat et intégrité : telles sont les valeurs d'entreprise de SES. Nous sommes résolu, en tant que leader du secteur, à fournir des services de qualité et, en tant qu'employeur de choix, à susciter le meilleur de nos collaborateurs.

Responsabilité sociale de l'entreprise (RSE)

SES met régulièrement en œuvre des projets de responsabilité sociale de l'entreprise et mène des actions dans des zones géographiques où la société a des activités commerciales, fournit des services de communication ou interagit avec les communautés locales.

Les divers projets et activités de responsabilité sociale de l'entreprise que nous menons sont centrés sur des programmes éducatifs et sur le développement durable.

Bourses et activités éducatives

En tant que fournisseur mondial de solutions de communications, nous devons contribuer au développement de la société des communications et de l'économie du savoir.

Nous investissons dans l'éducation partout où notre action peut faire la différence.

Dans le cadre de l'accord de partenariat pluriannuel conclu avec l'Université de Luxembourg, SES a continué en 2013 à soutenir les efforts visant à créer un centre d'excellence et d'innovation en matière de technologies de l'information et de la communication de pointe pour les systèmes satellitaires et à financer une chaire de droit satellitaire, des télécommunications et des médias.

SES a également poursuivi le financement de bourses d'études supérieures en coopération avec l'International Space University (ISU).

Nous avons par ailleurs continué à soutenir les projets éducatifs de la Société internationale des professionnels du secteur des satellites (Society of Satellite Professionals International ou SSPI), une organisation à but non lucratif ayant son siège aux Etats-Unis, spécialisée dans le développement des compétences et l'évolution de carrière des professionnels de l'industrie satellitaire dans le monde.

Programmes de développement durable

Nous nous attachons à réduire au minimum notre empreinte écologique. Nos activités high-tech ont un impact limité sur l'environnement. Les satellites offrent la solution à la plus faible intensité en carbone pour la diffusion de chaînes de télévision. Nous restons néanmoins déterminés à poursuivre les efforts de réduction de l'impact de nos activités sur l'environnement. SES procède régulièrement à une évaluation de son empreinte carbone, couvrant toutes les activités de la société. Nous avons ainsi pu réduire sensiblement nos émissions de dioxyde de carbone. En 2012 (dernières mesures disponibles), les activités de la société ont généré 33 300 tonnes de CO₂e, soit une réduction de plus 15 % par rapport à 2011.

Initiatives sociales et culturelles

SES apporte également son concours à un ensemble d'initiatives sociales et culturelles dans les communautés où la société opère. SES soutient ainsi, dans le cadre d'un plan pluriannuel, la Fondation Polaire Internationale (International Polar Foundation) en offrant de la bande passante à la station Princesse Elisabeth située dans l'Antarctique pour lui permettre de communiquer avec le siège.

SES est aussi un donateur régulier de l'Institut Saint-Joseph de Betzdorf, au Luxembourg, un foyer pour personnes atteintes d'un handicap mental.

Outre la poursuite du financement d'emergency.lu et l'aide directe apportée au rétablissement des liaisons de communication avec les survivants du typhon, SES a offert des capacités satellitaires à Nethope, un consortium de 41 organisations non gouvernementales dans le monde. SES a également fait un don en faveur des victimes du typhon Haiyan.



ELEVATE est un programme de formation, de garantie de qualité et d'accréditation de SES dans le domaine des satellites destiné aux installateurs du continent africain dans son ensemble.

Un certificat SES ELEVATE offre la possibilité de générer un revenu plus élevé, de développer les compétences, de se familiariser avec les techniques de pointe et d'améliorer la qualité globale des installations satellitaires.

En Afrique, seul un foyer sur trois (82 millions) est actuellement équipé d'un téléviseur, dont 10 % seulement ont accès à des programmes de télévision numérique.

Ce nombre est appelé à croître sensiblement dans les années à venir dans la mesure où les jeunes générations sont demandeuses de plus de chaînes, plus de technologies et plus de connectivité numérique. SES travaille en collaboration avec des télédiffuseurs et des fabricants sur le continent à étendre au maximum la couverture de la télévision par satellite et à développer toujours plus les audiences locales ; c'est dire si la mise en place d'un vaste réseau d'installateurs formés et accrédités pour fournir un appui au sol est désormais une nécessité cruciale.

Le programme de formation ELEVATE est né de la nécessité d'accompagner le déploiement de la télévision numérique et par satellite sur le continent africain par des installations de qualité. A ce jour, l'équipe s'est déjà rendue en République démocratique du Congo, au Cameroun, au Ghana, au Nigeria, au Sénégal, en Côte d'Ivoire, en Ouganda, au Kenya et en Tanzanie, pays dans lesquels elle a organisé près de 4 000 stages de formation. Le nombre grandissant d'installateurs formés dans le cadre du programme ELEVATE sert la croissance des entreprises locales dans le domaine de la télédiffusion numérique. Le programme de formation de SES porte sur le recrutement, la formation, la communication et le suivi des installateurs ainsi que sur des mesures destinées à les motiver.

Gouvernance d'entreprise

Aperçu 2013 01-22

Gouvernance d'entreprise 23-52

Informations financières 53-58

Etats financiers consolidés 59-114

Comptes annuels de SES S.A. 115-127

Satellite :

SES-6

Heure :

15:18

Date :

03.06.13

Déclaration du Président du Conseil d'administration

Croissance robuste, perspectives prometteuses



Au nom du Conseil d'administration de SES, j'ai le plaisir d'annoncer que notre stratégie de croissance a encore une fois tenu ses promesses et abouti à d'excellents résultats financiers en 2013.

SES a continué à se distinguer en agissant sur plusieurs plans. La société a renforcé sa position dans les marchés développés, privilégié les investissements dans les régions et les segments présentant un fort potentiel de croissance et doté les installations au sol et satellitaires de technologies innovantes.

En 2013, la société a étendu ses activités et réussi à générer la croissance attendue en mettant fortement l'accent sur les services vidéo ; le nombre de chaînes de télévision transmises par la flotte satellitaire a ainsi augmenté de 12 % à plus de 6 200.

L'arrêt des transmissions analogiques en Allemagne, le 30 avril 2012, soit un chiffre d'affaires de 42,6 millions d'euros sur les quatre premiers mois de l'exercice, a eu un impact sur les comparaisons en glissement annuel entre 2013 et 2012.

Les renouvellements et nouveaux marchés remportés au cours de l'exercice ont permis une croissance d'environ 6 % du chiffre d'affaires et de l'EBITDA (corrigés de l'analogique en 2012 et à taux de change constants) et porté le carnet de commandes à un record historique (à taux de change constants) de 7,5 milliards d'euros au 31 décembre 2013.

Trois nouveaux satellites ont été lancés en 2013 laissant augurer d'une solide croissance à venir.

La croissance du chiffre d'affaires s'explique en grande partie par les excellentes performances de la région International, dont les recettes ont augmenté de 12,8 % à taux de change constants. Grâce à une maîtrise toujours aussi rigoureuse des charges d'exploitation, l'EBITDA s'inscrit à 1 364,7 millions d'euros. La marge d'EBITDA s'établit à 73,3 %, contre 73,1 % en 2012 hors analogique. La marge est en hausse à 83,3 % dans le secteur des infrastructures (83,0 % hors analogique en 2012) et elle s'est également améliorée dans les services, à 17,1 % (2012 : 14,9 %), sous l'effet conjugué des gains d'efficacité, des économies d'échelle et d'une bonne gestion des coûts.

Le résultat opérationnel a progressé de 7,7 % à 851,2 millions d'euros. Cette amélioration s'explique notamment par la baisse de 7,7 %, à 513,5 millions d'euros, des dotations aux amortissements sur immobilisations corporelles et incorporelles par rapport à l'année précédente. Les dotations aux amortissements sur actifs corporels, soit 466,5 millions d'euros, ont en effet diminué en raison principalement de l'absence de provisions pour dépréciation passées en 2012 au titre du satellite AMC-16.

Le résultat financier est en hausse de 2,3 % par rapport à l'exercice précédent, essentiellement sous l'effet de la diminution des intérêts capitalisés.

La charge d'impôt s'élève à 87,5 millions d'euros (2012 : crédit d'impôt de 42,2 millions d'euros) soit un taux d'imposition effectif de 12,9 %.

Au 31 décembre 2013, le ratio d'endettement net sur EBITDA était de 2,79 (2012 : 2,96).

Les postes ci-dessus ont représenté les principales variations par rapport à l'exercice précédent. En conséquence, le résultat net de l'exercice 2013 s'inscrit à 566,5 millions d'euros contre 648,8 millions d'euros en 2012.

C'est parce que la société a su se distinguer de la concurrence qu'elle a pu obtenir des financements attractifs sur les marchés financiers internationaux. Elle a notamment accompli au cours de cette année des progrès notables en matière de diversification des sources de financement. Ses deux émissions obligataires, l'une en mars pour 1 milliard de dollars U.S. et l'autre en octobre pour 500 millions d'euros, ont été un succès.

Perspectives et prévisions

Nous tablons sur une forte croissance du chiffre d'affaires et de l'EBITDA en 2014, comprise entre 6 % et 7 % (à taux de change constants), compte tenu de l'actuel calendrier de lancement et de l'état de santé de la flotte satellitaire. Cette progression sera, en effet, portée par la contribution en année pleine des nouvelles capacités entrées en service en 2013 et au début de 2014, par la croissance des services et par la commercialisation de notre important portefeuille de capacités en orbite.

SES a livré ses nouvelles prévisions relatives au taux moyen de variation annuelle (TMVA) du chiffre d'affaires et de l'EBITDA sur trois ans (2014-2016). A taux de change constants et à périmètre comparable, le TMVA du chiffre d'affaires et de l'EBITDA devrait être soutenu sur la période en raison de la commercialisation des nouvelles et anciennes capacités répéteurs et de la poursuite du développement des services correspondants, en particulier en Europe et dans les marchés émergents.

Les investissements industriels de SES, en baisse en 2013, devraient poursuivre leur repli, à l'approche du point bas du cycle de remplacement des satellites. Les dépenses d'investissement, qui s'élevaient à 835 millions d'euros en 2011, devraient avoisiner une moyenne annuelle d'environ 450 millions d'euros sur la période 2015-2018. Le cash-flow disponible avant activités de financement et versement des dividendes est dès lors appelé à augmenter sensiblement à compter de 2013, sous l'effet de la croissance du chiffre

d'affaires et de l'EBITDA ainsi que de la réduction des dépenses d'investissement. SES continuera à rechercher des opportunités d'investissement rentable de croissance interne et externe, et à privilégier les investissements dans une offre de services différenciés afin d'accompagner la croissance du groupe sur les marchés développés et les marchés émergents. La société entend également continuer à améliorer le rendement pour les actionnaires tout en conservant sa notation « Valeur d'investissement ».

A l'heure du bilan de l'année écoulée et, à plus forte raison, des 19 dernières années pendant lesquelles il a exercé les fonctions de Président et Directeur général de SES, permettez-moi, au nom des membres du Conseil d'administration de la société, ainsi que de ses actionnaires et de son personnel, de remercier Romain Bausch pour l'œuvre remarquable qu'il a accomplie, ainsi que pour sa vision, sa direction stratégique et son attachement constant à servir la société pendant près de deux décennies. La nomination de Romain Bausch en 1995 a marqué un réel tournant pour SES qui continuera, dans les années à venir, à cueillir les fruits de son dévouement et de ses capacités d'anticipation stratégique.

Concernant l'avenir, nous saisissons également cette occasion pour souhaiter à Karim Michel Sabbagh la bienvenue à son nouveau poste de Président et Directeur général de SES. Karim Michel Sabbagh fera bénéficier le groupe de sa longue expérience dans le secteur des technologies de l'information et de la communication. Avec l'aide des dirigeants expérimentés du Comité exécutif de SES, ainsi que celle de son personnel dévoué, Karim Michel Sabbagh sera en mesure de mettre à profit les solides bases que Romain Bausch a su jeter pour capter la croissance à venir et développer de nouvelles opportunités commerciales, l'objectif étant de maintenir SES à sa place de leader de l'industrie satellitaire.



René Steichen

Président du Conseil d'administration

Gouvernance d'entreprise

Actionnaires de SES¹

	Nombre d'actions	Droits de vote représentés par les FDR/actions détenus	Droits économiques représentés par les FDR/actions détenus
Actions de catégorie A			
Groupe Sofina	17 000 000	3,36 %	4,20 %
Luxempart Invest S.à r.l.	8 638 264	1,71 %	2,13 %
Nouvelle Santander Telecommunications S.A.	8 000 000	1,58 %	1,97 %
Autres actionnaires	5 381 769	1,06 %	1,33 %
Actions détenues sous forme de FDR (flottant)	298 579 967	58,96 %	73,70 %
Total des actions de catégorie A	337 600 000	66,67 %³	83,33 %³
Actions de catégorie B			
BCEE	55 089 816	10,88 %	5,44 %
SNCI	55 082 944	10,88 %	5,44 %
Etat du Grand-Duché de Luxembourg	58 627 240	11,58 %	5,79 %
Total des actions de catégorie B²	168 800 000	33,33 %³	16,67 %³
Nombre total d'actions (droits de vote)	506 400 000		
Nombre total d'actions (droits économiques)	405 120 000		

1 Principaux actionnaires à la date du 28 février 2014.

2 Une action de catégorie B donne droit à 40 % des dividendes versés à une action de catégorie A.

3 Tous les chiffres ont été arrondis à la deuxième décimale, une opération pouvant entraîner une différence d'arrondi du pourcentage total des actions de catégorie A et de catégorie B.

Gouvernance d'entreprise

Rapport du Président du Conseil d'administration sur la gouvernance d'entreprise et les procédures internes

Introduction

SES est cotée à la Bourse de Luxembourg depuis 1998 et à Euronext Paris depuis 2004. La société respecte à la fois les « Dix Principes de la Gouvernance d'Entreprise » adoptés par la Bourse de Luxembourg (son marché national), tels que révisés en 2013, et les règles de gouvernance appliquées par les sociétés cotées à Paris (où s'échangent la plupart des FDR de SES). Lorsque ces règles entrent en conflit, SES se conforme aux règles préconisées par son marché national. Ainsi par exemple, en ce qui concerne la rémunération individuelle des membres de son Comité exécutif ou des membres de son Conseil d'administration, SES publie le montant total des rémunérations directes et indirectes versées aux membres du Comité exécutif en faisant une distinction entre la partie fixe et la partie variable de cette rémunération.

SES respecte et applique toutes les recommandations des « Dix Principes de la Gouvernance d'Entreprise », sauf en ce qui concerne la recommandation 3.9, qui précise que les comités spécialisés constitués par le Conseil d'administration ne devraient avoir qu'un pouvoir consultatif. Le Conseil d'administration de SES a délégué une partie de ses pouvoirs décisionnaires au Comité de rémunération. La charte du Comité de rémunération est publiée dans son intégralité sur le site de la société (www.ses.com).

La société s'attache à toujours mieux informer ses actionnaires par le biais de la rubrique du site internet consacré à la gouvernance d'entreprise et à communiquer avec eux au moyen d'une adresse de courrier électronique dédiée : shareholders@ses.com. Conformément à la loi luxembourgeoise, la société permet aux actionnaires de recevoir toute la documentation relative à la société sous forme électronique, y compris les documents concernant les assemblées générales.

Régulièrement mis à jour, le site internet contient les versions les plus récentes des documents relatifs à la gouvernance, que ce soient les statuts de la société, la charte de gouvernance de l'entreprise ou celle des différents comités du Conseil d'administration. Cette rubrique contient également des sections sur la composition et la mission du Conseil d'administration, de ses comités et du Comité exécutif. Cette section contient par ailleurs le Code de Conduite et d'Ethique Professionnelle de SES, le Code de transaction, le calendrier financier et d'autres informations pouvant présenter un intérêt pour les actionnaires de la société.

Principes organisationnels

Créée le 16 mars 2001 sous la dénomination SES GLOBAL, SES est une société constituée au Luxembourg. A la suite de l'acquisition de GE Americom, le 9 novembre 2001, SES est devenue la société mère de SES ASTRA, entreprise initialement fondée en 1985. La version la plus récente des statuts de SES peut être consultée sur le site de la société sous la rubrique consacrée à la gouvernance d'entreprise.

Assemblée générale annuelle des actionnaires

En vertu du droit luxembourgeois des sociétés, toute assemblée des actionnaires, ordinaire et/ou extraordinaire, représente l'intégralité de l'actionnariat de la société. Elle dispose des pouvoirs les plus étendus, et les résolutions adoptées lors de ces assemblées s'imposent à tous les actionnaires, qu'ils soient présents ou absents, qu'ils s'abstiennent de voter ou qu'ils aient voté contre la résolution concernée.

Les réunions sont présidées par le Président du Conseil d'administration ou, en son absence, par l'un des Vice-Présidents du Conseil d'administration ou, en cas d'absence de ces derniers, par une personne désignée par l'assemblée. Tout actionnaire figurant au registre des actionnaires de la société, au moins quatorze jours ouvrables avant la réunion, est autorisé à participer et à voter à l'assemblée. Les actionnaires absents peuvent voter par procuration à l'assemblée en désignant un représentant (qui ne doit pas nécessairement être un actionnaire).

La société a émis des actions de catégorie A et de catégorie B (également désignées comme « actions A » et « actions B »).

Les actions des catégories A et B disposent des mêmes droits, sauf que les actions de catégorie B, détenues par l'Etat luxembourgeois et par deux entités détenues à 100 % par ce dernier, donnent droit à 40 % seulement du dividende versé aux actionnaires de catégorie A ou, en cas de dissolution de la société, à 40 % du produit net de la liquidation versé aux actionnaires de catégorie A. Les actions de catégorie B ne peuvent pas être négociées librement. Chaque action, de catégorie A ou de catégorie B, donne droit à une voix. Conformément aux statuts de la société, un actionnaire de catégorie A ne peut détenir, directement ou indirectement, plus de 20 %, 33 % ou 50 % des actions de la société, s'il n'a pas reçu l'accord préalable d'une assemblée générale. Cette limite est calculée en tenant compte des actions de toutes les catégories détenues par un actionnaire de catégorie A.

Un actionnaire ou un actionnaire potentiel qui prévoit d'acquérir, directement ou indirectement, plus de 20 %, 33 % ou 50 % des actions de la société, doit en informer le Président du Conseil d'administration. Le Président informe aussitôt le gouvernement luxembourgeois du projet d'acquisition de l'actionnaire concerné. Le gouvernement dispose d'un délai de trois mois après réception de ladite information pour s'opposer à cette acquisition au cas où il la considérerait fondamentalement contraire à l'intérêt public.

Si aucune opposition n'est formulée par le gouvernement luxembourgeois, le Conseil d'administration convoque une assemblée extraordinaire des actionnaires dont les membres peuvent, à la majorité prévue par l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, autoriser la partie requérante à acquérir plus de 20 %, 33 % ou 50 % des actions de la société.

Gouvernance d'entreprise

suite

L'assemblée générale annuelle a lieu le premier jeudi du mois d'avril. Chaque actionnaire nominatif sera convoqué à l'assemblée générale annuelle et sera informé, par courrier recommandé au moins trente jours avant l'assemblée, de l'heure à laquelle celle-ci se déroulera ainsi que de l'ordre du jour. Les détenteurs des certificats de dépôt fiduciaire (FDR) de la société sont représentés à l'assemblée par la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat qui agit en qualité de fiduciaire. Chaque FDR représente une action de catégorie A. Un détenteur de FDR qui souhaite assister en personne à l'assemblée générale annuelle des actionnaires doit convertir au moins un FDR en une action de catégorie A. Pour faciliter la participation des détenteurs de FDR à l'assemblée, la société prend en charge les frais de conversion applicables, à concurrence de 10 000 FDR par actionnaire, pendant une courte période précédant l'assemblée générale annuelle.

L'assemblée générale annuelle et son ordre du jour seront également publiés dans la presse et dans le « Mémorial C ». Le fiduciaire communiquera les propositions de résolutions aux deux systèmes de compensation internationaux, Clearstream et Euroclear, afin de permettre aux détenteurs de FDR de donner leurs consignes de vote au fiduciaire à temps pour l'assemblée. En même temps, les résolutions proposées pourront être consultées sur le site internet de la société. A défaut d'avoir reçu des consignes spécifiques de la part des titulaires des FDR, le fiduciaire votera en faveur des propositions soumises par le Conseil.

L'assemblée ne peut délibérer valablement que si au moins la moitié des actions de catégorie A et des actions de catégorie B sont représentées. Si le quorum requis n'est pas atteint, l'assemblée sera reconvoquée conformément aux statuts. L'assemblée pourra alors valablement délibérer quel que soit le nombre d'actions représentées.

Les actes de l'assemblée sont établis en français, une version anglaise étant fournie par la société. La version française du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle et les résultats des votes des actionnaires seront publiés sur le site internet de SES dans les quinze jours suivant l'assemblée générale annuelle.

A l'exception de la procédure décrite ci-dessus applicable si un actionnaire a l'intention d'acquérir plus de 20 %, 33 % ou 50 % des actions de la société, toutes les résolutions de l'assemblée sont adoptées par un vote à la majorité simple, sauf disposition contraire imposée par la loi luxembourgeoise sur les sociétés. L'assemblée générale annuelle tenue le 4 avril 2013 a réuni 99,871 % des actionnaires de la société. Comme cependant les 4 875 016 FDR détenus par la société n'ont pas pris part aux votes, la participation aux votes était de 98,951 % des actions de la société.

Lors de l'assemblée générale annuelle de 2013, les actionnaires ont approuvé les résultats financiers de 2012 et l'affectation des bénéfices de l'exercice 2012 ; ils ont donné décharge au réviseur d'entreprises et aux administrateurs, ont donné mandat à PwC en qualité de réviseur de la société en remplacement de Ernst & Young et ont autorisé SES à racheter ses propres actions. Les actionnaires ont également approuvé la rémunération versée aux administrateurs, qui est restée inchangée par rapport à 2012. Enfin, les actionnaires ont élu six administrateurs pour un mandat de trois ans, à la majorité minimale de 92,8 % des voix exprimées. Quatre administrateurs ont vu leur mandat renouvelé tandis que Romain Bausch et Tsega Gebreyes ont été élus pour un premier mandat de trois ans.

Toutes les autres propositions du Conseil d'administration ont été approuvées à une majorité d'au moins 99,4 % des voix exprimées. Conformément à l'article 67-1 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés, il n'est pas tenu compte des abstentions pour déterminer si une résolution a été adoptée. Les résultats détaillés des votes des actionnaires sont disponibles sur le site de la société sous la rubrique consacrée à la gouvernance d'entreprise.

Le Conseil d'administration et ses comités

Mission

Il incombe au Conseil d'administration de définir les objectifs stratégiques et le plan d'affaires général de la société. Le Conseil approuve, sur proposition du Comité exécutif, les comptes annuels consolidés de la société et l'affectation des résultats, le modèle économique à moyen terme et le budget annuel consolidé de la société, ainsi que le rapport de gestion à soumettre à l'assemblée générale annuelle des actionnaires. Il approuve également les investissements majeurs, et assume, vis-à-vis des actionnaires et des tiers concernés, la responsabilité de la gestion journalière de la société qu'il délègue au Comité exécutif.

Composition

Le Conseil d'administration de SES est composé de 18 administrateurs, tous non exécutifs, sauf un. Conformément aux statuts de la société, les deux tiers des membres du Conseil représentent les détenteurs d'actions de catégorie A et un tiers représente les détenteurs d'actions de catégorie B. Les mandats des administrateurs actuels arriveront à expiration le jour de l'assemblée générale annuelle des actionnaires en avril 2014, 2015 et 2016 respectivement. M. René Steichen est le Président du Conseil d'administration. Il a été élu par les membres du Conseil au cours de la réunion du 4 avril 2013 qui a suivi l'assemblée générale annuelle. M. Steichen est actuellement assisté par deux Vice-Présidents, MM. François Tesch et Jean-Paul Zens, qui ont été l'un et l'autre élus sur la base des propositions soumises par les administrateurs représentant, respectivement, les actionnaires des catégories A et B.

En cas de vacance d'un siège au Conseil d'administration, les membres restants du Conseil peuvent, sur proposition du Comité de nomination et à titre provisoire, pourvoir le poste vacant par vote à la majorité simple. Dans ce cas, l'assemblée générale annuelle des actionnaires suivante confirmera l'élection du nouvel administrateur, qui mènera à terme le mandat de l'administrateur dont le siège est devenu vacant.

Conformément au règlement interne, les administrateurs indépendants doivent représenter au moins un tiers des membres du Conseil. Un membre du Conseil est considéré comme indépendant lorsqu'il ou elle n'entretient pas avec la société ou ses cadres des rapports susceptibles d'influencer son jugement. Afin d'être considéré comme indépendant, un administrateur doit :

- ne pas avoir occupé un poste d'administrateur pendant plus de 12 ans ;
- ne pas avoir été salarié ou cadre de la société au cours des cinq années précédentes ;
- ne pas avoir entretenu une relation d'affaires significative avec la société au cours des trois années précédentes ; et
- ne pas représenter un actionnaire détenant directement ou indirectement plus de 5 % des actions de la société.

Neuf membres du Conseil d'administration actuel sont considérés comme indépendants :

Il s'agit de Mmes Bridget Cosgrave, Tsega Gebreyes et Miriam Meckel, ainsi que de MM. Marc Beuls, Marcus Bicknell, Jacques Espinasse, Conny Kullmann, Ramu Potarazu et Marc Speeckaert.

Sur les neuf administrateurs qui ne sont pas considérés comme indépendants, six représentent un actionnaire détenant plus de 5 % des actions de la société, deux ont siégé au Conseil d'administration pendant plus de 12 ans et un administrateur est lié par une relation de travail avec la société.

M. Pierre Margue, Vice President Legal Services Corporate and Finance, agit en qualité de secrétaire du Conseil d'administration.

Règles de fonctionnement

Le Conseil d'administration se réunit en fonction des besoins de l'activité de la société, mais au moins une fois par trimestre. Il est autorisé à délibérer valablement si la majorité des administrateurs est présente ou représentée. Les résolutions du Conseil sont adoptées à la majorité simple des administrateurs votants présents ou représentés, sans tenir compte des abstentions. Tout contrat important que la société, ou une de ses filiales détenues à part entière, a l'intention de signer avec un actionnaire détenant, directement ou indirectement, au moins 5 % des actions de la société doit être soumis à l'approbation préalable du Conseil d'administration. En 2013, il n'y a eu aucune transaction entre la société et un actionnaire détenant directement ou indirectement au moins 5 % des actions de la société.

Activités du Conseil d'administration en 2013

Le Conseil d'administration s'est réuni six fois en 2013, avec une participation moyenne des membres de plus de 95 %. Après approbation du Comité d'audit et de risque, le Conseil a approuvé les états financiers vérifiés de 2012, ainsi que le dividende proposé et les résultats du premier semestre 2013. Au cours de l'année, le Conseil d'administration a approuvé le nouveau plan stratégique et un plan d'entreprise pour la période 2013-2019, qui ont servi de base de référence au budget 2014 approuvé par le Conseil en décembre 2013.

Au cours de l'année 2013, le Conseil d'administration a approuvé l'achat du satellite SES-10 ainsi que la cession de Solaris, co-entreprise de SES et d'Eutelsat créée pour développer des services mobiles par satellites (MSS) de nouvelle génération.

En 2013, le Conseil d'administration a décidé de lancer un nouveau programme de rachat d'actions, qui a été mis en œuvre sur Euronext Paris après dépôt d'une notice d'information en date du 15 mai 2013. Le programme 2013 s'est limité aux deux objectifs suivants :

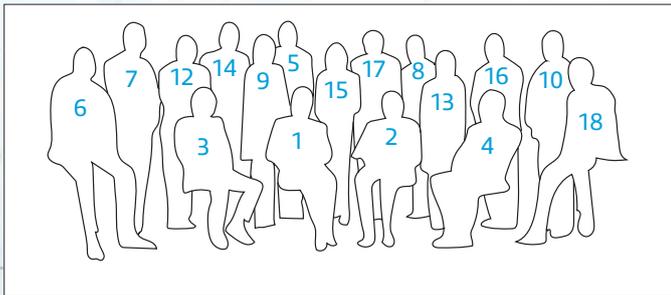
- honorer les obligations de la société concernant le programme d'actionnariat et le plan d'options d'acquisition en faveur des dirigeants de l'entreprise ; et
- se conformer aux contraintes du contrat de liquidité confié à la banque Rothschild.

Enfin, le Conseil d'administration a pris note de deux actualisations du rapport sur la gestion des risques.

Le Comité exécutif a tenu le Conseil d'administration régulièrement informé des activités et de la situation financière de la société ainsi que du différend avec Eutelsat sur l'exploitation du spectre de fréquences. Le Conseil d'administration a reçu un compte rendu actualisé concernant O3b et a pris note de la vente des actions de la société dans Glacom Ltd et dans ND SatCom conformément à des décisions antérieures prises par le Conseil. A chaque réunion, les administrateurs reçoivent un rapport sur les affaires courantes et les présidents des trois comités créés par le Conseil présentent un rapport sur les questions récentes abordées au sein de leur comité respectif. En outre, les membres du Conseil d'administration reçoivent tous les mois un rapport d'activité.

Le Conseil d'administration a, par ailleurs, pris note d'une actualisation de la feuille de route de la trésorerie et reçu une présentation sur les principales questions réglementaires identifiées dans le secteur des satellites.

Conformément aux pratiques antérieures, le Conseil d'administration a procédé à un exercice d'auto-évaluation, à l'issue duquel la direction a approuvé quelques modifications supplémentaires devant permettre de rationaliser les processus internes de gouvernance d'entreprise.



Note: M. Jacques Espinasse n'était pas présent pour cette photo.

Les 18 membres du Conseil d'administration sont les suivants :

1. René Steichen

Né le 27 novembre 1942, M. Steichen est administrateur de la société depuis le 1er juin 1995 ; il a été élu Président du Conseil d'administration le 15 avril 1996. Ancien membre du gouvernement luxembourgeois (1984-1993) et de la Commission Européenne (1993-1995), M. Steichen est actuellement avocat au Barreau de Luxembourg. Il est également membre du Conseil d'administration de SES ASTRA et Président du Conseil d'administration de Luxconnect S.A. Il a étudié le droit et les sciences politiques à Aix-en-Provence et Paris. Il est diplômé de la faculté de droit et a obtenu un diplôme en économie et finances de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris. M. Steichen est le Président du Conseil d'administration de SES et préside également le Comité de nomination et le Comité de rémunération.

M. Steichen est de nationalité luxembourgeoise. Il n'est pas considéré comme un administrateur indépendant car il représente un actionnaire majeur.

2. François Tesch

Né le 16 janvier 1951, M. Tesch est administrateur de la société depuis le 15 avril 1999. M. Tesch est Directeur général de Foyer S.A. et Luxempart S.A. Il est diplômé en sciences économiques de la faculté d'Aix-en-Provence et titulaire d'un MBA de l'INSEAD (Institut Européen d'Administration des Affaires). M. Tesch siège au Conseil d'administration d'Atenor Group S.A. et de Financière de Tubize S.A. Il est Vice-Président du Conseil d'administration de SES et membre du Comité de nomination de SES.

M. Tesch est de nationalité luxembourgeoise. Il n'est pas considéré comme un administrateur indépendant car il siège au conseil depuis plus de 12 ans.

3. Jean-Paul Zens

Né le 8 janvier 1953, M. Zens siège au Conseil d'administration depuis le 7 mai 2002 et a été élu Vice-Président le même jour. Il est aussi membre du Conseil d'administration de SES ASTRA et de l'Entreprise des Postes et Télécommunications (Luxembourg). Il est actuellement Directeur du Service des Médias et des Communications du Ministère d'Etat de Luxembourg. Il est diplômé en droit, en psychologie et en sciences de la communication de l'Université de Strasbourg. M. Zens est membre du Comité de nomination de SES.

M. Zens est de nationalité luxembourgeoise. Il n'est pas considéré comme un administrateur indépendant, car il représente un actionnaire majeur.

4. Serge Allegrezza

Né le 25 octobre 1959, M. Allegrezza est administrateur depuis le 11 février 2010. Il est actuellement Directeur général du Statec (Institut national de la statistique et des études économiques au Luxembourg), poste qu'il occupe depuis avril 2003. Il a été Conseiller de Gouvernement 1ère classe au Ministère de l'Economie, responsable de la politique du marché intérieur, et il est le Président de l'Observatoire de la compétitivité. M. Allegrezza est également Président du Conseil d'administration de l'Entreprise des Postes et Télécommunications ainsi que de LuxTrust i.n.c. et membre du Conseil Economique et Social. M. Allegrezza a été maître de conférences à temps partiel à l'IAE/Université de Nancy 2. Il est titulaire d'un master en économie et d'un PhD en économie appliquée.

M. Allegrezza est de nationalité luxembourgeoise. Il n'est pas considéré comme un administrateur indépendant car il représente un actionnaire majeur.

5. Romain Bausch

Né le 3 juillet 1953, M. Romain Bausch est Président et Directeur général de SES depuis 1995, après une carrière au Ministère des Finances du Luxembourg. Avant d'être nommé Directeur général de SES, M. Bausch a occupé des postes clés dans les secteurs de la banque, des médias et des télécommunications et a assumé pendant cinq ans les fonctions d'administrateur et de Vice-Président du Conseil de SES. M. Bausch est également Président du Conseil d'administration de SES ASTRA et Vice-Président du Conseil d'administration d'O3b Networks. Il siège par ailleurs au Conseil d'administration de la Fedil (Fédération des industriels luxembourgeois) ainsi qu'aux Conseils d'administration d'Aperam, de BIP Investment Partners et de la Compagnie Financière La Luxembourgeoise. M. Bausch est diplômé en sciences économiques de l'Université de Nancy (avec une spécialisation en gestion des entreprises). Il est titulaire d'un doctorat honorifique de l'Université Sacred Heart au Luxembourg.

M. Bausch est de nationalité luxembourgeoise. Il prendra sa retraite de Président et Directeur général le 3 avril 2014. Il n'est pas considéré comme un administrateur indépendant en raison de sa relation de travail avec la société.

6. Marc Beuls

Né le 15 septembre 1956, M. Beuls est administrateur de SES depuis le 7 avril 2011. Il est l'ancien Président et Directeur général de Millicom International Cellular S.A., une fonction qu'il a occupée de 1998 à 2009. Avant de rejoindre Millicom en 1992 en qualité de Vice-Président senior en charge des finances et de la trésorerie, M. Beuls a travaillé pour Generale Bank en Belgique, où il était spécialisé dans le financement de projets et d'opérations commerciales dans les pays émergents. M. Beuls est diplômé de la Limburg Business School, actuellement UHasselt. Il est diplômé en économie avec une majeure en finance. M. Beuls est membre du Comité d'audit et de risque de SES.

M. Beuls est de nationalité belge. Il est considéré comme un administrateur indépendant.

Gouvernance d'entreprise

suite

7. Marcus Bicknell

Né le 28 février 1948, M. Bicknell est administrateur de SES depuis le 6 mai 2005. Il est aussi administrateur de deux sociétés britanniques non cotées, New Media Foundry Ltd et Langstaff-Ellis Ltd ; il est membre du comité de développement de la Royal Academy of Dramatic Art. De 1986 à 1990, il a occupé les fonctions de Directeur commercial de la Société Européenne des Satellites. M. Bicknell est titulaire d'un Master en anthropologie physique avec mention, qui lui a été décerné par l'Université de Cambridge. M. Bicknell est membre du Comité de rémunération et du Comité de nomination de SES.

M. Bicknell est de nationalité britannique. Il est considéré comme un administrateur indépendant.

8. Marc Colas

Né le 13 mai 1955, M. Colas est administrateur de SES depuis le 21 février 2013. Il a été le secrétaire général du Conseil des ministres luxembourgeois de 2004 à 2013 et il est actuellement Administrateur général à la Présidence du gouvernement du Luxembourg, au bureau du Premier ministre. Il a auparavant occupé différents postes dans la haute administration luxembourgeoise, au Ministère des Finances, au Ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative, au Ministère de l'Intérieur et, depuis 2004, à la Présidence du gouvernement, au bureau du Premier ministre. De 2001 à 2006, M. Colas a été membre du Comité d'audit de la Banque Européenne d'Investissement (BEI). Il est également membre du Conseil d'administration de l'Oeuvre Nationale de Secours Grand-Duchesse Charlotte. M. Colas a obtenu un master en droit de l'Université de Strasbourg et un double master en gestion des entreprises (Finance et Marketing) délivré par l'Ecole de commerce Richard T. Farmer de l'Université d'Oxford (Ohio).

M. Colas est de nationalité luxembourgeoise. Il n'est pas considéré comme un administrateur indépendant car il représente un actionnaire majeur. M. Colas est membre du Comité d'audit et de risque de SES.

9. Bridget Cosgrave

Née le 1er juillet 1961, administratrice depuis le 3 avril 2008, Mme Cosgrave est Présidente et fondatrice d'EVERY EUROPEAN DIGITAL, une société spécialisée dans le développement des opportunités de l'infrastructure haut débit agnostique à l'égard des technologies, actuellement centrée sur la Pologne. Entre 2009 et 2011, Mme Cosgrave a été Directrice générale de DIGITALEUROPE. Membre du Comité exécutif de Belgacom S.A. de 2001 à 2007, Bridget Cosgrave a également été Executive Vice President de la division Enterprise, Présidente du Conseil d'administration et Présidente-Directrice générale fondatrice de BICS, société commune avec Swisscom et MTN, ainsi que membre du Conseil d'administration de Belgacom Mobile (Proximus) et du groupe Telindus. Mme Cosgrave est titulaire d'un MBA de la London Business School et d'une licence avec mention en économie et en histoire décernée par la Queen's University au Canada. Mme Cosgrave est membre du Comité d'audit et de risque de SES.

Elle a les nationalités irlandaise et canadienne. Elle est considérée comme une administratrice indépendante.

10. Hadelin de Liedekerke Beaufort

Né le 29 avril 1955 et administrateur depuis le 17 avril 2000, M. de Liedekerke Beaufort est actuellement administrateur de Santander Telecommunications S.A., une entreprise privée, et siège au Conseil d'administration de plusieurs autres sociétés du domaine de la finance, de la communication et de la promotion immobilière. Diplômé de l'Ecole Hôtelière de Lausanne, M. de Liedekerke Beaufort est membre du Comité de rémunération de SES.

M. de Liedekerke Beaufort est de nationalité française. Il n'est pas considéré comme un administrateur indépendant car il siège au conseil depuis plus de 12 ans.

11. Jacques Espinasse

Né le 12 mai 1943, M. Espinasse est administrateur de SES depuis le 6 mai 2005. En mai 2007, après cinq ans de service, M. Espinasse a pris sa retraite du poste de membre du Directoire et Directeur financier de Vivendi. M. Espinasse occupait auparavant le poste de Directeur des Opérations de TPS. Il est membre du Conseil de Surveillance de LBPAM, Axa Belgique, Axa Holdings Belgique, Axa Banque Europe et Hammerson Plc. Il est titulaire d'un BBA et d'un MBA de l'Université du Michigan. M. Espinasse est membre du Comité d'audit et de risque et du Comité de rémunération de SES.

M. Espinasse est de nationalité française. Il est considéré comme un administrateur indépendant.

12. Jean-Claude Finck

Né le 22 janvier 1956 et administrateur depuis le 31 mai 2001, M. Finck est Directeur général de la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, membre des Conseils d'administration de la Bourse de Luxembourg S.A., de Luxair S.A., de Cargolux S.A., de La Luxembourgeoise S.A., de La Luxembourgeoise Vie S.A., de Paul Wurth, S.A., ainsi que de La Banque Postale Asset Management. Diplômé en sciences économiques de l'Université Aix/Marseille, M. Finck est membre du Comité d'audit et de risque de SES.

M. Finck est de nationalité luxembourgeoise. Il n'est pas considéré comme un administrateur indépendant car il représente un actionnaire majeur.

13. Tsega Gebreyes

Née le 14 décembre 1969, Mme Tsega Gebreyes est devenue administratrice le 4 avril 2013. Elle est la Directrice fondatrice de Satya Capital Limited. Elle a été la Directrice du développement commercial et la Directrice de la stratégie de Celtel International B.V. et conseillère principale de Zain. Elle a également été l'un des membres fondateurs du New Africa Opportunity Fund, LLP (rebaptisé Zeypher Opportunity Fund LLP) et a travaillé chez McKinsey et Citicorp. Mme Gebreyes est administratrice d'Ison Grown, d'Hygeia Nigeria Limited et de Satya Capital Limited. Elle a obtenu un diplôme avec double majeure en économie et en études internationales du Rhodes College ainsi qu'un MBA délivré par la Harvard Business School.

Mme Gebreyes est de nationalité éthiopienne. Elle est considérée comme une administratrice indépendante.

14. Conny Kullman

Né le 5 juillet 1950, M. Kullman est administrateur de SES depuis le 5 avril 2012. Il est l'ancien Président-Directeur général d'Intelsat. M. Kullman est titulaire d'une maîtrise de sciences en ingénierie électronique de l'Université de technologie de Göteborg, obtenue en 1974. Après avoir travaillé comme ingénieur système pour Saab-Ericsson Space AB en Suède jusqu'en 1983, il est entré chez Intelsat à Washington D.C., où il a occupé plusieurs postes avant d'en devenir le Directeur général en 1998. M. Kullman a été nommé CEO d'Intelsat Ltd en 2001 et, en 2005, Président d'Intelsat Ltd et PDG d'Intelsat Ltd aux Bermudes, jusqu'à sa retraite en 2006. M. Kullman est membre du Comité de rémunération et du Comité de nomination de SES.

M. Kullman est de nationalité suédoise. Il est considéré comme un administrateur indépendant.

15. Miriam Meckel

Née le 18 juillet 1967, Mme Meckel est administratrice de SES depuis le 5 avril 2012. Elle est professeur en communications d'entreprise et Directrice de l'Institute for Media Management and Communication de l'Université de Saint-Gall. Avant le poste qu'elle occupe aujourd'hui, elle était sous-secrétaire d'Etat pour l'Europe, les affaires internationales et les médias et porte-parole du gouvernement de Rhénanie du Nord-Westphalie. Elle a également enseigné le journalisme et la communication à l'Université de Münster. Mme Meckel a aussi été directrice de rédaction et animatrice d'un magazine d'information pour RTL Television. Elle a par ailleurs travaillé en qualité de journaliste indépendante pour des chaînes de télévision publiques et commerciales. Mme Meckel est membre des Conseils d'administration de SES ASTRA, de l'Ecole Hôtelière de Lausanne et de Commerzbank International S.A., Luxembourg. Elle est titulaire d'un PhD en sciences de la communication de l'Université de Münster.

Mme Miriam Meckel est de nationalité allemande. Elle est considérée comme une administratrice indépendante.

16. Ramu Potarazu

Né le 10 août 1961, M. Potarazu est administrateur de SES depuis le 20 février 2014. Il est Directeur général de Binary Fountain, ainsi que fondateur et ancien Directeur général de Vubiquity. Avant de créer Vubiquity, M. Potarazu a passé 15 ans chez Intelsat (1991-2006) où il a occupé plusieurs postes. Vice-Président de l'exploitation d'Intelsat et Directeur des investissements (CIO) en 1996, il est devenu Vice-Président du Groupe, en charge de la restructuration commerciale en 2000. En 2001, M. Potarazu accède aux fonctions de Président d'Intelsat Global Service Corporation et de 2002 à 2006, il est Président et Directeur de l'exploitation d'Intelsat Ltd. Avant de rejoindre Intelsat, M. Potarazu a occupé plusieurs postes d'ingénieur. M. Potarazu est titulaire d'une licence en informatique et en mathématiques de l'Université Oklahoma Christian. Il a également obtenu un master en électrotechnique à l'Université Johns Hopkins et a été membre du Stanford Executive Program.

M. Potarazu est de nationalité américaine. Il est considéré comme un administrateur indépendant.

17. Victor Rod

Né le 26 avril 1950 et administrateur depuis le 23 novembre 1995, M. Rod est Président du Commissariat aux Assurances et Président du Conseil d'administration de la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat du Luxembourg. M. Rod est diplômé en droit de l'Université de Nancy.

M. Rod est de nationalité luxembourgeoise. Il n'est pas considéré comme un administrateur indépendant car il représente un actionnaire majeur.

18. Marc Speeckaert

Né le 23 mai 1951, M. Speeckaert est administrateur de SES depuis le 6 mai 2005. Il est Directeur général de Sofina S.A. et administrateur de plusieurs sociétés non cotées, ainsi que de Rapala (société cotée à la Bourse d'Helsinki) et de Mersen (société cotée à Euronext Paris). M. Speeckaert est titulaire d'un diplôme d'économie appliquée et d'un Master en gestion et administration de l'Université Catholique de Louvain (UCL) en Belgique ; il a également participé à un Advanced Management Program de Wharton, Université de Pennsylvanie (Etats-Unis). M. Speeckaert est Président du Comité d'audit et de risque et du Comité de nomination de SES.

M. Speeckaert est de nationalité belge. Il est considéré comme un administrateur indépendant.

Gouvernance d'entreprise

suite

Notre structure de gouvernance

Le Bureau du Président

Le Bureau du Président prépare l'ordre du jour des réunions du Conseil d'administration.

Le Comité de rémunération

Le comité de rémunération fixe la rémunération des membres du Comité exécutif et fournit des conseils sur les politiques de rémunération à l'échelle de la société.

Le Comité d'audit et de risque

Le Comité d'audit et de risque assiste le Conseil d'administration dans l'exécution de ses responsabilités de supervision en matière de politiques d'entreprise, de gestion des risques, de contrôle interne, d'audit interne et externe, et de méthodes de reporting sur le plan financier et réglementaire.

Le Comité de nomination

Le Comité de nomination propose des candidats susceptibles d'être élus au Conseil d'administration et au Comité exécutif.

Comités du Conseil d'administration

Le Bureau du Président

Le Président et les deux Vice-Présidents du Conseil d'administration sont membres du Bureau du Président. Le Bureau du Président a pour mission de préparer l'ordre du jour des réunions du Conseil d'administration pour permettre aux Vice-Présidents de préparer à leur tour les réunions avec les administrateurs des catégories d'actions concernées.

Les membres actuels du Bureau du Président sont :

M. René Steichen

M. François Tesch

M. Jean-Paul Zens

Le Bureau du Président s'est réuni six fois en 2013, avec un taux de participation des membres de plus de 94 %.

Le Comité de rémunération

Conformément aux normes générales de la gouvernance d'entreprise, le Conseil d'administration a institué un Comité de rémunération chargé de fixer la rémunération des membres du Comité exécutif et de fournir des conseils sur les politiques de rémunération à l'échelle de la société. Chaque fois qu'il se réunit, le comité, par l'intermédiaire de son Président, rend compte au Conseil d'administration. Le Comité de rémunération est composé de six membres, dont la moitié au moins sont des administrateurs indépendants conformément au règlement interne de SES. Le Comité de rémunération est désormais composé des six membres suivants, tous non exécutifs :

M. René Steichen

M. Marcus Bicknell (indépendant)

M. Hadelin de Liedekerke Beaufort

M. Jacques Espinasse (indépendant)

M. Conny Kullman (indépendant)

M. Jean-Paul Zens

En 2013, le Comité de rémunération était présidé par le Président du Conseil d'administration.

Le Comité de rémunération s'est réuni cinq fois, avec un taux de participation des membres de 90 %. Outre le nombre d'options sur actions à allouer aux membres du Comité exécutif pour l'année 2013, ainsi que le bonus à allouer aux membres du Comité exécutif pour l'année 2012, le Comité de rémunération a également déterminé le nombre d'actions à leur allouer au titre de leur performance en 2012 et a approuvé les objectifs de la société en 2013 qui entreront en ligne de compte dans la détermination des bonus à verser aux membres du Comité exécutif pour 2013. Le Comité de rémunération a décidé qu'à compter de 2014, les cadres recevront moins d'actions à transfert de propriété différé et plus d'actions liées à la performance. A l'issue de chaque réunion, un compte rendu écrit sur les travaux du Comité de rémunération est adressé au Conseil d'administration.

Le Comité de rémunération supervise également la mise en œuvre de la décision en vertu de laquelle les membres du Comité exécutif devront, dans un délai de cinq ans, détenir l'équivalent d'une année de salaire sous la forme d'actions nominatives de la société. Le Président et Directeur général de SES devra pour sa part détenir l'équivalent de deux années de salaire en actions nominatives.

Le Comité d'audit et de risque

Dans le cadre de sa mission générale de gouvernance d'entreprise, le Conseil a constitué un Comité d'audit et de risque chargé de l'assister dans l'exécution de ses responsabilités de supervision en matière de politiques d'entreprise, de gestion des risques, de contrôles internes, d'audit interne et externe et de méthodes de reporting sur le plan financier et réglementaire. Le comité joue un rôle de surveillance et assure le lien entre le Conseil d'administration et les auditeurs internes et externes. Le Comité d'audit et de risque est composé de six membres, dont quatre sont des administrateurs indépendants.

Les membres du Comité d'audit et de risque sont actuellement :

M. Marc Speeckaert, Président du Comité d'audit et de risque (indépendant)

M. Marc Beuls (indépendant)

M. Marc Colas

Mme Bridget Cosgrave (indépendante)

M. Jacques Espinasse (indépendant)

M. Jean-Claude Finck

Le Comité d'audit et de risque s'est réuni cinq fois avec un taux de participation de 90 %.

Les réunions ont été consacrées en particulier à la revue des résultats financiers de l'exercice 2012 avant soumission au Conseil et approbation consécutive par les actionnaires à l'occasion de l'assemblée générale annuelle statutaire, et aux résultats du premier semestre 2013. Le comité a par ailleurs entendu, par l'intermédiaire de son président, les remarques du Conseil d'administration sur les résultats trimestriels de la société avant qu'ils ne soient publiés.

Le Comité d'audit et de risque a examiné la déclaration de la société sur les systèmes de contrôles internes avant qu'elle ne soit publiée dans le rapport annuel. Il a également approuvé le plan d'audit interne et reçu des mises à jour bisannuelles sur les activités d'audit interne ainsi que sur le suivi des principales recommandations. Il a par ailleurs examiné la lettre de recommandation Ernst & Young de 2012.

Le Comité d'audit et de risque a continué à encourager la direction à éliminer autant d'entités non opérationnelles que possible. Conformément aux bonnes pratiques en matière de gouvernance d'entreprise et suite à l'appel d'offres lancé en 2012, portant sur la nomination d'un réviseur externe, le Comité d'audit et de risque a proposé au Conseil d'administration et aux actionnaires la désignation de PwC en qualité de réviseur externe pour 2013.

Le Comité d'audit et de risque a reçu des mises à jour bisannuelles de la part du Comité de gestion du risque de SES et a mené des débats sur la sécurité des technologies de l'information. Le Comité a également reçu une mise à jour sur le système de planification des ressources de l'entreprise récemment introduit, une mise à jour sur la feuille de route de la trésorerie ainsi qu'un rapport annuel émanant du Président du comité chargé de veiller au respect des règles et normes en vigueur. Il a examiné la Charte d'Audit interne et a approuvé un nombre limité de missions « non-audit » devant être réalisées par le nouveau réviseur externe qui a également adressé au Comité d'audit et de risque un compte rendu sur les six premiers mois de la transition entre Ernst & Young et PwC. Enfin, le Comité d'audit et de risque a examiné les recommandations soumises par la Commission de Surveillance du Secteur Financier luxembourgeoise (la « CSSF ») découlant d'une analyse par cette dernière des comptes annuels 2012 de la société.

A l'issue de chaque réunion, un compte rendu écrit sur les travaux du Comité d'audit et de risque est adressé au Conseil d'administration.

Le Comité de nomination

Conformément aux meilleures pratiques de gouvernance d'entreprise, le Conseil d'administration a formé un Comité de nomination dont la mission consiste à proposer des candidats susceptibles d'être élus au Conseil d'administration par les membres de l'assemblée générale annuelle des actionnaires. S'appuyant sur des listes fournies par les actionnaires, ces propositions doivent comporter un nombre de candidats au moins égal au nombre de sièges à pourvoir dans chaque catégorie d'actionnaires. Le Comité de nomination propose aussi des candidats susceptibles d'être élus par le Conseil pour siéger au Comité exécutif.

Le Comité de nomination, formé au moins pour moitié d'administrateurs indépendants conformément au règlement interne de SES, se compose des six membres suivants :

M. René Steichen

M. Marcus Bicknell (indépendant)

M. Conny Kullman (indépendant)

M. Marc Speeckaert (indépendant)

M. François Tesch

M. Jean-Paul Zens

En 2013, le Comité de nomination était présidé par le Président du Conseil d'administration. Le Comité de nomination a tenu neuf réunions avec un taux de participation de 89 %, au cours desquelles les principaux sujets abordés portaient sur la nomination du nouveau Directeur général, la nomination du nouveau Directeur financier et sur le plan de succession 2013 ainsi que sur la préparation du renouvellement du Conseil d'administration.

A l'issue de chaque réunion, un compte rendu écrit sur les travaux du Comité de nomination est adressé au Conseil d'administration.



Le Comité exécutif

1er rang (de g. à d.) : Ferdinand Kayser (Directeur commercial), Romain Bausch (Président et Directeur général).

2e rang (de g. à d.) : Padraig McCarthy (Directeur financier), Martin Halliwell (Directeur chargé de la technologie), Gerson Souto (Directeur chargé du développement), Karim Michel Sabbagh (Directeur général désigné).

Le Comité exécutif

Mission

Le Comité exécutif est chargé de la gestion journalière de la société. Il fonctionne selon le principe de la direction collégiale. Le Comité exécutif est chargé de préparer et de planifier les politiques et stratégies générales de la société pour approbation par le Conseil d'administration. Le Comité exécutif est habilité à approuver des opérations intra-groupe indépendamment de leur montant, à condition qu'elles soient compatibles avec le budget annuel consolidé de la société. Il est également habilité à approuver des transactions spécifiques avec des tiers, pour un montant qui ne doit pas excéder 10 millions d'euros par projet. Le Comité exécutif informe le Conseil d'administration de ces transactions lors de sa réunion suivante. Le montant combiné de ces projets ne peut à aucun moment excéder 30 millions d'euros.

Gouvernance d'entreprise

suite

Le Comité exécutif est habilité à approuver des facilités de crédit extérieures ou des garanties, gages, hypothèques et autres engagements de la société ou de l'une de ses filiales détenues à part entière, à condition que ces facilités ou garanties ne fassent pas perdre à la société son statut d'émetteur de premier rang. Le Comité exécutif est habilité à approuver une augmentation du budget d'investissement jusqu'à concurrence de 5 % pour un programme d'acquisition de satellite déjà approuvé par le Conseil d'administration, étant entendu que le taux de rendement effectif devra se conformer aux seuils spécifiques définis par le conseil. Le Comité exécutif informe le Conseil d'administration d'une décision de ce type lors de sa réunion suivante.

Le Comité exécutif soumet au Conseil d'administration les mesures jugées nécessaires pour permettre à la société d'atteindre ses objectifs. Avant le début de chaque année fiscale, le Comité exécutif soumet un budget consolidé au Conseil d'administration pour approbation.

Le Comité exécutif est chargé de mettre en œuvre les décisions prises par le Conseil d'administration et les comités mandatés spécialement par le Conseil. Le Comité exécutif peut, dans l'intérêt de la société, déléguer une partie de ses pouvoirs et attributions à certains de ses membres, qui peuvent agir individuellement ou conjointement.

Le Président du Comité exécutif organise le travail du Comité exécutif et coordonne les activités de ses membres, qui lui rapportent directement. Afin de permettre au Conseil d'administration d'exercer sa responsabilité générale, qui consiste à superviser les activités de la société, le Président du Comité exécutif informe régulièrement le Président du Conseil d'administration des activités de la société. Ce dernier reçoit les ordres du jour et procès-verbaux de toutes les réunions du Comité exécutif en temps opportun. En 2013, le Comité exécutif a tenu quarante-quatre réunions avec un taux de participation des membres excédant 95 %. M. Pierre Margue, Vice President Legal Services Corporate and Finance et secrétaire du Conseil d'administration, a également fait fonction de secrétaire du Comité exécutif.

Composition

Les membres du Comité exécutif sont :

- le Président et Directeur général, qui assume la présidence du Comité exécutif
- le Directeur général désigné
- le Directeur financier
- le Directeur commercial
- le Directeur chargé du développement
- le Directeur chargé de la technologie

Les membres du Comité exécutif sont nommés par le Conseil d'administration sur proposition du Comité de nomination.

Les membres actuels du Comité exécutif sont :

M. Romain Bausch

Né le 3 juillet 1953, M. Bausch est Président et Directeur général de SES depuis 1995, après une carrière au Ministère des Finances du Luxembourg. Avant d'être nommé Directeur général de SES, M. Bausch a occupé des postes clés dans les secteurs de la banque, des médias et des télécommunications et a assumé pendant cinq ans les fonctions d'administrateur et de Vice-Président du Conseil de SES. M. Bausch est également Président du Conseil d'administration de SES ASTRA et Vice-Président du Conseil d'administration d'O3b Networks. M. Bausch siège par ailleurs au Conseil d'administration de la Fedil (Fédération des industriels luxembourgeois) ainsi qu'aux Conseils d'administration d'Aperam, BIP Investment Partners et de la Compagnie Financière La Luxembourgeoise. M. Bausch est diplômé en sciences économiques de l'Université de Nancy (avec une spécialisation en gestion des entreprises). Il est titulaire d'un doctorat honorifique de l'Université Sacred Heart au Luxembourg.

M. Bausch est de nationalité luxembourgeoise. Il prendra sa retraite de Président et Directeur général de SES le 3 avril 2014.

M. Karim Michel Sabbagh

Né le 26 septembre 1963, M. Sabbagh a rejoint SES le 1er septembre 2013 en qualité de Directeur général désigné. Il est membre du Comité exécutif de SES et siège aux conseils d'administration de SES ASTRA, d'O3b et de YahLive. Il a été administrateur de SES entre le 7 avril 2011 et le 31 août 2013 et membre de son Comité d'audit et de risque pendant la même période. M. Sabbagh a été associé principal et spécialiste régional des communications, médias et technologies chez Booz & Company. En qualité d'administrateur ou de Directeur général, il a élaboré et promu des programmes stratégiques pour des entreprises internationales dans les secteurs des communications, des médias et des satellites. Il a dirigé de bout en bout des équipes multinationales dans le cadre de privatisations à grande échelle et à long terme, d'opérations d'expansion internationale, de fusions-acquisitions, d'initiatives destinées à accélérer la croissance et de programmes de transformation stratégique. M. Sabbagh est professeur invité en management de technologie et membre du Conseil académique de l'ENPC School of International Management, École des Ponts et Chaussées ParisTech (Grandes Écoles) en France. Il est titulaire d'un BBA avec mention et d'un MBA de l'Université américaine de Beyrouth, d'un PhD avec mention honorable en gestion stratégique de l'Université américaine Century New Mexico au Nouveau Mexique, ainsi que d'un doctorat en gestion d'entreprise de l'International School of Management.

M. Sabbagh a les nationalités canadienne et libanaise. Il succédera à l'actuel Président et Directeur général le 4 avril 2014.

M. Pdraig McCarthy

Né le 27 septembre 1960, M. Pdraig McCarthy a été nommé Directeur financier le 4 avril 2013. M. McCarthy, qui a commencé sa carrière chez SES en 1995 et occupé divers postes au sein de la direction financière de la société, réunit les compétences requises en matière de financement de satellites. A compter de 2001, M. McCarthy a été le Directeur financier de SES ASTRA et, depuis la fusion de SES ASTRA et SES WORLD SKIES au sein de SES, Vice-Président directeur des opérations financières et du soutien commercial chez SES. M. McCarthy est administrateur de SES ASTRA et administrateur suppléant de YahLive. Avant de rejoindre SES, il a occupé plusieurs postes chez KPMG, Schering Plough et Norton S.A. (filiale de Saint-Gobain). M. McCarthy est titulaire d'une licence de commerce, délivrée par l'Université de Cork et il est membre de l'Institut irlandais des experts comptables.

M. McCarthy est de nationalité irlandaise.

M. Martin Halliwell

Né le 20 avril 1959, M. Martin Halliwell a été nommé Directeur chargé de la technologie le 1er mai 2011. M. Halliwell a été Président de SES ENGINEERING S.A. du 1er janvier 2008 au mois d'avril 2011. Avant cette nomination, M. Halliwell exerçait les fonctions de Senior Vice-President et Chief Technology Officer au sein de SES ASTRA, où il était responsable de toutes les activités opérationnelles et liées aux services d'ingénierie. Auparavant, M. Halliwell a exercé de nombreuses fonctions, notamment celles de Directeur général de Global Multimedia Networks, Directeur technique de SES Multimedia et adjoint du Directeur technique de SES ASTRA. Avant de rejoindre SES, Martin Halliwell a travaillé pour Cable & Wireless et pour Mercury Communications.

M. Halliwell est titulaire d'une licence en mathématiques et en génie mécanique ainsi que d'un MBA en environnement externe et management stratégique de l'Open University.

M. Halliwell est membre du Conseil d'administration de SES ASTRA et de celui d'O3b Networks.

M. Halliwell est de nationalité britannique.

M. Ferdinand Kayser

Né le 4 juillet 1958, M. Ferdinand Kayser a été nommé Directeur commercial de SES le 1er mai 2011. M. Kayser était auparavant Président et Directeur général de SES ASTRA depuis janvier 2002. Avant de rejoindre SES, M. Kayser a exercé, entre 1997 et 2001, les fonctions de Directeur général de Premiere World, le bouquet de télévision numérique payante du groupe Kirch en Allemagne. Auparavant, M. Kayser a occupé plusieurs postes de direction au sein de la société CLT, premier opérateur privé de radio et télévision commerciales en Europe : il a été Vice-Président en charge des activités radiophoniques et télévisées pour l'Allemagne (1989-1992), Directeur général en charge du lancement de RTL2 (1993) et Vice-Président exécutif et membre du Conseil de gestion responsable de l'ensemble des activités de télévision de la CLT (1993-1996). M. Kayser est diplômé en Sciences économiques de l'Université de Paris 1, Panthéon-Sorbonne, avec une spécialisation en droit des médias et en gestion des médias électroniques. Il est membre du Conseil d'administration de SES ASTRA et de celui de YahLive.

M. Kayser est de nationalité luxembourgeoise.

M. Gerson Souto

Né le 14 juin 1964, M. Souto a été nommé Directeur chargé du développement de SES le 1er mai 2011. M. Souto est entré à la division Développement commercial de SES en 1998, occupant plusieurs postes de direction au sein de la société. En 2009, il est devenu membre de la direction générale de SES World Skies, en charge des services commerciaux. Auparavant, entre 2007 et 2009, il a occupé des postes de responsabilité similaires au sein de la division New Skies de SES. Avant d'entrer chez SES, M. Souto a travaillé pour Intelsat et Embratel. Il est titulaire d'un MBA de la George Washington University, Washington, D.C., d'un MA en systèmes de télécommunications de la Pontifical Catholic University, Brésil, et d'une licence en ingénierie des télécommunications de la Federal Fluminense University, Brésil. M. Souto est membre du Conseil d'administration de SES ASTRA ainsi que de celui d'O3b Networks.

M. Souto est de nationalité brésilienne.

Rémunération

Rémunération des membres du Conseil d'administration

L'assemblée générale annuelle des actionnaires détermine les rémunérations versées aux administrateurs pour leur participation aux réunions du Conseil d'administration et de ses comités. En 2013, les actionnaires ont décidé de maintenir les rémunérations versées aux administrateurs au niveau de l'exercice précédent à une majorité de plus de 99,99 %. Les administrateurs perçoivent une rémunération fixe de 40 000 euros par an ; les Vice-Présidents et le Président du Comité d'audit et de risque reçoivent une rémunération annuelle fixe de 48 000 euros, et le Président du Conseil d'administration, 100 000 euros par an.

Les actionnaires ont également décidé de maintenir à 1 600 euros la rémunération des membres du Conseil d'administration pour chaque réunion du conseil ou d'un de ses comités à laquelle ils participent. La moitié de ce montant est due au cas où un administrateur participe à une réunion par téléphone ou par visioconférence.

Ces rémunérations sont nettes de tout impôt luxembourgeois prélevé à la source. En 2013, le montant total net des rémunérations versées aux membres du Conseil d'administration (après prélèvement libératoire en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg) s'est élevé à 1 126 267 euros, dont 345 600 euros à titre de rémunération variable et 780 667 euros à titre de rémunération fixe. Le montant total brut des rémunérations pour l'année 2013 s'est élevé à 1 407 833 euros.

Actions de la société détenues par les membres du Conseil d'administration

Au 31 décembre 2013, les membres du Conseil d'administration et leurs proches détenaient un total cumulé de 832 787 actions et certificats de dépôt fiduciaire (FDR), qui représentaient 0,16 % du capital de la société.

Les opérations réalisées sur les titres de la société par les membres du Conseil d'administration sont publiées sur le site de la société, sous la rubrique : www.ses.com/management-disclosures. Conformément au Code de transaction de la société, les administrateurs doivent obtenir une autorisation préalable afin d'effectuer toute opération sur les actions ou certificats de dépôt fiduciaire de SES.

Gouvernance d'entreprise

suite

Rémunération des membres du Comité exécutif

La rémunération des membres du Comité exécutif est déterminée par le Comité de rémunération. Elle comprend une part fixe et une part variable. La rémunération brute globale allouée aux membres du Comité exécutif pour l'année 2013 s'est élevée à 10 669 893,15 euros, dont 3 367 417,92 euros de rémunération fixe et 7 302 474,96 euros de rémunération variable. La rémunération directe versée aux membres du Comité exécutif s'est élevée à 4 926 797,34 euros, et la rémunération indirecte à 5 743 095,77 euros. La rémunération indirecte inclut les avantages découlant des plans d'options d'acquisition et du plan d'intéressement à long terme pour les membres du Comité exécutif, tels qu'adoptés par le Conseil d'administration. En 2013, un total cumulé de 148 184 options sur les FDR de la société a été alloué aux membres du Comité exécutif à un prix d'exercice de 23,87 euros. Ce prix est basé sur la moyenne des cours de clôture à Euronext Paris les 15 premiers jours de bourse suivant la réunion du Comité de rémunération au cours de laquelle les options ont été autorisées. Un quart de ces options a été acquis le 1er janvier 2014 et les trois quarts restants le seront aux 1er janvier 2015, 2016 et 2017 respectivement. En 2013, les membres du Comité exécutif ont reçu 73 326 actions avec transfert de propriété différé dans le cadre du nouveau plan d'intéressement à long terme, ainsi que 24 288 actions liées à la performance. Ces actions seront définitivement acquises le 1er juin 2016.

En 2013, MM. Romain Bausch, Martin Halliwell, Ferdinand Kayser, Padraig McCarthy et Gerson Souto ont cédé tout ou partie de leurs actions avec transfert de propriété différé qui ont été acquises le 1er juin 2013. Les déclarations des opérations réalisées sur les titres de la société par les membres du Conseil d'administration et par ceux du Comité exécutif de SES sont publiées sur le site de la société, à l'adresse suivante : www.ses.com/management-disclosures.

Chaque membre du Comité exécutif est habilité à percevoir deux années de salaire de base en cas de résiliation de son contrat sans motif valable. En cas de démission de sa part, il n'a droit à aucune indemnisation.

Actions de la société détenues par les membres du Comité exécutif

Au 31 décembre 2013, les six membres du Comité exécutif alors en exercice détenaient un total cumulé de 293 699 actions et FDR (représentant 0,06 % du capital de la société), 299 154 actions avec transfert de propriété différé et actions liées à la performance ainsi que 1 222 174 options. Les transactions effectuées par des membres du Comité exécutif sont publiées sur le site internet de la société sous la rubrique www.ses.com/management-disclosures. Les membres du Comité exécutif doivent se conformer au Code de transaction de la société.

Réviseur d'entreprises agréé

Conformément à la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, les comptes annuels et consolidés de la société sont certifiés par un réviseur nommé par l'assemblée générale annuelle des actionnaires. Le 4 avril 2013, sur proposition du Conseil d'administration, les actionnaires ont élu PwC en qualité de réviseur externe pour un mandat d'un an et approuvé sa rémunération à une majorité de plus de 99,4 %. Le mandat de PwC viendra à expiration lors de l'assemblée générale annuelle du 3 avril 2014.

Risques relatifs aux activités du Groupe et mesures prises pour les réduire

La présente section contient un résumé des principaux risques relatifs aux activités de SES. Toutefois :

- la présente section ne prétend pas contenir une liste exhaustive des risques auxquels SES est exposé et SES peut encourir des risques importants non identifiés ou considérés comme non importants ;
- certains des risques auxquels est exposé SES, qu'ils soient ou non décrits dans la présente section, peuvent être liés à des facteurs externes échappant au contrôle de SES ;
- lorsque des mesures d'atténuation des risques sont mentionnées dans la présente section, aucune garantie ne peut être donnée que ces mesures permettront de supprimer ou de réduire efficacement (en totalité ou partiellement) les effets desdits risques.

Nos risques principaux

1. Risques liés aux achats
2. Risques liés aux satellites
3. Risques liés à l'assurance
4. Risques liés aux clients
5. Risques liés au marché des télécommunications par satellite
6. Risques liés à la stratégie de développement de SES
7. Risques liés à la réglementation et à l'activité de la société
8. Risques financiers

1. Risques liés aux achats

Risque de retard et/ou d'échec des lancements

SES prévoit de lancer quatre satellites entre 2014 et 2016. Le lancement de chacun de ces satellites comporte un risque de retard lié à diverses raisons, notamment le retard dans la mise à disposition du satellite ou du satellite co-passager avant son transport au site de lancement, la disponibilité tardive du service de lancement ou des problèmes techniques affectant en dernière minute le satellite, le satellite co-passager ou le lanceur.

Le retard ou l'échec d'un lancement pourraient avoir un impact négatif sur le chiffre d'affaires et pourraient aussi éventuellement entraîner la perte de droits à fréquences pour certaines positions orbitales. Les polices d'assurance couvrant le lancement et les opérations en orbite ne couvrent pas la perte d'exploitation due à la perte de clients ou les pertes indirectes résultant du retard ou de l'échec d'un lancement.

Pour réduire le risque d'une interruption de services due à un retard de lancement, SES prévoit des marges importantes dans les calendriers de livraison des satellites de remplacement.

Chaque lancement comporte un risque inhérent d'échec sous la forme d'une réduction de la durée de vie du satellite (en cas de mise sur orbite incorrecte), de fonctionnalité réduite du satellite ou de perte totale du satellite.

SES s'efforce de pallier ce risque de plusieurs manières, notamment au moyen d'une gestion technique détaillée des risques de chaque programme de lancement de satellite, en assurant les actifs à chaque lancement, et par la mise en place d'un programme échelonné de déploiement des satellites (permettant la réassignation de l'actif en cas de défaillance d'un satellite, de façon à minimiser l'impact pour les clients et les effets sur le chiffre d'affaires).

Risque de dépendance à l'égard des prestataires de services de lancement

Pour le lancement de ses satellites dans l'espace, SES dépend fortement d'Arianespace, d'ILS et de SpaceX. En cas d'indisponibilité prolongée de l'un de ces trois opérateurs, SES peut subir des retards importants dans le lancement de nouveaux satellites.

Risque de dépendance à l'égard des constructeurs de satellites et de fournisseurs secondaires

SES dépend de six grandes entreprises pour la construction de ses satellites.

Cette dépendance vis-à-vis d'un petit nombre de constructeurs peut réduire le pouvoir de négociation de SES et priver la société de certaines technologies de pointe (qui peuvent être accessibles uniquement à certains fournisseurs). Elle peut également entraîner une concentration accrue du risque – SES pourrait subir des retards significatifs dans la production de nouveaux satellites si l'un de ces constructeurs de satellites connaissait des difficultés pendant une période prolongée. Par ailleurs, les difficultés causées par des problèmes techniques éventuels dans la conception d'un modèle particulier de satellite peuvent se trouver démultipliées en cas d'achat de plusieurs satellites de ce même modèle.

Pour certains composants clés des satellites de télécommunication, le nombre de sous-traitants est limité. SES pourrait subir des retards significatifs dans la production de nouveaux satellites si l'un de ces fournisseurs secondaires connaissait des difficultés pendant une période prolongée.

Pour pallier ce risque, SES procède à une surveillance fréquente de ses fournisseurs, en veillant à diversifier ses sources d'approvisionnement et, dans la mesure du possible, en nouant des relations avec de nouveaux fournisseurs.

2. Risques liés aux satellites

Risque de défaillance en orbite

Un ou plusieurs des satellites de SES peuvent subir une défaillance en orbite entraînant une altération partielle de son potentiel commercial, voire la perte totale de l'actif. Dans ce cas, SES peut se voir contraint d'interrompre sa prestation de services à ses clients à partir de cette position orbitale, voire complètement.

Pour pallier le risque de défaillance en orbite, SES sélectionne avec soin ses fournisseurs et veille à la qualité des opérations en orbite. La diversification de la flotte par type de fabricant et de satellite permet de réduire la probabilité de survenance de problèmes techniques à grande échelle. L'impact de telles défaillances sur la qualité de la prestation et sur le chiffre d'affaires est atténué par une stratégie de remplacement en orbite qui permet de transférer les clients du satellite endommagé vers un autre satellite de la flotte. Toutefois, aucune garantie ne peut être donnée que ces mesures d'atténuation des risques soient pleinement efficaces, notamment en cas de défaillance sur plusieurs satellites.

Par exemple, certains satellites de SES, toujours en exploitation après la fin de leur durée de vie nominale, ont connu des anomalies techniques. Ces satellites, qui ont achevé les missions primaires pour lesquelles ils avaient été conçus, ont été redéployés pour accomplir des missions secondaires, telles que le développement de nouvelles positions orbitales, la préservation des droits d'utilisation du spectre ou la fourniture de capacités redondantes à des plates-formes satellitaires effectuant des missions primaires. En règle générale, les capacités techniques de ces satellites ne sont pas utilisées à 100 % dans le cadre de ces missions secondaires, de sorte que l'impact de nouvelles défaillances techniques s'en trouve ainsi limité.

De plus, onze satellites Lockheed Martin A2100 exploités par SES ont été sujets à des défaillances des circuits des panneaux solaires. Les problèmes rencontrés, plus ou moins graves selon les satellites, peuvent avoir pour effet de réduire à la fois la durée d'exploitation du satellite et le nombre de répéteurs utilisables, entraînant ainsi une baisse des recettes générées. Tous les satellites ayant connu des défaillances des circuits des panneaux solaires sont toujours exploités dans le cadre de leur mission primaire, à l'exception des satellites AMC-4 et NSS 7, désormais affectés à des missions secondaires.

Le satellite NSS 12, construit par Space Systems Loral, a également subi une panne des circuits des panneaux solaires. Le problème semble toutefois moins grave que celui qu'ont connu les satellites Lockheed Martin A2100, si bien que SES n'a pas jugé nécessaire pour le moment de mettre en place un plan d'atténuation spécifique.

Plusieurs autres satellites de SES (AMC-4, ASTRA 1G, ASTRA 1H, ASTRA 1M, ASTRA 2B, NSS 7 et QuetzSat-1) ont également connu des anomalies.

Ces défaillances techniques se sont soldées par une diminution des capacités disponibles sur ASTRA 1G et une réduction de la durée d'exploitation d'ASTRA 1H, des problèmes qui ne risquent pas, cependant, de se reproduire sur ces satellites.

Les satellites AMC-4 et NSS 7 ayant achevé leur mission primaire, aucune mesure d'atténuation n'a été mise en place.

ASTRA 1M, l'un des principaux actifs de SES à la position orbitale 19,2 degrés Est, a subi une perte de redondance au niveau du sous-système de propulsion. De nouveaux problèmes techniques sur le système de propulsion pourraient entraîner la perte du satellite. SES estime néanmoins qu'un tel événement est peu probable et que l'existence de capacités complémentaires à cette position orbitale permettra de pallier ce risque.

Le système de traitement des données de QuetzSat-1 a également connu une perte de redondance et il se pourrait que des défaillances ultérieures de ce sous-système aboutissent à la perte du satellite. SES estime toutefois que le risque de survenance d'un tel événement est peu probable.

L'assurance en orbite constitue une mesure financière supplémentaire d'atténuation des risques de défaillance, sous réserve des limites de cette assurance.

Gouvernance d'entreprise

suite

Risque de diminution de la durée de vie opérationnelle

La durée de vie prévue des satellites SES est en général de 15 ans. En cas de modification des réserves en carburant anticipées d'un satellite, d'anomalies en orbite ou autres facteurs techniques, sa durée de vie réelle peut être raccourcie. Cela peut donner lieu à un amortissement du satellite plus rapide que prévu et à une réduction du chiffre d'affaires généré sur sa durée de vie, entraînant une diminution de la rentabilité totale des capitaux investis au titre de l'actif concerné. Pour pallier le risque de diminution de la durée de vie opérationnelle, SES sélectionne avec soin ses fournisseurs et veille à la qualité des opérations en orbite.

3. Risques liés à l'assurance

Risque lié à la protection d'assurance

Les satellites de SES peuvent subir des dommages ou des pertes engendrés par des événements qui ne sont pas nécessairement couverts par les polices d'assurance. Pour couvrir ses satellites, SES a souscrit à des polices d'assurance couvrant le lancement, la durée de vie initiale du satellite en orbite, les opérations en orbite et les cas de responsabilité civile. Les polices d'assurance comportent généralement des clauses d'exclusion pour les sinistres provenant des causes suivantes :

- action militaire ou action similaire
- tout appareil anti-satellite
- interférences électromagnétiques et de radiofréquences (sauf en cas d'atteinte à l'intégrité physique des satellites résultant directement de ces interférences)
- confiscation par une entité gouvernementale
- insurrection et actes similaires ou action gouvernementale visant à prévenir de tels actes
- réaction nucléaire ou contamination radioactive
- actes intentionnels ou délibérés entraînant la perte ou la défaillance des satellites ; et
- terrorisme.

Les polices d'assurance ne couvrent pas la perte d'exploitation, la perte de part de marché, les atteintes à la réputation, la perte de chiffre d'affaires, les dommages indirects et accessoires ou pertes similaires pouvant être causés par l'échec du lancement d'un satellite, par un positionnement orbital incorrect ou par un fonctionnement du satellite non conforme aux spécifications. Par ailleurs, l'assurance en orbite souscrite par le Groupe couvre uniquement les pertes survenant au-delà du niveau de rétention du risque sélectionné.

A l'avenir, les polices d'assurance en orbite pourraient exclure la couverture des défaillances causées par des défauts préexistants, tels que des défauts des panneaux solaires et des anomalies touchant les batteries de certains satellites existants. En outre, SES ne sera pas intégralement indemnisé si le coût de remplacement d'un satellite dépasse le montant couvert par la police. Par conséquent, la perte, la détérioration ou la destruction de satellites résultant d'un des événements énumérés pourrait entraîner soit une forte augmentation des coûts, soit une réduction du chiffre d'affaires attendu, soit les deux.

SES a procédé à un réexamen de la politique d'assurance en orbite de ses satellites et, prenant acte de son bilan excellent en matière d'achats et d'exploitation, le Groupe a adopté une politique d'auto-assurance limitée. Les primes sont versées à une filiale détenue à 100 %, ce qui permet de réduire le montant des primes d'assurance versées à des compagnies d'assurance externes.

Si un événement couvert par l'assurance en orbite survenait, le versement de la somme assurée pourrait entraîner une hausse importante des coûts.

SES a souscrit à des polices d'assurance responsabilité civile couvrant les dommages occasionnés à des tiers et découlant d'accidents tels que les retards de lancement et les collisions de satellites. La couverture est plafonnée à un montant forfaitaire annuel de 500 millions d'euros.

Risque lié à l'existence de polices d'assurance adéquates

Le marché de l'assurance satellite est un marché cyclique qui est régi par les lois de l'offre et de la demande. La capacité d'assurance disponible à l'heure actuelle sur le marché est suffisante pour couvrir les programmes de satellites de SES. Toutefois, des événements échappant au contrôle de SES – notamment des sinistres importants et un transfert des capacités d'assurances depuis le marché spatial vers d'autres secteurs d'activité – pourraient modifier cette situation. Une telle évolution pourrait augmenter le montant des primes d'assurance versées par SES pour couvrir ses risques et affecter sa capacité à obtenir le niveau de couverture souhaité.

Le programme d'auto-assurance de SES lui permet de bénéficier d'une plus grande flexibilité pour faire face à l'évolution des conditions de marché.

4. Risques liés aux clients

Risque de perte d'un client clé

L'activité de SES dépend d'un certain nombre de contrats clés dont la perte (ou le non-renouvellement) entraînerait une baisse de son chiffre d'affaires. Les cinq principaux clients commerciaux de SES représentaient 23,4 % de son chiffre d'affaires en 2013. Le total des recettes générées par les contrats conclus avec le gouvernement des Etats-Unis (et des clients desservant ce gouvernement) ont représenté environ 10 % du chiffre d'affaires total de SES en 2013.

Si les principaux clients de SES réduisaient leur utilisation des services du Groupe en nouant des liens avec d'autres opérateurs de satellites, ou en renforçant leurs liens avec ceux-ci (ou en adoptant d'autres solutions de télécommunication) et que le Groupe ne parvenait pas à remplacer ces clients, son chiffre d'affaires pourrait s'en trouver diminué.

Les principaux contrats de fourniture de capacités satellitaires de SES pour la réception directe en Europe ont une durée en général égale à dix ans, et certains contrats ont une durée plus longue. Si SES ne parvient pas à obtenir le renouvellement de ses contrats dans des conditions commerciales équivalentes, son chiffre d'affaires pourrait s'en trouver affecté pendant un certain temps.

La clientèle de SES est en constante évolution. Le dépôt de bilan de clients clés ou le regroupement de plusieurs clients à la suite d'une fusion ou d'une acquisition pourraient réduire la demande de capacités satellitaires de SES, ce qui pèserait sur son chiffre d'affaires.

Risque lié au crédit client

SES peut encourir une perte financière si l'un quelconque de ses clients n'honore pas ses obligations de paiement contractuelles.

Le niveau de risque lié au crédit client peut augmenter avec l'accroissement du chiffre d'affaires de SES dans les marchés émergents ; le risque de crédit a en effet tendance à être plus élevé sur ces marchés (par comparaison avec les marchés développés d'Europe et d'Amérique du Nord).

Pour pallier ce risque, SES a mis en place une politique de gestion du risque de crédit client, fondée sur des contrôles de solvabilité, l'établissement de profils de crédit, la remise d'un cautionnement ou de toute autre forme de garantie, un suivi en continu des pratiques en matière de paiement ainsi que sur une politique de provisionnement.

Des informations plus détaillées sont fournies dans la Note 19 des états financiers consolidés.

Risques liés au caractère international de l'activité du Groupe

SES exerce ses activités au niveau mondial. Le Groupe est exposé à des risques financiers, réglementaires, géopolitiques, fiscaux et commerciaux dans de nombreux pays. La stabilité politique et financière de certains pays peut avoir un impact sur les activités de SES dans ces pays. Dans la pratique, il peut s'avérer difficile pour SES de faire valoir ses droits juridiques dans certains pays.

Le caractère instable de l'activité commerciale dans certaines juridictions peut avoir un impact négatif sur le chiffre d'affaires de SES.

Risques liés aux relations d'affaires avec le gouvernement américain

La structure de gouvernance par substitution de l'entité SES Government Solutions impose un certain nombre de restrictions au Conseil d'administration et au Comité exécutif de SES, en ce qui concerne la supervision et le maintien d'un système de contrôle interne et en ce qui concerne la mise en place d'une structure d'audit interne. Cette situation est pratique courante dans des domaines d'activité qui sont au service de certains segments de l'administration gouvernementale des Etats-Unis. Les risques afférents à cette situation sont mitigés par des accords sur une gestion des risques et un cadre de contrôle interne adéquats.

5. Risques liés au marché des télécommunications par satellite

Risque de concurrence

Le marché des télécommunications est soumis à une concurrence très forte, et SES doit faire face à la concurrence des réseaux satellitaires, terrestres et sans fil.

Le Groupe se trouve en concurrence avec les opérateurs de satellites internationaux, nationaux et régionaux. Certains opérateurs nationaux bénéficient d'avantages fiscaux et réglementaires dans leur pays d'origine dont SES est privé. Le développement de programmes satellitaires nationaux peut empêcher SES d'opérer dans des conditions normales de concurrence dans ces pays.

Par ailleurs, SES livre concurrence aux opérateurs de réseaux terrestres et sans fil. Toute amélioration de l'efficacité technique ou de la portée géographique de ces réseaux terrestres et sans fil pourrait entraîner une diminution de la demande de satellites pour SES. Certains opérateurs terrestres et sans fil peuvent bénéficier des aides et des subventions publiques auxquelles SES n'a pas accès.

La concurrence sur le marché des télécommunications pourrait faire chuter la demande de capacités satellitaires pour SES, ce qui aurait un impact négatif significatif sur les résultats du Groupe.

Risque technologique

L'industrie des satellites de télécommunications est exposée aux risques liés aux évolutions technologiques. Les satellites de SES sont soumis à un risque d'obsolescence, en cas d'avancée imprévue des technologies de télécommunications entraînant une diminution de la demande de services auprès du Groupe, ce qui aurait un impact négatif sur le chiffre d'affaires.

L'utilisation d'une nouvelle technologie permettant d'améliorer le taux de compression du signal pourrait faire diminuer la demande de capacité satellitaire auprès de SES, si elle n'est pas compensée par une hausse de la demande, et pourrait avoir un impact négatif sur les résultats.

6. Risques liés à la stratégie de développement de SES

Risque lié aux marchés émergents

La stratégie de développement de SES comprend notamment le ciblage de nouvelles zones géographiques et de nouveaux marchés émergents. De ce fait, le Groupe peut être amené à s'associer dans le cadre d'entreprises communes ou de partenariats avec des entreprises de télécommunications, de médias ou des sociétés financières locales en vue de favoriser la commercialisation de ses services.

Le caractère parfois instable des activités dans ces régions peut pénaliser l'activité commerciale de SES dans ces pays, et avoir un impact négatif sur son chiffre d'affaires.

Veillez vous reporter également au passage ci-dessus intitulé « Risques liés au caractère international de l'activité du Groupe ».

Sur certains marchés émergents, certains clients peuvent se trouver dans une situation financière moins solide et courir un risque d'insolvabilité plus grand que sur des marchés plus développés. La défaillance d'un client pourrait peser sur le chiffre d'affaires de SES.

Risque lié aux investissements

SES fait régulièrement le point sur les opportunités d'investissement stratégique. Ces opportunités peuvent ne pas générer les bénéfices attendus en raison de plusieurs facteurs, tels que les examens effectués par les autorités antitrust, les coûts de financement et les approbations réglementaires. Lorsqu'un investissement est réalisé, il peut avoir un impact défavorable sur les résultats de SES en raison des coûts de financement ou de la performance de l'investissement après l'acquisition.

Gouvernance d'entreprise

suite

SES compte plusieurs participations stratégiques dans le capital de sociétés qu'il ne contrôle pas entièrement. En conséquence, SES dépend en partie de la coopération d'autres investisseurs et partenaires pour protéger et réaliser pleinement le potentiel de certains investissements. SES peut ne pas être en mesure d'empêcher certains partenaires stratégiques de prendre des mesures contraires aux intérêts de la société.

SES investit également dans des projets nouveaux et innovants tels que O3b Networks, qui sont souvent caractérisés par une technologie nouvelle ou par le niveau incertain de la demande sur le marché. Au cas où cette nouvelle technologie ne remplirait pas ses promesses ou si la demande s'avérait décevante, la valeur des investissements de SES pourrait s'en retrouver réduite.

S'agissant de la société O3b, il ne peut y avoir de garantie qu'elle ne nécessitera pas de financement ultérieur. Si le Groupe SES portait sa participation dans le capital d'O3b au-delà de 50 %, il pourrait avoir à inclure l'endettement d'O3b dans ses états financiers. Il pourrait aussi devoir racheter les intérêts minoritaires à leur juste valeur de marché.

SES destine également certains fonds aux investissements, notamment pour des satellites de remplacement (souvent dotés d'une capacité accrue) et pour le lancement de nouveaux satellites. Le succès de la commercialisation de ces nouvelles capacités dépend de la demande de capacité satellitaire sur les marchés régionaux ciblés. Si cette demande reste en deçà des prévisions, les perspectives financières de SES peuvent se trouver invalidées.

7. Risques liés à la réglementation et à l'activité de la société

Risque juridique

SES ne peut pas toujours prédire l'impact des lois et réglementations sur ses activités. Dans l'exercice de son activité, le Groupe est soumis et restera soumis aux lois et réglementations des autorités gouvernementales des pays dont il exploite ou utilise le spectre de fréquences et dans lesquels il offre des services ou des capacités satellitaires, ainsi qu'au processus de coordination des fréquences de l'Union Internationale des Télécommunications (UIT). La réglementation et la législation ont un caractère général, et elles échappent au contrôle de SES. L'adoption de nouvelles règles, réglementations, législations ou décisions, ou leur modification par une entité gouvernementale compétente ou par l'UIT pourraient fortement pénaliser l'activité du Groupe.

Compte tenu du caractère international de son activité, SES peut potentiellement être poursuivi au civil et au pénal aux termes des lois américaines, britanniques et de celles de l'Union Européenne entre autres et être soumis à ce titre à des sanctions économiques, des contrôles à l'exportation et aux normes anti-corruption. Les risques internationaux et les violations des règlements internationaux peuvent avoir un impact négatif sur l'évolution ultérieure des activités ou engager la responsabilité civile ou pénale de SES.

Des litiges liés à l'activité de SES surviennent de temps à autre qui peuvent aboutir à des actions juridiques ou à des procédures d'arbitrage. L'issue de ces procédures n'est pas prévisible. Toute issue défavorable d'un litige ou arbitrage majeur pourrait avoir des conséquences notables sur l'activité et la situation financière de SES.

Risque lié à l'accès au spectre

SES a besoin d'avoir accès aux positions orbitales et aux fréquences associées pour le maintien ou l'extension de son système satellitaire.

L'UIT est chargée de la réglementation des télécommunications et gère l'attribution des bandes de fréquences radioélectriques pour chaque utilisation particulière ainsi que l'allocation des positions orbitales et du spectre de fréquences associées. Or, l'accès au spectre se fait uniquement à travers un enregistrement auprès de l'UIT effectué par les administrations nationales.

Les positions orbitales et les fréquences associées constituent une ressource limitée. L'UIT peut réaffecter le spectre utilisé par les satellites à une utilisation terrestre. Par ailleurs, les administrations nationales ont de plus en plus tendance à faire payer l'accès au spectre en appliquant des droits ou en procédant à des ventes aux enchères.

Toute réaffectation à une utilisation terrestre du spectre utilisé par les satellites, ou la perception de droits par les administrations nationales, sont susceptibles de peser fortement sur le résultat courant de SES et sur ses perspectives.

Risque lié à la coordination des fréquences

SES est tenu de coordonner l'exploitation de ses satellites avec les autres opérateurs de satellites à travers l'UIT pour éviter ou réduire les interférences entre les satellites. Il peut ne pas toujours être possible de conclure de tels accords de coordination, ce qui peut affecter l'opération prévue des satellites de SES. Par ailleurs, SES peut également être tenu de coordonner ses satellites de remplacement si leurs caractéristiques de performance diffèrent de celles des satellites qu'ils remplacent.

SES peut ainsi se trouver contraint de modifier les zones de couverture prévues, la conception ou les plans de transmission des satellites, afin d'éliminer ou de minimiser les interférences avec les autres satellites ou les installations au sol. Ces modifications peuvent restreindre fortement l'utilisation d'une position orbitale particulière, au point d'éliminer tout intérêt économique au déploiement d'un nouveau satellite sur cette position. De plus, dans certains pays, les craintes liées aux interférences peuvent conduire les autorités à imposer des restrictions opérationnelles, ce qui peut restreindre le potentiel commercial du réseau satellitaire de SES.

De même, la performance des satellites de SES peut être réduite dans les régions concernées si la réglementation de l'UIT ou autres dispositifs juridiques n'empêchent pas des opérateurs satellitaires concurrents de causer des interférences préjudiciables par l'exploitation de leurs propres satellites.

Risque lié à la mise en service des fréquences

Au cas où SES :

- n'occupe pas des positions orbitales inutilisées avant une date donnée
- ne maintient pas ses satellites dans les positions orbitales actuellement en service ; ou
- n'exploite pas la totalité des bandes de fréquences pour lesquelles la société détient une licence

ces positions orbitales ou bandes de fréquences risquent d'être mises à la disposition d'autres opérateurs de satellites.

SES a accès à un grand nombre de positions orbitales qui ont fait l'objet d'un enregistrement auprès de l'UIT par l'entremise de différentes administrations. Pour chaque enregistrement, l'UIT et les autorités nationales de réglementation imposent différentes conditions à l'octroi du spectre. Des problèmes opérationnels tels qu'un échec dans le lancement d'un satellite, un retard de lancement ou une défaillance en orbite peuvent compromettre l'accès au spectre pour certaines positions orbitales. SES se donne pour ambition d'atteindre l'excellence dans les achats et les lancements de satellites, ce qui lui permet de réduire ce risque. Par ailleurs, SES dispose d'une flotte diversifiée, ce qui lui donne généralement les moyens de repositionner des satellites en orbite pour satisfaire à ses obligations réglementaires.

Risque réglementaire

SES peut se trouver dans l'obligation d'obtenir et de renouveler l'autorisation des autorités ou d'autres entités pour pouvoir proposer ses capacités satellitaires ou exploiter ses satellites. Par exemple, SES doit obtenir l'autorisation ou des droits d'atterrissage dans certains pays pour pouvoir y transmettre des signaux depuis ses satellites, ou recevoir des signaux depuis ces pays. La non-délivrance des droits d'atterrissage ou des autorisations nécessaires à l'exploitation internationale de ses satellites pour assurer sa prestation pourrait entraîner une perte de revenus pour SES.

Il incombe aux clients d'obtenir l'autorisation réglementaire pour leurs opérations. De ce fait, il se peut que certaines réglementations s'appliquent sans que SES en ait connaissance, ou qu'elles pénalisent les activités de ses clients. SES pourrait voir son chiffre d'affaires diminuer si ses clients actuels ne prennent pas soin de renouveler toutes les autorisations réglementaires nécessaires auprès des autorités compétentes, ou si d'autres autorisations nécessaires ne sont pas attribuées à temps, voire pas du tout, dans toutes les juridictions où ses clients souhaitent opérer ou offrir une prestation, ou encore si les restrictions applicables dans ces juridictions deviennent indûment contraignantes.

Contrôle des exportations

Les entreprises américaines, ainsi que les entreprises domiciliées aux Etats-Unis, sont soumises à la législation des Etats-Unis sur le contrôle des exportations concernant les informations, les produits ou les matériels qu'elles fournissent aux entreprises étrangères dans le domaine des satellites de télécommunication, des équipements et des données associés. Les activités de SES aux Etats-Unis peuvent se trouver entravées dans leurs services internationaux, et les activités de SES hors des Etats-Unis peuvent se trouver entravées dans l'achat de satellites, des matériels satellitaires, des technologies et des services associés aux Etats-Unis dans les cas suivants :

- les licences d'exportation ne sont pas obtenues à temps
- les licences d'exportation ne permettent pas le transfert de la totalité des articles demandés
- les lancements ne sont pas autorisés sur les sites privilégiés par SES ; ou
- la licence requise, une fois obtenue, comporte des conditions ou des restrictions qui posent des problèmes significatifs d'ordre commercial ou technique

De telles situations pourraient empêcher la construction et retarder le lancement des satellites, ce qui aurait pour effet de réduire le chiffre d'affaires actuel et/ou futur.

Risque lié aux menaces extérieures

A l'instar des autres opérateurs de satellites, SES est exposé au risque d'actes de terrorisme, de sabotage, de piratage et de brouillage, ainsi qu'au risque d'attaques par des appareils anti-satellite, d'interférence non intentionnelle et de catastrophes naturelles. De telles menaces extérieures peuvent entraîner une interruption de service temporaire ou permanente et/ou conduire à la perte de clients. Un tel acte pourrait avoir un effet très défavorable sur les résultats de SES.

Risque d'attaque informatique

Les activités de SES sont exposées au piratage et aux logiciels malveillants, ainsi qu'aux autres formes d'attaque informatique. SES a mis en place des systèmes de protection contre ces formes d'attaques informatiques, et ceux-ci sont constamment mis à jour. Toutefois, l'environnement est de plus en plus hostile du point de vue des attaques informatiques, et le risque n'est pas entièrement éliminé pour SES.

Risque de perte de salariés clés

SES emploie un certain nombre de salariés clés qui disposent de compétences hautement spécialisées et d'une vaste expérience dans leurs domaines d'activités. Si l'un de ces employés devait quitter la société, il pourrait s'avérer difficile pour SES de le remplacer. SES s'efforce d'atténuer le risque de perdre des salariés clés par la mise en place de programmes de rétention, de plans de succession et de plans de développement.

Si SES ne parvenait pas à retenir ses salariés clés ou à attirer de nouveaux employés hautement qualifiés, cela pourrait avoir un impact négatif sur son activité, sa situation financière et ses résultats.

Risque imprévisible à fort impact

Les activités de SES peuvent se trouver exposées à des événements imprévisibles à la fois improbables et dévastateurs. Etant donné le caractère imprévisible de ces événements, il est difficile de gérer leur impact ou de prédire la nature ou l'ampleur des dommages qu'ils pourraient causer. Ces événements imprévisibles peuvent avoir un fort impact négatif sur l'activité de SES, sa situation financière et ses résultats.

Gouvernance d'entreprise

suite

8. Risques financiers

Risque lié à la conjoncture économique

Le système financier mondial a connu ces dernières années de fortes turbulences et incertitudes, notamment la crise de la dette souveraine dans la zone euro. Ces turbulences ont entraîné un ralentissement économique général dans nombre de pays où SES développe ses activités. Un tel contexte peut avoir un impact négatif sur les performances de SES dans la mesure où les clients potentiels risquent d'avoir des difficultés à financer leurs plans d'affaires et où cela peut retarder la génération de nouvelles recettes.

Risque de trésorerie

SES dispose d'un modèle d'activité très solide. Toutefois, si pour quelque raison que ce soit, SES se trouvait dans l'impossibilité de mettre en application son modèle d'activité, sa trésorerie et ses ressources en capital pourraient s'avérer insuffisants pour assurer le remboursement de ses emprunts. Si SES se trouvait dans l'impossibilité de s'acquitter de ses obligations de service de la dette ou de respecter les engagements dont cette dette est assortie, la société se trouverait en situation de défaut sur sa dette. Pour éviter un tel défaut éventuel, ou en cas de défaut, la société pourrait se trouver contrainte de réduire sa flotte de satellites ou d'en reporter l'extension, de céder des actifs, de se procurer des capitaux propres supplémentaires pour assurer le refinancement ou la restructuration de sa dette.

Risque lié à la notation de la dette du Groupe

Un changement de notation de la dette du Groupe pourrait affecter le coût et les conditions de sa dette ainsi que sa capacité à se financer par l'emprunt. L'objectif du Groupe est d'obtenir et de conserver une cote de crédit « BBB stable » auprès de Standard & Poor's et de Fitch, et « Baa2 » auprès de Moody's. L'abaissement de la notation de crédit de SES pourrait réduire sa capacité à obtenir un financement, et pourrait également affecter les conditions dont ce financement serait assorti. SES ne peut pas fournir la garantie que la société sera en mesure de conserver ses notations de crédit.

Risque d'engagement financier

Aux termes de nombreux accords de financement, le ratio d'endettement net sur EBITDA de SES ne doit pas dépasser 3,5. Cependant, selon plusieurs grandes agences de notation, si le ratio d'endettement net sur EBITDA de SES excède 3,3, contrairement à la politique que s'est fixée SES, la notation de la dette du Groupe risque d'être déclassée. Le respect de ce ratio peut limiter la marge de manœuvre de SES et les opportunités offertes au Groupe, notamment en réduisant les investissements industriels et autres investissements.

Risque fiscal

Les résultats financiers de SES pourraient se trouver fortement affectés par des redressements fiscaux imprévus ou par d'autres dettes fiscales.

SES exerce son activité dans un grand nombre de pays différents, et est donc soumis à l'imposition dans plusieurs juridictions fiscales. La société a des impôts à payer dans de nombreuses juridictions. SES provisionne les impôts courants et différés au passif et à l'actif suivant une évaluation continue des réglementations fiscales sur la base desquelles ils sont déterminés.

Toutefois, il ne peut y avoir certitude quant à l'application et l'interprétation des réglementations fiscales par les autorités fiscales. SES peut être soumis par les autorités fiscales à des dettes fiscales importantes imprévues, y compris au paiement d'intérêts de retard et/ou de pénalités. Ces dettes fiscales imprévues peuvent être dues à un grand nombre de facteurs : identification de la présence fiscale de la filiale d'un groupe étranger dans une juridiction fiscale, ajustement des prix de transfert, application rétroactive de taxes indirectes à certaines opérations et révocation des avantages conférés par une convention fiscale. Par ailleurs, d'éventuels changements de réglementation fiscale dans une juridiction fiscale peuvent se traduire par des dettes fiscales rétroactives pour SES.

SES a mis en place une charte d'atténuation des risques fiscaux qui s'appuie notamment sur des avis fiscaux pour les positions fiscales d'un montant élevé prises par SES, une documentation des prix de transfert pour les opérations intra-groupe importantes menées par SES, et une politique et des procédures de prix de transfert pour une conformité fiscale minutieuse dans l'ensemble des juridictions fiscales.

Risque de liquidité

SES doit conserver un niveau de liquidité suffisant pour gérer efficacement son activité et satisfaire à ses obligations. Tout problème de liquidité peut avoir un impact significatif sur l'activité de SES et entraîner un manquement à ses obligations contractuelles. L'objectif du Groupe est d'utiliser efficacement la trésorerie générée de façon à maintenir ses dettes à court terme et ses emprunts bancaires à un niveau faible. En cas de besoins de liquidités, le Groupe peut recourir aux prêts non confirmés et à un prêt syndiqué. En outre, le Groupe peut se procurer des capitaux supplémentaires grâce à ses programmes d'émission d'obligations en euros à moyen terme (« EMTN ») ou de billets de trésorerie s'il le juge opportun, compte tenu des conditions du marché. L'échéancier de remboursement des dettes du Groupe est conçu de façon à permettre à la société d'honorer les engagements de remboursement à l'échéance.

Les liquidités du Groupe sont gérées par une fonction de trésorerie centralisée de façon à optimiser les coûts de financement. En outre, un dispositif de mise en commun journalière de la trésorerie a été mis en place.

Des informations plus détaillées sont fournies dans la Note 19 des états financiers consolidés.

Risque de change

La performance financière du Groupe peut être affectée par les variations du cours de change dollar U.S./euro car, pour certaines activités importantes du Groupe, le dollar U.S. est la monnaie fonctionnelle et les dettes sont libellées dans cette devise.

Afin d'atténuer ce risque, le Groupe peut conclure des contrats de change à terme, ou d'autres contrats dérivés similaires, destinés à couvrir les risques associés à ses dettes financières et les risques résiduels sur ses actifs nets.

Des informations plus détaillées sont fournies dans la Note 19 des états financiers consolidés.

Risque de taux d'intérêt

L'exposition de SES au risque de variation des taux d'intérêt du marché est liée pour l'essentiel à ses emprunts à taux variable. Le Groupe suit attentivement la répartition entre ses dettes à taux fixe et ses dettes à taux variable, et il l'ajuste périodiquement en fonction des conditions du marché. Des instruments dérivés de taux d'intérêt peuvent être utilisés afin de gérer ce risque de taux. Les caractéristiques des instruments dérivés de couverture sont négociées de façon à les aligner sur celles de l'élément couvert et à maximiser l'efficacité de la couverture.

Des informations plus détaillées sont fournies dans la Note 19 des états financiers consolidés.

Risque de contrepartie

S'agissant du risque de crédit associé aux actifs financiers (trésorerie et équivalents de trésorerie, actifs financiers détenus à des fins de transaction, prêts, créances et instruments dérivés), le Groupe est exposé au risque de crédit en cas de défaillance de la contrepartie, le risque maximum étant égal à la valeur comptable de ces instruments.

Sur le plan de la gestion de trésorerie, le risque de contrepartie est réduit par la mise en place de plusieurs dispositifs de mise en commun de la trésorerie, comptes de trésorerie et plates-formes de paiement correspondantes avec diverses contreparties.

Pour atténuer le risque de contrepartie, le Groupe ne traite qu'avec des institutions financières reconnues bénéficiant d'une cote de crédit appropriée, généralement supérieure ou égale à la notation « A ». Toutes les contreparties sont des institutions financières soumises aux règles et au contrôle des autorités de surveillance du secteur financier des pays concernés. Tous les risques de contrepartie sont analysés chaque trimestre. Par ailleurs, afin de réduire ce risque, le portefeuille est diversifié en ce qui concerne les principales contreparties de façon à garantir une relation équilibrée pour toutes les catégories de produits (instruments dérivés ainsi que dépôts).

Des informations plus détaillées sont fournies dans la Note 19 des états financiers consolidés.

Procédures de contrôle interne

Objectif

Le Conseil d'administration a la responsabilité générale de veiller à ce que SES maintienne un dispositif rigoureux de contrôles internes qui inclut les contrôles financier, opérationnel et de conformité. Ce système fait partie intégrante de la stratégie de gouvernance d'entreprise de la société.

Les procédures de contrôles internes contribuent à assurer une gestion correcte des risques et à assurer la réalisation des objectifs de la société.

Les procédures de contrôles internes sont définies et mises en œuvre dans le but d'assurer :

- la conformité des actions et décisions avec les lois, réglementations, normes, règles internes et contrats en vigueur
- l'efficacité et l'efficacités des activités et l'utilisation optimale des ressources de la société

- la mise en œuvre correcte des processus internes de la société, notamment en vue d'assurer la sauvegarde des actifs
- la fiabilité et l'intégrité des informations financières et opérationnelles à usage interne et externe
- l'application adéquate des instructions et des orientations fixées par la direction générale
- la bonne identification des risques significatifs, ainsi que leur évaluation, leur atténuation et le reporting les concernant

Comme tous les systèmes de contrôle, les contrôles internes ne peuvent pas fournir la garantie absolue que les risques de reporting inexact, de pertes ou d'erreurs humaines seront atténués ou complètement éliminés.

Environnement de contrôle

SES a adopté un solide cadre de contrôles internes fondé sur un ensemble de lignes directrices élaborées par le COSO (Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission). Ce cadre permet d'assurer que les objectifs de contrôle interne sont atteints et qu'ils respectent le cadre de référence proposé par l'Autorité Française des Marchés Financiers (AMF).

L'environnement de contrôle constitue un élément essentiel du cadre de contrôle interne de la société, car il donne le ton général à l'ensemble du Groupe et il définit la discipline et la structure à la base de tous les autres éléments de contrôle interne.

Le Conseil d'administration a délégué la conception, la mise en œuvre et la maintenance d'un système rigoureux et efficace de contrôles internes au Comité exécutif de SES qui, à son tour, travaille en étroite collaboration avec les autres niveaux de direction à l'établissement de politiques et de procédures de contrôle.

Dans le cadre de la réorganisation de SES engagée en 2011, la direction a adopté plusieurs initiatives en vue d'accroître l'efficacité interne et la rentabilité de ses opérations. Les principales fonctions et procédures de SES ont ainsi été réexaminées et ont donné lieu à une documentation électronique détaillée à l'aide d'un logiciel de gestion de processus, grâce aussi au soutien de l'équipe Excellence opérationnelle. Toutes les politiques et procédures ont par ailleurs été réexaminées. L'objectif est de concevoir et de mettre en œuvre un ensemble de politiques et procédures communes de nature à servir au mieux l'organisation et pouvant être appliquées à l'échelle de la société.

Les politiques et procédures de contrôle interne, qui sont définies par la direction d'un département ou par des équipes transversales, sont destinées à tous les salariés, dirigeants et administrateurs de la société, ainsi qu'à ceux de ses filiales et autres sociétés affiliées et contrôlées, servant ainsi de cadre général pour la conception de leurs propres processus.

Ces politiques et procédures tiennent également compte des particularités de chaque entité juridique et sont adaptées, si besoin est, à son activité, sa taille, son mode d'organisation, ainsi qu'à son environnement juridique et réglementaire.

Gouvernance d'entreprise

suite

Un « Code de Conduite et d'Ethique Professionnelle » a été établi pour renforcer les principes de gouvernance d'entreprise et l'environnement de contrôle. Ce code s'applique à tous les employés, dirigeants et administrateurs de la société, de ses filiales ou des autres sociétés contrôlées. Des stages de mise à niveau sont proposés aux salariés de SES dans le monde entier pour une bonne sensibilisation au respect du code et de la conformité.

Les politiques définies dans ce code visent à garantir que les employés, les dirigeants et les administrateurs agissent à tout moment conformément aux lois, aux réglementations et aux normes de conduite applicables, en respectant les principes d'intégrité les plus élevés. Le code a été soumis au Comité d'audit et de risque et a été approuvé par le Conseil d'administration. De plus, un règlement relatif aux agents commerciaux et représentants a été adopté et mis en œuvre pour renforcer ce processus.

Les employés et les cadres de toutes les entités de la société ont été informés du contenu du code de conduite et de ses principes d'application. Un comité chargé de veiller au respect des règles et normes en vigueur et composé de responsables désignés de la gestion de la conformité dans chaque site important de la société, a pour mission d'aider les collaborateurs à se familiariser avec ce code en organisant pour ces derniers des programmes de formation adaptés et cohérents. Le comité se réunit régulièrement pour débattre de sujets importants ou de questions d'actualité.

En 2013, SES a désigné un Directeur chargé de la protection des données pour mieux respecter les lois et règlements sur la confidentialité des données.

L'autre élément important de l'environnement de contrôle réside dans la coordination de la gestion des risques et des contrôles internes. Les systèmes de gestion des risques et des contrôles internes se complètent mutuellement pour assurer le contrôle des activités de la société.

Gestion des risques

SES a adopté une politique de gestion des risques conforme aux principes proposés par le Committee of Sponsoring of the Treadway Commission (COSO) et à la norme ISO31000. La coordination de la mise en œuvre de cette politique et l'élaboration d'un registre des risques relèvent de la responsabilité d'un Comité de gestion des risques qui informe le Comité exécutif de SES.

A son tour, le Comité exécutif informe le Conseil d'administration qui est chargé en dernier ressort de la supervision des risques de la société et de s'assurer de l'efficacité du système de gestion des risques en place.

Des définitions et mesures communes de la gestion des risques ont été établies et un programme de formation a été mis en place à l'intention des divers responsables de la gestion des risques pour une bonne mise en œuvre de la politique de gestion des risques.

Un coordinateur de la gestion des risques a été nommé pour dresser un bilan approprié des risques auxquels SES est confronté.

Tous les risques identifiés sont classés par catégories, évalués par les responsables de la gestion des risques et analysés par le Comité de gestion des risques. A l'issue d'une telle analyse un risque peut être classé dans la catégorie « risques élevés ». Il est alors procédé à un complément d'analyse de ce même risque pour déterminer l'adéquation et l'efficacité de la réponse à y apporter.

Tous les risques élevés sont régulièrement portés à la connaissance du Comité exécutif, du Comité d'audit et de risque ainsi que du Conseil d'administration.

Activités de contrôle interne

Concernant les contrôles internes relatifs à la comptabilité et aux rapports financiers, il convient de noter ce qui suit :

- Le personnel participant à l'élaboration des comptes et des rapports financiers réunit les qualifications requises ; il est tenu informé des modifications pertinentes apportées aux normes internationales d'information financière (IFRS). De plus, il bénéficie, en cas de besoin, d'une formation et d'orientations écrites spécifiques sur des questions particulières. Un guide d'information financière, régulièrement mis à jour pour tenir compte de l'évolution de l'activité de la société et des changements de réglementation, est mis à la disposition de l'ensemble du personnel concerné. Il donne un résumé des directives et politiques de la société sur le plan comptable et financier.
- Des contrôles ont été établis au niveau du traitement des transactions comptables pour s'assurer qu'il existe des autorisations appropriées pour les transactions, qu'une séparation adéquate des responsabilités est mise en place, et que l'enregistrement complet et exact des informations financières est effectué.
- Les activités à haut potentiel de risque, telles que les transactions sur les produits dérivés, sont soit limitées par un cadre défini et approuvé par le Conseil d'administration, soit soumises à l'approbation spécifique de ce dernier. Conformément aux exigences des normes IFRS, SES publie des informations détaillées sur les risques de marché, de crédit et de change auxquels le Groupe est exposé, ainsi que sur sa stratégie de gestion de ces risques.
- La société utilise un système élaboré de reporting financier. Les plans stratégiques, les plans d'affaires, les budgets et les comptes consolidés semestriels et annuels de la société sont établis selon un processus détaillé, et soumis à l'approbation du Conseil d'administration. Ce dernier approuve également tous les investissements majeurs, et reçoit des rapports financiers mensuels faisant ressortir la performance financière de la société par comparaison avec le budget approuvé et les chiffres de l'exercice précédent.
- D'éventuelles faiblesses découvertes dans le système de contrôles internes par les auditeurs internes ou les réviseurs externes sont corrigées de manière rapide et intégrale.
- Les réviseurs externes réalisent un examen des états financiers semestriels et un audit complet des comptes annuels consolidés de la société.

Concernant les contrôles internes relatifs à la gestion de la trésorerie, il convient de noter ce qui suit :

- Le service de la trésorerie utilise un logiciel spécifique qui permet d'effectuer un contrôle efficace de la mise en œuvre de la stratégie de couverture de SES face aux fluctuations des taux d'intérêt et des taux de change. Ce logiciel a également pour but de centraliser la gestion de la trésorerie des sociétés affiliées de SES.
- Pour renforcer la sécurité et l'efficacité des processus de paiement bancaire, la société fait appel à un système de paiements bancaires sécurisés permettant une autorisation sécurisée et le transfert des paiements du système comptable SAP actuel directement à la banque.
- Il a été procédé à une nette séparation des responsabilités et des mandats bancaires entre les membres de la direction et le service trésorerie et comptabilité de SES.
- Pour rationaliser les processus de gestion de la trésorerie, SES a centralisé les services bancaires internes au sein d'un seul et même pôle et réduit le nombre de dispositifs de mise en commun de la trésorerie. Ce système bancaire interne est entièrement intégré et géré par le système SAP.
- SES conclut essentiellement des contrats de change à terme pour éliminer ou réduire le risque de change afférent à certaines transactions, telles que les achats de satellites, en faisant coïncider les échéances des contrats aux dates de paiement des acomptes. Le risque de change peut être en euros ou en dollars U.S. Les contrats de change à terme sont conclus dans la même devise que l'élément couvert et peuvent couvrir jusqu'à 100 % du montant total du contrat. Conformément à ses procédures, la société ne conclut pas de contrats à terme avant la mise en place d'un engagement ferme. La politique de la société consiste à aligner les caractéristiques de ses instruments dérivés de couverture sur celles de l'élément couvert afin de maximiser l'efficacité de la couverture.
- Les activités du Trésorier et, en particulier, les activités de couverture engagées pendant l'année sont autorisées dans le cadre approuvé par le Conseil d'administration.
- Le Trésorier adresse de façon formelle des rapports trimestriels au Conseil d'administration dans le cadre du reporting financier.
- Pour renforcer ces contrôles, la politique de gestion de la trésorerie est régulièrement mise à jour. De plus, une stratégie d'atténuation du risque de change conjuguée à un plan de financement pluriannuel basé sur le plan d'affaires de SES, a été préparée et présentée au Comité d'audit et de risque.

Concernant les contrôles internes relatifs à la gestion de la fiscalité, il convient de noter ce qui suit :

- Le département de la gestion fiscale cherche à obtenir auprès des autorités fiscales locales concernées des accords fiscaux préalables concernant les implications fiscales des principales initiatives d'entreprises, restructurations d'entreprises et structures de financement de la société. Lorsque cela n'est pas possible, le traitement fiscal est analysé sur la base des décisions de jurisprudence disponibles et de la doctrine dominante. Le traitement fiscal est formalisé et présenté dans des notes techniques internes ou dans des opinions émises par des cabinets de conseil fiscal externes.

- L'équipe de prix de transfert est chargée d'améliorer et de mettre à jour en permanence la documentation requise en matière de prix de transfert entre les sociétés SES, servant de base à toutes les transactions entre ces mêmes sociétés. Les rapports concernant les prix de transfert de SES (dont les analyses fonctionnelles et économiques ainsi que les études comparatives) sont intégrés dans un cadre comprenant un dossier permanent et une politique relative aux prix de transfert.

Concernant les contrôles internes relatifs aux opérations satellitaires, il convient de noter ce qui suit :

- Le département de la technologie est chargé des achats de satellites et lanceurs, des achats et de la maintenance des stations terrestres ainsi que de l'administration, du contrôle et de l'exploitation du système satellitaire mondial.
- Le reporting concernant les commandes de satellites et les processus de gestion du risque des activités opérationnelles, qui permettent de surveiller et d'évaluer les sources de risques techniques et de développer des méthodes qualitatives, quantitatives et statistiques permettant de réduire les risques au niveau de l'infrastructure spatiale a été intégré dans le cadre de la gestion du risque de la société.
- Les procédures opérationnelles pour le contrôle des satellites et la gestion des charges utiles englobent les manœuvres et changements de configuration requis dans des situations prévues ou imprévues. Les contrôleurs ont suivi une formation appropriée et ont la qualification requise pour exécuter de telles procédures. Celles-ci sont régulièrement mises à jour. Un logiciel de contrôle des satellites actualisé est utilisé et des procédures électroniques entièrement validées pour le contrôle orbital sont appliquées à l'ensemble de la flotte SES.
- SES a conçu un système de gestion de crise, soutenu par une infrastructure et des dispositifs adéquats pour répondre, à un niveau de management approprié, aux anomalies de fonctionnement des satellites en orbite. Les procédures internes relatives au traitement des problèmes éventuels ont été améliorées afin de fournir une assistance efficace et dans les délais aux clients.
- Le processus de traitement des urgences et événements imprévus concernant les satellites a été adapté à la structure organisationnelle actuelle de la société.
- SES possède des capacités adéquates de remplacement pour le contrôle des satellites grâce à des centres de contrôle situés en Europe et aux Etats-Unis (Satellite Operations Centres ou SOC).
- L'unité TT&C (télémesure, poursuite et contrôle) aux Etats-Unis a été transférée de Woodbine et de Vernon Valley à Princeton, New Jersey (Etats-Unis).

Gouvernance d'entreprise

suite

Des capacités d'appoint et de réserve appropriées sont actuellement installées dans les régions suivantes :

- La fonction TT&C est actuellement disponible sur chaque satellite grâce à au moins deux sites d'antennes indépendants. Les sites sont connectés par un réseau de pointe à double redondance à au moins deux centres de contrôle installés sur des sites différents. Le regroupement des centres de contrôle de satellites aux Etats-Unis est en bonne voie ; il arrivera à son terme vers la fin du troisième trimestre 2014. Le transfert du centre de contrôle de satellite de Betzdorf dans un bâtiment récemment achevé, est en cours ; il sera terminé vers la fin de 2014. Ces deux projets sont destinés à renforcer l'efficacité des contrôles et la sécurité du réseau.
- Un système de remplacement pour le contrôle au sol a été mis en place aux Etats-Unis pour les satellites Loral et Astrium afin de renforcer les capacités de récupération d'urgence des centres de contrôle de satellites européens.
- Le réseau mondial de soutien aux fonctions TT&C a été sensiblement renforcé grâce au déploiement d'un réseau Multiprotocol Label Switching (MPLS) de pointe à double redondance reliant tous les centres de contrôle de satellites et sites TT&C dans le monde.
- Le système d'appoint européen des fonctions TT&C a été développé pour couvrir les besoins de SES ; il est doté d'un plan de substitution pleinement opérationnel pour tous les satellites Astra.
- En 2013, le système de substitution existant a été doté de l'infrastructure TT&C requise pour les nouvelles missions satellitaires, ainsi que pour les missions de repositionnement de satellites.

Concernant les contrôles internes relatifs aux technologies de l'information et de la communication, il convient de noter ce qui suit :

- La direction s'est engagée à ce que les données de la société, ainsi que ses systèmes et infrastructures informatiques, soient, dans la limite du raisonnable, aussi sécurisés que possible. Des contrôles, politiques et procédures de sécurité ont été mis en place pour empêcher un accès non autorisé aux locaux, ordinateurs, réseaux et données de la société. Des politiques et procédures ont été définies et mises en œuvre pour répondre à la réglementation plus rigoureuse concernant le traitement des données personnelles.
- Les informations électroniques sont régulièrement sauvegardées et les copies de sauvegarde sont stockées hors site.
- SES est dotée de plans de secours et de restauration pour ses applications de gestion en cas de sinistre.
- Une initiative portant sur l'amélioration de la sécurité des systèmes informatiques a été lancée en 2012 par les responsables des Technologies de l'information pour faire en sorte que l'impact lié aux nouvelles menaces pour la sécurité soit identifié et évalué et que les risques potentiels soient suffisamment atténués.

Information et communication

Le projet visant à adapter et harmoniser les processus de gestion du front-office et du back-office au sein de SES a été finalisé en 2013. Les principales composantes d'un nouveau progiciel de gestion intégrée, d'un système de gestion de la relation client et des processus commerciaux de back-office sont entrées en service le 1er janvier 2013.

La plate-forme d'applications SAP unique et intégrée à l'échelle de la société améliore et assure la cohérence et la transparence de toutes les données de l'entreprise dans son ensemble ; elle permet en outre un regroupement rapide des chiffres financiers ainsi qu'un reporting en temps réel précis et à tous les niveaux. La plate-forme d'applications SAP et de processus harmonisés améliore aussi les systèmes de contrôle interne relatifs aux technologies de l'information et autres systèmes en général de SES.

La communication interne permet une bonne circulation de l'information et favorise la mise en œuvre des systèmes de contrôles internes et de gestion des risques en fournissant des objectifs par métier et division et en transmettant des instructions et informations à tous les niveaux de SES. Le portail intranet de la société et les outils de collaboration sont essentiels au partage et à la diffusion de l'information d'un bout à l'autre de la société.

Activités de surveillance

Les opérations de surveillance s'effectuent de deux manières : par le biais d'évaluations permanentes ou d'évaluations séparées. Les évaluations permanentes sont réalisées par la direction dans le cadre d'opérations de routine ; elles sont intégrées dans les processus métier et effectuées en temps réel suite à une évolution des conditions.

La fonction d'audit interne de SES procède à des évaluations séparées de la pertinence des règlements de la société et des procédures de contrôles internes et veille à leur respect.

L'Audit interne a pour rôle de veiller de manière objective et indépendante à la performance et à l'efficacité des opérations de la société, à la fiabilité du reporting financier et opérationnel et au respect des lois et des réglementations. Dans ce contexte, l'Audit interne est également chargé d'apporter un soutien à la direction en identifiant les risques, en les évaluant et en les minimisant de même qu'à contribuer à sauvegarder les actifs de la société.

Afin de garantir un degré d'indépendance et une efficacité de la communication adéquats, la fonction d'Audit interne rapporte directement au Comité d'audit et de risque, et a une ligne de rapport fonctionnelle vers le Président et Directeur général de SES.

Les tâches de la fonction d'audit interne sont exécutées conformément à un plan annuel d'audit qui est revu et approuvé par le Comité d'audit et de risque. Ce plan annuel est le résultat d'une évaluation annuelle des risques suivant la méthodologie de la cartographie des risques qui s'appuie elle-même sur le registre des risques de SES. L'évaluation annuelle des risques répond à la nécessité de créer un lien dynamique entre le plan d'audit et les risques et expositions pesant sur la société et ses opérations. Cet exercice implique la détermination des risques inhérents à tous les processus opérationnels, ainsi que l'évaluation des niveaux de risques résiduels, après l'application de contrôles spécifiques d'atténuation des risques.

L'Audit interne fait un suivi de la mise en œuvre des recommandations relatives au plan de correction des faiblesses des contrôles internes, et adresse régulièrement des rapports de conformité au Président et Directeur général de SES et au Comité d'audit et de risque.

L'Audit interne coordonne également la planification des audits et échange des informations pertinentes avec les réviseurs externes de la société.

La structure de substitution de l'entité SES Government Solutions, conformément aux pratiques en vigueur pour les entreprises qui traitent dans certains segments relevant de l'autorité du gouvernement américain, impose diverses restrictions au Conseil d'administration et à la direction générale concernant la supervision directe du fonctionnement du système de contrôle interne et la mise en place d'une structure d'audit interne. La fonction d'audit interne de SES n'a effectué aucun contrôle interne direct de cette entité en 2013 conformément aux restrictions ainsi imposées. Ces restrictions sont cependant allégées par la conclusion d'un accord sur un cadre de gestion des risques et de contrôle interne obligatoire, qui fait l'objet d'une évaluation et de tests par un service d'audit tiers. Une procédure de reporting appropriée sur les activités du service d'audit tiers a été mise en place pour informer l'Audit interne et le Comité d'audit et de risque.

Il convient de noter par ailleurs que le réviseur externe, PwC, a audité l'état financier de l'entité SES Government Solutions.

Ressources humaines

Stratégie en matière de ressources humaines

SES s'attache à être l'employeur de choix de l'industrie. Le Groupe découvre, recrute, développe et fidélise les meilleurs talents, afin d'élargir sa portée technologique et ses objectifs stratégiques.

SES respecte ses collaborateurs et leur accorde confiance, reconnaissant l'atout que représentent les origines diverses de son personnel, et vivant en accord avec ses valeurs. Les cadres supérieurs de SES ont un rôle de modèle à jouer auprès de tous les collaborateurs et doivent donc respecter les directives les concernant. Les collaborateurs de SES sont impliqués, motivés et fiers de travailler au sein du Groupe.

Afin de valoriser pleinement le potentiel des collaborateurs, SES attache une importance particulière au développement des compétences, à l'harmonisation des objectifs et au partage des connaissances. La société veille à ce que chaque employé dispose des ressources et du soutien nécessaires pour réussir sa carrière dans le cadre du système de gestion des performances en vigueur. Les ressources humaines sont le catalyseur permettant de promouvoir les initiatives organisationnelles et culturelles, conduisant à une création de valeur durable pour les actionnaires.

Effectif du Groupe SES

Au 31 décembre 2013, le Groupe employait 1 237 collaborateurs (en équivalent temps plein) dans le monde, soit 448 au Luxembourg, 364 dans le reste de l'Europe, 365 aux Etats-Unis et 60 dans le reste du monde.

Valeurs et culture de SES

Les salariés de SES partagent un ensemble de valeurs qui les guident dans leurs activités. Ces valeurs sont la source d'inspiration d'une culture organisationnelle unique et le reflet des aspirations de SES, qui poussent les membres du personnel à servir au mieux nos clients, nos actionnaires et la société dans son ensemble. Les valeurs de SES visent en priorité à offrir à nos clients un service de la plus haute qualité.

Les valeurs de SES

L'excellence

La passion et la détermination à être les meilleurs de cette industrie.

Le partenariat

Le développement et le maintien de relations de coopération construites sur les atouts et le savoir-faire de SES afin de réaliser des objectifs et des avantages communs au service des clients.

Le leadership

L'articulation d'une vision stratégique, l'expression de nos valeurs et la création d'un environnement dans lequel SES peut répondre aux exigences du marché.

L'intégrité

La mise en pratique permanente des principes d'honnêteté, de responsabilité, d'équité et de respect.

L'innovation

La création d'une culture d'entreprise capable de stimuler la créativité au sein de l'organisation, de développer le savoir-faire des employés et d'améliorer les processus, les produits et les services.

La fonction des ressources humaines (RH)

Une équipe de professionnels des RH encadre SES dans les grands sites de la société à travers le monde. La stratégie et les objectifs des RH sont conformes aux objectifs opérationnels et aux décisions et instructions du Comité exécutif. L'une des principales missions de l'équipe RH en 2013 a été de soutenir la croissance dans les marchés émergents (Afrique, Amérique latine, Asie/Moyen-Orient) en aidant à l'ouverture de nouveaux bureaux, à établir une structure organisationnelle sur les marchés concernés, à recruter du personnel local et à transférer des salariés des marchés matures vers les marchés émergents.

Le déploiement du site intranet de la société s'est poursuivi en 2013 ; il permet aux collaborateurs d'avoir accès en ligne à des informations pertinentes et continuellement mises à jour, classées par zone géographique et par entité du Groupe. Le site intranet reste le principal vecteur utilisé en interne pour communiquer avec les collaborateurs. Par ailleurs, la vision stratégique et commerciale de la société est régulièrement communiquée aux membres du personnel afin de les sensibiliser aux objectifs de la société et de renforcer leur engagement.

Gouvernance d'entreprise

suite

L'équipe des ressources humaines a œuvré à la mise en place d'un cadre unique applicable à toutes les sociétés du Groupe et à l'introduction, en 2013, d'une approche harmonisée de la protection des données et des médias sociaux, en coordination avec les départements concernés. Les plans de primes SES ont été harmonisés et un Rapport social mondial a été établi. De plus, SES a mis en place une formation anti-corrupcion à destination de l'ensemble de ses collaborateurs.

Développement du savoir-faire

SES est convaincue que son personnel, par sa qualification de haut niveau et sa motivation, reste la clé du succès de l'entreprise. SES s'engage, dans le cadre de la fonction Formation et Perfectionnement, à renforcer l'efficacité organisationnelle en améliorant régulièrement les compétences des salariés pour optimiser la performance. Des opportunités de formation et de perfectionnement sont ainsi offertes aux salariés sous forme de cours théoriques, de modules d'apprentissage électronique, de formations externes, de conférences et de soutien financier à la formation. La structure de SES s'articule autour des cinq catégories suivantes :

- Relations clients
- Leadership
- Technologie
- Formation continue
- Conformité

Les activités de formation et de perfectionnement de SES reposent sur trois grands axes :

- Apprentissage « bidirectionnel » : des experts de SES font office de formateurs
- Multimédia : introduction de systèmes vidéo et de simulations permettant de rendre l'apprentissage plus vivant
- Interactivité : le candidat à la formation a un rôle actif à jouer

Développer et fidéliser les talents

SES dispose en interne d'un plan de succession qui a pour but de découvrir et de développer les profils de cadres à haut potentiel. Dans le cadre de ce plan, les cadres sont amenés à se soumettre à des évaluations, à des programmes de développement et de coaching et à occuper de manière ponctuelle des postes à responsabilité plus élevée.

En 2013, un programme dédié a été mis en place visant à favoriser l'identification, l'engagement et le perfectionnement des collaborateurs de SES présentant un potentiel.

Dans le cadre de la réorganisation de la société, SES a lancé en 2011 le programme « MOMENTUM » de développement du personnel, qui s'adresse à tous les collaborateurs de la société. Le premier module, sur le changement organisationnel, a été proposé à tous les salariés en 2011 et au début de 2012. Le second module, dédié à la stratégie de SES et comprenant une simulation interactive, a été déployé sur l'ensemble de l'organisation en 2013. Le troisième module, prévu pour 2014, portera sur l'interaction de SES avec ses clients et autres parties prenantes stratégiques.

SES propose régulièrement à ses salariés clés des stages internationaux dans le cadre d'un autre programme de développement, le « Development Programme », visant à favoriser les échanges inter-fonctionnels et intercontinentaux de cadres dirigeants et administratifs et les transferts de connaissances au sein de la société. En 2013, trois nouveaux étudiants ont rejoint le programme SES Associate Programme de formation en interne sur deux ans destiné aux étudiants de troisième cycle pour en faire les futurs cadres dirigeants de la société. Le programme comprend quatre stages transversaux de six mois chacun.

Dialogue social au sein de SES

Pour certaines sociétés établies au Luxembourg, le cadre juridique prévoit une délégation du personnel et un comité mixte.

Les délégations de personnel se composent d'un à six membres. Tous les délégués ont été élus en 2013 pour un nouveau mandat de cinq ans. Leur mandat consiste à protéger les intérêts du personnel en matière de conditions de travail, de sécurité de l'emploi et des affaires sociales. La délégation du personnel est tenue informée des développements affectant la société et donne son avis sur les changements des règles de travail.

Le comité mixte est composé de trois représentants de l'employeur et de trois représentants des salariés. Ce comité dispose de pouvoirs de codécision dans les affaires touchant à l'évaluation des performances, à la santé et à la sécurité au travail, ainsi qu'aux critères généraux appliqués pour le recrutement et aux règles de promotion et de licenciement. Le comité mixte est consulté sur toutes les décisions importantes concernant les investissements industriels ou les processus et les conditions de travail. Le comité est informé du développement général de l'entreprise et des tendances de l'emploi.

SES ASTRA, l'une des entités juridiques de SES, bénéficie d'une concession accordée par l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg ; trois représentants du personnel siègent au Conseil d'administration de SES ASTRA. L'un d'entre eux siège en qualité d'observateur au conseil d'administration de SES.

Dans les autres sites de SES, le dialogue social s'appuie sur les règles définies par des cadres juridiques locaux, et peut prendre la forme de comités d'entreprise.

A La Haye (Pays-Bas), un comité d'entreprise néerlandais représente les intérêts des salariés conformément aux lois nationales ; il en va de même pour certaines divisions à Munich (Allemagne), où les salariés sont représentés via le conseil d'entreprise (« Betriebsrat ») local.

En 2013, des élections de délégués et représentants du personnel ont eu lieu au Luxembourg et à La Haye.

Relations avec les investisseurs

SES dispose d'une fonction dédiée aux relations avec les investisseurs, qui travaille sous l'autorité directe du Directeur financier de SES et en étroite collaboration avec le Président et Directeur général. Son but est de développer et de coordonner la communication financière et les interactions du Groupe avec les investisseurs, les analystes financiers, les agences de notation, les journalistes financiers et autres instances externes. Il lui incombe aussi de surveiller les mouvements sur les marchés des actions et de fournir un retour d'information et des recommandations au Comité exécutif de SES.

Le Vice-Président du service « Relations avec les investisseurs » est chargé de définir et d'exécuter un programme de gestion active des relations avec les investisseurs de SES, notamment en participant à des conférences et à d'autres événements similaires organisés à l'intention des investisseurs. Ce service travaille également en étroite collaboration avec le Conseiller juridique de la société pour veiller à ce que les communications externes du Groupe soient conformes aux lois et réglementations en vigueur.

Responsabilité sociale de l'entreprise (RSE)

En 2013, SES a mis en œuvre une série de projets de responsabilité sociale de l'entreprise (RSE) et d'initiatives dans des zones géographiques où le Groupe mène des activités commerciales, fournit des services de communication ou interagit avec les communautés locales.

La politique RSE de SES

SES entend parrainer, dans le cadre de sa politique RSE, des projets éducatifs, qui témoignent de son statut de fournisseur mondial de services et infrastructures de communication.

La société considère qu'elle se doit de concourir au développement d'une société fondée sur les communications et d'une économie basée sur le savoir. SES estime que les avancées dans ce domaine devraient contribuer à développer des systèmes économiques plus souples et plus résistants, à améliorer la mobilité sociale et à favoriser l'émergence de modèles de développement économique plus durables.

En 2013, SES a confirmé ses engagements de soutien aux établissements d'enseignement en particulier en Afrique, compte tenu des activités croissantes de la société sur ce continent.

Projets financés par SES

Education

En 2013, SES a poursuivi son programme de financement de bourses d'étudiants à l'Université du Witwatersrand à Johannesburg, Afrique du Sud.

SES a continué sa coopération avec l'International Space University (ISU) à Strasbourg, France, en finançant des bourses pour des programmes d'études supérieures dans le domaine des applications spatiales de pointe.

De plus, dans le cadre de l'accord de partenariat conclu en 2010 pour une durée de cinq ans avec l'Université de Luxembourg, SES a continué à soutenir les efforts de l'université en vue de développer un centre d'excellence et d'innovation en matière de technologies de l'information et de la communication de pointe pour les systèmes satellitaires, en coopérant avec le Centre interdisciplinaire pour la sécurité, la fiabilité et la confiance de cette même université et en finançant une chaire de droit satellitaire, des télécommunications et des médias.

Dans la Grande Région du Luxembourg, SES a travaillé en étroite collaboration avec le Centre interdisciplinaire pour la sécurité, la fiabilité et la confiance (Université de Luxembourg) à la création d'une pépinière d'entreprises destinée à encourager le développement industriel de projets PhD.

SES continue de siéger au conseil d'administration de ce centre interdisciplinaire et dirige les réunions régulières du comité de pilotage avec la direction et les étudiants du centre.

En 2013, SES a travaillé en partenariat avec le secteur universitaire sur plusieurs initiatives :

SES a collaboré sur deux projets avec l'Université de Princeton :

- Utilisation de la propulsion électrique sur orbite de transfert et impact sur l'architecture de plate-forme satellitaire
- Réseau superposé intelligent via Internet utilisant des satellites

SES a participé à trois projets avec l'Université Catholique de Louvain :

- Systèmes radio reconfigurables utilisant des bandes de fréquence non exclusives
- Système de pré-distorsion générique à haut débit pour fonctionnement multi-porteuses automatisé et optimisé d'un répéteur
- Utilisation de la polarisation pour le dimensionnement du signal

SES a mené un projet avec l'Université « La Sapienza » de Rome :

- Conception de mission pour orbite de transfert à propulsion électrique

Renouvellement du soutien à la Fondation Polaire Internationale (International Polar Foundation)

SES a offert de la bande passante à la station Princesse Elisabeth, située dans l'Antarctique, pour lui permettre de communiquer par satellite. La station de recherche Princesse Elisabeth intègre dans sa conception des technologies de construction passive, l'énergie éolienne et solaire, des installations de traitement de l'eau, un contrôle constant de la demande d'énergie et un réseau intelligent pour optimiser l'efficacité énergétique.

Dons à des œuvres de bienfaisance

En 2013, SES a fait un autre don en faveur de l'Institut Saint-Joseph de Betzdorf, au Luxembourg, un foyer pour personnes atteintes d'un handicap mental.

SES a également versé une contribution au profit des victimes du typhon qui a frappé les Philippines en novembre 2013.

La société a aussi complété les dons effectués par ses salariés aux organisations de secours d'urgence venant en aide aux victimes de catastrophes naturelles ou d'origine humaine, notamment après le typhon qui s'est abattu sur les Philippines.

Autres projets

SES est membre de l'IDATE, qui a son siège à Montpellier (France). La fondation fournit une assistance à la prise de décision stratégique dans les secteurs des télécommunications, d'internet et des médias. SES est aussi membre de la Fédération astronautique internationale (IAF), une organisation internationale qui a pour but de promouvoir les activités spatiales à l'échelle mondiale.

En 2013, SES est resté le sponsor du festival de musique local au Grand-Duché de Luxembourg, « Musek am Syrdall » et a apporté son soutien au festival du film « Discovery Zone » toujours au Luxembourg.

Gouvernance d'entreprise

suite

A l'instar d'autres « business angels », SES apporte un soutien financier au programme « Business Initiative 1,2,3 – GO », destiné à promouvoir le développement de projets d'entreprise innovants au Luxembourg et dans les régions environnantes.

Initiatives en faveur de l'environnement

SES s'attache à respecter l'environnement et à mettre sa conduite, celle de son personnel et, autant que possible, celle de ses fournisseurs, en conformité avec les principes du développement durable. SES se conforme aux lois et réglementations en vigueur dans les pays où la société exerce ses activités, ainsi qu'aux meilleures pratiques de l'industrie. L'objectif de SES est d'améliorer en permanence ses performances environnementales et de continuer à réduire l'impact de ses activités sur l'environnement.

Les activités de SES, essentiellement bureautiques et technologiques, n'ont dans l'ensemble qu'un faible impact sur l'environnement. Dans le cadre de ses activités, la société encourage les économies d'énergie et de ressources naturelles ; au cours des années passées, le Groupe a notamment mis en œuvre un programme de cogénération. SES applique également un programme de recyclage visant à réduire, sinon à éviter la production de déchets et à les recycler de la manière la plus efficace possible. Ce programme est contrôlé par des organisations indépendantes et est régulièrement soumis à des contrôles de qualité.

SES organise aussi régulièrement des formations sur l'environnement et encourage son personnel à adopter, dans le cadre des activités professionnelles, des comportements responsables sur le plan de la préservation de l'environnement. SES procède régulièrement à une évaluation de son empreinte carbone, couvrant toutes les activités de la société.

En 2012, les activités de la société liées à l'exploitation et à la commercialisation de la flotte satellitaire de SES, y compris les fonctions administratives, marketing et finance, ont généré environ 33 300 tonnes de CO₂e, soit une réduction de plus de 15 % par rapport à 2011.

Les émissions totales de SES en 2012 sont en grande partie dues à la consommation d'électricité (Scope 2, environ 61 %) et dans une moindre mesure, aux émissions liées à la consommation de gaz (Scope 1, environ 21 %) ainsi qu'aux déplacements professionnels (Scope 3, 18 %). Les téléports ont généré la majeure partie des émissions en Scope 1 et Scope 2.

Les détails de cette étude sont publiés dans le cadre du Carbon Disclosure Project, auquel participe SES (www.cdproject.net).

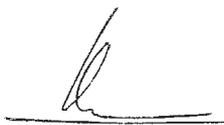
Conformément au lancement, il y a quelques années, d'un plan de réduction significative des émissions de CO₂ au siège de Betzdorf, au Luxembourg, SES continue de soutenir les initiatives visant à réduire à titre permanent les émissions de dioxyde de carbone en particulier dans le cadre des travaux de construction de nouveaux bâtiments ou de rénovation des infrastructures. Au Luxembourg, la société s'est également dotée d'une centrale de cogénération qui réduit les émissions du réseau général. Par ailleurs, depuis janvier 2010, le site de Betzdorf est alimenté en hydro-électricité, une énergie qui peut être considérée comme non génératrice de CO₂.

Il en va de même des installations du Groupe en Suède. L'utilisation d'énergies renouvelables a eu un impact additionnel significatif (estimé à 6 000 tonnes) sur les émissions de gaz à effet de serre de la société au Luxembourg. Cependant, compte tenu des règles de comptabilisation des émissions de CO₂, cette réduction n'est pas reflétée dans le volume des émissions publié par le projet CDP.

SES applique les meilleures pratiques pour minimiser l'impact environnemental des activités sous-traitées, telles que la fabrication et la mise en orbite des satellites. La société veille également à ce que les rayonnements émis par les stations terrestres restent en deçà des limites définies par les pays concernés et se soumettent, à ce titre, à des audits annuels effectués en interne ou par des organismes accrédités spécialisés dans la sécurité industrielle.

Déclaration de responsabilité

Il est de la responsabilité du Conseil d'administration et de la direction de la société d'assurer le respect de procédures et enregistrements comptables adéquats permettant, à tout moment, la présentation de la situation financière du groupe ne comportant pas d'anomalies significatives. Cette responsabilité couvre également la mise en place d'un système de contrôles internes approprié garantissant un déroulement efficace et transparent des opérations commerciales du Groupe. Conformément à l'article 3 de la loi du 11 janvier 2008 relative aux obligations de transparence concernant l'information sur les émetteurs dont les valeurs mobilières sont admises à la négociation sur un marché réglementé, nous déclarons que, à notre connaissance, les états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, préparés suivant les normes internationales d'information financière telles qu'adoptées par l'Union Européenne, donnent une image fidèle des actifs et passifs, de la situation financière et du bénéfice de SES, ainsi que de ses filiales incluses dans la consolidation, prise comme un tout, pour l'exercice 2013. Par ailleurs, la présentation des informations financières par la direction contient une description fidèle des développements, de la performance et de la position de la société ainsi que de ses filiales incluses dans la consolidation, prise comme un tout, ainsi que des risques et incertitudes auxquels le Groupe est confronté, le cas échéant.



René Steichen
Président du Conseil
d'administration



Romain Bausch
Président et Directeur général

Informations financières

Aperçu 2013 01-22

Gouvernance d'entreprise 23-52

Informations financières 53-58

Etats financiers consolidés 59-114

Comptes annuels de SES S.A. 115-127



Satellite :

ASTRA 2F

Heure :

18:18

Date :

28.09.12

Présentation des informations financières par la direction

Évolution trimestrielle du résultat opérationnel (telle que publiée)

En millions d'euros	T4 2012	T1 2013	T2 2013	T3 2013	T4 2013
Taux de change moyen du dollar U.S.	1,2970	1,3291	1,2961	1,3197	1,3585
Chiffre d'affaires	468,4	440,8	469,7	467,7	484,3
Charges d'exploitation	(133,8)	(119,6)	(128,9)	(120,4)	(128,9)
EBITDA	334,6	321,2	340,8	347,3	355,4
Dotations aux amortissements sur actifs corporels	(155,0)	(116,1)	(120,1)	(120,2)	(110,1)
Dotations aux amortissements sur actifs incorporels	(14,8)	(7,9)	(9,3)	(8,8)	(21,0)
Résultat opérationnel	164,8	197,2	211,4	218,3	224,3

Évolution trimestrielle du résultat opérationnel (à taux de change constants)

En millions d'euros	T4 2012	T1 2013	T2 2013	T3 2013	T4 2013
Chiffre d'affaires	455,5	435,9	458,3	461,4	484,3
Charges d'exploitation	(129,1)	(117,6)	(123,8)	(117,4)	(128,9)
EBITDA	326,4	318,3	334,5	344,0	355,4
Dotations aux amortissements sur actifs corporels	(149,6)	(114,9)	(117,4)	(118,6)	(110,1)
Dotations aux amortissements sur actifs incorporels	(14,7)	(7,9)	(9,4)	(8,8)	(21,0)
Résultat opérationnel	162,1	195,5	207,7	216,6	224,3

L'expression « à taux de change constants » fait référence au retraitement opéré pour neutraliser les effets des variations du taux de change et faciliter ainsi la comparaison des chiffres. Les données comparables relatives au chiffre d'affaires et aux charges d'exploitation de 2012 sont également ajustées pour tenir compte de la cession de la société Glacom en novembre 2013.

Utilisation des répéteurs à la fin de la période

Equivalent à 36 MHz	T4 2012	T1 2013	T2 2013	T3 2013	T4 2013
Nombre de répéteurs en service en Europe	279	278	283	269	278
Nombre de répéteurs disponibles en Europe	345	345	345	329	347
Taux d'utilisation en Europe	80,9 %	80,6 %	82,0 %	81,8 %	80,1 %
Nombre de répéteurs en service en Amérique du Nord	289	287	284	282	279
Nombre de répéteurs disponibles en Amérique du Nord	384	384	384	384	384
Taux d'utilisation en Amérique du Nord	75,3 %	74,7 %	74,0 %	73,4 %	72,7 %
Nombre de répéteurs en service à l'international	500	516	517	537	543
Nombre de répéteurs disponibles à l'international	707	707	707	756	756
Taux d'utilisation à l'international	70,7 %	73,0 %	73,1 %	71,0 %	71,8 %
Groupe SES : nombre de répéteurs en service	1 068	1 081	1 084	1 088	1 100
Groupe SES : nombre de répéteurs disponibles	1 436	1 436	1 436	1 469	1 487
Groupe SES : taux d'utilisation	74,4 %	75,3 %	75,5 %	74,1 %	74,0 %

Taux de change du dollar

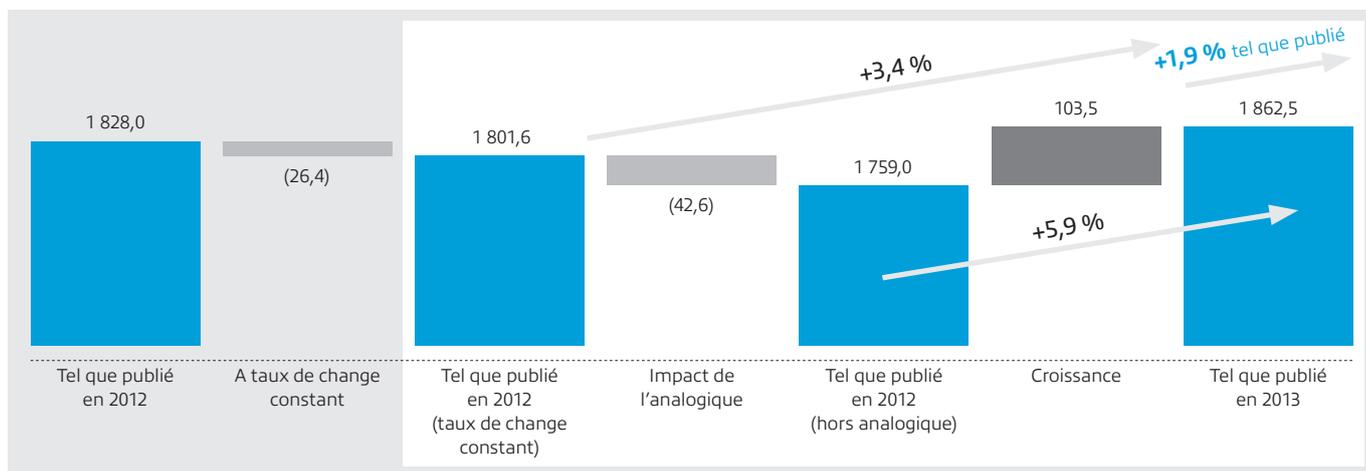
1 euro =	Taux moyen 2013	Taux de clôture 2013	Taux moyen 2012	Taux de clôture 2012
Dollar U.S.	1,3259	1,3791	1,2910	1,3194

Chiffre d'affaires

En millions d'euros	2013	2012	Variation	%
Chiffre d'affaires	1 862,5	1 828,0	+34,5	+1,9 %
Chiffre d'affaires (exercice précédent à taux de change constants)	1 862,5	1 801,6	+60,9	+3,4 %

Chiffre d'affaires du Groupe SES

En millions d'euros



La croissance du chiffre d'affaires à taux de change constant a été robuste dans les activités internationales comme dans la région Europe. La croissance à l'international, soit 12,8 % ou 60,1 millions d'euros a été principalement portée par les nouvelles capacités pour la réception directe fournies par les satellites SES-5 et SES-6.

Dans la région Europe, la croissance hors analogique, soit 6,3 % ou 55,1 millions d'euros, tient en grande partie aux performances toujours aussi solides des activités de services et au renouvellement des contrats portant sur les capacités répéteurs.

En Amérique du Nord, le chiffre d'affaires a diminué de 2,9 % ou de 11,7 millions d'euros, essentiellement en raison de la progression enregistrée en 2012 au titre des services associés à la charge utile en bande Ka du satellite SES 3 et la réduction de capacités sur AMC-16.

Chiffre d'affaires par région (liaison descendante)

Tel que publié En millions d'euros	T4 2013	T4 2012	Variation (%)	2013	2012	Variation (%)
Europe	253,9	235,4	+7,9 %	936,4	923,3	+1,4 %
Amérique du Nord	94,3	105,9	-11,0 %	398,0	422,1	-5,7 %
International	136,1	127,1	+7,1 %	528,1	482,6	+9,4 %
Groupe SES	484,3	468,4	+3,4 %	1 862,5	1 828,0	+1,9 %

A taux de change constant En millions d'euros	T4 2013	T4 2012	Variation (%)	2013	2012	Variation (%)
Europe	253,9	234,9	+8,1 %	936,4	923,9	+1,4 %
Amérique du Nord	94,3	101,1	-6,7 %	398,0	409,7	-2,9 %
International	136,1	119,5	+13,9 %	528,1	468,0	+12,8 %
Groupe SES	484,3	455,5	+6,3 %	1 862,5	1 801,6	+3,4 %

Présentation des informations financières par la direction

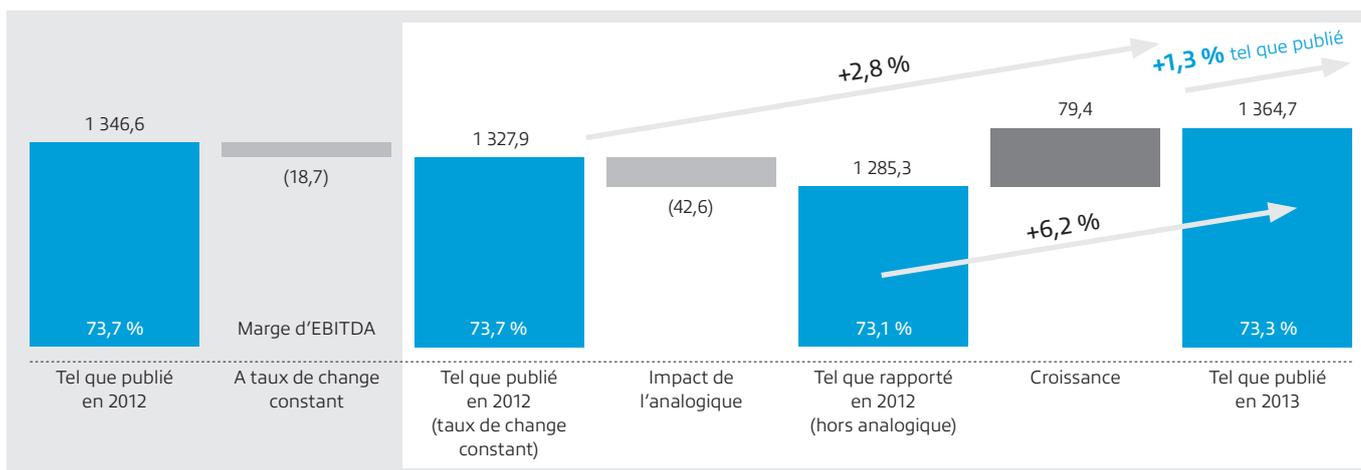
suite

EBITDA

En millions d'euros	2013	2012	Variation	%
Charges d'exploitation	(497,8)	(481,4)	-16,4	-3,4 %
Charges d'exploitation (exercice précédent à taux de change constant)	(497,8)	(473,7)	-24,1	-4,6 %
EBITDA	1 364,7	1 346,6	+18,1	+1,3 %
EBITDA (exercice précédent à taux de change constant)	1 364,7	1 327,9	+36,8	+2,8 %

EBITDA du Groupe SES

En millions d'euros



Les charges d'exploitation de 497,8 millions d'euros ont augmenté de 5,1 % en glissement annuel à taux de change constant, alors que le développement favorable du segment des services a délivré une forte croissance, accompagné d'une hausse des coûts de ventes associés. En excluant ces éléments, les coûts opérationnels n'ont augmenté que de 2,8 % grâce à un management rigoureux.

La marge dans le segment des infrastructures s'établit à 83,3 %, en hausse de 0,3 % par rapport à la marge hors analogique enregistrée en 2012 (83,0 %). La marge dans le segment des services, soit 17,1 %, représente une nette amélioration par rapport à celle de l'exercice précédent (14,9 % à taux de change constant).

La marge du Groupe, qui s'établit à 73,3 %, augmente par rapport à celle de 2012 hors analogique (73,1 %) malgré une plus forte contribution du chiffre d'affaires réalisé dans le segment des services de 20,5 % en 2012 à 22,7 % en 2013.

En millions d'euros	Infrastructure	Services	Elimination/ Autres opérations ¹	Total
Chiffre d'affaires	1 591,0	432,5	(161,0)	1 862,5
EBITDA	1 325,2	73,8	(34,3)	1 364,7
Marge d'EBITDA en 2013 (%)	83,3 %	17,1 %	--	73,3 %
Marge d'EBITDA en 2012 (%) à taux de change constant	83,5 %	14,9 %	--	73,7 %
Marge d'EBITDA en 2012 (%) hors analogique, à taux de change constant	83,0 %	14,9 %	--	73,1 %

¹ L'élimination du revenu fait référence à la capacité de contre-charge et d'autres services et l'impact sur l'EBITDA, à des dépenses d'entreprise non allouées.

Résultat opérationnel

En millions d'euros	2013	2012	Variation	%
Dotations aux amortissements sur actifs corporels	(466,5)	(515,6)	+49,1	+9,5 %
Dotations aux amortissements sur actifs incorporels	(47,0)	(40,5)	-6,5	-16,0 %
Dépréciations et amortissements	(513,5)	(556,1)	+42,6	+7,7 %
Résultat opérationnel	851,2	790,5	+60,7	+7,7 %
Résultat opérationnel (exercice précédent à taux de change constants)	851,2	781,5	+69,7	+8,9 %

Les dotations totales aux amortissements sur actifs corporels et incorporels ont diminué en glissement annuel, principalement en raison de la provision pour dépréciations d'un montant de 36,6 millions d'euros passée en 2012 au titre du satellite AMC-16.

Résultat avant impôt

En millions d'euros	2013	2012	Variation	%
Charges nettes d'intérêt	(210,4)	(222,5)	+12,1	+5,4 %
Intérêts capitalisés	41,1	57,1	-16,0	-28,0 %
Résultat des opérations de change	4,3	4,5	-0,2	-4,4 %
Ajustement de valeur sur actifs financiers	(8,5)	(8,7)	+0,2	+2,3 %
Résultat financier	(173,5)	(169,6)	-3,9	-2,3 %
Résultat avant impôt	677,7	620,9	+56,8	+9,1 %

L'augmentation du résultat financier de 3,9 millions d'euros en 2013 s'explique essentiellement par la diminution des charges d'intérêts capitalisés par rapport à l'exercice précédent, une évolution conforme au cycle des dépenses d'investissement. Les charges d'intérêt du Groupe sont en baisse suite à l'évolution favorable des conditions de refinancement en 2013, avec une réduction de 5,4 % des charges nettes d'intérêt.

Résultat net part du Groupe

En millions d'euros	2013	2012	Variation	%
Impôt sur les sociétés	(87,5)	42,2	-129,7	ns
Quote-part du résultat des sociétés mises en équivalence	(21,7)	(14,0)	-7,7	-55,0 %
Intérêts minoritaires	(2,0)	(0,3)	-1,7	ns
Résultat net part du Groupe	566,5	648,8	-82,3	-12,7 %

Le résultat net diminue en glissement annuel en raison de la non-réurrence de la reprise de provision pour impôt enregistrée en 2012 (107,9 millions d'euros). Retraité de cet impact, le résultat net sous-jacent augmente de 4,7 %.

Présentation des informations financières par la direction

suite

Flux de trésorerie

En millions d'euros	2013	2012	Variation	%
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles	1 148,5	1 233,4	-84,9	-6,9 %
Activités d'investissement	(422,3)	(697,7)	+275,4	+39,5 %
Cash-flow disponible avant opérations de financement	726,2	535,7	+190,5	+35,6 %

Alors que les flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles reculent de 6,9 % en glissement annuel, sous l'effet conjugué de la dépréciation du dollar U.S. et d'un investissement accru en fonds de roulement, le cash-flow disponible a fait un bond de 35,6 % en raison de la diminution des sorties de trésorerie au titre des dépenses d'investissement.

Endettement net

En millions d'euros	2013	2012	Variation	%
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(544,2)	(240,0)	-304,2	-126,8 %
Emprunts obligataires et dettes envers les établissements de crédit	4 345,9	4 227,7	+118,2	+2,8 %
Endettement net	3 801,7	3 987,7	-186,0	-4,7 %
Endettement net / EBITDA	2,79	2,96	-0,17	-5,7 %

Le ratio d'endettement net sur EBITDA du Groupe s'établissait à 2,79 à la clôture de l'exercice, contre 2,96 au 31 décembre 2012.

Etats financiers consolidés

Aperçu 2013 01-22

Gouvernance d'entreprise 23-52

Informations financières 53-58

Etats financiers consolidés 59-114

Comptes annuels de SES S.A. 115-127

Satellite :

ASTRA SB EN CONSTRUCTION A AIRBUS DEFENCE AND SPACE A TOULOUSE, FRANCE

Etats financiers consolidés

Rapport d'audit

Aux Actionnaires de
SES S.A.

Rapport sur les états financiers consolidés

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de SES S.A. et de ses filiales (le « Groupe ») comprenant le bilan consolidé au 31 décembre 2013, ainsi que le compte de résultat consolidé, l'état des variations des capitaux propres consolidé et le tableau des flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date et un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives présentées aux pages 61 à 114.

Responsabilité du Conseil d'Administration pour les états financiers consolidés

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés conformément aux Normes Internationales d'Information Financière telles qu'adoptées par l'Union Européenne ainsi que d'un contrôle interne qu'il juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité du Réviseur d'entreprises agréé

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement du Réviseur d'entreprises agréé, de même que l'évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à cette évaluation, le Réviseur d'entreprises agréé prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers consolidés présentés aux pages 61 à 114 donnent une image fidèle de la situation financière consolidée du Groupe au 31 décembre 2013, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière telles qu'adoptées par l'Union Européenne.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Le rapport de gestion consolidé, incluant la déclaration sur le gouvernement d'entreprises, qui relève de la responsabilité du Conseil d'Administration, est en concordance avec les états financiers consolidés et comprend les informations requises conformément aux dispositions légales relatives à la déclaration sur le gouvernement d'entreprises.

PricewaterhouseCoopers, Société coopérative

Représentée par



Gilles Vanderweyen

Luxembourg,
20 février 2014

Etats financiers consolidés

Compte de résultat consolidé

Exercice clos le 31 décembre 2013

En millions d'euros		2013	2012
Chiffre d'affaires	Note 4	1 862,5	1 828,0
Coût des ventes	Note 5	(179,6)	(173,3)
Frais de personnel	Note 5	(185,8)	(180,7)
Autres charges opérationnelles	Note 5	(132,4)	(127,4)
Charges opérationnelles	Note 5	(497,8)	(481,4)
EBITDA¹		1 364,7	1 346,6
Dotations aux amortissements sur immobilisations corporelles	Note 12	(466,5)	(515,6)
Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles	Note 14	(47,0)	(40,5)
Résultat opérationnel	Note 4	851,2	790,5
Produits financiers	Note 7	9,6	6,5
Charges financières	Note 7	(183,1)	(176,1)
Charges financières nettes		(173,5)	(169,6)
Résultat avant impôt		677,7	620,9
Crédit d'impôt (charge)	Note 8	(87,5)	42,2
Résultat après impôt		590,2	663,1
Part des co-entreprises et résultat des sociétés mises en équivalence, après impôts	Notes 3, 15	(21,7)	(14,0)
Résultat net		568,5	649,1
Dont :			
Part attribuable au Groupe		566,5	648,8
Part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		2,0	0,3
		568,5	649,1
Résultat par action (en euros)²			
Actions de catégorie A	Note 10	1,41	1,62
Actions de catégorie B	Note 10	0,56	0,65

1 Bénéfice avant intérêts, impôts, dépréciation, amortissement et part des co-entreprises et résultat des sociétés mises en équivalence.

2 Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice revenant aux titulaires d'actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice, ajusté en fonction des droits économiques de chaque catégorie d'action. Le résultat dilué par action ne diffère pas de façon significative du résultat de base par action.

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Etats financiers consolidés

Etat consolidé du résultat global

Exercice clos le 31 décembre 2013

En millions d'euros	2013	2012 Retraité ¹
Résultat net	568,5	649,1
Autres éléments du résultat global		
<i>Eléments qui ne seront pas reclassés en résultat</i>		
Réévaluation des engagements au titre des prestations de retraite	3,8	2,5
Effets d'impôts liés	(1,3)	(0,9)
Réévaluation des engagements au titre des prestations de retraite, après impôts	2,5	1,6
Total des éléments qui ne seront pas recyclés en résultat	2,5	1,6
<i>Eléments qui pourraient être reclassés en résultat à une date ultérieure</i>		
Effets des variations de change	(231,2)	(99,8)
Gain des opérations de couverture des investissements nets	45,8	9,3
Effets d'impôts liés	(13,7)	(2,4)
Total des mouvements nets des opérations de couverture des investissements nets, après impôts	32,1	6,9
Mouvements nets des opérations de couverture des flux de trésorerie	(1,8)	11,5
Effets d'impôts liés	0,5	(1,9)
Total des mouvements nets des opérations de couverture des flux de trésorerie, après impôts	(1,3)	9,6
Total des éléments qui pourraient être reclassés en résultat à une date ultérieure	(200,4)	(83,3)
Total des autres éléments du résultat global, après impôts	(197,9)	(81,7)
Total du résultat global, après impôts	370,6	567,4
Dont :		
Part attribuable au Groupe	370,1	571,1
Part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	0,5	(3,7)
	370,6	567,4

1 Retraités pour refléter l'adoption de la norme IAS 19 (révisée) ainsi que certains reclassements du bilan (voir Note 2)

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Etats financiers consolidés

Etat de la situation financière consolidée

Au 31 décembre 2013

En millions d'euros		2013	2012 Retraité ¹
Actifs non courants			
Immobilisations corporelles	Note 12	3 747,7	4 037,1
Acomptes versés et immobilisations corporelles en cours	Note 13	1 099,8	1 050,3
Total des immobilisations corporelles		4 847,5	5 087,4
Immobilisations incorporelles	Note 14	2 750,3	2 876,0
Participations dans des co-entreprises et des sociétés mises en équivalence	Notes 3, 15	141,8	171,6
Autres immobilisations financières	Note 16	3,9	10,6
Créances clients et autres créances	Note 17	65,5	70,1
Impôts différés actifs	Note 8	95,7	89,2
Total actifs non courants		7 904,7	8 304,9
Actifs courants			
Stocks		6,4	4,4
Créances clients et autres créances	Note 17	586,6	412,7
Charges constatées d'avance		37,4	34,9
Instruments dérivés	Note 18	9,5	4,3
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Note 20	544,2	240,0
Total actifs courants		1 184,1	696,3
Total des actifs		9 088,8	9 001,2
Capitaux propres			
Capitaux propres - Part attribuable au Groupe	Note 21	2 820,7	2 801,7
Participations ne donnant pas le contrôle		78,2	79,4
Total des capitaux propres		2 898,9	2 881,1
Passifs non courants			
Emprunts obligataires et dettes envers les établissements de crédit	Note 23	3 542,2	3 068,0
Provisions	Note 24	129,0	169,8
Produits constatés d'avance	Note 25	227,8	285,4
Impôts différés passifs	Note 8	645,3	669,1
Autres passifs à long terme	Note 26	59,7	42,5
Total passifs non courants		4 604,0	4 234,8
Passifs courants			
Emprunts obligataires et dettes envers les établissements de crédit	Note 23	803,7	1 159,7
Provisions	Note 24	12,6	16,0
Produits constatés et perçus d'avance	Note 25	385,6	238,2
Fournisseurs et autres dettes	Note 26	341,4	410,7
Instruments dérivés	Note 18	-	40,4
Impôts sur le résultat exigibles	Note 8	42,6	20,3
Total passifs courants		1 585,9	1 885,3
Total des passifs		6 189,9	6 120,1
Total passifs et capitaux propres		9 088,8	9 001,2

¹ Retraités pour refléter l'adoption de la norme IAS 19 (révisée) ainsi que certains reclassements du bilan (voir Note 2)

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Etats financiers consolidés

Tableau des flux de trésorerie consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2013

En millions d'euros		2013	2012
Résultat avant impôt		677,7	620,9
Impôts versés au cours de l'exercice	Note 8	(30,6)	(37,9)
Charges financières nettes	Note 7	147,7	132,4
Dotations aux amortissements sur immobilisations corporelles et incorporelles	Notes 12, 14	513,5	556,1
Amortissement des produits constatés et perçus d'avance		(42,3)	(41,0)
Autres éléments non monétaires du compte de résultat consolidé		24,2	23,5
Résultat opérationnel consolidé avant variation du besoin en fonds de roulement		1 290,2	1 254,0
(Augmentation)/diminution des stocks		1,3	0,6
(Augmentation)/diminution des créances clients et des autres créances		(211,6)	(63,7)
(Augmentation)/diminution des charges payées ou constatées d'avance		2,9	14,5
Augmentation/(diminution) des dettes fournisseurs et des autres dettes		(60,3)	64,5
Augmentation/(diminution) des acomptes reçus sur commande		(21,2)	11,6
Augmentation/(diminution) des produits constatés ou reçus d'avance		147,2	(48,1)
Variations des actifs et passifs opérationnels		(141,7)	(20,6)
Flux de trésorerie opérationnels nets		1 148,5	1 233,4
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Acquisitions (nettes) d'immobilisations incorporelles	Note 14	(5,5)	(1,6)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	Notes 12, 13	(377,5)	(634,0)
Cessions d'immobilisations corporelles	Note 12	0,2	3,2
Acquisition de participations dans des sociétés mises en équivalence	Note 15	–	(68,1)
Produits de cessions de filiales et de co-entreprises	Note 3	15,5	–
Emprunt accordé à une entreprise associée	Note 15	(12,3)	–
Remboursement d'un emprunt à une entreprise associée	Note 15	14,2	4,1
Règlement d'instruments de couverture d'investissements nets	Note 19	(57,0)	–
Autres activités d'investissement		0,1	(1,3)
Flux de trésorerie nets utilisés par les activités d'investissement		(422,3)	(697,7)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Produits des emprunts	Note 23	1 769,5	790,6
Remboursement des emprunts	Note 23	(1 587,1)	(784,6)
Dividendes versés sur les actions ordinaires, net des dividendes reçus	Note 11	(390,2)	(351,0)
Dividendes versés aux actionnaires minoritaires des filiales		(5,6)	(5,6)
Intérêts sur emprunts	Note 23	(180,3)	(194,5)
Emission de parts sociales	Note 21	–	86,7
Elimination des actions propres		(22,9)	(86,7)
Produits nets des cessions d'actions propres		44,7	44,1
Flux de trésorerie nets utilisés par les activités de financement		(371,9)	(501,0)
Effets des variations de change		(50,1)	(12,7)
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		304,2	22,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie nette en début d'exercice (Note 20)		240,0	218,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie nette en fin d'exercice (Note 20)		544,2	240,0

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Etats financiers consolidés

Tableau de variation des capitaux propres consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2013

En millions d'euros	Capital souscrit	Primes d'émission	Actions propres	Autres réserves	Report à nouveau	Réserve de couverture des flux de trésorerie	Ecart de conversion cumulé	Total	Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
Au 1er janvier 2013										
Retraité¹	633,0	595,9	(75,4)	1 658,1	650,1	(0,1)	(659,9)	2 801,7	79,4	2 881,1
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	566,5	-	-	566,5	2,0	568,5
Autres éléments du résultat global	-	-	-	2,5	-	(1,3)	(197,6)	(196,4)	(1,5)	(197,9)
Résultat global de l'exercice	-	-	-	2,5	566,5	(1,3)	(197,6)	370,1	0,5	370,6
Affectation du résultat de l'exercice 2012	-	-	-	258,6	(258,6)	-	-	-	-	-
Dividendes versés ²	-	-	-	-	(390,2)	-	-	(390,2)	(5,6)	(395,8)
Ajustements liés aux paiements fondés sur des actions	-	-	-	11,2	-	-	-	11,2	-	11,2
Exercice des stock options	-	-	45,8	(12,5)	-	-	-	33,3	-	33,3
Autres variations	-	-	-	-	(5,4)	-	-	(5,4)	3,9	(1,5)
Au 31 décembre 2013	633,0	595,9	(29,6)	1 917,9	562,4	(1,4)	(857,5)	2 820,7	78,2	2 898,9

En millions d'euros	Capital souscrit	Primes d'émission	Actions propres	Autres réserves	Résultats reportés	Réserve de couverture des flux de trésorerie	Ecart de conversion cumulé	Total	Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
Au 1er janvier 2012										
Retraité¹	624,4	507,0	(25,9)	1 384,4	619,4	(9,7)	(571,0)	2 528,6	83,1	2 611,7
Résultat de l'exercice	-	-	-	-	648,8	-	-	648,8	0,3	649,1
Autres éléments du résultat global	-	-	-	1,6	-	9,6	(88,9)	(77,7)	(4,0)	(81,7)
Résultat global de l'exercice	-	-	-	1,6	648,8	9,6	(88,9)	571,1	(3,7)	567,4
Affectation du résultat de l'exercice 2011	-	-	-	266,7	(266,7)	-	-	-	-	-
Augmentation de capital	8,6	88,9	(11,0)	-	-	-	-	86,5	-	86,5
Dividendes versés ²	-	-	-	-	(351,0)	-	-	(351,0)	-	(351,0)
Ajustements liés aux paiements fondés sur des actions	-	-	-	12,0	-	-	-	12,0	-	12,0
Exercice des stock options	-	-	(38,5)	(6,6)	-	-	-	(45,1)	-	(45,1)
Avantages du personnel (coût des services passés)	-	-	-	-	(0,4)	-	-	(0,4)	-	(0,4)
Au 31 décembre 2012	633,0	595,9	(75,4)	1 658,1	650,1	(0,1)	(659,9)	2 801,7	79,4	2 881,1

1 Retraités pour refléter l'adoption de la norme IAS 19 (révisée) (voir Note 2)

2 Les dividendes sont présentés nets des dividendes reçus sur les actions propres.

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Etats financiers consolidés

Notes aux états financiers consolidés

31 décembre 2013

Note 1 – Information relative à la société

La société SES SA, (« SES » ou (« la société ») a été constituée le 16 mars 2001 sous la forme d'une société anonyme de droit luxembourgeois. Les références faites au « Groupe » dans les notes ci-après visent la société et ses filiales, co-entreprises et sociétés mises en équivalence. SES est cotée sous le symbole « SESG » à la Bourse de Luxembourg et sur Euronext Paris.

La publication des états financiers consolidés de la société SES pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 a été autorisée par décision du Conseil d'administration en date du 21 février 2014. Conformément à la loi luxembourgeoise, les états financiers sont approuvés par les actionnaires lors de l'assemblée générale annuelle.

Note 2 – Résumé des méthodes comptables significatives Principes de préparation des états financiers

Les états financiers consolidés ont été établis conformément aux normes internationales d'information financière (« IFRS ») au 31 décembre 2013, telles qu'adoptées par l'IASB (International Accounting Standards Board) et approuvées par l'Union Européenne.

Les comptes consolidés ont été établis selon le principe du coût historique, sauf lorsque l'évaluation à la juste valeur est obligatoire en vertu des normes IFRS, comme indiqué ci-dessous. La valeur comptable des actifs et des passifs qui correspondent à des éléments couverts dans le cadre de couvertures de juste valeur, et qui sont par ailleurs évalués au coût, est ajustée en fonction des variations de juste valeur attribuables aux risques couverts.

Certains chiffres comparatifs de l'état de la situation financière consolidée ont été reclassés pour être conformes à la présentation de l'année en cours (voir Notes 12, 14, 16 et 24).

Changements de méthodes comptables

Les méthodes comptables appliquées sont cohérentes avec celles de l'exercice précédent à l'exception des nouvelles normes et des amendements IFRS ci-après adoptés par le Groupe à compter du 1er janvier 2013 :

IAS 1 Présentation des états financiers – Présentation des « Autres éléments du résultat global » – Amendements apportés à l'IAS 1

Les amendements apportés à l'IAS 1 modifient le regroupement des éléments présentés dans le poste « Autres éléments du résultat global ». Les éléments qui pourraient être reclassés (ou « recyclés ») dans le compte de résultat à une date ultérieure (par exemple, le gain net des opérations de couverture des investissements nets, les écarts de change sur la conversion des activités à l'étranger, le mouvement net des opérations de couverture des flux de trésorerie et le résultat net ou le gain sur les titres disponibles à la vente d'actifs financiers) seraient présentés séparément des éléments qui ne seront jamais reclassés (par exemple, les gains et pertes actuariels sur les régimes à prestations définies et la réévaluation des terrains et constructions). Cette modification n'affecte que la présentation et n'a donc pas d'incidence sur la situation financière ni sur les résultats du Groupe.

IAS 19 Avantages du personnel (révisée)

La norme IAS 19 (révisée) modifie la comptabilisation des avantages au personnel. Le Groupe a appliqué la norme rétrospectivement conformément aux dispositions transitoires de la norme quand l'impact a été jugé significatif. L'impact sur le Groupe a concerné les domaines suivants :

- La norme impose la comptabilisation immédiate en résultat du coût des services passés. Cela a conduit à la comptabilisation d'un coût des services passés non reconnus, net d'impôt de (1,7) million d'euros au 1er janvier 2012 et de (1,3) million d'euros au 31 décembre 2012. Les résultats des périodes antérieures n'ont pas été retraités dans la mesure où l'impact a été jugé non significatif sur la performance du Groupe. Si les résultats avaient été retraités, les charges opérationnelles constatées au compte de résultat pour l'exercice clos le 31 décembre 2012 auraient diminué de 0,4 million d'euros.
- Pour les régimes à prestations définies, la possibilité de reporter la comptabilisation des gains et pertes actuariels (c.-à-d., la méthode du corridor) a été supprimée. Suivant le texte révisé, les montants comptabilisés au compte de résultat sont limités aux coûts des services passés et actuels, les gains ou les pertes sur règlement, et les produits/frais financiers. Toutes les autres variations de l'actif (du passif) net des régimes à prestations définies, y compris les gains et pertes actuariels sont constatées dans les autres éléments du résultat global sans recyclage ultérieur en résultat. Cela a conduit à la comptabilisation dans les autres éléments du résultat global de pertes actuarielles non reconnues, nettes d'impôt, de 7,3 millions d'euros au 1er janvier 2012 et de 5,7 millions d'euros au 31 décembre 2012. Conformément à cette norme, le coût net de l'actualisation des engagements résultant de régimes à prestations définies et le rendement attendu sur les actifs du régime sont remplacés par le coût net de l'actualisation basé sur l'actif ou le passif du régime à prestations définies et le taux d'actualisation, mesuré en début d'exercice. La méthode utilisée pour déterminer le taux d'actualisation ne change pas ; il reste déterminé par référence aux taux d'intérêt des obligations des émetteurs de première catégorie. Cette modification n'a pas d'incidence significative sur la situation financière ni sur les résultats du Groupe.
- Le nouveau terme « réévaluation » est employé. Il désigne les gains et pertes actuariels, c'est-à-dire l'écart entre le rendement effectif des placements et le rendement implicite induit par le coût net de l'actualisation.
- Pour prendre en compte l'incidence de ces changements, les 'Provisions et produits constatés d'avance' précédemment comptabilisés ont été recalculés aux dates de clôture. Ils s'élèvent désormais à 357,3 millions d'euros au 31 décembre 2012 (350,6 millions d'euros précédemment). De même, les 'Impôts différés passifs' ont été recalculés à 669,1 millions d'euros au 31 décembre 2012 (671,5 millions d'euros précédemment).
- Ces changements de méthodes comptables n'ont pas eu d'incidence significative sur le tableau des flux de trésorerie ni sur le résultat par action.

IFRS 7 Informations à fournir – Compensation des actifs financiers et des passifs financiers – Amendements à l'IFRS 7

Ces modifications imposent à l'entité de fournir des informations sur les droits de compensation et des arrangements connexes (par exemple, les accords de garantie). Les informations à fournir sont celles qui permettent aux utilisateurs d'évaluer l'effet des accords de compensation sur la situation financière d'une entité. Les nouvelles informations à fournir sont nécessaires pour tous les instruments financiers comptabilisés qui sont compensés conformément à la norme IAS 32 Instruments financiers : Présentation. Les informations à fournir s'appliquent aussi aux instruments financiers comptabilisés qui font l'objet d'un accord de compensation globale ou d'un accord similaire, indépendamment du fait qu'ils sont compensés conformément à la norme IAS 32 ou non.

L'adoption de cette norme n'a pas d'incidence significative sur la situation financière ni sur les résultats du Groupe.

IFRS 13 Evaluation de la juste valeur

IFRS 13 établit une source unique d'indications pour toutes les évaluations à la juste valeur requises par les IFRS. IFRS 13 ne change pas les situations dans lesquelles une entité est tenue d'effectuer une évaluation à la juste valeur, mais fournit plutôt des indications sur la manière d'effectuer les évaluations à la juste valeur lorsqu'elles sont requises ou permises par les IFRS.

L'adoption de cette norme n'a pas d'incidence significative sur la situation financière ni sur les résultats du Groupe.

IAS 36 Pertes de valeur des actifs – Amendements à l'IAS 36, concernant les informations sur la valeur recouvrable des actifs non financiers

Cet amendement a dispensé le Groupe de publier les informations sur la valeur recouvrable de certaines UGT, obligation qui avait été induite dans l'IAS 36 par la publication de l'IFRS 13. Cet amendement n'était pas obligatoire pour le Groupe avant le 1er janvier 2014, mais le Groupe a tout de même décidé d'anticiper son adoption au 1er janvier 2013.

L'adoption de cette norme n'a pas d'incidence significative sur la situation financière ni sur les résultats du Groupe.

Principes de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la société et des filiales dont elle détient le contrôle, après élimination de toutes les opérations intra-groupe significatives. Les filiales sont consolidées à partir du moment où la société en prend le contrôle et jusqu'à la date à laquelle ce contrôle prend fin. Les acquisitions de filiales sont comptabilisées selon la méthode de l'acquisition. Les comptes annuels des filiales et des sociétés liées sont préparés pour la même période que ceux de la société et selon des méthodes comptables uniformes. Des retraitements sont effectués pour harmoniser les méthodes comptables en cas de divergences. Des informations détaillées concernant les filiales consolidées sont fournies dans la Note 29.

Le résultat global total des filiales est affecté aux intérêts ne donnant pas le contrôle même si cette affectation aboutit à un solde débiteur.

Toute variation de la part d'intérêt détenue dans une filiale, sans perte du contrôle, est comptabilisée comme une transaction sur capitaux propres. En cas de perte du contrôle d'une filiale, le Groupe :

- décomptabilise les actifs (y compris le goodwill) et les passifs de la filiale;
- décomptabilise la valeur comptable des participations ne donnant pas le contrôle ;
- décomptabilise les écarts de conversion cumulés enregistrés dans les capitaux propres ;
- comptabilise la juste valeur de la contrepartie reçue ;
- comptabilise la juste valeur des participations conservées ;
- comptabilise tout excédent ou toute perte au compte de résultat ;
- reclasse au compte de résultat ou dans les résultats reportés, selon le cas, la quote-part de la société mère dans les composantes comptabilisées précédemment dans les autres éléments du résultat global.

Participations dans les co-entreprises

Le Groupe détient des participations dans des co-entreprises qui sont des entités sous contrôle conjoint. Une co-entreprise est un accord contractuel en vertu duquel deux parties ou plus conviennent d'exercer une activité économique sous contrôle conjoint, et une entreprise sous contrôle conjoint est une co-entreprise qui implique la création d'une entité séparée dans laquelle chaque co-entrepreneur détient une participation.

Suivant la méthode de mise en équivalence, la participation dans une entité contrôlée conjointement est inscrite dans l'état de la situation financière au coût, majoré ou minoré des variations, postérieures à l'acquisition, de la quote-part d'actif net de la société mise en équivalence détenue par le Groupe, et en la minorant des distributions reçues et en déduisant toute perte de valeur de l'investissement. Le compte de résultat traduit la quote-part du co-entrepreneur dans les résultats de l'entité contrôlée conjointement.

Les états financiers des entités contrôlées conjointement sont préparés pour le même exercice comptable que le Groupe. Lorsque cela est nécessaire, des retraitements aux états financiers sont effectués pour harmoniser les méthodes comptables avec celles du Groupe.

Les gains non réalisés sur les transactions entre le Groupe et ses entités contrôlées conjointement sont éliminés à hauteur de la participation du Groupe dans les entités contrôlées conjointement. Les pertes latentes sont également éliminées sauf si la transaction indique une dépréciation de l'actif transféré.

Etats financiers consolidés

Notes aux états financiers consolidés suite

31 décembre 2013

Le Groupe évalue les investissements dans des entités contrôlées conjointement pour dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Si une telle indication de perte de valeur existe, la valeur comptable de la participation est comparée à sa valeur recouvrable, qui est la valeur la plus élevée soit de sa juste valeur diminuée des coûts de la vente, soit sa valeur d'utilité. Lorsque la valeur comptable excède la valeur recouvrable, l'investissement est ramené à sa valeur recouvrable.

Le Groupe cesse d'utiliser la méthode de la comptabilisation suivant la méthode de mise en équivalence à la date à partir de laquelle il n'a plus le contrôle conjoint ou une influence notable sur la co-entreprise ou l'associé respectivement, soit lorsque la participation est mise en vente.

Participations dans les sociétés mises en équivalence

Le Groupe détient des participations dans des entreprises associées qui sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Une société mise en équivalence est une entité dans laquelle le Groupe exerce une influence notable et qui n'est ni une filiale, ni une co-entreprise.

En application de la méthode de la mise en équivalence, la participation dans une société mise en équivalence est comptabilisée au coût majoré ou minoré des variations, postérieures à l'acquisition, de la quote-part d'actif net de la société mise en équivalence détenue par le Groupe. Le goodwill lié à une société mise en équivalence est inclus dans la valeur comptable de la participation et il n'est pas amorti.

Le Groupe évalue à chaque date de clôture s'il existe des éléments objectifs indiquant que sa participation dans la société mise en équivalence est dépréciée. Dans ce cas, le Groupe calcule le montant de la perte de valeur qui correspond à la différence entre la valeur recouvrable et la valeur comptable de la société mise en équivalence et la comptabilise en « Part des co-entreprises et résultat des sociétés mises en équivalence » au compte de résultat.

La quote-part du Groupe dans les résultats de la société mise en équivalence après acquisition est comptabilisée dans le compte de résultat, et sa quote-part dans l'évolution des autres éléments du résultat global après acquisition est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global en contrepartie d'un ajustement correspondant dans la valeur comptable de la participation. Lorsque la quote-part du Groupe dans les pertes de la société mise en équivalence est égale ou supérieure à sa participation, y compris toute créance non garantie, le Groupe ne comptabilise aucune perte supplémentaire, à moins qu'il n'ait engagé des obligations juridiques ou implicites ou effectué des paiements au nom de la société mise en équivalence.

En règle générale, la date de clôture des sociétés mises en équivalence est identique à celle du Groupe, et les méthodes comptables utilisées sont uniformes. Des retraitements sont effectués pour corriger les divergences significatives qui pourraient exister entre les méthodes comptables. En cas de divergence entre les dates de clôture, le Groupe retrace les informations financières de la société mise en équivalence, afin de tenir compte des transactions significatives intervenues entre les deux dates.

Jugements et estimations significatifs

1) Jugements

Dans le cadre de l'application des règles et méthodes comptables du Groupe, et outre le recours à des estimations, la direction a formulé les jugements suivants qui ont une incidence significative sur les montants comptabilisés dans les états financiers :

(i) Traitement des droits d'exploitation de fréquences orbitales

Les sociétés opérationnelles du Groupe ont obtenu des droits d'exploitation pour positionner des satellites sur certaines positions orbitales et utiliser certaines bandes de fréquences. Ces droits sont accordés suite aux demandes adressées aux autorités de contrôle nationales et internationales compétentes, et ils sont généralement attribués pour une période définie. Lors de l'arrivée au terme de ces accords, la société opérationnelle est généralement en mesure d'adresser une nouvelle demande concernant l'utilisation de ces positions et de ces fréquences. Lorsqu'ils sont obtenus par le Groupe dans le cadre de l'acquisition de filiales et de sociétés mises en équivalence, ces droits sont traités comme un actif acquis identifiable et sont comptabilisés à leur juste valeur à la date de l'acquisition conformément à l'application de la méthode de l'acquisition. Ces actifs sont réputés avoir une durée de vie indéterminée dans la mesure où il est fortement probable que le Groupe pourra demander et obtenir le renouvellement de ces droits lors de leur expiration. Dans cette hypothèse, ils ne sont pas amortis, mais en revanche font régulièrement l'objet de tests de perte de valeur afin de confirmer que leur valeur nette comptable dans les états financiers du Groupe demeure appropriée. Des informations plus détaillées sont fournies à la Note 14.

(ii) Impôts

Le Groupe opère dans de nombreuses juridictions fiscales, et la direction doit apprécier les questions fiscales et les risques y afférents pour l'ensemble de ses activités, et provisionner les passifs éventuels en se fondant sur son interprétation des législations fiscales nationales et sur ses meilleures estimations. Dans le cadre de cet examen, la direction évalue le caractère significatif de la question et, sur la base de son expérience et des conseils d'experts, le risque qu'elle entraîne un passif pour le Groupe. Si ce risque est jugé probable, une provision est constituée au titre de la charge d'impôt potentielle correspondante. Une provision correspondante de 98,0 millions d'euros (2012 : 113,9 millions d'euros) figure dans l'état de la situation financière au 31 décembre 2013 sous les rubriques « Provisions » non courantes, pour 85,4 millions d'euros (2012 : 97,9 millions d'euros), et « Provisions » courantes pour 12,6 millions d'euros (2012 : 16,0 millions d'euros).

La direction doit exercer notamment son jugement dans le domaine des prix de transfert. Le Groupe emploie des collaborateurs qui sont spécialement chargés de mettre en place et de gérer les structures et la documentation appropriées en matière de prix de transfert, mais la formulation d'un jugement demeure toutefois nécessaire et des risques fiscaux peuvent potentiellement être identifiés. Dans le cadre de son appréciation globale des provisions pour risques fiscaux, le Groupe procède à un examen détaillé des structures en place en matière de prix de transfert et constitue des provisions, au cas par cas, lorsque celles-ci paraissent appropriées.

2) Recours aux estimations

Les principales hypothèses concernant des événements futurs et les autres sources d'incertitude liées au recours à des estimations à la date de clôture, pour lesquelles il existe un risque significatif de modification matérielle des valeurs nettes comptables d'actifs et de passifs au cours d'un exercice ultérieur, sont présentées ci-dessous. Le Groupe a fondé ses hypothèses et estimations sur les éléments disponibles lors de la préparation des états financiers consolidés. Les circonstances et les hypothèses concernant les événements futurs peuvent cependant changer en raison de l'évolution du marché ou de circonstances au-delà du contrôle du Groupe. Ces changements sont reflétés dans les hypothèses lorsqu'ils se produisent.

(i) Tests de dépréciation des goodwill et autres actifs incorporels à durée de vie indéterminée

Le Groupe vérifie la nécessité de déprécier le goodwill au moins une fois par an. Cette vérification nécessite une estimation de la valeur d'usage des unités génératrices de trésorerie auxquelles le goodwill est affecté. La détermination de la valeur d'usage requiert que le Groupe procède à une estimation des flux de trésorerie futurs attendus de cette unité génératrice de trésorerie et qu'il choisisse également un taux d'actualisation avant impôts et un taux de croissance perpétuel adéquats pour calculer la valeur actuelle de ces flux de trésorerie. Des informations plus détaillées sont fournies à la Note 14.

(ii) Tests de dépréciation pour les actifs du segment spatial
Comme décrit précédemment, le Groupe évalue à chaque date de clôture s'il existe des indices suggérant qu'un actif pourrait avoir subi une perte de valeur. Si de telles indications existent, ou lorsqu'un test de dépréciation annuel est nécessaire, le Groupe procède à une estimation de la valeur recouvrable. Ceci implique une estimation de la valeur d'utilité de l'actif afin de s'assurer que celle-ci dépasse la valeur comptable dans les états financiers consolidés. En ce qui concerne les actifs satellitaires du Groupe, cette estimation de la valeur d'usage requiert des estimations non seulement sur les recettes commerciales qui seront générées par chaque satellite, mais aussi l'impact des anomalies passées subies en orbite et leur impact potentiel sur la capacité du satellite de fournir son service commercial attendu.

Pour un satellite, AMC-16, trois défaillances de circuits de panneaux solaires se sont traduites en 2012 par des charges de dépréciation totales d'un montant de 36,7 millions d'euros. Ces défaillances des circuits de panneaux solaires ont une incidence sur la capacité du satellite à produire de l'électricité pour alimenter ses répéteurs, et donc sur sa capacité commercialisable. Cette charge de dépréciation, ainsi que les frais d'amortissement enregistrés régulièrement au cours de l'année, ont réduit la valeur comptable du satellite à 39,8 millions d'euros contre 87,9 millions d'euros à la fin de 2012. Pour arriver à la charge de dépréciation appropriée, la direction a assumé une réduction de la capacité basée sur son expérience de ce satellite, ainsi que d'autres satellites du même type. Des modifications des hypothèses utilisées quant à la capacité disponible et/ou de défaillances de circuits supplémentaires futurs pourraient avoir des répercussions sur la valeur d'usage du satellite.

(iii) Continuité de l'exploitation et valorisation de O3b Networks Limited (« O3b Networks »)

Le Groupe évalue à chaque date de clôture s'il existe des éléments indiquant que sa participation dans les sociétés mises en équivalence est dépréciée. Ceci implique une estimation de la valeur d'utilité de l'actif afin de s'assurer que celle-ci dépasse la valeur comptable dans les états financiers consolidés. Cela amène le Groupe à procéder à l'évaluation des hypothèses d'activité et des plans stratégiques des sociétés mises en équivalence concernées.

Pour l'une de ces sociétés, O3b Networks, la valeur comptable de la participation est entourée d'incertitudes plus élevées pour des raisons décrites de façon plus détaillée dans la Note 15.

Etats financiers consolidés

Notes aux états financiers consolidés suite

31 décembre 2013

Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition (« acquisition method »). Le coût d'une acquisition est égal à la somme de la contrepartie transférée, évaluée à la juste valeur à la date d'acquisition, et du montant de toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise. Pour chaque regroupement d'entreprises, l'acquéreur évalue la participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise à la juste valeur ou au prorata des actifs nets identifiables de l'entreprise acquise. Les coûts d'acquisition encourus sont comptabilisés en charges et figurent parmi les charges administratives.

En cas d'acquisition d'entreprise, le Groupe examine les actifs financiers acquis et les passifs financiers repris de façon à les classer et à les désigner de façon appropriée sur la base des dispositions contractuelles, du contexte économique et des conditions pertinentes à la date d'acquisition. Cette opération inclut la séparation entre les dérivés incorporés et les contrats hôtes conclus par l'entreprise acquise. L'actif et le passif repris sont comptabilisés à leur juste valeur.

Si le regroupement d'entreprises est réalisé par étapes, le Groupe réévalue la participation détenue précédemment dans l'entreprise acquise à la juste valeur à la date d'acquisition et comptabilise l'écart éventuel au compte de résultat. Toute contrepartie éventuelle due par l'acquéreur sera comptabilisée à la juste valeur à la date d'acquisition. Les variations ultérieures de la juste valeur de la contrepartie éventuelle qui est réputée être un actif ou un passif seront comptabilisées conformément à IAS 39, soit au compte de résultat, soit comme une variation des autres éléments du résultat global. Si elle est classée dans les capitaux propres, la contrepartie éventuelle ne doit pas être réévaluée avant son règlement final dans les capitaux propres.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées initialement au coût d'acquisition ou de fabrication, qui pour les satellites comprend le coût du lanceur et le coût de l'assurance au lancement, et sont amorties sur la durée de vie estimée. Sauf en ce qui concerne les crédits fournisseurs pour retard de livraison des satellites, qui sont imputés au coût de base du satellite concerné, l'incidence financière des changements résultant de la révision des estimations de la direction du coût des immobilisations corporelles est comptabilisée en résultat sur la période concernée.

Les coûts de réparation et d'entretien de ces immobilisations sont enregistrés en charges. Les charges financières encourues durant la période de construction des satellites sont capitalisées.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon le mode linéaire, sur la base de durées de vie estimées à :

Constructions	25 ans
Satellites	10 à 16 ans
Equipements au sol	3 à 15 ans
Autres installations, outillage et mobilier	3 à 15 ans

Une immobilisation corporelle est décomptabilisée lors de sa cession ou quand aucun avantage économique futur n'est attendu de son utilisation ou de sa cession. Tout gain ou perte résultant de la sortie d'un actif (calculé sur la différence entre le produit net de cession et la valeur nette comptable de cet actif) est inclus dans le compte de résultat de l'année de la décomptabilisation de l'actif.

Les valeurs résiduelles, durées d'utilité et modes d'amortissement des immobilisations corporelles sont revus à chaque fin d'exercice et ajustés de manière prospective, le cas échéant.

Immobilisations corporelles en cours

Ce poste comprend les satellites en construction. Les coûts supplémentaires directement attribuables à l'achat de satellites, notamment les coûts de lancement et les autres charges connexes, qui incluent les dépenses d'équipement au sol et les coûts de financement, sont comptabilisés au bilan.

Le coût de construction des satellites est susceptible d'intégrer un élément différé, appelé prime d'intéressement en orbite, à verser aux constructeurs des satellites. Nous avons l'obligation contractuelle de payer ces sommes tout au long de la durée de vie des satellites, sous réserve qu'ils continuent de fonctionner conformément aux spécifications contractuelles. Historiquement, les constructeurs de satellites ont perçu la quasi-totalité de ces paiements. Par conséquent, ces paiements sont comptabilisés en frais de financement reportés. Ces paiements font partie du coût du satellite et sont comptabilisés à l'actif en contrepartie d'une dette égale à la valeur actualisée des engagements vis-à-vis des constructeurs de satellites. Les charges d'intérêts sont comptabilisées en frais de financement reportés et la dette est ajustée avec le temps et diminue à chaque fois qu'un versement est effectué.

A la date de mise en service de l'actif, et une fois qu'il est exploité de la manière prévue par la direction, ces coûts sont transférés en immobilisations « en service », et l'actif est amorti à partir de cette date.

Coûts d'emprunt

Les coûts d'emprunt qui sont directement attribuables à la construction ou à la production d'un actif répondant à certaines conditions sont capitalisés avec le coût de cet actif. Tous les autres coûts d'emprunt sont comptabilisés en charges durant la période au cours de laquelle ils sont encourus.

Immobilisations incorporelles

1) Goodwill

Le goodwill est évalué initialement au coût, qui correspond à l'excédent entre le total formé par la contrepartie transférée et le montant comptabilisé au titre de la participation ne donnant pas le contrôle d'une part, et les actifs nets identifiables acquis et les passifs repris d'autre part. Si cette contrepartie est inférieure à la juste valeur des actifs nets de la filiale acquise, l'écart est comptabilisé au compte de résultat.

Après sa comptabilisation initiale, le goodwill est évalué au coût, minoré le cas échéant des pertes de valeur cumulées. Aux fins des tests de perte de valeur, le goodwill acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises est affecté, à compter de la date d'acquisition, à chacune des unités génératrices de trésorerie du Groupe qui sont censées tirer profit du regroupement, et ce que d'autres actifs ou passifs de l'entreprise acquise soient ou non affectés à ces unités.

La valeur comptable des goodwill fait l'objet d'un test de perte de valeur une fois par an, ou plus fréquemment si nécessaire, afin de déterminer si leur valeur comptable reste recouvrable. La valeur recouvrable est définie comme étant la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de cession de l'actif et la valeur d'utilité. Les pertes de valeur sont prises en charge au compte de résultat. Les pertes de valeur relatives au goodwill ne peuvent pas faire l'objet d'une reprise au cours des périodes futures. Le Groupe estime la valeur d'utilité sur la base des flux de trésorerie projetés provenant d'une unité génératrice de trésorerie, déterminés en fonction des plans d'activité approuvés par la direction. Au-delà d'une période de sept ans, les flux de trésorerie peuvent être estimés sur la base de taux de croissance ou de baisse d'activité constants.

Lorsque le goodwill fait partie d'une unité génératrice de trésorerie et qu'une partie de l'activité au sein de cette unité est cédée, le goodwill lié à l'activité sortie est inclus dans la valeur comptable de cette activité lors de la détermination du résultat de cession. Le goodwill ainsi cédé est évalué sur la base des valeurs relatives de l'activité cédée et de la part de l'unité génératrice de trésorerie conservée.

2) *Autres immobilisations incorporelles*

(i) Droits d'utilisation de positions orbitales

Les autres immobilisations incorporelles comprennent principalement des droits d'exploitation de fréquences orbitales et des contrats de service relatifs aux capacités satellitaires acquis à titre onéreux. Nous sommes autorisés par les gouvernements à positionner des satellites sur certaines positions orbitales en vue de leur exploitation. Différentes administrations nationales acquièrent les droits sur ces positions orbitales à travers un enregistrement auprès de l'Union internationale des télécommunications (UIT), institution qui dépend elle-même de l'Organisation des Nations Unies. Nous continuerons de bénéficier des droits d'exploitation sur nos positions orbitales aussi longtemps que nous conserverons les autorisations nécessaires pour le faire. Ces droits sont évalués à la date d'acquisition afin de déterminer s'ils correspondent à des immobilisations incorporelles à durée de vie déterminée ou indéterminée. Les immobilisations incorporelles à durée de vie déterminée sont amorties selon le mode linéaire sur une période n'excédant pas 21 ans. Les immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée figurent au bilan au coût d'acquisition, mais sont soumises à des tests de perte de valeur selon les modalités décrites ci-dessus pour le goodwill. La durée d'utilité des immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée est revue annuellement afin de déterminer si leur classement en immobilisations à durée de vie indéterminée demeure justifié. Dans le cas contraire, le transfert d'immobilisations à durée de vie indéterminée en immobilisations à durée de vie déterminée est effectué de manière prospective.

(ii) Logiciels et coûts de développement

Les coûts d'entretien des logiciels informatiques sont comptabilisés en charges à mesure qu'ils sont encourus. Les frais de développement qui sont directement attribuables à la conception et la mise à l'essai de logiciels uniques et identifiables, contrôlés par le Groupe sont immobilisés quand les critères suivants sont remplis :

- la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement du logiciel en vue de sa mise en service est établie
- la direction a l'intention d'achever le logiciel et de l'utiliser ou de le vendre
- la société est capable d'utiliser ou de vendre le logiciel
- il est probable que le logiciel générera des avantages économiques futurs
- le Groupe dispose des ressources, notamment techniques et financières, nécessaires au développement du logiciel, à son utilisation ou à sa vente ; et
- les frais qui sont directement imputables au développement du logiciel peuvent être mesurés de façon fiable

Les frais directement imputables qui sont capitalisés comme partie intégrante du coût du logiciel comprennent les coûts salariaux des équipes de développement ainsi qu'une quote-part de frais généraux directs.

Les autres dépenses de développement ne répondant pas à ces critères sont comptabilisées en charges à mesure qu'elles sont encourues. Les dépenses de développement comptabilisées en charges précédemment ne sont pas portées à l'actif au cours d'une période ultérieure.

Les coûts de développement des logiciels comptabilisés en tant qu'actifs sont amortis sur la durée d'utilité économique, qui ne saurait dépasser sept ans.

Perte de valeur des immobilisations non financières

Le Groupe évalue à chaque date de clôture s'il existe des indices internes ou externes indiquant qu'un actif pourrait avoir subi une perte de valeur. Si de telles indications existent, ou lorsqu'un test de dépréciation annuel est nécessaire, le Groupe procède à une estimation de la valeur recouvrable.

Les actifs à long terme et les immobilisations incorporelles à durée de vie déterminée, notamment la flotte de satellites en orbite, font l'objet d'un test de dépréciation quand des événements ou des changements de circonstances indiquent que la valeur comptable de ces actifs pourrait ne pas être recouvrable. Les pertes de valeur peuvent provenir d'une défaillance totale ou partielle d'un satellite, ou de toute autre cause de variation des flux de trésorerie futurs actualisés. Les tests de dépréciation sont basés sur une valeur recouvrable déterminée à l'aide de flux de trésorerie futurs estimés en utilisant un taux d'actualisation approprié. L'estimation des flux de trésorerie repose sur les plans d'activité les plus récents. Lorsqu'une perte de valeur est constatée, la valeur de l'actif sera ramenée à sa valeur recouvrable.

Etats financiers consolidés

Notes aux états financiers consolidés suite

31 décembre 2013

Investissements et autres actifs financiers

Les actifs financiers dans le champ d'IAS 39 sont classés en :

- actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat
- prêts et créances
- placements détenus jusqu'à leur échéance ; ou
- actifs disponibles à la vente

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs financiers sont évalués à la juste valeur, majorée, dans le cas des investissements qui ne sont pas enregistrés à la juste valeur par le biais du compte de résultat, des coûts de transaction directement attribuables. Le Groupe détermine la classification de ses actifs financiers après leur comptabilisation initiale et, lorsque cela est autorisé et approprié, il revoit cette classification à chaque clôture annuelle.

Tous les achats ou ventes réguliers d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction, c'est-à-dire à la date à laquelle le Groupe s'est engagé à acheter ou vendre l'actif.

Les états financiers du Groupe comprennent les catégories suivantes d'actifs financiers, définies par l'IAS 39.

1) Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat

Les actifs financiers classés comme détenus à des fins de transaction sont inclus dans la catégorie des Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat. Les actifs financiers sont classés comme étant détenus à des fins de transaction s'ils sont acquis en vue d'être vendus à court terme. Les instruments dérivés sont également classés comme détenus à des fins de transaction, à moins qu'ils ne soient désignés comme instruments de couverture et que cette couverture ne soit efficace. Les gains et les pertes réalisés sur des investissements détenus à des fins de transaction sont comptabilisés en compte de résultat.

2) Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. De tels actifs sont comptabilisés au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les gains et les pertes sont comptabilisés en résultat lorsque les prêts et les créances sont décomptabilisés ou dépréciés, et au travers du processus d'amortissement.

Perte de valeur des immobilisations financières comptabilisées au coût amorti

Le Groupe évalue à chaque date de clôture s'il existe des éléments objectifs indiquant qu'une immobilisation financière ou un groupe d'immobilisations financières est déprécié. Une immobilisation financière ou un groupe d'immobilisations financières est déprécié, et des pertes de valeurs sont comptabilisées, seulement s'il existe des éléments objectifs indiquant une perte de valeur résultant d'un ou de plusieurs événements survenus après la comptabilisation initiale de l'actif (« événement générateur de perte ») et si cet événement (ou ces événements) générateur de perte a une incidence sur les flux futurs de trésorerie attendus de cette immobilisation financière ou de ce groupe d'immobilisations financières, et si cette incidence peut être estimée de manière fiable.

Sont notamment considérées comme indications objectives de dépréciation les situations où un débiteur ou un groupe de débiteurs connaît des difficultés financières, un défaut de paiement des intérêts ou une cessation de remboursement du principal, la probabilité qu'il connaisse une situation de faillite ou de restructuration financière, et lorsque des données observables indiquent une diminution évaluable des flux futurs de trésorerie attendus, telle que, par exemple, une évolution des arriérés ou de paramètres économiques généralement associés à des défaillances.

Pour la catégorie des prêts et créances, le montant de la perte est égal à la différence entre la valeur comptable et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs (à l'exclusion des pertes de crédit futures non encourues) calculée sur la base du taux d'intérêt effectif initial de l'actif financier. La valeur comptable de l'actif est réduite et le montant de la perte est porté au compte de résultat consolidé. Si un prêt ou un placement détenu jusqu'à son échéance est assorti d'un taux d'intérêt variable, le taux d'actualisation à utiliser pour évaluer une éventuelle perte de valeur est le taux d'intérêt effectif actuel déterminé selon le contrat. Pour des raisons pratiques, le Groupe peut déterminer la dépréciation sur la base de la juste valeur d'un instrument en utilisant le prix observable sur le marché.

Si, au cours d'une période ultérieure, le montant de la perte de valeur diminue et si cette diminution peut être liée objectivement à un événement postérieur à la comptabilisation de la perte de valeur (par exemple une amélioration de la notation de crédit du débiteur), la perte de valeur comptabilisée précédemment est reprise via le compte de résultat consolidé.

Stocks

Les stocks sont constitués principalement de travaux en cours, d'accessoires y afférents et de pièces détachées pour les équipements de réseaux. Ils sont évalués au plus bas de leur coût ou de leur valeur de marché. Le coût est évalué sur la base du coût moyen pondéré, et la valeur de marché sur la base de la valeur nette de réalisation estimée.

Créances clients et autres créances

Les créances clients sont comptabilisées initialement à leur juste valeur, ensuite elles sont évaluées à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite des provisions pour dépréciation. Une provision est constituée lorsqu'il existe des éléments objectifs indiquant que le Groupe ne sera pas en mesure de recouvrer ces créances. Le Groupe évalue en permanence les clients présentant un risque de crédit, en les classant dans trois catégories : risque associé aux prêts de premier rang, risque associé aux prêts de marché et risque associé aux prêts de second rang (sub-prime).

Actions propres

Les actions propres sont principalement utilisées pour les plans de rémunération fondés sur des actions du Groupe. Les instruments de capitaux propres qui ont été rachetés (actions propres) sont déduits des capitaux propres. Aucun profit ni aucune perte ne sont comptabilisés dans le compte de résultat lors de l'achat, de la vente, de l'émission ou de l'annulation des instruments de capitaux propres du Groupe.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les avoirs en banque et en caisse, les dépôts et les investissements à court terme considérés comme très liquides, facilement convertibles en des montants en espèces prévisibles et soumis à des risques de changements de valeur non significatifs. Les avoirs en banque et en caisse et les dépôts à court terme qui sont détenus jusqu'à leur échéance sont enregistrés à leur valeur de marché. Pour les besoins du tableau des flux de trésorerie consolidés, la « trésorerie nette » se compose de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, nets des concours bancaires courants.

Comptabilisation du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de SES provient de la commercialisation de son vaste réseau satellitaire et de son réseau terrestre, ainsi que d'un ensemble de services connexes.

Dans les « Infrastructures », le chiffre d'affaires provient essentiellement des contrats de prestation de services de transmission par satellite. Tous les montants reçus des clients au titre de contrats de mise à disposition de capacités de transmission par satellite sont comptabilisés linéairement sur la durée des contrats correspondants, à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, y-compris les périodes d'utilisation gratuites éventuelles prévues dans le contrat.

Les paiements reçus d'avance sont comptabilisés en produits constatés d'avance au bilan, et pour les montants significatifs, les intérêts sont cumulés sur les montants perçus au taux d'intérêt en vigueur à la date d'encaissement. Dans le cas des plans dans lesquels les paiements sont concentrés en fin de période (« backloaded payment plans »), la part non facturée du chiffre d'affaires constaté est comptabilisée en « Créances clients et autres créances », ventilées selon le cas entre actifs non courants et actifs courants.

Les Autres produits et charges opérationnels comprennent les frais générés par les missions de désorbitage en fin de vie des satellites en orbite inclinée et les charges liées à la fourniture de la liaison montante.

Lorsque les prestations de services de transmission par satellite sont fournies en échange de biens ou services dissemblables, le chiffre d'affaires est évalué à la juste valeur des biens ou services reçus, si celle-ci est mesurable de façon fiable, ou dans le cas contraire, à la juste valeur des biens ou des services cédés, ajustée du montant de la trésorerie ou de l'équivalent de trésorerie transféré.

Le Groupe conclut en outre un certain nombre de contrats de construction à long terme. Le chiffre d'affaires afférent à ces contrats est comptabilisé en fonction du degré d'avancement du contrat lorsque le résultat du contrat peut être estimé de façon fiable.

Dividendes

La décision concernant la distribution de dividendes intervient après l'approbation des comptes. De ce fait, les dividendes à payer sont enregistrés dans les comptes de l'exercice suivant.

Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation actuelle résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut faire l'objet d'une estimation fiable.

Emprunts

Les emprunts sont comptabilisés initialement à leur juste valeur, nets des coûts de transaction encourus. Ils sont ensuite comptabilisés au coût amorti ; toute différence entre les produits (nets des coûts de transaction) et la valeur de rachat est comptabilisée au compte de résultat sur la durée des emprunts en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les frais payés à l'établissement des facilités de crédit sont comptabilisés en coûts de transaction de l'emprunt dans la mesure où il est probable que tout ou partie de la facilité sera tirée. Dans ce cas, la comptabilisation des frais est différée jusqu'au tirage effectif.

Impôts exigibles

Les actifs et les passifs d'impôt exigible de l'exercice et des exercices précédents sont évalués au montant que l'on s'attend à recouvrer ou à payer auprès des administrations fiscales. Les taux d'impôt et les réglementations fiscales utilisés pour déterminer ces montants sont ceux qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Impôts différés

Les impôts différés sont comptabilisés selon la méthode du report variable (approche bilanciel) pour toutes les différences temporelles existant à la date de clôture entre l'assiette fiscale des actifs et des passifs et leur valeur comptable au bilan.

Des passifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporelles imposables sauf :

- quand le passif d'impôt différé résulte de la comptabilisation initiale d'un goodwill ou de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, à la date de la transaction, n'affecte ni le résultat comptable, ni le résultat fiscal ; et
- au titre des différences temporelles imposables liées à des participations dans des filiales, lorsque la date à laquelle la différence temporelle s'inversera peut être contrôlée et qu'il est probable que la différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Etats financiers consolidés

Notes aux états financiers consolidés suite

31 décembre 2013

Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporelles déductibles, reports en avant de pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés, dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable sera disponible, sur lequel ces différences temporelles déductibles, reports en avant de pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés :

- sauf quand l'actif d'impôt différé lié à la différence temporelle déductible est généré par la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, à la date de la transaction, n'affecte ni le résultat comptable, ni le résultat fiscal ; et
- pour les différences temporelles déductibles liées à des participations dans des filiales, des actifs d'impôt différé ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable que la différence temporelle s'inversera dans un avenir prévisible et qu'il existera un bénéfice imposable sur lequel pourra s'imputer la différence temporelle.

La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue à chaque date de clôture et réduite dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant soit disponible pour permettre l'utilisation de tout ou partie de ces actifs d'impôt différé. Les actifs d'impôt différé non comptabilisés sont réévalués à chaque date de clôture et sont comptabilisés dans la mesure où il est devenu probable qu'un bénéfice futur imposable permettra de les recouvrer.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est prévue pour l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les impôts différés sont présentés selon la classification de la différence temporelle sous-jacente, soit au bilan, soit dans les autres éléments du résultat global soit directement en capitaux propres.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés s'il existe juridiquement un droit exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible, et que ces impôts différés concernent la même entité imposable et la même autorité fiscale.

Conversion des devises étrangères

Les états financiers consolidés sont présentés en euros (EUR), qui est la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation de la société. Chaque entité du Groupe détermine sa propre monnaie fonctionnelle et les éléments inclus dans les états financiers de chacune des entités sont évalués en utilisant cette monnaie fonctionnelle.

Les opérations en monnaie étrangère sont converties initialement dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Le coût des actifs non monétaires est converti au cours en vigueur à la date de la transaction. Tous les autres actifs et passifs sont convertis au cours de clôture. Au cours de l'exercice, les charges et les produits exprimés en monnaie étrangère sont comptabilisés aux cours de change en vigueur à la date à laquelle ils sont encourus ou acquis. Tous les écarts de change résultant de l'application de ces principes sont enregistrés dans le compte de résultat consolidé.

Les actifs et les passifs des filiales étrangères consolidées sont convertis en euros au cours de change de clôture, tandis que les produits et les charges de ces filiales sont convertis au cours de change moyen de l'exercice. Le Groupe considère que les actifs monétaires à long terme dont le règlement n'est ni planifié ni probable dans un avenir prévisible constitue en substance une extension de la participation nette de l'investisseur dans cette entreprise étrangère. Les différences de change résultant de cette conversion sont enregistrées au poste « Écarts de conversion cumulés ». Lors de la cession d'une filiale ou d'une co-entreprise étrangère, le montant cumulé des écarts de change différés figurant dans les capitaux propres au titre de cette activité étrangère est comptabilisé au compte de résultat consolidé.

Le goodwill et les ajustements à la juste valeur provenant de l'acquisition d'entités étrangères sont traités comme des actifs et passifs de l'entité étrangère et convertis au cours de clôture.

Les actifs et les passifs des filiales étrangères consolidées sont convertis en euros au cours de change de clôture, tandis que les produits et les charges de ces filiales sont convertis au cours de change moyen de l'exercice. Les différences de change résultant de cette conversion sont enregistrées au poste « Écarts de conversion cumulés ». Lors de la cession d'une filiale ou d'une co-entreprise étrangère, le montant cumulé des écarts de change différés figurant dans les capitaux propres au titre de cette activité étrangère est comptabilisé au compte de résultat consolidé.

Les cours de change utilisés par le Groupe durant l'exercice étaient les suivants pour le dollar U.S. :

	Cours moyen de l'exercice 2013	Cours de clôture au 31 déc. 2013	Cours moyen de l'exercice 2012	Cours de clôture au 31 déc. 2012
1 euro =				
dollar U.S.	1,3259	1,3791	1,2910	1,3194

Résultat de base et résultat dilué par action

Le capital de la société SES est composé d'actions des catégories A et B qui donnent droit au paiement de dividendes annuels tels qu'approuvés par l'assemblée générale annuelle des actionnaires. Les détenteurs des actions de catégorie B participent aux bénéfices et ont droit à 40 % des dividendes à payer par action de catégorie A. Le résultat de base et le résultat dilué par action sont calculés en divisant le résultat net de l'exercice revenant aux titulaires d'actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice, ajusté en fonction des droits économiques de chaque catégorie d'action. Le résultat dilué par action est ajusté compte tenu des actions et options à effet de dilution.

Instruments financiers dérivés et opérations de couverture

Le Groupe comptabilise tous les instruments dérivés à leur juste valeur à l'actif et au passif du bilan. Les variations de juste valeur des instruments dérivés sont enregistrées soit dans le compte de résultat, soit conformément aux principes décrits ci-dessous lorsque la comptabilité de couverture s'applique. Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés tels que des contrats de change et des swaps de taux d'intérêt pour se couvrir contre les risques associés aux taux d'intérêt et à la fluctuation des cours des monnaies étrangères. Lors de la souscription d'un instrument dérivé, le Groupe désigne l'instrument comme suit :

- 1) une couverture de juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme non comptabilisé (couverture de juste valeur) ;
- 2) une couverture d'une transaction prévue ou de la fluctuation des flux de trésorerie à recevoir ou à payer relatifs à un actif ou un passif comptabilisé (couverture de flux de trésorerie) ; ou
- 3) une couverture d'un investissement net dans une activité dont les opérations sont exprimées en devise étrangère.

Les instruments de couverture qui satisfont aux critères stricts de la comptabilité de couverture sont comptabilisés selon les modalités suivantes :

1) Couvertures de juste valeur

En ce qui concerne les couvertures de juste valeur (swaps de taux d'intérêt sur des emprunts à taux fixe) qui remplissent les conditions de la comptabilité de couverture, tout profit ou perte résultant de la réévaluation de l'instrument de couverture à la juste valeur est comptabilisé immédiatement au compte de résultat. Tout profit ou perte sur l'élément couvert attribuable au risque couvert vient modifier la valeur comptable de l'élément couvert et est enregistré au compte de résultat sous la rubrique « Produits financiers » ou « Charges financières ».

2) Couvertures de flux de trésorerie

Concernant les couvertures de flux de trésorerie (contrats de change à terme et swaps de taux d'intérêt sur dette à taux variable) qui sont destinées à couvrir des engagements fermes ou des transactions prévues, et qui remplissent les conditions de la comptabilité de couverture, le profit ou la perte qui correspond à la partie efficace de l'instrument de couverture est comptabilisé directement en capitaux propres, et celui qui correspond à la partie inefficace est comptabilisé immédiatement en compte de résultat sous la rubrique « Produits financiers » ou « Charges financières ». Si l'engagement couvert conduit à la comptabilisation d'un actif ou d'un passif, alors, au moment où l'actif ou le passif est comptabilisé, les profits ou les pertes y afférents qui ont été comptabilisés antérieurement en capitaux propres sont inclus dans l'évaluation initiale du coût d'acquisition ou de la valeur comptable de l'actif ou du passif.

3) Couverture d'un investissement net en devise étrangère

Les variations de juste valeur d'un instrument dérivé ou non dérivé qui est désigné comme instrument de couverture et qui remplit toutes les conditions fixées pour la couverture d'un investissement net, sont comptabilisées en écarts de conversion cumulés dans la mesure où la couverture est efficace. La partie inefficace est comptabilisée dans le compte de résultat sous la rubrique « Produits financiers » ou « Charges financières ».

La comptabilité de couverture cesse lorsque l'instrument de couverture arrive à expiration ou est vendu, résilié ou exercé, lorsqu'il ne remplit plus les critères de la comptabilité de couverture ou lorsque le Groupe annule sa désignation en tant qu'instrument de couverture. A ce stade, tout profit (ou perte) cumulé réalisé sur l'instrument de couverture et comptabilisé en capitaux propres est maintenu en capitaux propres jusqu'à ce que la transaction prévue se produise. S'il n'est plus prévu que la transaction couverte se produise, le profit (ou la perte) net cumulé comptabilisé en capitaux propres est transféré au résultat net de l'exercice.

Le Groupe documente de manière formelle toutes les relations entre les instruments de couverture et les éléments couverts, ainsi que ses objectifs de gestion des risques et sa stratégie en matière d'opérations de couverture. Cette procédure comprend l'affectation de tous les instruments dérivés désignés comme des couvertures de juste valeur, des couvertures de flux de trésorerie ou des couvertures d'investissements nets à des actifs ou passifs spécifiques du bilan, à des engagements fermes spécifiques ou à des transactions prévues. Le Groupe vérifie également de manière formelle, tant au début de la couverture que pendant toute sa durée, que chaque dérivé est hautement efficace et permet de neutraliser les variations de juste valeur ou de flux de trésorerie de l'élément couvert. S'il s'avère qu'un instrument dérivé ne constitue pas ou ne constitue plus une couverture hautement efficace, le Groupe abandonne la comptabilité de couverture de manière prospective. La partie inefficace de l'instrument de couverture est comptabilisée dans le compte de résultat sous la rubrique « Produits financiers » ou « Charges financières ».

Décomptabilisation d'actifs et de passifs financiers

1) Immobilisations financières

Un actif financier est décomptabilisé lorsque :

- les droits sur les flux de trésorerie liés à l'actif arrivent à expiration ;
- le Groupe conserve les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie provenant de l'actif financier, mais a pris l'engagement de les reverser en totalité et sans délai à un tiers en vertu d'un accord de rétrocession ; ou
- le Groupe a transféré ses droits de recevoir les flux de trésorerie liés à l'actif financier et
 - a) a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier, ou
 - b) n'a pas transféré ni conservé la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier, mais a transféré le contrôle de cet actif.

Lorsque le Groupe a transféré ses droits de recevoir les flux de trésorerie de l'actif financier mais n'a pas transféré ni conservé la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier, ni transféré le contrôle de cet actif, il continue à comptabiliser l'actif financier à hauteur de son implication continue dans l'actif. L'implication continue qui prend la forme d'une garantie de l'actif transféré est évaluée au plus faible de la valeur comptable d'origine de cet actif et du montant maximal de la contrepartie reçue que le Groupe pourrait être tenu de rembourser.

Etats financiers consolidés

Notes aux états financiers consolidés suite

31 décembre 2013

Lorsque l'implication continue prend la forme d'une option vendue ou achetée (ou les deux) sur l'actif transféré (y compris les options dénouées en trésorerie ou les dispositifs analogues), la mesure de l'implication continue du Groupe correspond au montant de l'actif transféré que le Groupe peut racheter, sauf s'il s'agit d'une option de vente émise (y compris les options réglées en trésorerie ou les dispositifs analogues) sur un actif évalué à la juste valeur, auquel cas la mesure de l'implication continue du Groupe est limitée au plus faible de la juste valeur de l'actif transféré et du prix d'exercice de l'option.

2) Passifs financiers

Un passif financier est décomptabilisé lorsque l'obligation liée au passif est éteinte ou annulée ou que cette obligation arrive à expiration. Lorsqu'un passif financier existant est remplacé par un autre instrument provenant du même prêteur à des conditions nettement différentes, ce remplacement est comptabilisé comme une extinction du passif financier initial et un nouveau passif financier est comptabilisé. Il en va de même en cas de modification substantielle des termes d'un passif financier existant. La différence entre les valeurs comptables respectives du passif financier initial et du nouveau passif financier est comptabilisée en compte de résultat.

Comptabilisation des engagements de retraite

La société et certaines de ses filiales ont mis en place des plans de retraite à prestations définies et/ou à contributions définies.

Un plan de retraite à contributions définies est un plan pour lequel le Groupe paie des cotisations déterminées à une entité ou un fonds séparé. Le Groupe ne sera soumis à aucune obligation, juridique ou implicite, de versement de cotisations supplémentaires si l'actif du fonds n'est pas suffisant pour payer au personnel toutes les prestations relatives aux services rendus par les salariés au cours de la période actuelle et des périodes antérieures. Un plan de retraite à prestations définies est un plan de retraite qui n'est pas à contributions définies.

En règle générale, ces plans de retraite prévoient un montant que l'employé recevra au moment où il prendra sa retraite, généralement en fonction d'un ou plusieurs paramètres tels que l'âge, le nombre d'années de service et la rémunération.

Le passif comptabilisé au bilan au titre d'un plan de retraite à prestations définies correspond à la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture diminuée de la juste valeur des actifs du plan. Les engagements des plans à prestations définies sont calculés chaque année par des actuaires indépendants en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. La valeur actuelle de cette obligation est déterminée par actualisation des flux de trésorerie futurs estimés, par référence aux taux d'intérêt des obligations des émetteurs de première catégorie libellés dans la devise dans laquelle les prestations seront versées, et assorties d'une échéance proche de celle des engagements de retraite correspondants. Les écarts actuariels découlant des ajustements liés à l'expérience et les changements d'hypothèses actuarielles sont imputés au débit ou au crédit des capitaux propres dans les autres éléments du résultat global dans la période au cours de laquelle ils interviennent.

Les coûts de services passés sont comptabilisés immédiatement en résultat.

S'agissant des plans de retraite à contributions définies, le Groupe verse à des régimes de retraite publics ou privés des cotisations obligatoires, contractuelles ou volontaires, et n'est assujéti à aucune autre obligation de versement une fois le versement desdites cotisations effectué. Les contributions sont enregistrées en tant que charge résultant des avantages accordés au personnel lorsqu'elles deviennent exigibles. Les cotisations payées d'avance sont portées à l'actif dans la mesure où elles sont remboursables ou donnent lieu à une réduction des paiements futurs.

Rémunérations fondées sur des actions et réglées en instruments de capitaux propres

Les employés du Groupe, y compris ses cadres dirigeants, reçoivent des rémunérations sous la forme de transactions dont le règlement est indexé sur des actions, aux termes desquelles ils reçoivent des instruments de capitaux propres en contrepartie des services rendus (« transactions réglées en instruments de capitaux propres »). Les transactions réglées en instruments de capitaux propres sont valorisées à la juste valeur des instruments attribués à la date d'attribution. La juste valeur est déterminée par un expert externe qui utilise un modèle binomial. Des informations plus détaillées sont fournies dans la Note 22. Lors de l'évaluation des transactions réglées en instruments de capitaux propres, il n'est pas tenu compte des conditions relatives aux performances, hormis celles liées au prix des actions de la société, le cas échéant.

Le coût des transactions réglées en instruments de capitaux propres est comptabilisé, ensemble avec l'augmentation de capitaux propres correspondante, sur la période pendant laquelle les conditions de performance et/ou de services sont remplies, cette période se terminant à la date à laquelle les employés concernés obtiennent un droit inconditionnel aux instruments (« la date d'acquisition des droits »). La charge cumulée enregistrée pour ces transactions à chaque fin d'exercice jusqu'à la date d'acquisition des droits est le reflet de l'écoulement de cette période d'acquisition et de la meilleure estimation du Groupe, à cette date, du nombre d'instruments qui vont être acquis. La charge ou le produit enregistré au compte de résultat de la période correspond à la différence entre charges cumulées à la fin de la période et charges cumulées au début de la période. Aucune charge n'est constatée pour les instruments qui ne sont finalement pas acquis.

L'effet dilutif des options en circulation est pris en compte dans le calcul du résultat dilué par action (voir Note 10).

Contrats de location

Pour déterminer si un accord est, ou contient, un contrat de location, il convient d'apprécier, en se fondant sur la substance de l'accord à la date de son commencement, si l'exécution de l'accord dépend de l'utilisation d'un actif ou d'actifs spécifique(s), ou si l'accord confère un droit à l'utilisation de l'actif. Pour les accords conclus avant le 1er janvier 2005, la date de commencement est réputée fixée au 1er janvier 2005 conformément aux dispositions transitoires d'IFRIC 4.

Les contrats de location-financement, qui transfèrent au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif loué, sont comptabilisés au bilan dès l'origine du contrat de location à la juste valeur de l'actif loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. Les paiements au titre de la location sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement de la dette de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif. Les charges financières sont enregistrées directement au compte de résultat. Les actifs faisant l'objet d'un contrat de location-financement sont amortis sur la plus courte de leur durée d'utilité estimée et de la durée du contrat.

Les contrats de location pour lesquels le bailleur conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif sont classés en tant que contrats de location simple. Les paiements effectués au titre des contrats de location simple sont comptabilisés en charges selon la méthode linéaire jusqu'à l'échéance du contrat.

Nouvelles normes et interprétations non encore adoptées

Un certain nombre de nouvelles normes ou de révisions des normes et interprétations entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2013, et n'ont pas été prises en compte lors de la préparation de ces états financiers consolidés. Le Groupe n'a pas encore évalué l'effet des changements sur ses états financiers consolidés :

IFRS 9 Instruments financiers

L'IFRS 9 traite du classement et de l'évaluation des actifs et passifs financiers. La norme IFRS 9 a été publiée en novembre 2009 et en octobre 2010. Elle remplace certaines parties de l'IAS 39 afférentes au classement et à l'évaluation des instruments financiers. En application de l'IFRS 9 les actifs financiers doivent être classés dans deux catégories pour les besoins de l'évaluation, selon qu'ils sont évalués à leur juste valeur ou à leur coût amorti. Le classement est effectué au moment de la comptabilisation initiale. Il dépend du modèle économique que suit l'entité pour la gestion des instruments financiers et sur les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'instrument financier. Pour les passifs financiers, la norme retient la majeure partie des dispositions de l'IAS 39. La principale modification réside dans le fait que, lorsque l'option de la juste valeur est adoptée pour les passifs financiers, la portion de la variation de la juste valeur qui découle du risque de crédit propre d'une entité est présentée en autres éléments du résultat global plutôt qu'en résultat net, sauf si cela donne lieu à une incohérence comptable. Par ailleurs, la nouvelle norme sur la couverture (à l'exclusion de la macro-couverture) publiée en novembre 2013 permet d'aligner plus étroitement la comptabilité de couverture sur la gestion des risques, et devrait fournir aux utilisateurs des états financiers des informations utiles à la prise de décision. La norme définitive ne devrait pas être publiée avant 2014. Le Groupe n'a pas encore pleinement évalué l'effet de l'IFRS 9. Le Groupe étudiera également l'incidence des phases restantes de l'IFRS 9 lorsqu'elles auront été apportées par l'International Accounting Standards Board (IASB). La date d'application n'est pas encore fixée. L'IFRS 9 n'a pas encore été adoptée par l'Union européenne.

IFRS 10 Etats financiers consolidés

L'IFRS 10 se fonde sur les principes existants en identifiant le contrôle comme facteur déterminant pour décider si une entité doit figurer dans les états financiers consolidés de la société mère. Cette norme fournit d'autres indications pour aider à déterminer les situations de contrôle dans les cas où cette question est difficile à trancher. Cette norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2014.

L'adoption de cette norme ne devrait pas avoir d'incidence sur la situation financière ni sur les résultats du Groupe.

IFRS 11 Partenariats

L'IFRS 11 se concentre sur les droits et obligations du partenariat, plutôt que sur sa forme juridique. Il existe deux types de partenariats : les activités communes et les co-entreprises. Une activité commune est un accord conjoint par lequel les parties ont des droits sur les actifs, et des obligations au titre des passifs. Chaque partenaire doit comptabiliser sa quote-part dans les actifs, les passifs, le chiffre d'affaires et les dépenses. Une co-entreprise est un accord conjoint par lequel les parties ont des droits sur les actifs nets de l'accord. Les co-entreprises sont comptabilisées en appliquant la méthode de la mise en équivalence. La méthode de l'intégration proportionnelle est supprimée. Cette norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2014.

L'adoption de cette norme ne devrait pas avoir d'incidence sur la situation financière ni sur les résultats du Groupe.

IFRS 12 Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités

L'IFRS 12 intègre les informations à fournir relatives aux partenariats, aux participations dans des filiales, dans des entreprises associées, dans des entités structurées ainsi que des véhicules hors bilan. Cette norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2014.

L'adoption de cette norme ne devrait pas avoir d'incidence sur la situation financière ni sur les résultats du Groupe.

IAS 19 Avantages du personnel (révisée) – Amendements à l'IAS 19 (révisée)

Cet amendement clarifie les conditions d'application de l'IAS19, « Avantages du personnel » (2011) – appelée IAS 19 Avantages du personnel (révisée), aux plans qui imposent aux employés ou à des tiers de contribuer à la couverture des coûts des prestations. Cet amendement précise que la société doit comptabiliser en résultat le bénéfice des cotisations versées par l'employé liées à l'ancienneté aussi longtemps que l'employé figure dans l'effectif. Les contributions qui ne sont pas liées à une prestation sont prises en compte dans l'évaluation de l'obligation au titre des prestations définies. Cet amendement n'a pas d'incidence sur la comptabilisation des versements volontaires des salariés. Le Groupe ne prévoit pas que cet amendement aura une incidence significative et compte l'adopter au cours de la période débutant le 1er juillet 2014. Cet amendement n'a pas encore été adopté par l'Union européenne.

Etats financiers consolidés

Notes aux états financiers consolidés suite

31 décembre 2013

IFRIC 21 Droits ou Taxes

L'IFRIC 21 fixe les principes de comptabilisation d'un passif lié au paiement des droits ou taxes, autres que l'impôt sur le résultat. L'interprétation traite du fait générateur de l'obligation de payer les droits ou taxes et de la date de comptabilisation du passif qu'il engendre. Cette norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2014. A l'heure actuelle, le Groupe n'est soumis à aucun droit ou taxe significatifs et l'incidence de cet amendement sur le Groupe est donc limitée. Cet amendement n'a pas encore été adopté par l'Union européenne.

Dans le cadre de son projet d'améliorations annuelles, l'IASB a légèrement modifié quelques normes. Les améliorations de 2012 et 2013 portent sur quelques incohérences qui apparaissent dans les normes IFRS ou sur certaines formulations qui doivent être clarifiées. La date d'entrée en vigueur de ces amendements est le 1er juillet 2014. Ces amendements ne devraient pas avoir d'incidence significative sur la situation financière ni sur les résultats du Groupe. Ces amendements n'ont pas encore été adoptés par l'Union européenne.

Il n'existe aucune autre norme IFRS ou interprétation IFRIC non encore effective qui soit susceptible d'avoir une incidence significative sur le Groupe.

Note 3 – Participation dans une co-entreprise

Avec effet à partir du 1er janvier 2012, SES a adopté la mise en équivalence pour la présentation des résultats des co-entreprises (voir Note 2).

Solaris Mobile Limited, Irlande

En 2007, SES ASTRA et Eutelsat ont créé l'entreprise commune Solaris Mobile Limited (« Solaris »), basée à Dublin, afin de proposer des services avancés de télévision mobile par satellite en bande S. Le 6 avril 2009, la charge utile en bande S a été lancée sur le satellite W2A d'Eutelsat. Le 14 mai 2009, la Commission Européenne a attribué à Solaris, sous réserve de certaines conditions, l'une des deux plages de bande passante de 15 MHz réservée en bande S pour la couverture de l'Europe, l'autre étant attribuée à Inmarsat. A la même date, Eutelsat et SES ont annoncé une anomalie dans le fonctionnement de la charge utile. Le 22 juin 2009, Solaris a adressé à ses assureurs une déclaration de sinistre et une demande de remboursement intégral de la valeur assurée de la charge utile, dont la valeur comptable a été entièrement dépréciée au 30 juin 2009. Les indemnités d'assurance ont été perçues en totalité à la fin de 2009. Le Groupe, ainsi qu'Eutelsat, l'autre actionnaire de la co-entreprise, sont toujours déterminés à développer une activité économiquement viable centrée sur la commercialisation des fréquences attribuées en bande S.

Le 13 décembre 2013, le Groupe a cédé sa participation de 50 % dans Solaris Mobile Limited et constaté une plus-value correspondante de 12,4 millions d'euros à la rubrique « Part des co-entreprises et résultat des sociétés mises en équivalence » du compte de résultat consolidé.

La quote-part des actifs, passifs, produits et charges de l'entreprise commune à la date de cession du 13 décembre 2013, et qui figure dans les états financiers consolidés au 31 décembre 2012 et au titre de l'exercice clos à cette date s'analyse comme suit :

En millions d'euros	2013	2012
Actifs non courants	2,0	2,0
Actifs courants	1,5	3,2
Passifs non courants	–	–
Passifs courants	0,3	0,3
Chiffre d'affaires	–	–
Autres produits	–	0,1
Charges opérationnelles	(1,6)	(2,0)
Dotations aux amortissements sur immobilisations corporelles et incorporelles	(0,1)	(0,2)
Produits financiers, nets	–	0,1
Perte nette	(1,7)	(2,0)

Note 4 – Secteurs opérationnels

SES considère que son activité se concentre sur un segment opérationnel, à savoir la fourniture de capacités de transmission de données par satellite et de services auxiliaires à des clients partout dans le monde.

Le Comité exécutif, qui est l'organe décisionnel le plus élevé dans la structure de gouvernance opérationnelle du Groupe, passe en revue les informations financières du Groupe et élabore les propositions sur la répartition des ressources de l'entreprise qui sont soumises au Conseil d'administration. Les principales sources d'information financière utilisées par le Comité exécutif pour l'évaluation des résultats du Groupe et l'allocation des ressources sont les suivantes :

- l'analyse des chiffres d'affaires du Groupe, y compris la répartition des chiffres d'affaires entre les régions géographiques de liaisons descendantes ;
- l'évolution de la rentabilité globale du Groupe au niveau opérationnel et non opérationnel ;
- les analyses interne et externe de l'évolution future attendue sur les marchés sur lesquels la capacité est offerte, ainsi que de l'environnement commercial de ces marchés.

Le niveau croissant d'intégration, notamment dans les « Infrastructures », a également influencé la composition des unités génératrices de trésorerie pour les besoins des tests de perte de valeur à partir du 1er janvier 2013 (Note 14).

Lors de l'analyse des résultats du segment opérationnel, les chiffres comparatifs de l'exercice précédent sont reconstitués en utilisant, pour toutes les devises, les taux de change à appliquer pour chaque mois de l'exercice en cours. Ces chiffres retraités de l'exercice précédent sont présentés à « taux de change constants ».

Le Comité exécutif, qui est l'organe décisionnel le plus élevé dans la structure de gouvernance opérationnelle du Groupe, passe en revue les informations financières du Groupe et élabore les propositions sur la répartition des ressources de l'entreprise qui sont soumises au Conseil d'administration. Ce comité comprend principalement les dirigeants de ces cinq fonctions de l'entreprise.

Les principales sources d'information financière utilisées par le Comité exécutif pour l'évaluation des résultats du Groupe et l'allocation des ressources sont les suivantes :

- L'analyse des chiffres d'affaires du Groupe, y compris la répartition des chiffres d'affaires entre les régions géographiques de liaisons descendantes
- L'évolution de la rentabilité globale du Groupe au niveau opérationnel et non opérationnel
- Les analyses interne et externe de l'évolution future attendue sur les marchés sur lesquels la capacité est offerte, ainsi que de l'environnement commercial de ces marchés

Seule la fonction commerciale génère des recettes significatives, et alors que SES fournit une analyse des ventes pour les différentes régions de la fonction Ventes, le reporting financier n'essaie pas, par exemple, de faire correspondre ces sources de revenus aux charges opérationnelles directes et indirectes ni aux actifs sous-jacents correspondants.

Pour cette raison, et en raison de la structure de gestion étroitement intégrée du Groupe et de la nature commune des services fournis par sa flotte de satellites dans le monde entier, SES estime que la société fonctionne désormais comme un seul segment opérationnel. Cette restructuration interne a également eu une incidence sur la composition des UGT à compter du 1er janvier 2013 (Note 14).

Lors de l'analyse des résultats du segment opérationnel, les chiffres comparatifs de l'exercice précédent sont reconstitués en utilisant, pour toutes les devises, les taux de change à appliquer pour chaque mois de l'exercice en cours. Ces chiffres retraités de l'exercice précédent sont présentés à « taux de change constants ». Les résultats financiers retraités pour les douze mois clos le 31 décembre pour le segment opérationnel spatial de SES, ainsi que les chiffres comparatifs de l'exercice précédent à taux de change constants sont présentés ci-dessous. Les chiffres comparatifs de 2012 ont été ajustés afin de refléter la cession de la participation de 75 % dans Glocom (Communications and Images) Limited en novembre 2013.

En millions d'euros	2013	A taux de change constants 2012	Variation favorable +/ défavorable -
Chiffre d'affaires	1 862,5	1 801,6	+3,4 %
Charges opérationnelles	(497,8)	(473,7)	-5,1 %
EBITDA	1 364,7	1 327,9	+2,8 %
Marge brute d'exploitation (%)	73,3 %	73,6 %	-0,3 % pts
Dotations aux amortissements sur immobilisations corporelles	(466,5)	(505,9)	+7,8 %
Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles	(47,0)	(40,5)	-16,0 %
Résultat opérationnel	851,2	781,5	+8,9 %

En millions d'euros	2012	A taux de change constants 2011	Variation favorable +/ défavorable -
Chiffre d'affaires	1 828,0	1 801,6	+1,5 %
Charges opérationnelles	(481,4)	(475,6)	-1,2 %
EBITDA	1 346,6	1 326,0	+1,6 %
Marge brute d'exploitation (%)	73,7 %	73,6 %	+0,1 % pts
Dotations aux amortissements sur immobilisations corporelles	(515,6)	(453,3)	-13,7 %
Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles	(40,5)	(34,9)	-16,0 %
Résultat opérationnel	790,5	837,8	-5,6 %

A taux de change constant, le chiffre d'affaires alloué aux régions de liaison descendante a évolué comme suit :

En millions d'euros	2013	2012	Variation favorable +/ défavorable -
Europe	936,4	923,9	+1,4 %
Amérique du Nord	398,0	409,7	-2,9 %
International	528,1	468,0	+12,8 %
Total	1 862,5	1 801,6	+3,4 %

Etats financiers consolidés

Notes aux états financiers consolidés suite

31 décembre 2013

La répartition par segment d'activité du chiffre d'affaires réalisé par le Groupe avec ses clients externes s'analyse comme suit : les « Infrastructures » désignent la vente de capacités de transmission par satellite et les services qui y sont directement rattachés. L'activité « Services » désigne la fourniture de prestations telles que les services d'ingénierie, les solutions d'accès internet bidirectionnelles à haut débit, ainsi que les services de transmission et de playout. Les ventes entre ces deux segments d'activité, qui correspondent pour l'essentiel aux ventes de capacités du segment « Infrastructures » aux activités de « Services », sont éliminées lors de la consolidation.

2013	Infrastructure	Services	Elim. / Non alloué	Total
En millions d'euros				
Chiffre d'affaires	1 591,0	432,5	(161,0)	1 862,5

2012	Infrastructure	Services	Elim. / Non alloué	Total
En millions d'euros				
Chiffre d'affaires	1 586,4	386,9	(145,3)	1 828,0

La répartition par pays (selon l'adresse de facturation) du chiffre d'affaires réalisé par le Groupe avec ses clients externes s'analyse comme suit :

En millions d'euros	2013	2012
Luxembourg (pays du siège de SES)	38,0	35,2
Etats-Unis d'Amérique	513,3	515,7
Allemagne	336,6	350,7
Royaume-Uni	297,3	304,5
France	98,3	99,2
Autres	579,0	522,7
Total	1 862,5	1 828,0

Aucun client ne représentait à lui seul 10 % ou plus du chiffre d'affaires total réalisé en 2013 et en 2012.

Le tableau ci-après indique la répartition par pays des actifs non courants du Groupe. Les satellites sont rattachés au pays dans lequel leur propriétaire légal est enregistré. De même, les droits d'exploitation de fréquences orbitales et les soldes du goodwill sont affectés à la filiale concernée.

En millions d'euros	2013	2012
Luxembourg (pays du siège de SES)	2 274,7	2 127,7
Etats-Unis d'Amérique	2 547,4	2 785,7
Pays-Bas	1 226,8	1 187,4
Ile de Man	961,1	1 205,7
Suède	282,2	312,5
Autres	311,6	344,4
Total	7 603,8	7 963,4

Note 5 – Charges opérationnelles

Les charges opérationnelles mentionnées dans le présent rapport incluent les types de dépenses suivantes :

- 1) Le coût des ventes (hors frais de personnel et amortissements sur immobilisations corporelles) correspond à des catégories de coûts qui varient généralement en fonction de l'évolution du chiffre d'affaires. Ces coûts comprennent la location de capacités satellitaires de tiers, les coûts du support client, tels que les charges liées à la fourniture de la liaison montante (« uplinking ») et les coûts de surveillance, et les autres coûts des ventes, notamment le coût des équipements loués ou achetés en vue de leur intégration et de leur revente, qui relèvent en grande partie de notre activité « Services ».

En millions d'euros	2013	2012
Location de capacités satellitaires de tiers	(59,8)	(71,1)
Coûts du support client	(18,1)	(12,4)
Autres coûts de vente	(101,7)	(89,8)
Coût des ventes total	(179,6)	(173,3)

- 2) Les frais de personnel, qui s'élèvent à 185,8 millions d'euros (2012 : 180,7 millions d'euros) comprennent les salaires bruts, les cotisations de l'employeur aux régimes de sécurité sociale et de retraite des salariés, ainsi que les charges relatives aux plans de rémunération dont le règlement est indexé sur des actions.
- 3) Les autres charges opérationnelles, qui s'établissent à 132,4 millions d'euros (2012 : 127,4 millions d'euros) sont par nature moins variables en fonction de l'évolution du chiffre d'affaires. Elles incluent les coûts afférents aux locaux, les coûts d'assurance des satellites en orbite, les frais de marketing, les frais généraux et administratifs, les honoraires de conseil, les frais de voyage et les variations des provisions pour créances douteuses.

Note 6 – Honoraires pour service audit et services autres que l'audit

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, le Groupe a comptabilisé des honoraires d'audit, facturés et provisionnés, dus au réviseur d'entreprises indépendant, et à des sociétés liées à ce dernier, qui s'analysent comme suit :

En millions d'euros	2013	2012
Honoraires au titre du contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés	1,5	1,6
Honoraires au titre des autres services d'audit	0,2	0,2
Honoraires au titre des services de conseil fiscal	0,6	0,6
Honoraires au titre des services autres que d'audit	0,2	-
Total des honoraires pour service audit et services autres que l'audit	2,5	2,4

Note 7 – Produits et charges financiers

En millions d'euros	2013	2012
Produits financiers		
Revenus d'intérêts	5,3	2,0
Gains de change nets	4,3	4,5
Total	9,6	6,5
Charges financières		
Charge d'intérêts sur les emprunts (nette des montants capitalisés)	(174,6)	(167,4)
Corrections de valeur sur actifs financiers	(8,5)	(8,7)
Total	(183,1)	(176,1)

Etats financiers consolidés

Notes aux états financiers consolidés suite

31 décembre 2013

Note 8 – Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat comprend l'impôt sur le résultat payé ou dû dans les différents pays, ainsi que les impôts différés. Les impôts exigibles et les impôts différés s'analysent comme suit :

En millions d'euros	2013	2012
Compte de résultat consolidé		
Impôt exigible		
Charge d'impôt exigible	(95,2)	(1,6)
Ajustements au titre des exercices antérieurs	18,9	6,1
Impôts retenus à la source à l'étranger	(8,3)	–
Impôt total courant	(84,6)	4,5
Impôt différé		
Relatif aux différences temporelles générées et reprises	(8,4)	25,9
Relatif aux pertes fiscales reportées en avant	6,8	–
Variations du taux d'imposition	5,9	22,7
Ajustements au titre des exercices antérieurs	(7,2)	(10,9)
Impôt total différé	(2,9)	37,7
Crédit/(charge) d'impôt figurant au compte de résultat consolidé	(87,5)	42,2
Tableau de variation des capitaux propres consolidés		
Impôt différé relatif aux éléments imputés directement au débit ou au crédit des capitaux propres		
Couverture de flux de trésorerie	0,5	(1,9)
Couverture d'investissements nets	(13,7)	(2,4)
Engagement au titre des prestations de retraite	(1,3)	(0,9)
Impôts sur le résultat figurant dans les capitaux propres	(14,5)	(5,2)

Le rapprochement entre la charge d'impôt et le bénéfice avant impôt du Groupe multiplié par le taux d'imposition théorique de 29,97 % (2012 : 29,55 %), qui correspond au taux d'imposition en vigueur au Luxembourg pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, se présente comme suit :

En millions d'euros	2013	2012
Résultat avant impôt des activités poursuivies	677,7	620,9
Multiplié par le taux d'imposition théorique de 29,97 % (29,55 % pour 2012)	203,1	183,5
Crédits d'impôt pour investissements	(35,7)	(46,6)
Dépenses non déductibles	3,9	10,0
Revenu exonéré d'impôt	(11,3)	(8,1)
Impôts afférents aux exercices antérieurs	12,4	(4,8)
Incidence des variations du taux d'imposition	(4,6)	(22,7)
Réévaluation des impôts différés des exercices précédents	(6,8)	1,1
Incidence des écarts avec les taux d'imposition locaux	(65,1)	(78,1)
Provision d'impôt du Groupe liée à l'année en cours	8,4	10,0
Reprise de provision fiscale du Groupe liée à des exercices antérieurs	(22,0)	(85,7)
Impôts retenus à la source à l'étranger (ne donnant pas droit à un crédit)	8,3	-
Impact sur taux de change et Autres	(3,1)	(0,8)
Impôt sur le résultat enregistré au compte de résultat consolidé	87,5	(42,2)

Les comptes relatifs aux impôts différés inclus dans les états financiers consolidés s'analysent comme suit :

En millions d'euros	Impôts différés actifs 2013	Impôts différés actifs 2012	Impôts différés passifs 2013	Impôts différés passifs 2012	Impôts différés compte de résultat 2013	Impôts différés compte de résultat 2012
Pertes reportées	11,8	68,5	-	-	(56,7)	(64,9)
Crédits d'impôt	103,1	83,5	-	-	19,6	50,9
Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles	-	-	233,6	254,8	21,2	(100,3)
Dotations aux amortissements sur immobilisations corporelles	-	0,5	403,2	458,0	54,3	141,8
Engagements au titre des prestations de retraite	14,7	12,9	-	-	1,8	0,3
Corrections de valeur sur actifs financiers	-	-	18,7	18,6	(0,1)	8,0
Créances	3,6	-	-	0,4	4,0	15,3
Dettes	-	-	-	-	-	0,9
Réserves exonérées	-	-	3,7	-	(3,7)	-
Autres provisions et comptes de régularisation	0,4	1,6	11,6	17,3	4,5	(6,3)
Effet des variations de change ¹	-	-	-	-	(47,8)	(8,0)
Charge d'impôt différé figurant au compte de résultat consolidé	133,6	167,0	670,8	749,1	(2,9)	37,7
Evaluation des instruments financiers à la juste valeur	1,0	11,8	12,1	9,6	(13,2)	(4,3)
Engagement au titre des prestations de retraite	-	-	1,3	-	(1,3)	(0,9)
Sous-total	134,6	178,8	684,2	758,7	(17,4)	32,5
Compensation d'impôts différés	(38,9)	(89,6)	(38,9)	(89,6)	-	-
Total	95,7	89,2	645,3	669,1	(17,4)	32,5

1 Un effet de variation de change est dûe à la conversion des opérations du Groupe qui ont une devise fonctionnelle autre que l'euro.

Des actifs d'impôts différés ont été compensés sur des passifs d'impôts différés lorsque ces actifs et ces passifs concernent la même autorité fiscale et que l'entité concernée détient un droit juridiquement exécutoire de compenser ses actifs d'impôts recouvrables avec ses passifs d'impôts exigibles.

Etats financiers consolidés

Notes aux états financiers consolidés suite

31 décembre 2013

Les déficits fiscaux du Groupe comprennent, outre les déficits pour lesquels des actifs d'impôts différés ont été comptabilisés, des déficits fiscaux indéfiniment reportables de 1,6 million d'euros (2012 : 191,3 millions d'euros) qui pourront être imputés sur les bénéfices imposables futurs des sociétés ayant enregistré les pertes. Le Groupe n'a pas comptabilisé d'actifs d'impôts différés au titre de ces déficits, car ces derniers ne peuvent pas être imputés sur les bénéfices imposables d'autres sociétés du Groupe et proviennent de filiales pour lesquelles il n'est pas prévu de bénéfices imposables permettant d'absorber ces déficits dans un avenir prévisible.

Aucun impôt différé passif n'a été comptabilisé au titre des retenues à la source et des autres impôts exigibles sur les résultats non distribués de certaines filiales. Ces montants sont soit réinvestis de manière permanente soit ne génèrent pas d'imposition.

Note 9 – Autres éléments du résultat global

En millions d'euros	2013	2012
Couvertures de flux de trésorerie		
Gains (pertes) de l'exercice :		
sur les contrats de change à terme	(1,8)	6,6
sur les swaps de taux d'intérêt	-	5,2
Ajustements de reclassement des (gains) / pertes figurant dans les immobilisations corporelles	-	(0,3)
Total	(1,8)	11,5

Note 10 – Résultat par action

Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice revenant aux titulaires d'actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice, ajusté en fonction des droits économiques de chaque catégorie d'action. Le résultat dilué par action ne diffère pas de façon significative du résultat de base par action.

Pour l'exercice 2013, les résultats de 1,41 euro par action de catégorie A (2012 : 1,62 euro), et de 0,56 euro par action de catégorie B (2012 : 0,65 euro) ont été calculés sur les bases suivantes :

En millions d'euros	2013	2012
Résultat net – Part attribuable au Groupe	566,5	648,8

Nombre moyen pondéré d'actions, déduction faite des actions propres détenues, ayant servi au calcul des résultats par action :

	2013	2012
Actions de catégorie A (en millions)	335,1	334,1
Actions de catégorie B (en millions)	168,8	167,8
Total	503,9	501,9

Le nombre moyen pondéré d'actions est déterminé en fonction de la composition du capital de la société telle que décrite à la Note 21.

Note 11 – Dividendes payés et proposés

Dividendes votés et payés au cours de l'exercice :

En millions d'euros	2013	2012
Dividende par action de catégorie A au titre de 2012 : 0,97 euro (2011 : 0,88 euro)	327,5	293,0
Dividende par action de catégorie B au titre de 2012 : 0,39 euro (2011 : 0,35 euro)	65,5	58,6
Total	393,0	351,6

Dividendes soumis à l'approbation de l'assemblée générale annuelle qui sera tenue le 3 avril 2014, qui ne sont pas comptabilisés au passif au 31 décembre 2013 :

En millions d'euros	2013	2012
Dividende par action de catégorie A au titre de 2013 : 1,07 euro	361,2	326,8
Dividende par action de catégorie B au titre de 2013 : 0,43 euro	72,3	65,4
Total	433,5	392,2

Les dividendes sont versés après déduction de tout impôt retenu à la source.

Note 12 – Immobilisations corporelles

En millions d'euros	Terrains et constructions	Satellites	Equipements au sol	Autres installations, outillage et mobilier ¹	Total
Mouvements en 2012 sur le coût d'acquisition					
Au 1er janvier	173,0	7 554,6	355,2	133,9	8 216,7
Acquisitions	4,2	90,2	6,7	19,5	120,6
Cessions	-	-	(8,5)	(3,6)	(12,1)
Mises hors service	-	-	(8,3)	(7,9)	(16,2)
Transferts des immobilisations corporelles en cours (Note 13)	9,6	738,7	24,1	6,9	779,3
Transferts vers une autre rubrique	-	-	5,1	-	5,1
Impact du changement de conventions comptables – Solaris	-	(2,7)	(0,1)	-	(2,8)
Effets des variations de change	(0,6)	(81,5)	(2,3)	(1,2)	(85,6)
Au 31 décembre	186,2	8 299,3	371,9	147,6	9 005,0
Mouvements en 2012 sur les amortissements					
Au 1er janvier	(102,8)	(4 059,3)	(270,8)	(86,5)	(4 519,4)
Dotations aux amortissements	(6,3)	(425,6)	(24,2)	(22,8)	(478,9)
Amortissements sur les cessions	-	-	7,5	3,6	11,1
Amortissements sur les mises hors service	-	-	8,3	7,9	16,2
Perte de valeur sur AMC-16	-	(36,7)	-	-	(36,7)
Transferts des immobilisations corporelles en cours (Note 13)	-	(0,5)	(1,2)	(2,9)	(4,6)
Impact du changement de conventions comptables – Solaris	-	2,7	0,1	-	2,8
Effets des variations de change	0,4	38,5	1,8	0,9	41,6
Au 31 décembre	(108,7)	(4 480,9)	(278,5)	(99,8)	(4 967,9)
Valeur nette comptable au 31 décembre 2012	77,5	3 818,4	93,4	47,8	4 037,1

En millions d'euros	Terrains et constructions	Satellites	Equipements au sol	Autres installations, outillage et mobilier	Total
Mouvements en 2013 sur le coût d'acquisition					
Au 1er janvier	186,2	8 299,3	371,9	147,6	9 005,0
Acquisitions	1,1	9,7	12,5	7,8	31,1
Cessions	(0,1)	(0,7)	(5,0)	(4,5)	(10,3)
Mises hors service	(0,4)	(0,5)	(0,1)	(0,3)	(1,3)
Transferts des immobilisations corporelles en cours (Note 13)	-	266,0	46,0	-	312,0
Transferts vers une autre rubrique	-	-	-	(30,7)	(30,7)
Effets des variations de change	(1,8)	(245,7)	(13,1)	(2,4)	(263,0)
Au 31 décembre	185,0	8 328,1	412,2	117,5	9 042,8
Mouvements en 2013 sur les amortissements					
Au 1er janvier	(108,7)	(4 480,9)	(278,5)	(99,8)	(4 967,9)
Dotations aux amortissements	(6,8)	(422,0)	(31,7)	(6,0)	(466,5)
Amortissements sur les cessions	0,1	0,7	5,0	1,9	7,7
Amortissements sur les mises hors service	0,2	0,5	-	0,3	1,0
Transferts vers une autre rubrique	-	-	-	9,1	9,1
Effets des variations de change	1,0	111,7	6,7	2,1	121,5
Au 31 décembre	(114,2)	(4 790,0)	(298,5)	(92,4)	(5 295,1)
Valeur nette comptable au 31 décembre 2013	70,8	3 538,1	113,7	25,1	3 747,7

1 Dans les états financiers de 2012, les coûts de 'Software' faisaient partie de la catégorie 'Immobilisations corporelles en cours' pour un montant net de 11,6 millions d'euros. Ces coûts ont été reclassifiés dans la catégorie 'Immobilisations incorporelles' en 2013. Par conséquent, les chiffres comparatifs ont été retraités.

Etats financiers consolidés

Notes aux états financiers consolidés suite

31 décembre 2013

Note 13 – Immobilisations corporelles en cours

En millions d'euros	Terrains et constructions	Satellites	Equipements au sol	Total
Coût d'acquisition et valeur nette comptable au 1er janvier 2012	13,9	1 243,4	43,1	1 300,4
Mouvements en 2012				
Acquisitions	6,2	487,2	43,7	537,1
Transferts vers immobilisations corporelles (Note 12)	(11,0)	(738,2)	(25,5)	(774,7)
Cessions	-	(1,7)	-	(1,7)
Impact du changement de conventions comptables – Solaris	-	(0,1)	-	(0,1)
Effets des variations de change	-	(10,0)	(0,7)	(10,7)
Coût d'acquisition et valeur nette comptable au 31 décembre 2012	9,1	980,6	60,6	1 050,3

En millions d'euros	Terrains et Constructions	Satellites	Equipements au sol	Installations, outillage et mobilier	Total
Coût d'acquisition et valeur nette comptable au 1er janvier 2013	9,1	980,6	60,6	-	1 050,3
Mouvements en 2013					
Acquisitions	8,6	317,8	19,2	29,4	375,0
Transferts vers immobilisations corporelles (Note 12)	-	(266,0)	(46,0)	-	(312,0)
Transferts vers une autre rubrique	-	(2,2)	-	-	(2,2)
Cessions	-	-	(0,2)	(0,2)	(0,4)
Effets des variations de change	-	(9,5)	(1,1)	(0,3)	(10,9)
Coût d'acquisition et valeur nette comptable au 31 décembre 2013	17,7	1 020,7	32,5	28,9	1 099,8

Des coûts d'emprunt de 41,1 millions d'euros (2012 : 57,1 millions d'euros) relatifs aux financements spécifiquement affectés à la construction de satellites ont été capitalisés au cours de l'exercice et sont inclus dans les acquisitions du segment « Satellites » dans le tableau ci-dessus.

Un taux de capitalisation moyen pondéré de 4,37 % (2012 : 4,88 %) a été utilisé, ce qui représente le coût moyen pondéré de la dette du Groupe. Hors incidence des coûts liés à l'obtention des emprunts, le taux d'intérêt moyen pondéré était de 4,13 % (2012 : 4,49 %).

Note 14 – Immobilisations incorporelles

En millions d'euros	Droits d'exploitation des positions orbitales	Goodwill	Immobilisations incorporelles à durée de vie déterminée ²	Total
Valeur nette comptable au 1er janvier 2012	772,3	1 835,5	317,2	2 925,0
Mouvements en 2012 sur le coût d'acquisition				
Au 1er janvier	772,3	1 835,5	737,0	3 344,8
Acquisitions	–	–	37,3	37,3
Transferts vers une autre rubrique	(2,0)	–	(2,4)	(4,4)
Impact du changement de conventions comptables – Solaris	(1,0)	–	(1,3)	(2,3)
Effets des variations de change	(10,3)	(33,4)	(1,0)	(44,7)
Au 31 décembre	759,0	1 802,1	769,6	3 330,7
Mouvements en 2012 sur les amortissements				
Au 1er janvier	–	–	(419,8)	(419,8)
Dotations aux amortissements	–	–	(40,5)	(40,5)
Transferts vers une autre rubrique	–	–	4,5	4,5
Impact du changement de conventions comptables – Solaris	–	–	0,3	0,3
Effets des variations de change	–	–	0,8	0,8
Au 31 décembre	–	–	(454,7)	(454,7)
Valeur nette comptable au 31 décembre 2012	759,0	1 802,1	314,9	2 876,0
Mouvements en 2013 sur le coût d'acquisition				
Au 1er janvier	759,0	1 802,1	769,6	3 330,7
Acquisitions	5,3	–	0,6	5,9
Dépréciation Glocom ¹	–	(3,0)	(2,9)	(5,9)
Transferts vers une autre rubrique	–	–	30,7	30,7
Effets des variations de change	(30,7)	(81,3)	(5,0)	(117,0)
Au 31 décembre	733,6	1 717,8	793,0	3 244,4
Mouvements en 2013 sur les amortissements				
Au 1er janvier	–	–	(454,7)	(454,7)
Dotations aux amortissements	–	–	(34,2)	(34,2)
Dépréciation Glocom ¹	–	–	2,2	2,2
Transferts vers une autre rubrique	–	–	(9,1)	(9,1)
Effets des variations de change	–	–	1,7	1,7
Au 31 décembre	–	–	(494,1)	(494,1)
Valeur nette comptable au 31 décembre 2013	733,6	1 717,8	298,9	2 750,3

1 La dépréciation a été comptabilisée sous la rubrique « Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles » au compte de résultat.

2 Dans les états financiers de 2012, les coûts de 'Software' faisaient partie de la catégorie 'Immobilisations corporelles en cours' pour un montant net de 11,6 millions d'euros. Ces coûts ont été reclassifiés dans la catégorie 'Immobilisations incorporelles' en 2013. Par conséquent, les chiffres comparatifs ont été retraités.

Immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée

Au 31 décembre 2013, la valeur comptable nette des immobilisations incorporelles a été ventilée par unité génératrice de trésorerie de la manière suivante :

En millions d'euros	2013		2012	
	Droits d'exploitation des positions orbitales	Goodwill	Droits d'exploitation des positions orbitales	Goodwill
One SES ¹	730,8	1 682,7	759,0	1 757,8
SES Platform Services	–	35,9	–	33,9
Autres	2,9	4,5	–	10,4
Total	733,7	1 723,1	759,0	1 802,1

1 « One SES » est défini ci-après.

Etats financiers consolidés

Notes aux états financiers consolidés suite

31 décembre 2013

1) Droits d'exploitation des positions orbitales

Les intérêts dans des droits d'exploitation de positions orbitales ont été acquis dans le cadre des acquisitions de SES ASTRA AB et des entités de SES WORLD SKIES, et également lors d'acquisitions ciblées de ces droits auprès de tiers. Le Groupe estime qu'il a de fortes probabilités d'obtenir la prorogation de ces droits sans coût significatif lorsque les accords en cours arriveront à expiration. Par conséquent, ces actifs ne sont pas amortis. Ils figurent au bilan au coût d'acquisition. Des tests de perte de valeur sont réalisés au moins une fois par an afin de déterminer si la valeur comptable demeure appropriée.

2) Goodwill

Des tests de perte de valeur sont réalisés au moins une fois par an afin de déterminer si la valeur comptable demeure appropriée. La valeur recouvrable du goodwill est déterminée sur la base d'un calcul de la valeur d'utilité (Note 2) effectué à partir des informations contenues dans les derniers plans d'activité approuvés par la direction, couvrant une période de sept ans au plus. Ces plans d'activité couvrent une période relativement longue en raison de la durée à long terme des contrats conclus dans le domaine des satellites.

Les taux d'actualisation avant impôts utilisés en 2013 se situent entre 6,20 % et 7,60 % (2012 : 6,70 % et 7,50 % – chiffres de 2012 ajustés pour une base avant impôt comparable). Ils tiennent compte des taux d'intérêt et des marges pratiqués sur les marchés ; de la structure financière des entreprises opérant dans le secteur d'activité du Groupe et du profil de risque spécifique des entreprises concernées. Les taux de croissance perpétuels retenus pour ces évaluations sont fixés entre 1 % et 2 %, et peuvent être justifiés par référence aux performances commerciales des sociétés concernées sur une période plus longue.

Tests de perte de valeur du goodwill et des immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée

Jusqu'en 2011, l'analyse des résultats reposait essentiellement sur une segmentation « ASTRA », « WORLD SKIES » et « SES S.A. et autres participations » et ces trois divisions constituaient la base de l'information sectorielle du Groupe (Note 4). De fait, SES World Skies, SES ASTRA AB et ASTRA Platform Services ont été considérées comme des UGT indépendantes pour les besoins des tests de perte de valeur du goodwill.

Au second trimestre 2011, SES a annoncé la mise en œuvre d'une restructuration interne. Bien que cette restructuration interne soit apparue dès 2012 dans l'information sectorielle du Groupe, elle a seulement commencé à avoir une incidence sur la composition des UGT à compter du 1er janvier 2013 pour les raisons suivantes :

- Le processus de restructuration interne engagé en 2011 n'a été pleinement mené à bien qu'en 2013. Cette restructuration interne comportait notamment la mise en place d'une structure baptisée « OneSES » au sein du Groupe.

- Les sociétés « OneSES » représentent le segment « Infrastructures » établi de SES pour lequel il est prévu que les charges de personnel et les charges opérationnelles resteront stables à long terme. Les décisions concernant les entités OneSES, notamment les décisions ayant trait à la tarification, aux achats, au marketing, à la publicité et aux ressources humaines sont prises de façon centrale. Les sociétés ne relevant pas de la structure « OneSES » sont principalement des activités en cours de lancement et des activités de service gérées par le biais d'entités juridiques dédiées, disposant d'une plus grande autonomie pour la prise de décision. Cette structure « OneSES » est en place seulement depuis le 1er janvier 2013.
- Depuis cette date, le plan d'activité ainsi que le système de consolidation du Groupe ont été ajustés de manière à prendre en compte la nouvelle structure du Groupe. Par conséquent, les unités génératrices de trésorerie retenues au 31 décembre 2012 aux fins des tests de perte de valeur des goodwills et des immobilisations incorporelles sont restées les mêmes que pour les exercices antérieurs. Ces tests de perte de valeur ont ainsi pu être effectués à partir de l'information financière disponible, ce qui a permis d'éviter de devoir développer des systèmes destinés spécifiquement aux tests de perte de valeur des goodwills.

La nouvelle structure du Groupe intègre SES World Skies et SES ASTRA AB au sein de « OneSES ». Pour les raisons évoquées plus haut, la structure « OneSES » représente le niveau le plus bas auquel la direction collecte l'information sur le goodwill et les autres immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée pour les besoins du reporting interne de gestion au 1er janvier 2013. L'ensemble des entités de OneSES bénéficient des synergies attribuées à chaque regroupement d'entreprises. La taille de « OneSES » ne dépasse pas celle d'un segment opérationnel.

SES Platform Services est une société de services qui ne relève pas de la structure « OneSES » et génère des entrées de trésorerie pratiquement indépendantes de celles des sociétés « OneSES ». Pour les besoins des tests de perte de valeur du goodwill, cette entité est donc traitée comme une UGT séparée.

L'attribution du goodwill et des immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée aux UGT pour l'exercice clos le 31 décembre 2012 a été retraitée pour être conforme à la présentation de l'année en cours.

Les calculs des valeurs d'utilité sont les plus sensibles aux éléments suivants :

- les modifications des hypothèses reprises dans les plans d'activité sous-jacents pour les satellites concernés ;
- les changements de taux d'actualisation ; et
- les hypothèses de taux de croissance utilisées pour extrapoler les flux de trésorerie au-delà de la période du plan d'activité.

Modifications des hypothèses reprises dans les plans d'activité sous-jacents pour les satellites concernés :

Le Groupe et ses filiales établissent annuellement un plan d'activité qui contient généralement une évaluation des développements attendus pour une période de sept ans à partir de la fin de l'année d'établissement du plan. Ces plans d'activité reflètent à la fois les dernières hypothèses concernant les marchés de l'unité génératrice de trésorerie ainsi que les développements et les tendances du secteur d'activité dans lequel l'unité opère. En ce qui concerne l'activité d'exploitation de capacités satellitaires, les facteurs suivants sont plus particulièrement pris en compte :

- les développements attendus concernant les taux d'utilisation des répéteurs, incluant l'impact du lancement de nouvelles capacités ;
- les nouveaux produits et services à offrir pendant la période du plan d'activité ;
- tout changement dans le cycle des dépenses d'investissement attendues – en raison de la détérioration des caractéristiques techniques d'un satellite ou de l'identification de besoins de capacités additionnelles ; et
- tout changement dans les hypothèses de coûts pour les achats ou les lancements de satellites.

Changements de taux d'actualisation :

Les taux d'actualisation reflètent les estimations de la direction concernant les risques spécifiques à chaque unité. La direction utilise un coût moyen pondéré du capital avant impôts comme taux d'actualisation pour chaque entité. Ce taux reflète les taux d'intérêt des obligations d'une maturité de dix ans du marché concerné, la structure de capitalisation des autres acteurs du secteur d'activité du Groupe et d'autres facteurs si nécessaire, appliqués spécifiquement à l'unité génératrice de trésorerie concernée.

Les hypothèses de taux de croissance utilisées pour extrapoler les flux de trésorerie au-delà de la période du plan d'activité :

- Les taux sont basés sur l'expérience commerciale relative aux unités génératrices de trésorerie concernées et aux perspectives de développement des marchés dans lesquels elles opèrent.
- Dans le cadre des procédures de test de perte de valeur en vigueur, la société évalue l'impact des changements de taux d'actualisation et des hypothèses de croissance sur l'excédent ou la perte, selon le cas. Des simulations sont effectuées en utilisant des taux d'actualisation inférieurs et supérieurs de 1 % au plus au taux spécifique retenu pour l'unité concernée dans l'évaluation de base. Ceci permet de générer une matrice d'évaluations indiquant le risque de perte de valeur encouru pour chaque unité génératrice de trésorerie en fonction de variations des paramètres d'évaluation comprises dans la fourchette des évolutions prévisibles à la date d'évaluation.

- Il ressort des tests les plus récents qu'aucune des trois unités génératrices de trésorerie soumises à des tests ne subirait de perte de valeur même dans le cas le moins favorable - taux de croissance perpétuels plus faibles associés à des taux d'actualisation plus élevés. Pour cette raison, la direction est d'avis qu'à la date d'évaluation, il n'existe aucune combinaison de taux de croissance perpétuels et de taux d'actualisation concevable aux termes de laquelle la valeur nette comptable d'immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée dépasserait de manière significative leur valeur recouvrable. Au-delà des changements d'hypothèses de taux de croissance perpétuels et de taux d'actualisation, aucun autre changement raisonnablement possible des hypothèses clés ne devrait conduire la valeur nette comptable des UGT à dépasser leur valeur nette comptable.

Immobilisations incorporelles à durée de vie déterminée

La principale immobilisation incorporelle à durée de vie déterminée du Groupe correspond à l'accord conclu par SES ASTRA avec le gouvernement luxembourgeois, relatif à l'exploitation des fréquences du Luxembourg dans les positions orbitales de l'arc géostationnaire de 45° Ouest à 50° Est pour la période du 1er janvier 2001 au 31 décembre 2021. Etant donné la durée déterminée de cet accord, ces droits d'exploitation – évalués à 550,0 millions d'euros à la date d'acquisition – sont amortis selon le mode linéaire sur la durée de l'accord, soit 21 ans.

Note 15 – Participations dans les entreprises associées

1) O3b Networks Limited

Le 16 novembre 2009, SES a réalisé un investissement initial de 75 millions de dollars U.S. (49,9 millions d'euros) afin d'acquérir 25 % de la société O3b Networks Limited, qui développe une constellation de satellites en orbite terrestre moyenne pour fournir des services de connectivité aux opérateurs de télécommunications et aux fournisseurs de services internet des marchés émergents. Outre son investissement en numéraire, SES a accepté de fournir des prestations en nature aux services techniques et commerciaux de O3b Networks au cours de la phase de commercialisation précédant les services, en contrepartie d'actions supplémentaires.

Le 29 novembre 2010, SES a annoncé sa participation à un nouvel appel de fonds. Cette opération, dont le but était d'obtenir un financement intégral, a permis de lever un montant total de 1,2 milliard de dollars U.S. auprès d'un groupe d'investisseurs et de banques, et d'obtenir les financements nécessaires pour permettre à O3b Networks de lancer son activité de services au premier semestre de 2013. Dans le cadre de sa participation à cette opération, SES a souscrit à des actions supplémentaires qui devront être entièrement libérées d'ici 2013, selon les estimations actuelles. En outre, SES a pris l'engagement d'accorder à O3b Networks, en cas de besoin, deux tranches de prêt à taux fixe d'un montant total de 66 millions de dollars U.S. au cours de la phase précédant la commercialisation. En contrepartie de ces engagements, qui ont été valorisés à 30,9 millions d'euros au moment où ils ont été pris, SES a reçu des actions supplémentaires de la société. En 2013, sur les 66 millions de dollars U.S. engagés, 16 millions de dollars U.S. ont été versés à O3b Networks et comptabilisés dans la rubrique « Autres immobilisations financières ».

Etats financiers consolidés

Notes aux états financiers consolidés suite

31 décembre 2013

Le 31 octobre 2011, O3b Networks a annoncé avoir levé 139 millions de dollars U.S. supplémentaires pour accélérer l'acquisition de quatre satellites supplémentaires. SES a participé au financement pour un montant de 34,7 millions de dollars U.S. (24,5 millions d'euros) sous forme de titres de participation de O3b Networks. En contrepartie de cet investissement, SES a reçu des actions supplémentaires qui devront être entièrement libérées d'ici 2013.

Le 2 octobre 2012, SES a participé à un financement additionnel d'un montant de 10 millions de dollars (7,8 millions d'euros) en échange de nouvelles actions entièrement libérées de la société.

En 2013, O3b Networks a lancé les quatre premiers satellites de son parc – le lancement des quatre satellites suivants a été reporté afin de corriger certaines anomalies constatées sur les satellites 1 à 4 dans la conception des satellites suivants. Pour cette raison, le départ des opérations commerciales significatives a été retardé. Le lancement des satellites 5 à 8 est prévu pour le second trimestre de 2014. Des discussions de financement sont actuellement en cours pour assurer le lancement commercial de O3b incluant le lancement des satellites 9 à 12 ainsi que d'autres activités de développement à long terme. Selon le résultat de ces discussions, la valeur comptable de notre investissement dans O3b pourra être sensiblement dépréciée.

A la date de publication des états financiers consolidés, SES prévoit que les négociations relatives au financement aboutiront à temps pour assurer la poursuite de l'activité de O3b Networks, ouvrant la voie au déploiement des opérations commerciales en 2014. Les hypothèses utilisées dans les procédures de valorisation appliquées aux tests de perte de valeur intègrent des satellites supplémentaires qui ne font pas tous l'objet d'un engagement contractuel à la date de clôture. Les procédures de valorisation elles-mêmes se fondent sur des modèles d'actualisation des cash flows appliquant un taux d'actualisation de 11,0 % et un taux de croissance perpétuel de 2,0 %. Les tests de perte de valeur n'ont entraîné aucune dépréciation de la valeur comptable de la participation de SES dans O3b Networks. La valeur nette comptable de la participation de SES dans O3b à la date de clôture s'élève à 114,8 millions d'euros.

Au 31 décembre 2013, SES détient une participation de 46,85 % dans le groupe de sociétés O3b Networks, contre 46,88 %, en incluant les actions attribuées en contrepartie des prestations en nature, au 31 décembre 2012.

La valeur comptable de la participation dans O3b Networks est passée de 154,5 millions d'euros en 2012 à 132,8 millions d'euros en 2013, représentant un investissement agrégé de 177,9 millions d'euros, moins les pertes cumulées de 45,1 millions d'euros. L'investissement comprend une juste valeur attribuée au financement éventuel décrit ci-dessous de 30,9 millions d'euros.

La quote-part des actifs, passifs, produits et charges de O3b Networks Limited qui figure dans les comptes consolidés aux 31 décembre 2013 et 2012 et pour les exercices clos à cette date s'analyse comme suit :

En millions d'euros	2013	2012
Actifs non courants	367,7	315,5
Actifs courants	34,8	34,4
Passifs non courants	238,2	179,2
Passifs courants	19,9	5,7
Chiffre d'affaires	0,2	–
Charges opérationnelles	(15,1)	(9,2)
Dotations aux amortissements sur immobilisations corporelles et incorporelles	(9,6)	(0,2)
Frais financiers, nets	(1,1)	(0,6)
Impôt sur le résultat	(0,2)	(0,1)
Perte nette	(25,8)	(10,1)

Aux 31 décembre 2013 et 2012, O3b Networks n'a pas de passifs éventuels significatifs.

Au 31 décembre 2013, la quote-part revenant au Groupe dans les engagements d'investissement de O3b, liés principalement aux coûts d'achat de satellites, s'élève à 41,0 millions d'euros (2012 : 80,0 millions d'euros).

Aux 31 décembre 2013 et 2012, la quote-part revenant au Groupe dans les engagements de O3b au titre des contrats de location simple se présente comme suit :

En millions d'euros	2013	2012
Engagements au titre des contrats de location simple		
A moins d'un an	1,8	0,8
Entre deux et cinq ans	5,6	2,4
Plus de 5 ans	0,5	0,1
Total engagements d'investissement	7,9	3,3

2) ND SatCom

Le 31 mai 2013, le Groupe a cédé le reliquat de participation de 24,9 % qu'il détenait dans ND SatCom et imputé sa créance sur ND SatCom au prix de vente final (Voir Note 16).

Cet investissement dans la participation de 24,9 % du Groupe dans le capital de ND SatCom a initialement été comptabilisé à 3,4 millions d'euros. La quote-part des pertes prises en compte pour la période de dix mois (de mars à décembre 2011) a eu pour résultat que la participation du Groupe a été ramenée à zéro au 31 décembre 2011.

La quote-part de 24,9 % des actifs, passifs, produits et charges de ND SatCom au 31 décembre 2012 et pour l'exercice terminé à cette date, et la quote-part des produits et charges pour la période comprise entre le 1er janvier 2013 et le 31 mai 2013 s'analyse comme suit :

En millions d'euros	2013	2012
Actifs non courants	7,4	7,3
Actifs courants	11,8	14,6
Passifs non courants	8,5	8,3
Passifs courants	16,0	18,0
Chiffre d'affaires	3,6	14,3
Charges opérationnelles	(4,4)	(17,2)
Dotations aux amortissements sur immobilisations corporelles et incorporelles	(0,3)	(0,8)
Frais financiers, nets	(0,1)	(0,6)
Quote-part des sociétés mises en équivalence	0,1	0,3
Perte nette	(1,1)	(4,0)
Perte nette attribuée aux sociétés mises en équivalence	(3,1)	(1,9)

Au 31 décembre 2013, tout comme au 31 décembre 2012, le Groupe ne détenait aucune autre participation significative dans des entreprises associées.

Note 16 – Autres immobilisations financières

En millions d'euros	2013	2012
Créance sur ND SatCom	–	10,3
Créances sur les entreprises associées (voir Note 15)	2,7	–
Actifs financiers divers	1,2	0,3
Total des autres immobilisations financières	3,9	10,6

La créance sur ND SatCom au 31 décembre 2012 concernait la part à plus d'un an d'un prêt d'un montant de 27,0 millions d'euros accordé dans le cadre de la cession de la participation majoritaire du Groupe dans ND SatCom en février 2011. Le 31 mai 2013, le Groupe a cédé le reliquat de participation de 24,9 % qu'il détenait dans ND SatCom, imputé sa créance sur ND SatCom au prix de vente final et comptabilisé une charge de dépréciation finale de 7,5 millions d'euros sous la rubrique « Charges financières » du compte de résultat consolidé.

Dans les états financiers consolidés au 31 décembre 2012, les actifs financiers divers intégraient un prêt à notre société mise en équivalence Quetzsat S. de R. L. de C.V. (société mexicaine) d'un montant de 13,2 millions d'euros. Le montant de ce prêt a par la suite été imputé sur les capitaux propres de la société avant 2012 et a donc été reclassé en « Participations dans des co-entreprises et des sociétés mises en équivalence ». Les données comparatives des périodes précédentes ont été retraitées en conséquence.

Etats financiers consolidés

Notes aux états financiers consolidés suite

31 décembre 2013

Note 17 – Créances clients et autres créances

En millions d'euros	2013	2012
Créances clients, nettes	355,9	185,7
Chiffre d'affaires reconnu mais non encore facturé	158,0	115,9
Autres créances	72,7	111,1
Total créances clients et autres créances	586,6	412,7

Le chiffre d'affaires reconnu mais non encore facturé est afférent à l'utilisation de capacités satellitaires dans le cadre de contrats à long terme. La facturation interviendra conformément aux termes des contrats. Le chiffre d'affaires reconnu mais non encore facturé comporte une part courante et une part non courante. La part non courante s'élève à 65,5 millions d'euros (2012 : 70,1 millions d'euros).

Un montant de 9,2 millions d'euros a été comptabilisé en charge en 2013 au titre de l'augmentation des provisions pour créances douteuses (2012 : 0,9 million). Ce montant figure sous la rubrique « Autres charges opérationnelles ». Au 31 décembre 2013, des créances clients d'un montant nominal de 19,9 millions d'euros (2012 : 19,0 millions d'euros) étaient dépréciées et entièrement provisionnées. Les variations des provisions pour dépréciation des créances s'analysent comme suit :

En millions d'euros	2013	2012
Au 1er janvier	19,0	18,8
Augmentation des provisions pour créances douteuses sur l'exercice	9,2	0,9
Utilisés	(10,1)	(0,6)
Effets des variations de change	(0,4)	(0,1)
Au 31 décembre	17,7	19,0

Note 18 – Instruments financiers

Modes de détermination de la juste valeur et hiérarchie

Les techniques d'évaluation adoptées par le Groupe pour déterminer la juste valeur des instruments financiers sont utilisées dans l'ordre de priorité suivant :

- 1) Cours atteints par des actifs ou passifs identiques sur des marchés actifs (niveau 1) ;
- 2) Autres techniques pour lesquelles tous les facteurs qui ont un impact significatif sur la juste valeur comptabilisée sont observables directement ou indirectement (niveau 2) ;
- 3) Techniques pour lesquelles les facteurs qui ont un impact significatif sur la juste valeur comptabilisée ne reposent pas sur des données de marché observables (niveau 3).

La juste valeur des investissements qui sont négociés activement sur des marchés financiers organisés est déterminée par référence aux prix de marché publiés à la date de clôture. Pour les investissements pour lesquels il n'y a pas de marché actif, la juste valeur est déterminée en utilisant des techniques d'évaluation. De telles techniques comprennent l'utilisation de transactions récentes conclues dans des conditions de concurrence normale, la référence à la valeur de marché actuelle d'un autre instrument quasiment identique, l'analyse des flux de trésorerie actualisés et les modèles de valorisation des options.

La juste valeur des contrats de change à terme est calculée par référence au taux de change à terme courant pour des contrats ayant des profils d'échéance similaires. La juste valeur des contrats de swaps de taux d'intérêt est déterminée par référence aux valeurs de marché d'instruments similaires.

Le tableau ci-dessous présente les actifs et passifs financiers du Groupe évalués à leur juste valeur au 31 décembre 2013 et au 31 décembre 2012.

Au 31 décembre 2013

Actifs (en millions d'euros)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Instruments financiers dérivés utilisés à des fins de couverture				
– Swaps de devises	–	9,5	–	9,5
Total des actifs	–	9,5	–	9,5

Au 31 décembre 2012

Actifs (en millions d'euros)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat				
Instruments dérivés détenus à des fins de transaction				
– Contrats de change	–	4,3	–	4,3
Total des actifs	–	4,3	–	4,3

Passif	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Instruments financiers dérivés utilisés à des fins de couverture				
– Contrats de change	–	0,2	–	0,2
– Swaps de devises	–	40,2	–	40,2
Total des passifs	–	40,4	–	40,4

Une variation de +/- 5 % du taux de défaut de crédit du Groupe aurait une incidence nulle ou très limitée sur ses résultats, et par conséquent, est considérée comme non significative.

Le tableau ci-dessous analyse l'évaluation des instruments financiers dérivés détenus à des fins de transaction et à des fins de couverture.

En millions d'euros	31 décembre 2013		31 décembre 2012	
	Actif à la juste valeur	Passif à la juste valeur	Actif à la juste valeur	Passif à la juste valeur
Instruments dérivés détenus à des fins de transaction :	–	–	4,3	–
Contrats de change à terme et swaps de devises	–	–	4,3	–
Couvertures de flux de trésorerie :	–	–	–	0,2
Contrats de change à terme et swaps de devises	–	–	–	0,2
Couvertures d'investissements nets :	9,5	–	–	40,2
Swaps de devises	9,5	–	–	40,2
Total des instruments financiers dérivés	9,5	–	4,3	40,4
dont : Non courants	–	–	–	–
dont : Courants	9,5	–	4,3	40,4

Etats financiers consolidés

Notes aux états financiers consolidés suite

31 décembre 2013

Justes valeurs

Les justes valeurs des prêts et emprunts ont été calculées par actualisation des flux futurs de trésorerie attendus, aux taux d'intérêt courants en vigueur à l'exception des Eurobonds cotés pour lesquels les valeurs de marché ont été utilisées. La juste valeur des contrats de change a été calculée sur la base des taux de change à terme en vigueur pour les contrats comportant des structures d'échéances similaires. La juste valeur des contrats de swap de taux d'intérêt a été déterminée en fonction des valeurs de marché d'instruments similaires.

L'ensemble des emprunts obligataires et des dettes envers les établissements de crédit sont évalués à leur coût amorti.

Le tableau ci-dessous contient une comparaison par catégorie d'instruments des valeurs comptables et des justes valeurs de tous les instruments financiers figurant dans les états financiers du Groupe.

En millions d'euros	Evaluation au coût amorti		Evaluation à la juste valeur	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Total Bilan
Au 31 décembre 2013				
Actifs financiers				
Actifs financiers non courants :				
Créances clients et autres créances	65,5	65,5	–	65,5
Prêts et créances	3,9	3,9	–	3,9
Total des actifs financiers non courants	69,4	69,4	–	69,4
Actifs financiers courants :				
Créances clients et autres créances	586,6	586,6	–	586,6
Instruments financiers dérivés	–	–	9,5	9,5
Trésorerie et équivalents de trésorerie	544,2	544,2	–	544,2
Total des actifs financiers courants	1130,8	1130,8	9,5	1 141,3
Passifs financiers				
Emprunts obligataires et dettes envers les établissements de crédit :				
Emprunts à taux variable :				
Prêt syndiqué 2015 ¹	–	–	–	–
COFACE	429,7	429,7	–	429,7
Emprunts à taux fixe :				
Eurobond 2014 (650 millions d'euros)	649,5	663,3	–	649,5
Eurobond 2018 (500 millions d'euros)	493,7	490,9	–	493,7
Eurobond 2020 (650 millions d'euros)	645,5	724,8	–	645,5
Eurobond 2021 (650 millions d'euros)	644,9	730,9	–	644,9
Emprunt américain 2023 (750 millions de dollars U.S.)	537,6	502,4	–	537,6
Emprunt américain 2043 (250 millions de dollars U.S.)	179,3	167,3	–	179,3
Placement privé américain de série B (513 millions de dollars U.S.)	148,8	153,3	–	148,8
Placement privé américain de série C (87 millions de dollars U.S.)	63,1	67,6	–	63,1
Crédit US Ex-Im	81,9	82,7	–	81,9
Emprunt allemand 2032 (50 millions d'euros), non coté	49,8	48,5	–	49,8
Emprunt 2016 (150 millions d'euros) émis dans le cadre du programme EMTN	149,5	161,2	–	149,5
Emprunt 2027 (140 millions d'euros) émis dans le cadre du programme EMTN	139,3	142,0	–	139,3
Banque Européenne d'Investissement (200 millions d'euros)	133,3	137,0	–	133,3
Total des emprunts obligataires et dettes envers les établissements de crédit :	4 345,9	4 501,6	–	4 345,9
Dont : Non courants	3 542,2	3 668,9	–	3 542,2
Dont : Courants	803,7	832,7	–	803,7
Autres passifs à long terme	59,7	59,7	–	59,7
Dettes fournisseurs et autres dettes	341,4	341,4	–	341,4

¹ Au 31 décembre 2013, aucun montant n'a été tiré sur cette facilité. En conséquence, le solde du coût de la production de crédits de l'emprunt syndiqué 2015 a été comptabilisé dans les charges payées d'avance pour un montant de 7,0 millions d'euros.

En millions d'euros	Evaluation au coût amorti		Evaluation à la juste valeur	Total Bilan
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	
Au 31 décembre 2012				
Actifs financiers				
Actifs financiers non courants :				
Créances clients et autres créances	70,1	70,1	–	70,1
Prêts et créances	10,6	10,6	–	10,6
Total des actifs financiers non courants	80,7	80,7	–	80,7
Actifs financiers courants :				
Créances clients et autres créances	412,7	412,7	–	412,7
Instruments financiers dérivés	–	–	4,3	4,3
Trésorerie et équivalents de trésorerie	240,0	240,0	–	240,0
Total des actifs financiers courants	652,7	652,7	4,3	657,0
Passifs financiers				
Emprunts portant intérêts :				
Emprunts à taux variable :				
Prêt syndiqué 2015 ¹	–	–	–	–
Billets de trésorerie	466,9	466,9	–	466,9
COFACE	374,4	374,4	–	374,4
Emprunts à taux fixe :				
Eurobond 2014 (650 millions d'euros)	647,8	687,0	–	647,8
Eurobond 2020 (650 millions d'euros)	644,8	755,9	–	644,8
Eurobond 2021 (650 millions d'euros)	644,1	763,2	–	644,1
Placement privé américain de série A (400 millions de dollars U.S.)	43,3	45,4	–	43,3
Placement privé américain de série B (513 millions de dollars U.S.)	231,5	258,3	–	231,5
Placement privé américain de série C (87 millions de dollars U.S.)	65,9	76,7	–	65,9
Placement privé américain de série D (28 millions de GBP)	5,0	5,1	–	5,0
Crédit US Ex-Im	99,0	108,4	–	99,0
Emprunt allemand 2032 (50 millions d'euros), non coté	49,8	79,7	–	49,8
Emprunt 2016 (150 millions d'euros) émis dans le cadre du programme EMTN	149,2	169,4	–	149,2
Emprunt 2027 (140 millions d'euros) émis dans le cadre du programme EMTN	139,3	150,8	–	139,3
Eurobond 2013 (500 millions d'euros)	500,0	515,0	–	500,0
Banque Européenne d'Investissement (200 millions d'euros)	166,7	179,6	–	166,7
Total des emprunts portant intérêts :	4 227,7	4 635,8	–	4 227,7
Dont : Non courants	3 068,0	3 447,6	–	3 068,0
Dont : Courants	1 159,7	1 188,2	–	1 159,7
Contrats de change à terme				
Swaps de devises	–	–	0,2	0,2
Total des instruments financiers dérivés	–	–	40,4	40,4
Dont : Non courants	–	–	–	–
Dont : Courants	–	–	40,4	40,4
Autres passifs à long terme	42,5	42,5	–	42,5
Dettes fournisseurs et autres dettes	410,7	410,7	–	410,7

1 Au 31 décembre 2012, aucun montant n'a été tiré sur cette facilité. En conséquence, le solde du coût de la production de crédits de l'emprunt syndiqué 2015 a été comptabilisé dans les charges payées d'avance pour un montant de 11,5 millions d'euros.

Etats financiers consolidés

Notes aux états financiers consolidés suite

31 décembre 2013

Note 19 – Objectifs et politiques de gestion des risques financiers

Les instruments financiers du Groupe, hors instruments dérivés, comprennent un prêt syndiqué, des Eurobonds, des obligations en dollars U.S. (conformément à la Règle 144A du U.S. Securities Act), un emprunt en euros contracté auprès d'investisseurs institutionnels, des emprunts obligataires allemands, un prêt de la Banque Européenne d'Investissement, des emprunts contractés auprès d'investisseurs institutionnels, des billets de trésorerie libellés en euros, des tirages auprès de la COFACE et de la Export-Import Bank des Etats-Unis (U.S. Ex-Im) pour certains satellites en cours de construction, de la trésorerie et des dépôts à court terme. Le principal objectif poursuivi par le Groupe à travers ces instruments financiers est de lever des capitaux afin de financer les activités courantes du Groupe ainsi qu'à d'autres fins d'ordre général liées à son activité. Le Groupe détient d'autres actifs et passifs financiers, tels que les créances clients et les dettes fournisseurs, qui découlent directement de ses activités opérationnelles.

Le Groupe conclut aussi des transactions portant sur des instruments dérivés, principalement des contrats relatifs aux taux d'intérêt et des contrats de change à terme, afin de gérer le risque de taux et le risque de change afférents aux actifs et aux passifs du Groupe et au financement de ses activités.

Les principaux risques associés aux instruments financiers du Groupe sont les risques de liquidité, les risques de change, les risques de taux d'intérêt et le risque de crédit. Les stratégies adoptées sont revues et approuvées par le Conseil d'administration.

Les méthodes comptables du Groupe en matière d'instruments dérivés et d'instruments financiers non dérivés sont décrites à la Note 2.

Risque de liquidité

L'objectif du Groupe est d'utiliser efficacement la trésorerie générée de façon à maintenir ses dettes à court terme et ses emprunts bancaires à un niveau faible. En cas de besoins de liquidités, le Groupe peut recourir aux prêts non confirmés et à un prêt syndiqué confirmé. En outre, le Groupe peut se procurer des capitaux supplémentaires grâce à ses programmes d'émission d'obligations européenne à moyen terme (« EMTN ») ou de billets de trésorerie s'il le juge opportun, compte tenu des conditions du marché. L'échéancier de remboursement des dettes du Groupe est conçu de façon à permettre à la société d'honorer les engagements de remboursement à l'échéance.

Les liquidités du Groupe sont gérées par une fonction de trésorerie centralisée qui gère notamment la liquidité du Groupe de façon à optimiser les coûts de financement. En outre, un dispositif de mise en commun journalière de la trésorerie a été mis en place.

Les liquidités font l'objet d'un suivi quotidien à travers un examen des soldes de trésorerie, des tirages, des émissions et des ressources supplémentaires disponibles au titre des lignes de crédit ou des programmes de billets de trésorerie et d'émission d'obligations européenne à moyen terme (« EMTN ») et les tirages auprès de la COFACE (4 029,9 millions d'euros au 31 décembre 2013 ; 3 631,8 millions d'euros au 31 décembre 2012 ; des informations plus détaillées sont fournies à la Note 23).

Le tableau ci-dessous récapitule les flux de trésorerie contractuels non actualisés (montant nominal plus charges financières) prévus sur la base de l'échéancier de remboursement des emprunts portant intérêts du Groupe au 31 décembre 2013. Pour tous les emprunts à taux variable, les hypothèses relatives aux intérêts sont fondées sur les taux en vigueur lors du dernier tirage.

En millions d'euros	Moins de 1 an	Entre 1 et 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Au 31 décembre 2013 :				
Emprunts obligataires et dettes envers les établissements de crédit	804,6	1 154,6	2 422,9	4 382,1
Engagements futurs au titre des intérêts	157,6	470,6	496,2	1 124,4
Dettes fournisseurs et autres dettes	341,4	–	–	341,4
Autres passifs à long terme	–	59,7	–	59,7
Total des échéances	1303,6	1 684,9	2 919,1	5 907,6

Au 31 décembre 2012 :

Emprunts obligataires et dettes envers les établissements de crédit	1 159,7	1 384,4	1 713,0	4 257,1
Engagements futurs au titre des intérêts	166,4	393,1	311,8	871,3
Dettes fournisseurs et autres dettes	410,7	–	–	410,7
Instruments financiers dérivés	40,4	–	–	40,4
Autres passifs à long terme	–	42,5	–	42,5
Total des échéances	1 777,2	1 820,0	2 024,8	5 622,0

Risque de change

L'état de la situation financière consolidée du Groupe peut être affecté par les variations du cours de change dollar U.S./euro car, pour certaines activités importantes du Groupe, le dollar U.S. est la monnaie fonctionnelle. Afin d'atténuer ce risque, le Groupe pourrait conclure des contrats de change à terme ou des dérivés similaires destinés à couvrir cette exposition. SES détient actuellement des swaps de devises d'un montant de 400 millions d'euros et parvenant à échéance en 2014. A l'échéance des swaps, cette dette synthétique crée pour SES une obligation de régler 557,8 millions de dollars U.S. (2012 : 735,0 millions de dollars U.S.) et un droit de recevoir 414,6 millions d'euros (2012 : 517,7 millions d'euros) y compris les intérêts.

Le Groupe est également exposé au risque correspondant sur son compte de résultat. Environ 46,1 % (2012 : 46,4 %) des ventes du Groupe et 40,3 % (2012 : 42,4 %) de ses charges opérationnelles sont libellées en dollars U.S.. Le Groupe n'utilise pas les instruments dérivés de couverture pour couvrir ce risque de change.

Le Groupe utilise essentiellement des contrats de change à terme pour éliminer ou réduire le risque de change afférent à certains projets d'investissement, tels que les achats de satellites, en faisant coïncider les échéances des contrats aux dates de paiement des acomptes. Le risque de change peut être en euros ou en dollars U.S.. Les contrats de change à terme sont conclus dans la même devise que l'élément couvert et peuvent couvrir jusqu'à 100 % du montant total du contrat. Conformément à ses procédures, le Groupe ne conclut pas de contrats à terme avant la mise en place d'un engagement ferme. La politique du Groupe consiste à aligner les caractéristiques de ses instruments dérivés de couverture sur celles de l'élément couvert afin de maximiser l'efficacité de la couverture.

1) Couverture des flux de trésorerie liés aux engagements contractés en matière de dépenses d'investissement

Au 31 décembre 2013, le Groupe ne détenait aucun contrat de change à terme en cours désignés comme instruments de couverture des engagements futurs.

En 2012, les couvertures d'investissements nets ont été jugées très efficaces et une perte latente de 0,1 million d'euros, nette d'un impôt différé de 0,1 million d'euros au titre de ces instruments de couverture figurait dans les capitaux propres. Au cours de l'exercice 2012, un montant de (0,3) million d'euros a été retiré des capitaux propres et incorporé dans la valeur comptable initiale des satellites acquis. Au 31 décembre 2012, la juste valeur des contrats correspondait à un passif de EUR 0,2 million.

Le portefeuille en dollars U.S. n'a fait l'objet d'aucune couverture en 2013, car tous les achats libellés dans cette devise sont actuellement effectués par des entités qui ont le dollar U.S. pour monnaie fonctionnelle.

Les échéances prévisionnelles des flux de trésorerie en euros liés au programme d'investissements sont présentées ci-dessous.

En millions d'euros	Moins de 1 an	Entre 1 et 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Au 31 décembre 2013 :				
Sorties de trésorerie liées aux achats	-	-	-	-
Montant des couvertures de flux de trésorerie	-	-	-	-
Au 31 décembre 2012 :				
Sorties de trésorerie liées aux achats	54,5	-	-	54,5
Montant des couvertures de flux de trésorerie	52,7	-	-	52,7

2) Couverture des investissements dans des opérations étrangères

Aux 31 décembre 2013 et 2012, certains emprunts du Groupe libellés en dollars U.S. ont été désignés comme instruments de couverture des investissements nets dans SES Americom, SES Holdings (NL) B.V. et SES Satellite Leasing afin de couvrir l'exposition du Groupe aux risques de change associés à ces investissements.

Aux 31 décembre 2013 et 2012, des swaps de devises et des emprunts supplémentaires du Groupe ont été désignés comme instruments de couverture des investissements nets dans SES Americom, SES Holdings (NL) B.V. et SES Satellite Leasing. Au 31 décembre 2013, les couvertures d'investissements nets ont été jugées très efficaces et une perte latente de 11,8 millions d'euros, nette d'un impôt de 5,0 millions d'euros, et une plus-value latente de 6,4 millions d'euros nette d'un impôt de 3,1 millions d'euros (2012 : pertes latentes de 28,2 millions d'euros et de 12,0 millions d'euros respectivement) au titre de ces swaps de devises, figuraient dans les capitaux propres.

Etats financiers consolidés

Notes aux états financiers consolidés suite

31 décembre 2013

Le tableau ci-après montre la part couverte de l'exposition aux risques associés aux bilans en dollars U.S. :

	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Exposition aux risques associés aux bilans en dollars U.S. :		
SES Americom	2 927,4	3 101,9
SES Holdings (NL) B.V.	1 655,7	1 206,2
SES Satellite Leasing	1 137,0	1 336,9
SES Re International (Bermudes)	90,1	110,7
Total	5 810,2	5 755,7
Instruments de couverture :		
Contrats de change à terme	–	–
Swaps de devises hors intérêts	537,6	713,2
Emprunt auprès des investisseurs institutionnels	292,2	451,9
Emprunts obligataires américains	1 000,0	–
Autres emprunts externes	116,4	134,3
Total	1 946,2	1 299,4
Taux de couverture	33 %	23 %

Le tableau ci-dessous indique la sensibilité du montant nominal des investissements nets en dollars U.S. du Groupe à une variation de +/- 20 % du taux de change du dollar U.S., les autres variables étant constantes par ailleurs. Toute variation de valeur peut être comptabilisée sous la rubrique autres éléments du résultat global avec une incidence nulle sur les résultats.

31 décembre 2013	Montant en millions de dollars U.S.	Montant en euros au taux de clôture de 1,3791 million d'euros	Montant en euros au taux de 1,6500 million d'euros	Montant en euros au taux de 1,1000 million d'euros
Exposition aux risques associés aux bilans en dollars U.S. :				
SES Americom	2 927,4	2 122,7	1 774,2	2 661,3
SES Holdings (NL) B.V.	1 655,7	1 200,6	1 003,5	1 505,2
SES Satellite Leasing	1 137,0	824,5	689,1	1 033,6
SES Re International (Bermudes)	90,1	65,3	54,6	81,9
Total	5 810,2	4 213,1	3 521,4	5 282,0
Instruments de couverture :				
Swaps de devises	537,6	389,8	325,8	488,7
Emprunt auprès des investisseurs institutionnels	292,2	211,9	177,1	265,6
Emprunts obligataires américains	1 000,0	725,1	606,1	909,1
Autres emprunts externes	116,4	84,4	70,5	105,8
Total	1 946,2	1 411,2	1 179,5	1 769,2
Taux de couverture	33 %			
Ecart en valeur absolue sans couverture			(691,7)	1 069,0
Ecart en valeur absolue en cas de couverture			(460,0)	710,9

31 décembre 2012	Montant en millions de dollars U.S.	Montant en euros au taux de clôture de 1,3194 million d'euros	Montant en euros au taux de 1,60 million d'euros	Montant en euros au taux de 1,04 million d'euros
Exposition aux risques associés aux bilans en dollars U.S. :				
SES Americom	3 101,9	2 351,0	1 938,7	2 982,6
SES Holdings (NL) B.V.	1 206,2	914,2	753,9	1 159,8
SES Satellite Leasing	1 336,9	1 013,3	835,6	1 285,5
SES Re International (Bermudes)	110,7	83,9	69,2	106,4
Total	5 755,7	4 362,4	3 597,4	5 534,3
Instruments de couverture :				
Swaps de devises	713,2	540,5	445,8	685,8
Emprunt auprès des investisseurs institutionnels	451,9	342,5	282,4	434,5
Autres emprunts externes	134,3	101,8	83,9	129,1
Total	1 299,4	984,8	812,1	1 249,4
Taux de couverture	23 %			
Ecart en valeur absolue sans couverture			(765,0)	1 171,9
Ecart en valeur absolue en cas de couverture			(592,3)	907,3

Risque de taux d'intérêt

L'exposition du Groupe au risque de variation des taux d'intérêt du marché est liée pour l'essentiel à ses emprunts à taux variable. Pour pallier ce risque, le Groupe s'efforce généralement de contracter la part la plus grande possible de sa dette à taux d'intérêt fixe. Cependant, SES suit attentivement l'évolution des conditions de marché de manière à ajuster au mieux la composition de la dette à taux fixe et de la dette à taux variable. Le Groupe n'avait aucun instrument de couverture de taux en cours au 31 décembre 2012 ou au 31 décembre 2013.

Le tableau ci-dessous récapitule le montant nominal des emprunts du Groupe, répartis entre emprunts à taux fixe et emprunts à taux variable.

En millions d'euros	A taux fixes	A taux variables	Total
Emprunts au 31 décembre 2013	3 944,7	437,4	4 382,1
Emprunts au 31 décembre 2012	3 405,9	851,1	4 257,0

Au cours de l'exercice 2013, le Groupe a remboursé l'Eurobond de 500 millions d'euros, une nouvelle tranche d'amortissement de 33,3 millions d'euros dans le cadre du financement de la Banque Européenne d'Investissement, deux tranches d'amortissement de la facilité de crédit de l'U.S. Ex-Im de 17,9 millions de dollars U.S. et trois tranches de l'emprunt auprès des investisseurs institutionnels américains – 159,7 millions de dollars U.S. et 4,0 millions de livres sterling (2012 : 159,7 millions de dollars U.S. et 4,0 millions de livres sterling), qui sont tous des emprunts à taux fixe. Au cours de l'exercice 2013, par ailleurs, le Groupe a remboursé une série d'emprunts à taux variable, notamment 40,0 millions d'euros de billets de trésorerie émis sur le marché français, 427,0 millions d'euros de billets de trésorerie émis sur le marché européen, ainsi que d'une série d'amortissements de prêts consentis par la Coface pour un montant total de 14,0 millions d'euros. En mars 2013, le Groupe a lancé un emprunt obligataire d'un milliard d'USD sur le marché 144A aux Etats-Unis, et en octobre 2013, a émis une Eurobond à taux fixe de 500 millions d'euros.

Le tableau ci-après montre la sensibilité du résultat avant impôt du Groupe à des variations réalistes des taux d'intérêt affectant la charge d'intérêts afférente aux emprunts à taux variable. Les autres variables sont toutes constantes.

Le Groupe estime que l'on peut raisonnablement envisager une augmentation de 50 points de base ou une diminution de 25 points de base (2012 : augmentation de 75 points de base et aucune diminution possible).

Taux d'intérêt – EUR En millions d'euros	Emprunts à taux variable	Impact avant impôt de l'augmentation de taux	Impact avant impôt de la diminution de taux
Emprunts au 31 décembre 2013	437,4	(2,2)	1,1
Emprunts au 31 décembre 2012	851,1	(6,4)	–

Etats financiers consolidés

Notes aux états financiers consolidés suite

31 décembre 2013

Risque de crédit

Conformément à la politique du Groupe, tous les clients qui sollicitent un crédit sont soumis à des contrôles de solvabilité. Ces contrôles comprennent une évaluation du profil de crédit du client fondée sur des sources d'informations de qualité telles que les rapports Dun & Bradstreet, les rapports annuels audités, les articles de presse ou les agences de notation. Si le client est une entité gouvernementale, la notation de la dette souveraine du pays sera le principal facteur permettant de déterminer la catégorie appropriée de risque de crédit. A la suite de cette analyse de crédit, le client est classé dans l'une des catégories de risque de crédit suivantes : « risque associé aux prêts de premier rang (prime) » (en général, il s'agit d'une entité cotée et notée), « risque associé aux prêts de marché » (en général il s'agit d'une entreprise de croissance affichant un effet de levier élevé) or « risque associé aux prêts de second rang (sub-prime) » (clients dont la viabilité dépend de la pérennité de la croissance et d'un recours accru à l'effet de levier). Le profil de crédit est actualisé au moins une fois par an pour tous les clients avec lesquels le Groupe entretient une relation contractuelle et affichant un chiffre d'affaires annuel supérieur à 1 MEUR/MUSD ou un montant équivalent dans une autre devise. Les créances échues depuis plus de 90 jours sont provisionnées à 100 % du montant à encaisser. Toutefois, les créances échues depuis plus de 90 jours auprès d'un gouvernement solvable ou d'un organisme gouvernemental ne sont généralement pas provisionnées à moins que les circonstances ne le justifient. De plus, les soldes des comptes clients font l'objet d'un suivi régulier et, par conséquent, le risque de créances irrécouvrables est, de longue date, non significatif pour le Groupe. La valeur comptable des créances brutes non provisionnées liées aux activités poursuivies s'élève à 373,5 millions d'euros au 31 décembre 2013 (2012 : 185,7 millions d'euros). Les principaux clients du Groupe sont d'importantes sociétés du secteur des médias et des administrations publiques, et le risque de crédit associé à ces contrats est jugé faible.

Ancienneté des créances clients nettes (en millions d'euros)	Sans arriéré ni dépréciation	Moins d'un mois	Entre 1 et 3 mois	Plus de 3 mois	Total
2013					
Créances client, brutes	206,1	136,2	10,1	21,2	373,6
Provision	-	(8,8)	-	(8,9)	(17,7)
Créances clients, nettes	206,1	127,4	10,1	12,3	355,9
2012					
Créances client brutes	136,0	19,7	20,6	25,0	201,3
Provision		(1,8)	(0,1)	(13,7)	(15,6)
Créances clients, nettes	136,0	17,9	20,5	11,3	185,7

Risque de crédit financier

S'agissant du risque de crédit associé aux actifs financiers (trésorerie et équivalents de trésorerie, actifs financiers détenus à des fins de transaction, prêts et instruments dérivés), le Groupe est exposé au risque de crédit en cas de défaillance de la contrepartie, le risque maximum étant égal à la valeur comptable de ces instruments. Sur le plan de la gestion de trésorerie, le risque de contrepartie est réduit par la mise en place de plusieurs dispositifs de mise en commun de la trésorerie, comptes de trésorerie et plates-formes de paiement correspondantes avec diverses contreparties.

Pour atténuer le risque de contrepartie, le Groupe ne traite qu'avec des institutions financières reconnues bénéficiant d'une cote de crédit appropriée, généralement supérieure ou égale à la notation « A », et en veillant à ne pas dépasser une limite maximale pour chaque contrepartie, selon ce qui a été approuvé pour chaque type de transaction. Toutes les contreparties sont des institutions financières soumises aux règles et au contrôle des autorités fédérales de surveillance du secteur financier des pays concernés. Tous les risques de contrepartie sont analysés chaque trimestre. Par ailleurs, afin de réduire ce risque, le portefeuille est diversifié en ce qui concerne les principales contreparties de façon à garantir une relation équilibrée pour toutes les catégories de produits (instruments dérivés ainsi que dépôts).

Gestion du capital

L'objectif du Groupe est d'obtenir et de conserver une cote de crédit « BBB stable » auprès de Standard & Poor's et de Fitch, et « Baa2 » auprès de Moody's. Cette notation « valeur d'investissement » permet de conserver la confiance des investisseurs, des créanciers, des agences de notation et du marché. Dans ce cadre, le Groupe gère son capital et sa liquidité en fonction de l'évolution de la situation économique de façon à contenir le coût de l'endettement, à maintenir la confiance des investisseurs à un niveau élevé et à créer de la valeur ajoutée pour ses actionnaires.

Note 20 – Trésorerie et équivalents de trésorerie

En millions d'euros	2013	2012
Avoirs en banque et en caisse	429,8	158,0
Dépôts à court terme	114,4	82,0
Total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	544,2	240,0

Les avois en banque portent intérêt à des taux variables en fonction des taux quotidiens en vigueur pour les dépôts bancaires. Les dépôts à court terme sont effectués pour des périodes allant d'un jour à trois mois selon les besoins de trésorerie immédiats du Groupe. Ils portent intérêt aux taux en vigueur pour les dépôts à court terme. Au 31 décembre 2013, un montant de 16,0 millions d'euros (2012 : néant) est investi en fonds communs de placements monétaires qui correspondent à la notion de trésorerie et équivalents de trésorerie.

Note 21 – Capitaux propres

SES est doté d'un capital souscrit de 633 millions d'euros (2012 : 633 millions d'euros), composé de 337 600 000 actions de catégorie A et de 168 800 000 actions de catégorie B sans valeur nominale. Le rapprochement entre le nombre d'actions émises par catégorie d'actions à l'ouverture et à la clôture de l'exercice s'analyse comme suit :

	Actions de catégorie A	Actions de catégorie B	Total
Au 1er janvier 2013	337 600 000	168 800 000	506 400 000
Actions émises au cours de l'année	–	–	–
Au 31 décembre 2013	337 600 000	168 800 000	506 400 000

Le 5 avril 2012, l'assemblée générale des actionnaires a autorisé le Conseil d'administration à émettre, dans les limites du capital autorisé, 4 614 870 nouvelles actions de catégorie A et 2 307 435 nouvelles actions de catégorie B.

Les nouvelles actions de catégorie A ont été entièrement libérées en numéraire pour un montant de 81,4 millions d'euros affecté à hauteur de 5,8 millions d'euros au capital social et de 75,6 millions d'euros aux primes d'émissions.

Les nouvelles actions de catégorie B ont été partiellement libérées en numéraire pour un montant de 5,3 millions d'euros affecté à hauteur de 0,9 million d'euros au capital social et de 4,4 millions d'euros aux primes d'émissions. Le solde a été réglé par un apport en nature consistant en 621 788 certificats de dépôt fiduciaire. La valeur de l'apport en nature s'élève à 10,9 millions d'euros affectés à hauteur de 1,9 million d'euros au capital social et de 9,0 millions d'euros aux primes d'émissions.

Le 4 juin 2012, dans le cadre du programme de rachat d'actions de SES, le Groupe a conclu un contrat à terme avec une institution financière pour le rachat de 4 614 870 actions de catégorie A converties en certificats de dépôt fiduciaire et mentionnées ci-dessus. Le contrat à terme est conclu par SES pour permettre la livraison de certificats de dépôt fiduciaire lors de l'exercice des options d'achat d'actions en circulation émises par SES.

Les échéances du contrat à terme étaient les 25 juin 2012, 25 juillet 2012 et 12 décembre 2012, pour l'achat de respectivement 600 000, 2 000 000 et 2 014 870 certificats de dépôt fiduciaire.

Les certificats de dépôt fiduciaire concernant les actions de catégorie A sont cotés à la Bourse de Luxembourg et sur Euronext Paris. Ces certificats de dépôt fiduciaire peuvent être négociés librement et sont convertibles en actions de catégorie A à tout moment au gré du titulaire, suivant les conditions fixées dans les statuts de la société et conformément aux conditions des certificats de dépôt fiduciaire.

Toutes les actions de catégorie B sont actuellement détenues par l'Etat luxembourgeois ou par des institutions publiques luxembourgeoises. Les dividendes versés au titre d'une action de catégorie B représentent 40 % du dividende versé au titre d'une action de catégorie A.

Tout actionnaire ou actionnaire potentiel qui envisage d'acquérir, par tout moyen, directement ou indirectement, plus de 20 %, 33 % ou 50 % des actions de la société (« le demandeur ») doit informer le président du Conseil d'administration de la société de cette intention. Le président du Conseil d'administration informe aussitôt le gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg du projet d'acquisition. Le gouvernement peut s'opposer à l'acquisition envisagée dans un délai de trois mois à compter de cette information s'il estime que cette acquisition serait contraire à l'intérêt public. Si aucune opposition n'est formulée par le gouvernement luxembourgeois, le Conseil d'administration convoque une assemblée extraordinaire des actionnaires dont les membres peuvent, à la majorité prévue par l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, autoriser le demandeur à acquérir plus de 20 %, 33 % ou 50 % des actions de la société. S'il est actionnaire de la société, le demandeur peut participer à l'assemblée générale et sera pris en compte pour le calcul du quorum, mais il ne peut pas prendre part au vote.

Avec l'accord de ses actionnaires, SES a acquis au titre des actions de catégorie A des certificats de dépôt fiduciaire qui sont destinés à être utilisés dans le cadre des plans d'options sur actions accordés aux cadres et salariés, ou destinés à être annulés. Les certificats de dépôt fiduciaire détenus par la société à la clôture de l'exercice, dans le cadre des plans ou projets ci-dessus, sont présentés dans la suite. Ces certificats sont présentés au bilan comme des actions propres et sont évalués à leur coût moyen pondéré pour le Groupe et comptabilisés en déduction des capitaux propres.

	2013	2012
Nombre de certificats détenus au 31 décembre	1 678 009	4 080 000
Valeur comptable des certificats détenus (en millions d'euros)	29,6	75,4

Conformément aux prescriptions légales en vigueur au Luxembourg, 5 % au minimum du résultat net (statutaire) annuel est transféré à une réserve légale non distribuable. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve atteint 10 % du capital social émis. Au 31 décembre 2013, une réserve légale de 63,2 millions d'euros (2012 : 62,4 millions d'euros) est incluse dans les autres réserves. Les autres réserves comprennent un autre montant non distribuable de 347,5 millions d'euros (2012 : 365,3 millions d'euros) lié à la législation fiscale locale au Luxembourg (impôt sur la fortune), qui pourra être libérée et distribuée au terme d'une période de 5 ans de conservation.

Etats financiers consolidés

Notes aux états financiers consolidés suite

31 décembre 2013

Note 22 – Plans de rémunération fondés sur des actions

Le Groupe gère quatre plans de rémunération fondés sur des actions qui sont décrits ci-après. Pour les plans 2, 3 et 4, le prix d'exercice à retenir est défini comme étant la moyenne du prix de marché des actions sous-jacentes pendant la période de quinze jours ouvrés qui précède la date d'attribution.

1) « Plan IPO »

Le « plan IPO » est un plan de rémunération réglé en instruments de capitaux propres dont bénéficiaient les membres du personnel de SES ASTRA S.A. lors de son introduction à la Bourse de Luxembourg en 1998. Les membres du personnel ont reçu des options leur permettant d'acquérir des actions au prix fixe de 12,64 euros. En 2005, la période d'exercice de ce plan a été prorogée jusqu'au 30 juin 2013. Tous les droits d'options d'achat de ce type étaient acquis au 31 décembre 2005.

	2013	2012
Options en circulation à la clôture de l'exercice	–	288 240
Prix d'exercice moyen pondéré en euros	–	12,64

2) Plan d'attribution fondé sur l'appréciation du titre (« plan STAR »)

Le plan STAR, lancé en 2000, est un plan de rémunération réglé en instruments de capitaux propres en faveur des salariés non cadres de filiales dont le Groupe détient le contrôle, consistant en l'attribution d'options sur actions. En janvier 2011, le Plan STAR a été modifié. Pour toutes les options octroyées à partir de 2011, les droits attribués au titre du plan STAR s'acquière par tiers et peuvent être exercés tous les ans. Une fois les droits acquis, la période d'exercice est de quatre ans.

	2013	2012
Options en circulation à la clôture de l'exercice	2 393 356	2 353 319
Prix d'exercice moyen pondéré en euros	19,29	17,43

Sur les 2 393 356 options en circulation au 31 décembre 2013 (2012 : 2 353 319), 1 111 316 options sont exerçables (2012 : 999 579). Les options exercées en 2013 ont conduit à l'émission de 518 218 actions propres (2012 : 962 246) à un prix moyen de 16,57 chacune (2012 : 14,39).

En moyenne, le cours pondéré à la date d'exercice était de 22,45 (2012 : 19,57) par action.

Les variations du nombre d'options sur actions en cours de validité et les prix d'exercice moyens pondérés correspondants sont présentés dans le tableau ci-après :

	2013		2012	
	Prix moyen d'exercice par option sur action en euros	Nombre d'options	Prix moyen d'exercice par option sur action en euros	Nombre d'options
Au 1er janvier	17,43	2 353 319	16,05	2 679 061
Attribuées	23,87	630 356	18,38	769 404
Droits perdus	19,33	(45 635)	17,80	(82 731)
Exercées	16,57	(518 218)	14,39	(962 246)
Échues	17,18	(15 033)	15,82	(45 781)
Annulées	15,15	(11 433)	18,07	(4 388)
Au 31 décembre	19,29	2 393 356	17,43	2 353 319

Dates d'expiration et prix d'exercice des options en circulation à la clôture de l'exercice :

Attribution	Date d'expiration – 1er juin	Prix d'exercice par option sur action en euros	Options sur actions	
			2013	2012
2013	2020	23,87	621 304	–
2012	2019	18,38	646 687	739 239
2011	2018	17,84	479 267	601 360
2010	2015	18,23	451 970	600 537
2009	2014	13,68	194 128	284 557
2008	2013	14,62	–	127 626
			2 393 356	2 353 319

3) Plan d'intéressement en faveur des cadres (« plan EICP »)

Le « plan EICP » a été initié en 2002 en faveur des cadres du Groupe. Selon ce plan, les options sont attribuées avec effet au 1er janvier. Un quart des droits s'acquiert à chaque date anniversaire de l'attribution initiale. Une fois les droits acquis, les options peuvent être exercées jusqu'au dixième anniversaire de l'attribution initiale.

	2013	2012
Options en circulation à la clôture de l'exercice	4 359 026	4 960 235
Prix d'exercice moyen pondéré en euros	17,92	16,40

Sur les 4 359 026 options en circulation au 31 décembre 2013 (2012 : 4 960 235), 2 090 141 options sont exerçables (2012 : 2 276 554). Les options exercées en 2013 ont conduit à l'émission de 1 223 392 actions propres (2012 : 1 627 718) à un prix moyen de 15,40 euros chacune (2012 : 14,66 euros).

En moyenne, le cours pondéré à la date d'exercice était de 22,45 (2012 : 19,57) par action.

Les variations du nombre d'options sur actions en cours de validité et les prix d'exercice moyens pondérés correspondants sont présentés dans le tableau ci-après :

	2013		2012	
	Prix moyen d'exercice par option sur action en euros	Nombre d'options	Prix moyen d'exercice par option sur action en euros	Nombre d'options
Au 1er janvier	16,38	4 960 235	15,48	5 518 673
Attribuées	23,87	779 242	18,38	1 214 438
Droits perdus	18,40	(152 485)	17,61	(88 242)
Exercées	15,40	(1 223 392)	14,66	(1 627 718)
Echues	17,39	(4 574)	17,00	(46 697)
Annulées	-	-	18,23	(10 219)
Au 31 décembre	17,92	4 359 026	16,40	4 960 235

Dates d'expiration et prix d'exercice des options en circulation à la clôture de l'exercice :

Attribution	Date d'expiration – 1er janvier	Prix d'exercice par option sur action en euros	Options sur action	
			2013	2012
2013	2023	23,87	773 187	-
2012	2022	18,38	971 736	1 189 030
2011	2021	17,84	818 458	1 093 551
2010	2020	18,23	516 068	734 958
2009	2019	13,68	349 214	574 548
2008	2018	14,62	354 129	494 037
2007	2017	15,17	240 775	366 093
2006	2016	12,93	236 432	254 984
2005	2015	10,64	91 027	227 534
2004	2014	6,76	8 000	25 500
			4 359 026	4 960 235

Etats financiers consolidés

Notes aux états financiers consolidés suite

31 décembre 2013

4) Programme d'intéressement à long terme (« LTI »)

Le « programme LTI », initié en 2005, est également destiné aux cadres et aux cadres dirigeants du Groupe. Jusqu'à la fin de 2008, des actions spécifiques étaient allouées aux cadres le 1er juillet dans le cadre de ce programme, les droits à ces actions étant acquis lors du troisième anniversaire de l'attribution. Les cadres dirigeants pouvaient en outre recevoir des actions liées à la performance, dont l'attribution dépendait de la réalisation de critères de performance définis, à savoir : a) des objectifs individuels et b) des objectifs de valeur ajoutée économique (« EVA ») fixés périodiquement par le Conseil d'administration. Lorsque ces critères étaient remplis, les droits aux actions s'acquerraient lors du troisième anniversaire de l'attribution initiale. Depuis le 1er janvier 2009, ces actions spécifiques et ces actions de performance sont attribuées à la fois aux cadres dirigeants et aux autres cadres. Depuis 2011, les droits aux actions attribuées dans le cadre du programme LTI s'acquerraient le 1er juin.

	2013	2012
Actions spécifiques et actions liées à la performance en circulation à la clôture de l'exercice	999 684	1 113 320
Juste valeur moyenne pondérée en euros	16,77	15,18

Au cours de l'exercice 2013, 193 962 actions spécifiques et 132 524 actions liées à la performance ont été attribuées. Durant la même période, les droits ont été perdus sur 54 271 actions spécifiques et 34 286 actions liées à la performance.

La juste valeur des options d'achat d'actions (actions spécifiques à transfert de propriété différé et actions liées à la performance) est estimée à la date d'attribution à l'aide d'un modèle binomial de valorisation des options, en tenant compte des conditions d'attribution desdites options. Le tableau ci-dessous indique la valeur moyenne des données utilisées dans le cadre de ce modèle pour les exercices clos les 31 décembre 2012 et 2013.

2013	EICP	STAR	LTI
Rendement par action (en %)	6,08 %	6,08 %	5,35 %
Volatilité estimée (en %)	35,22 %	35,22 %	25,92 %
Taux d'intérêt sans risque (en %)	0,55 %	0,55 %	0,20 %
Durée de vie attendue des options (en années)	9,67	7	3
Prix de l'action à l'origine (en euros)	23,28	23,28	23,28
2012	EICP	STAR	LTI
Rendement par action (en %)	6,95 %	6,95 %	6,09 %
Volatilité estimée (en %)	36,78 %	36,78 %	41,37 %
Taux d'intérêt sans risque (en %)	1,16 %	1,16 %	0,54 %
Durée de vie attendue des options (en années)	9,67	7	3
Prix de l'action à l'origine (en euros)	18,71	18,71	18,71

La durée de vie estimée des options est déterminée à partir de données historiques et n'est pas nécessairement représentative des conditions dans lesquelles les options seront exercées. La volatilité estimée repose sur l'hypothèse selon laquelle la volatilité historique est représentative des tendances futures, ce qui peut correspondre ou non au résultat effectif. La charge totale de l'exercice au titre des plans de rémunération fondés sur des actions s'élève à 11,2 millions d'euros (2012 : 12,0 millions d'euros).

Note 23 – Emprunts obligataires et dettes envers des établissements de crédit

Aux 31 décembre 2013 et 2012, les emprunts obligataires et dettes envers des établissements de crédit du Groupe se présentent comme suit :

En millions d'euros	Taux d'intérêt effectif	Echéance	Evaluation au coût amorti	
			Montants non échus 2013	Montants non échus 2012
Non courants				
Emprunt auprès des investisseurs institutionnels américains				
Série B (513 millions de dollars U.S.)	5,83 %	Septembre 2015	74,4	153,7
Série C (87 millions de dollars U.S.)	5,93 %	Septembre 2015	63,1	65,9
Emprunt 2016 (150 millions d'euros) émis dans le cadre du programme EMTN				
Banque Européenne d'Investissement (200 millions d'euros)	5,05 %	Août 2016	149,5	149,2
Eurobond 2018 (500 millions d'euros)	3,618 %	Mai 2017	100,0	133,4
Eurobond 2020 (650 millions d'euros)	1,875 %	Octobre 2018	493,7	–
Eurobond 2014 (EUR 650 million)	4,625 %	Mars 2020	645,5	644,8
Crédit US Ex-Im	4,875 %	Juillet 2014	–	647,8
Eurobond 2021 (650 millions d'euros)	3,11 %	Juin 2020	69,3	85,4
COFACE	4,75 %	Mars 2021	644,9	644,1
Emprunt américain (750 millions de dollars U.S.)	EURIBOR + 1,7 %	2022	395,8	354,6
Emprunt 2027 (140 millions d'euros) émis dans le cadre du programme EMTN	3,60 %	April 2023	537,6	–
Emprunt allemand (50 millions d'euros), non coté	4,00 %	Mai 2027	139,3	139,3
Emprunt américain (250 millions de dollars U.S.)	4,00 %	Novembre 2032	49,8	49,8
	5,30 %	Avril 2043	179,3	–
Total non courant			3 542,2	3 068,0
Courants				
Emprunt auprès des investisseurs institutionnels américains				
Série A (400 millions de dollars U.S.)	5,29 %	Septembre 2013	–	43,3
Série B (513 millions de dollars U.S.)	5,83 %	Septembre 2014	74,4	77,8
Série D (28 millions GBP)	5,63 %	Septembre 2013	–	5,0
Banque Européenne d'Investissement (200 millions d'euros)				
Eurobond 2013 (500 millions d'euros)	3,618 %	Mai 2014	33,3	33,3
Billets de trésorerie	4,375 %	Octobre 2013	–	500,0
Eurobond 2014 (650 millions d'euros)	0,23 %	2013	–	466,9
COFACE	4,875 %	Juillet 2014	649,5	–
Crédit US Ex-Im	EURIBOR + 1,7 %	2014	33,9	19,8
	3,11 %	2014	12,6	13,6
Total courant			803,7	1 159,7

– Emprunt auprès des investisseurs institutionnels américains

Le 30 septembre 2003, le Groupe a émis sur le marché américain des investisseurs institutionnels quatre séries de billets de trésorerie non garantis pour 1 000,0 millions de dollars U.S. et 28,0 millions de livres sterling. Ces billets ont été émis en différentes séries, comme suit :

- 1) Série A, 400,0 millions de dollars U.S. en billets de trésorerie à 5,29 % échéant en septembre 2013, remboursables à compter de septembre 2007. Le placement privé américain de série A a été remboursé le 30 septembre 2013.
- 2) Série B, 513,0 millions de dollars U.S. en billets de trésorerie à 5,83 % échéant en septembre 2015, remboursables à compter de septembre 2011.
- 3) Série C, 87,0 millions de dollars U.S. en billets de trésorerie à 5,93 % échéant en septembre 2015.
- 4) Série D, 28,0 millions de livres sterling en billets de trésorerie à 5,63 % échéant en septembre 2013, remboursables à compter de septembre 2007. Le placement privé américain de série D a été remboursé le 30 septembre 2013.

Le Groupe paye des intérêts deux fois par an sur ces quatre séries. SES s'est engagé, dans le cadre de l'emprunt auprès des investisseurs institutionnels américains, à respecter des engagements qui impliquent le maintien de certains ratios financiers dans des limites convenues afin de fournir une garantie suffisante aux bailleurs de fonds. L'engagement que la direction suit de près est celui concernant le maintien du ratio endettement/EBITDA à un niveau inférieur ou égal à 3,5.

Etats financiers consolidés

Notes aux états financiers consolidés suite

31 décembre 2013

– Programme EMTN (European Medium-Term Note Programme)

Le 6 décembre 2005, SES a mis en place un programme d'émission d'obligations en euros à moyen terme (European Medium-Term Note ou « EMTN ») de 2 000,0 millions d'euros, permettant à SES ou à SES GLOBAL Americas Holdings GP de procéder à des émissions en fonction des besoins à concurrence d'un plafond global de 2 000,0 millions d'euros. En mai 2007, ce programme a été porté à un montant global de 4 000,0 millions d'euros. Le 4 octobre 2013, ce programme a été prorogé d'un an. Au 31 décembre 2013, SES a émis 2 740,0 millions d'euros (2012 : 2 740,0 millions d'euros) au titre de ce programme, avec des échéances allant de 2014 à 2027.

– Remboursement de l'Eurobond (2013) de 500,0 millions d'euros

Le 20 octobre 2006, SES a lancé une émission de 500,0 millions d'euros dans le cadre de son programme EMTN. Assortie d'un coupon fixe de 4,375 %, cette obligation est parvenue à échéance le 21 octobre 2013.

– Eurobond (2014) de 650,0 millions d'euros

Le 9 juillet 2009 (cotation le 30 juin 2009), SES a lancé une émission de 650,0 millions d'euros dans le cadre de son programme EMTN. Cette émission, d'une durée de cinq ans, porte intérêt au taux fixe de 4,875 %.

– Emprunt (2016) de 150,0 millions d'euros auprès d'investisseurs institutionnels

Le 13 juillet 2009, SES a lancé un emprunt portant sur 150,0 millions d'euros dans le cadre de son programme EMTN avec Deutsche Bank. Cet emprunt auprès d'investisseurs institutionnels d'une durée de sept ans à partir du 5 août 2009 porte intérêt au taux fixe de 5,05 %.

– Emission d'une Eurobond (2018) de 500,0 millions d'euros

Le 16 octobre 2013, SES a lancé une émission de 500,0 millions d'euros dans le cadre de son programme EMTN. Cette émission, d'une durée de cinq ans, porte intérêt au taux fixe de 1,875 %.

– Eurobond (2020) de 650,0 millions d'euros

Le 9 mars 2010 (cotation le 1er mars 2010), SES a lancé une émission de 650,0 millions d'euros dans le cadre de son programme EMTN. Cette émission, d'une durée de dix ans, porte intérêt au taux fixe de 4,625 %.

– Eurobond (2021) de 650,0 millions d'euros

Le 11 mars 2011 (cotation le 2 mars 2011), SES a émis 650,0 millions d'euros dans le cadre de son programme EMTN. Cette émission, d'une durée de dix ans, porte intérêt au taux fixe de 4,75 %.

– Emprunt (2027) de 140,0 millions d'euros auprès d'investisseurs institutionnels

Entre mai et juillet 2012, SES a émis trois tranches distinctes d'un montant total de 140,0 millions d'euros dans le cadre de son programme EMTN (European Medium-Term Note) avec ING Bank N.V. Cet emprunt auprès d'investisseurs institutionnels d'une durée de quinze ans à partir du 31 mai 2012 porte intérêt au taux fixe de 4,00 %.

– Banque Européenne d'Investissement : accord de financement de 200,0 millions d'euros

Le 21 avril 2009, SES a signé avec la Banque Européenne d'Investissement un accord de financement portant sur les investissements réalisés par le Groupe dans certains projets de satellites. Ce prêt porte intérêt au taux fixe de 3,618 %. Son remboursement s'effectuera en six paiements annuels échelonnés entre mai 2012 et mai 2017.

– Emprunt obligataire allemand de 50,0 millions d'euros

Le 29 octobre 2012, le Groupe a conclu un accord aux fins d'une émission de 50 millions d'euros sur le marché obligataire allemand (« Schuldschein »). Cet emprunt obligataire allemand échéant le 12 novembre 2032 porte intérêt à un taux fixe de 4,0 %.

– Emission obligataire (2023) de 750 millions dollars U.S. sur le marché 144A aux Etats-Unis

Le 4 avril 2013, SES a réalisé une émission obligataire à 10 ans sur le marché 144A aux Etats-Unis à hauteur de 750 millions de dollars U.S., assortie d'un coupon de 3,60 % et d'une échéance finale au 4 avril 2023.

– Emission obligataire (2043) de 250 millions dollars U.S. sur le marché 144A aux Etats-Unis

Le 4 avril 2013, SES a réalisé une émission obligataire à 30 ans sur le marché 144A aux Etats-Unis à hauteur de 250 millions de dollars U.S., assortie d'un coupon de 5,30 % et d'une échéance finale au 4 avril 2043.

– Prêt syndiqué 2015

En avril 2009, SES a obtenu un prêt syndiqué échéant en 2012 auprès d'un consortium de 24 banques. En septembre 2010, ce prêt syndiqué a été modifié et son montant a été réévalué. Le prêt modifié, qui arrivera à échéance en avril 2015, s'élève à 1 200,0 millions d'euros et peut faire l'objet de tirages en euros et en dollars U.S.. Le taux d'intérêt est basé sur l'EURIBOR ou le LIBOR USD, selon la devise du tirage, majoré d'une marge déterminée en fonction de la note de crédit de la société. La société est actuellement notée BBB/Baa2 (Standard & Poor's et Moody's), ce qui conduit à une marge de 0,95 %.

– Facilité de crédit COFACE de 522,9 millions d'euros

Le 16 décembre 2009, SES a signé avec la COFACE (Compagnie Française d'Assurance pour le Commerce Extérieur) un accord de financement concernant l'acquisition de quatre satellites géostationnaires (ASTRA 2E, ASTRA 2F, ASTRA 2G, ASTRA 5B). Ce crédit est divisé en cinq prêts et les tirages s'effectuent en fonction des factures du fournisseur de satellites. Le premier tirage a eu lieu le 23 avril 2010. Chaque prêt sera remboursé en 17 échéances semestrielles égales, soit à partir du 1er avril 2014, soit à partir de la date de mise en orbite du satellite faisant l'objet du financement si celle-ci est antérieure au 1er avril 2014. L'échéance finale du crédit est estimée à fin 2022. Le crédit porte intérêt à taux variable (EURIBOR six mois plus une marge de 1,7 %).

– Facilité de crédit U.S. Ex-Im de 158 millions de dollars U.S.

En avril 2011, SES a signé une convention de financement avec l'Ex-Im Bank (Export-Import Bank of the United States) de 158 millions de dollars U.S. relative à un investissement dans un satellite géostationnaire (QuetzSat). A la date de mise en orbite du satellite, le crédit avait été tiré en totalité. 152,2 millions de dollars U.S. seront remboursés en 17 échéances semestrielles égales, à partir du 22 juin 2012. Cet emprunt échéant le 22 juin 2020 porte intérêt au taux fixe de 3,11 %.

– Programme de billets de trésorerie sur le marché français

Le 25 octobre 2005, SES a mis en place un programme de titres de créance négociables de 500,0 millions d'euros sur le marché français. Dans le cadre de ce programme, la société a émis des billets de trésorerie conformément aux articles L.213-1 à L.213-4 du Code Monétaire et Financier Français, au décret n° 92.137 du 13 février 1992 et à tous les règlements y afférents. L'encours maximum de billets de trésorerie susceptibles d'être émis au titre de ce programme est égal à 500,0 millions d'euros, ou à la contre-valeur de ce montant à la date d'émission en cas d'émission dans toute autre monnaie autorisée. Le 31 mai 2013, ce programme a été prorogé d'un an. Au 31 décembre 2013, l'encours restant dû des emprunts contractés dans le cadre de ce programme était nul (2012 : 40,0 millions d'euros). Le taux moyen de l'encours restant dû des billets de trésorerie était de 0 % (2012 : 0,13 %) pour la période de tirage.

– Programme européen de billets de trésorerie

En juillet 2012, SES a signé les documents relatifs à la création d'un programme européen de billets de trésorerie garantis pour 1 milliard d'euros avec SES S.A. et SES GLOBAL Americas Holdings GP. Les émissions au titre du programme représentent des obligations non garanties de premier rang de l'émetteur et toute émission dans le cadre du programme est garantie par l'entité non-émettrice. Le programme est noté par Moody's Investors Services et est en conformité avec les normes énoncées dans la convention du marché STEP. Au 31 décembre 2013, l'encours restant dû des emprunts contractés dans le cadre de ce programme était nul (2012 : 427,0 millions d'euros) dont 0 euro (2012 : 267,0 millions d'euros) émis au nom de SES GLOBAL Americas Holding GP, et 0 euro (2012 : 160,0 millions d'euros) au nom de SES S.A. Le taux moyen de l'encours restant dû des billets de trésorerie était de 0 % (2012 : 0,24 %) pour la période de tirage.

Note 24 – Provisions

En millions d'euros	Non courants	Courants
Au 1er janvier 2013	169,8	16,0
Augmentation des provisions	16,4	–
Diminution des provisions	(42,0)	(16,0)
Transfert depuis la part non courante	(12,6)	12,6
Effets des variations de change	(2,6)	–
Au 31 décembre 2013	129,0	12,6
En millions d'euros	Non courants	Courants
Au 1er janvier 2012	78,9	–
Augmentation des provisions	2,0	–
Reclassés de la rubrique « Impôts sur le résultat exigibles »	97,9	16,0
Diminution des provisions	(8,3)	–
Effets des variations de change	(0,7)	–
Au 31 décembre 2012	169,8	16,0

Les provisions concernent principalement des provisions pour impôts constituées par le Groupe, le financement éventuel associé à O3b (cf. Note 15), une provision pour les régimes d'avantages postérieurs au départ en retraite ainsi que d'autres éléments liés à l'activité.

Le Groupe opère dans de nombreuses juridictions fiscales, et la direction doit apprécier les questions fiscales et les risques y afférents pour l'ensemble de ses activités, et provisionner les passifs éventuels en se fondant sur son interprétation des législations fiscales nationales et sur ses meilleures estimations. Dans le cadre de cet examen, la direction évalue le caractère significatif de la question et, sur la base de son expérience et des conseils d'experts, le risque qu'elle entraîne un passif pour le Groupe. Si ce risque est jugé probable, une provision est constituée au titre de la charge d'impôt potentielle correspondante. Une provision correspondante de 98,0 millions d'euros (2012 : 113,9 millions d'euros) figure dans l'état de la situation financière au 31 décembre 2013 sous les rubriques « Provisions » non courantes, pour 85,4 millions d'euros (2012 : 97,9 millions d'euros), et « Provisions » courantes pour 12,6 millions d'euros (2012 : 16,0 millions d'euros). La provision pour impôt du groupe au 31 décembre 2012 a été reclassée de « Impôts sur le résultat exigibles » à « Provisions » pour être conforme à la présentation de l'année en cours.

Dans les entités aux Etats-Unis, certains salariés bénéficient d'un programme de prestations de santé postérieur au départ en retraite couvert par une assurance externe. Au 31 décembre 2013, des primes à payer de 16,6 millions d'euros (2012 : 11,6 millions d'euros) sont rapportées sous cette rubrique. Les contributions versées en 2013 aux régimes de retraite collectifs ont totalisé 1,6 million d'euros (2012 : 7,0 millions d'euros), et figurent au compte de résultat sous la rubrique « Frais de personnel ».

Etats financiers consolidés

Notes aux états financiers consolidés suite

31 décembre 2013

Note 25 – Produits constatés d’avance

En millions d’euros	Non courants	Courants
Au 1er janvier 2013	285,4	238,2
Variation des produits constatés d’avance	(48,1)	144,6
Effets des variations de change	(9,5)	2,9
Au 31 décembre 2013	227,8	385,6

En millions d’euros	Non courants	Courants
Au 1er janvier 2012	199,5	258,5
Variation des produits constatés d’avance	93,7	(20,9)
Effets des variations de change	(7,8)	0,6
Au 31 décembre 2012	285,4	238,2

Note 26 – Dettes fournisseurs et autres dettes

En millions d’euros	2013	2012
Fournisseurs	72,4	86,1
Paievements reçus d’avance	40,2	17,2
Intérêts courus sur emprunts	89,1	81,7
Dettes envers le personnel	27,1	22,4
Dettes fiscales (hors impôt sur le résultat)	22,4	25,5
Autres dettes	90,2	177,8
Total	341,4	410,7

Dans le cadre d’opérations de titrisation de créances finalisées en juin 2010, en juin 2012 et en juin 2013, le Groupe a reçu un montant net en numéraire de 50,6 millions d’euros, 59,5 millions d’euros et 40,2 millions d’euros respectivement d’une institution financière, représentant le règlement anticipé de créances futures naissant entre 2011 et 2015 au titre de contrats conclus avec un client donné. Un passif correspondant de 82,7 millions d’euros (2012 : 80,9 millions d’euros), représentant l’engagement contracté par SES, vis-à-vis de l’institution financière, de continuer à fournir les services au client conformément aux clauses du contrat conclu avec ce dernier, figure dans l’état de la situation financière au 31 décembre 2013 sous les rubriques « Autres passifs à long terme » pour 41,6 millions d’euros (2012 : 42,5 millions d’euros), et « Fournisseurs et autres dettes » pour 41,1 millions d’euros (2012 : 38,4 millions d’euros).

Note 27 – Engagements et passifs éventuels

Engagements d'investissement

Les engagements contractés par le Groupe au titre des dépenses d'investissement s'élevaient à 25,2 millions d'euros au 31 décembre 2013 (2012 : 244,4 millions d'euros). Ces engagements concernent pour une large part l'acquisition et le lancement de satellites futurs afin d'assurer la croissance et le remplacement de la flotte de satellites du Groupe, ainsi que l'extension nécessaire des équipements au sol et des installations de contrôle y relatifs. En cas de résiliation anticipée de ces contrats, le Groupe est contractuellement redevable de pénalités financières.

Engagements au titre des contrats de location simple

Les loyers minimaux à verser en vertu des contrats de location simple non résiliables s'analysent comme suit au 31 décembre :

En millions d'euros	2013	2012
A moins d'un an	8,4	11,0
Entre un et cinq ans	10,1	26,0
A plus de cinq ans	4,4	28,1
Total	22,9	65,1

Le montant total des charges de location simple s'est élevé à 11,0 millions d'euros en 2013 (2012 : 11,2 millions d'euros).

Engagements au titre des contrats de location de répéteurs

Le Groupe a conclu des contrats de location de répéteurs avec des fournisseurs tiers pour une durée maximum de huit ans. Au 31 décembre les engagements qui en découlent s'analysent comme suit:

En millions d'euros	2013	2012
A moins d'un an	8,4	29,3
Entre un et cinq ans	4,1	4,3
Après plus de cinq ans	1,9	2,0
Total	14,5	35,6

Le montant total des charges de location pour les contrats de location de répéteurs s'est établi à 29,3 millions d'euros en 2013 (2012 : 42,3 millions d'euros).

Autres engagements

Dans le cadre de l'accord concernant le financement intégral de la prise de participation dans O3b Networks Limited, SES a pris en 2010 l'engagement d'accorder à O3b Networks, en cas de besoin au cours de la phase antérieure à la commercialisation, des prêts supplémentaires d'un montant total de 50 millions de dollars U.S. (2012 : 66 millions de dollars U.S.). Voir Note 15.

Litiges

Aucun litige significatif à l'encontre du Groupe n'était en cours au 31 décembre 2013.

Garanties

Le 31 décembre 2013, les garanties bancaires non échues du Groupe s'élevaient à 19,7 millions d'euros (2012 : 2,6 millions d'euros). Il s'agit de garanties accordées au titre de l'exécution de services liés à l'exploitation de satellites.

Restrictions concernant l'utilisation des avoirs en banque

A la clôture de l'exercice, le solde des avoirs en banque faisant l'objet de restrictions était nul (2012 : néant).

Etats financiers consolidés

Notes aux états financiers consolidés suite

31 décembre 2013

Note 28 – Informations relatives aux parties liées

L'Etat luxembourgeois détient une participation directe avec droit de vote de 11,58 % dans la société, ainsi que deux participations indirectes, de 10,88 % chacune, par l'intermédiaire de deux banques publiques, la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat et la Société Nationale de Crédit et d'Investissement. Ces participations correspondent aux actions de catégorie B de la société, qui sont décrites de façon plus détaillée dans la Note 21.

Le montant total des émoluments versés en 2013 aux administrateurs pour leur participation aux réunions du Conseil d'administration et de divers comités s'élève à 1,4 million d'euros (2012 : 1,4 million d'euros). Ces émoluments se composent d'une portion fixe et d'une portion variable, la portion variable étant déterminée en fonction de la participation aux réunions du Conseil d'administration et de divers comités.

Aucune autre transaction significative n'a été conclue avec des parties liées.

Les cadres dirigeants du Groupe (définis comme appartenant au Comité exécutif) ont reçu les avantages suivants :

En millions d'euros	2013	2012
Rémunérations primes comprises	5,0	4,4
Prestations de retraite	0,6	0,6
Rémunérations en actions	5,0	2,0
Autres avantages	0,1	0,0
Total	10,7	7,0

Le nombre total d'instruments de paiement fondés sur des actions alloués aux cadres dirigeants était de 1 521 328 au 31 décembre 2013 (2012 : 1 687 249).

Note 29 – Filiales consolidées, co-entreprises et sociétés mises en équivalence

Les comptes consolidés comprennent les comptes des filiales, co-entreprises et sociétés mises en équivalence énumérées ci-dessous :

	Pourcentage d'intérêt (%) 2013	Pourcentage d'intérêt (%) 2012	Méthode de consolidation 2013
Détenues directement par SES :			
SES ASTRA S.A., Luxembourg	100,00	100,00	Intégration globale
SES GLOBAL-Americas Inc., Etats-Unis	100,00	100,00	Intégration globale
SES GLOBAL Americas Holdings General Partnership, Etats-Unis	100,00	100,00	Intégration globale
SES GLOBAL Africa S.A., Luxembourg	100,00	100,00	Intégration globale
SES Participations S.A., Luxembourg	100,00	100,00	Intégration globale
SES Finance S.à r.l., Suisse	100,00	100,00	Intégration globale
SES Holdings (Netherlands) B.V., Pays-Bas	100,00	100,00	Intégration globale
SES ASTRA Services Europe S.A., Luxembourg	100,00	100,00	Intégration globale
SES Latin America S.A., Luxembourg	100,00	100,00	Intégration globale
SES Belgium S.p.r.l., Belgique	100,00	100,00	Intégration globale
SES Insurance International (Luxembourg) SA	100,00	100,00	Intégration globale
SES Insurance International Re (Luxembourg) SA	100,00	100,00	Intégration globale
SES Lux Finance Luxembourg Sarl ¹	100,00	100,00	Intégration globale
SES NL Finance Luxembourg Sarl ¹	100,00	100,00	Intégration globale
Détenues via SES Participations S.A., Luxembourg :			
Ciel Satellite Holdings Inc., Canada	100,00	100,00	Intégration globale
Ciel Satellite Limited Partnership, Canada	70,00	70,00	Intégration globale
Northern Americas Satellite Ventures, Inc., Canada	100,00	100,00	Intégration globale
Détenues via SES ASTRA Services Europe S.A., Luxembourg :			
Glocom (Communications and Images) Limited (Ile de Man) ²	75,00	75,00	Intégration globale
SES ASTRA TechCom S.A., Luxembourg	100,00	100,00	Intégration globale
SES ASTRA Techcom Belgium S.A., Belgique	100,00	100,00	Intégration globale
Astralis S.A., Luxembourg ³	51,00	51,00	Intégration globale
SES Broadband Services S.A., Luxembourg	100,00	100,00	Intégration globale
SES Digital Distribution Services AG, Suisse	100,00	100,00	Intégration globale
SES Digital Distribution Services S.à r.l., Luxembourg	100,00	100,00	Intégration globale
Redu Operations Services S.A., Belgique	48,00	48,00	Mise en équivalence
Redu Space Services S.A., Belgique	52,00	52,00	Intégration globale
HD Plus GmbH, Allemagne	100,00	100,00	Intégration globale
SES ASTRA Real Estate (Betzdorf) S.A., Luxembourg	100,00	100,00	Intégration globale
SES Capital Belgium S.A., Belgique	100,00	100,00	Intégration globale
ND SatCom GmbH, Allemagne ²	24,90	24,90	Mise en équivalence
SES Platform Services GmbH, Allemagne	100,00	100,00	Intégration globale
SES Digital Distribution Services GmbH, Allemagne	100,00	100,00	Intégration globale
Virtual Planet Group GmbH, Allemagne	90,00	90,00	Intégration globale

Etats financiers consolidés

Notes aux états financiers consolidés suite

31 décembre 2013

	Pourcentage d'intérêt (%) 2013	Pourcentage d'intérêt (%) 2012	Méthode de consolidation 2013
Détenues via SES ASTRA S.A. :			
ASTRA Deutschland GmbH, Allemagne	100,00	100,00	Intégration globale
ASTRA (U.K.) Ltd, Royaume-Uni	100,00	100,00	Intégration globale
ASTRA Iberica S.A., Espagne	100,00	100,00	Intégration globale
ASTRA France S.A., France	100,00	100,00	Intégration globale
ASTRA (GB) Limited, Royaume-Uni	100,00	100,00	Intégration globale
ASTRA Benelux B.V., Pays-Bas	100,00	100,00	Intégration globale
SES ASTRA CEE Sp. z o.o, Pologne	100,00	100,00	Intégration globale
SES ASTRA Italia S.r.l.	100,00	100,00	Intégration globale
SES ENGINEERING (Luxembourg) S.à r.l., Luxembourg	100,00	100,00	Intégration globale
New Skies Investments S.à r.l., Luxembourg	100,00	100,00	Intégration globale
SES ASTRA AB, Suède	100,00	100,00	Intégration globale
Sirius Satellite Services SIA, Lettonie	100,00	100,00	Intégration globale
SES SIRIUS Ukraine, Ukraine	100,00	100,00	Intégration globale
SES ASTRA 1KR S.à r.l., Luxembourg	100,00	100,00	Intégration globale
SES ASTRA 1L S.à r.l., Luxembourg	100,00	100,00	Intégration globale
SES ASTRA 1M S.à r.l., Luxembourg	100,00	100,00	Intégration globale
SES ASTRA 3B S.à r.l., Luxembourg	100,00	100,00	Intégration globale
SES ASTRA 5B S.à r.l., Luxembourg	100,00	100,00	Intégration globale
SES ASTRA 1N S.à r.l., Luxembourg	100,00	100,00	Intégration globale
Solaris Mobile Limited, Irlande ²	–	50,00	Mise en équivalence
SES ASTRA 2E S.à r.l., Luxembourg	100,00	100,00	Intégration globale
SES ASTRA 2F S.à r.l., Luxembourg	100,00	100,00	Intégration globale
SES ASTRA 2G S.à r.l., Luxembourg	100,00	100,00	Intégration globale
SES ASTRA (Roumanie) S.à r.l.	100,00	100,00	Intégration globale
Détenues via SES Finance S.à r.l			
SES Re International (Bermuda) Ltd, Bermudes	100,00	100,00	Intégration globale
SES Satellite Leasing Ltd, Ile de Man	100,00	100,00	Intégration globale
Al Maisan Satellite Communications (YahSat) LLC, Emirats Arabes Unis	35,00	35,00	Intégration globale
SES Satellites (Bermuda) Ltd, Bermudes	100,00	100,00	Intégration globale
Détenues via SES GLOBAL Africa S.A. :			
SES ASTRA Africa (Proprietary) Ltd, Afrique du Sud	100,00	100,00	Intégration globale
ODM (Proprietary) Ltd, Afrique du Sud	15,08	15,08	Mise en équivalence
SES Satellites Ghana Ltd	100,00	100,00	Intégration globale

	Pourcentage d'intérêt (%) 2013	Pourcentage d'intérêt (%) 2012	Méthode de consolidation 2013
Détenues via SES GLOBAL-Americas Inc. :			
SES AMERICOM, Inc., Etats-Unis	100,00	100,00	Intégration globale
SES AMERICOM PAC, Inc., Etats-Unis	100,00	100,00	Intégration globale
SES AMERICOM International Holdings, Inc., Etats-Unis	100,00	100,00	Intégration globale
SES AMERICOM (Brazil) Holdings, LLC, Etats-Unis	100,00	100,00	Intégration globale
SES AMERICOM do Brasil Servicos de Telecomunicacoes, Ltda, Brésil	100,00	100,00	Intégration globale
AMERICOM Government Services, Inc., Etats-Unis	100,00	100,00	Intégration globale
Sistemas Satelitales de Mexico S. de R.L. de C.V., Mexique	73,99	73,99	Mise en équivalence
Socios Aguila S. de R.L. de C.V., Mexique	49,00	49,00	Mise en équivalence
Columbia Communications Corporation, Etats-Unis	100,00	100,00	Intégration globale
SES Satellites International, Inc., Etats-Unis	100,00	100,00	Intégration globale
SES Satellites (Gibraltar) Ltd, Gibraltar	100,00	100,00	Intégration globale
SES AMERICOM Colorado, Inc., Etats-Unis	100,00	100,00	Intégration globale
AMC-1 Holdings LLC, Etats-Unis	100,00	100,00	Intégration globale
AMC-2 Holdings LLC, Etats-Unis	100,00	100,00	Intégration globale
AMC-3 Holdings LLC, Etats-Unis	100,00	100,00	Intégration globale
AMC-5 Holdings LLC, Etats-Unis	100,00	100,00	Intégration globale
AMC-6 Holdings LLC, Etats-Unis	100,00	100,00	Intégration globale
AMC-8 Holdings LLC, Etats-Unis	100,00	100,00	Intégration globale
AMC-9 Holdings LLC, Etats-Unis	100,00	100,00	Intégration globale
AMC-10 Holdings LLC, Etats-Unis	100,00	100,00	Intégration globale
AMC-11 Holdings LLC, Etats-Unis	100,00	100,00	Intégration globale
SES AMERICOM (Asia 1A) LLC, Etats-Unis	100,00	100,00	Intégration globale
AMERICOM Asia Pacific LLC, Etats-Unis	100,00	100,00	Intégration globale
AMC-12 Holdings LLC, Etats-Unis	100,00	100,00	Intégration globale
SES AMERICOM California, Inc., Etats-Unis	100,00	100,00	Intégration globale
AMC-4 Holdings LLC, Etats-Unis	100,00	100,00	Intégration globale
AMC-7 Holdings LLC, Etats-Unis	100,00	100,00	Intégration globale
AMC-15 Holdings LLC, Etats-Unis	100,00	100,00	Intégration globale
AMC-16 Holdings LLC, Etats-Unis	100,00	100,00	Intégration globale
SES-1 Holdings, LLC, Etats-Unis	100,00	100,00	Intégration globale
QuetzSat Directo, S. de R.L. de C.V., Mexique	49,00	49,00	Mise en équivalence
SES ENGINEERING (U.S.) Inc., Etats-Unis	100,00	100,00	Intégration globale
AOS Inc., Etats-Unis	100,00	100,00	Intégration globale
SES-2 Holdings LLC, Etats-Unis	100,00	100,00	Intégration globale
SES-3 Holdings LLC, Etats-Unis	100,00	100,00	Intégration globale
Détenues via SES Latin America S.A. :			
QuetzSat S. de R.L. de C.V., Mexique	73,99	73,99	Mise en équivalence
Satellites Globales S. de R.L. de C.V., Mexique	49,00	49,00	Mise en équivalence
SES Satellites Directo Ltda, Brésil	100,00	100,00	Intégration globale
SES DTH do Brasil Ltda, Brésil	100,00	100,00	Intégration globale
SES Global South America Holding S.L., Espagne	100,00	100,00	Intégration globale

Etats financiers consolidés

Notes aux états financiers consolidés suite

31 décembre 2013

	Pourcentage d'intérêt (%) 2013	Pourcentage d'intérêt (%) 2012	Méthode de consolidation 2013
Détenues via SES Holdings (Netherlands) B.V. :			
New Skies Satellites, Inc., Etats-Unis	100,00	100,00	Intégration globale
New Skies Satellites Mar B.V., Pays-Bas	100,00	100,00	Intégration globale
New Skies Satellites Ltda, Brésil	100,00	100,00	Intégration globale
New Skies Networks, Inc., Etats-Unis	100,00	100,00	Intégration globale
New Skies Networks (U.K.) Ltd, Royaume-Uni	100,00	100,00	Intégration globale
SES ENGINEERING (Netherlands) B.V., Pays-Bas	100,00	100,00	Intégration globale
New Skies Asset Holdings, Inc., Etats-Unis	100,00	100,00	Intégration globale
SES NEW SKIES Marketing B.V., Pays-Bas	100,00	100,00	Intégration globale
New Skies Satellites India B.V., Pays-Bas	100,00	100,00	Intégration globale
New Skies Satellites Argentina B.V., Pays-Bas	100,00	100,00	Intégration globale
New Skies Networks Australia B.V., Pays-Bas	100,00	100,00	Intégration globale
New Skies Satellites Australia Pty Ltd, Australie	100,00	100,00	Intégration globale
New Skies Satellites Licensee B.V., Pays-Bas	100,00	100,00	Intégration globale
NSS Latin America Holdings S.A., Luxembourg ¹	100,00	100,00	Intégration globale
SES Asia S.A., Luxembourg	100,00	100,00	Intégration globale
SES Finance Services AG, Suisse	100,00	100,00	Intégration globale
O3b Networks Ltd, Île de Jersey ²	46,85	46,88	Mise en équivalence
SES World Skies Singapore Pty Ltd, Singapour	100,00	100,00	Intégration globale

1 Entité créée en 2013

2 Entité cédée en 2013

3 Entité fusionnée dans SES ASTRA Service Europe en 2013

4 Entité fusionnée dans SES Participations en 2013

5 Voir Note 15

Note 30 – Evénements postérieurs à la clôture

Le 30 janvier 2014, la société et Eutelsat Communications ont annoncé que les deux sociétés avaient conclu une série d'accords parmi lesquels le règlement exhaustif de la procédure judiciaire concernant l'exploitation de la position orbitale 28,5° Est ainsi que la mise en place, à long terme, d'éléments de nature commerciale et de coordination de fréquences.

Le premier accord met fin à la procédure d'arbitrage entre Eutelsat et la société, initiée en octobre 2012 auprès de la Chambre de Commerce Internationale (CCI) de Paris. Cette procédure portait sur un droit d'utilisation de 500 MHz de bande passante à la position orbitale 28,5° Est. Eutelsat a cessé, le 3 octobre dernier, l'exploitation de ces fréquences qui sont, depuis cette date, exploitées par la société. Le différend est maintenant réglé, la société continuant d'opérer ses satellites à cette position orbitale et Eutelsat commercialisant, d'une manière indépendante, une partie de la capacité sur les fréquences précédemment contestées.

Le deuxième accord entre les deux sociétés porte sur la location à long terme, par Eutelsat, de ressources à la position 28,5° Est sur la flotte des satellites de la société. Eutelsat commercialisera en Europe, sur la flotte de SES, 125 MHz de bande passante (huit répéteurs) sur les 500 MHz ayant fait l'objet de la procédure judiciaire, ainsi que 250 MHz (12 répéteurs) qui ne figuraient pas dans la contestation. Ces 20 répéteurs seront exploités sur les trois nouveaux satellites déployés par la société à 28.2/28.5° Est, ASTRA 2F, ASTRA 2E et ASTRA 2G. Les deux premiers satellites ont été lancés et sont en service. Le troisième devrait être lancé plus tard dans le courant de cette année.

Le troisième accord porte sur une coordination technique de fréquences, en vertu des règles de l'Union internationale des télécommunications (UIT). Cet accord va permettre aux deux parties d'optimiser l'usage de leurs droits respectifs à un certain nombre de positions orbitales sur l'Europe, le Moyen-Orient et l'Afrique. Il confirme et précise en termes techniques les couvertures géographiques et les niveaux de puissance de transmission autorisés pour les fréquences à ces positions orbitales.

En janvier 2014, SES a renouvelé avec succès sa facilité de crédit renouvelable de 1,2 milliards à des conditions favorables. SES a obtenu ce prêt syndiqué renouvelable de cinq ans en multi-devises avec deux options d'extension de un an auprès de 20 banques. La société est actuellement notée BBB/Baa2, ce qui conduit à une marge de 0,45 % par an (remplaçant l'ancienne ligne de crédit syndiqué à une marge de 0,95 %).

Comptes annuels de SES S.A.



Aperçu 2013 01-22

Gouvernance d'entreprise 23-52

Informations financières 53-58

Etats financiers consolidés 59-114

Comptes annuels de SES S.A. 115-127

Satellite :
SES-8

Heure :
17:39

Date :
03.12.2013

Comptes annuels de SES S.A.

Rapport d'audit

Aux Actionnaires de
SES S.A.

Rapport sur les comptes annuels

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de SES S.A., comprenant le bilan au 31 décembre 2013, le compte de profits et pertes pour l'exercice clos à cette date et l'annexe contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du Conseil d'Administration pour les comptes annuels

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces comptes annuels, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg ainsi que d'un contrôle interne qu'il juge nécessaire pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité du Réviseur d'entreprises agréé

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les comptes annuels. Le choix des procédures relève du jugement du Réviseur d'entreprises agréé, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à cette évaluation, le Réviseur d'entreprises agréé prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des comptes annuels.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de SES S.A. au 31 décembre 2013 ainsi que des résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels en vigueur au Luxembourg.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Le rapport de gestion, qui relève de la responsabilité du Conseil d'Administration est en concordance avec les comptes annuels.

PricewaterhouseCoopers, Société coopérative

Représentée par



Gilles Vanderweyen

Luxembourg,
20 février 2014

Comptes annuels de SES S.A.

Bilan

Au 31 décembre 2013

		2013 En millions d'euros	2012 En millions d'euros
Actif			
Actif immobilisé			
Immobilisations financières			
Parts dans des entreprises liées	Note 3	7 404,3	8 344,4
Créances sur des entreprises liées	Note 3	1 269,6	752,0
Créances sur des entreprises avec lesquelles la société a un lien de participation	Note 3	0,5	27,0
		8 674,4	9 123,4
Actifs courants			
Créances sur des entreprises liées			
dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	Note 4	2 319,3	2 284,9
Créances sur des entreprises avec lesquelles la société a un lien de participation			
dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	Note 3	–	17,5
Autres créances			
dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		200,5	167,5
Investissements			
Actions propres ou parts propres	Note 3	22,9	68,7
Avoirs en banque		343,9	73,1
		2 886,6	2 611,7
Comptes de régularisation			
		47,6	40,0
Total actif		11 608,6	11 775,1

Les notes annexes font partie intégrante des comptes annuels.

		2013 En millions d'euros	2012 En millions d'euros
Passif			
Capitaux propres			
Capital souscrit	Note 5	633,0	633,0
Primes d'émissions et primes assimilées		835,4	835,4
Réserves			
Réserve légale	Note 6	63,3	62,4
Autres réserves	Note 7	338,0	333,3
Résultat de l'exercice		388,9	395,8
		2 258,6	2 259,9
Dettes non subordonnées			
Emprunts obligataires – Emprunts non convertibles	Note 8		
dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		811,1	1 111,6
dont la durée résiduelle est supérieure à un an		3 002,6	2 544,1
Dettes envers des établissements de crédit	Note 8		
dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		80,2	66,7
dont la durée résiduelle est supérieure à un an		574,9	585,8
Dettes sur achats et prestations de services			
dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		1,2	0,5
Dettes envers des entreprises liées	Note 8		
dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		1 871,6	4 864,0
dont la durée résiduelle est supérieure à un an		2 956,7	322,1
Dettes fiscales et dettes au titre de la sécurité sociale			
Dettes fiscales	Note 9	–	0,2
Dettes au titre de la sécurité sociale		0,3	0,3
Autres dettes			
dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		51,4	19,9
		9 350,0	9 515,2
Total passif		11 608,6	11 775,1

Les notes annexes font partie intégrante des comptes annuels.

Comptes annuels de SES S.A.

Compte de profits et pertes

Au 31 décembre 2013

		2013 En millions d'euros	2012 En millions d'euros
Charges			
Autres charges externes		27,2	12,3
Frais de personnel	Note 10		
Salaires et traitements		15,2	14,0
Charges sociales couvrant les salaires et traitements		1,6	0,5
Corrections de valeur			
sur frais d'établissement et sur immobilisations corporelles et incorporelles		-	0,1
Autres charges d'exploitation		2,7	3,4
Corrections de valeur sur immobilisations financières et ajustement de juste valeur sur immobilisations financières		12,5	2,4
Intérêts et autres charges financières concernant des entreprises liées		72,2	87,7
Autres intérêts et charges	Note 12	214,1	206,3
Impôts sur le résultat	Note 9	(79,5)	(63,3)
Profit de l'exercice		388,9	395,8
Total charges		654,9	659,2
Produits			
Autres produits d'exploitation	Note 13	17,7	5,1
Produits des immobilisations financières			
provenant d'entreprises liées	Note 14	578,6	567,1
Autres produits de participations		-	13,1
Autres intérêts et autres produits financiers			
provenant d'entreprises liées		33,1	36,4
Autres intérêts et produits financiers	Note 15	25,5	37,5
Total produits		654,9	659,2

Tableau de variation des capitaux propres

Au 31 décembre 2013

	Capital souscrit En millions d'euros	Primes d'émission En millions d'euros	Réserve légale En millions d'euros	Autres réserves En millions d'euros	Résultat de l'exercice En millions d'euros	Total En millions d'euros
Solde en début d'exercice	633,0	835,4	62,4	333,3	395,8	2 259,9
Affectation du résultat	-	-	0,9	394,9	(395,8)	-
Distribution de dividendes	-	-	-	(390,2)	-	(390,2)
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-
Profit de l'exercice	-	-	-	-	388,9	388,9
Solde en fin d'exercice	633,0	835,4	63,3	338,0	388,9	2 258,6

Les notes annexes font partie intégrante des comptes annuels.

Comptes annuels de SES S.A.

Notes annexes aux comptes annuels

Au 31 décembre 2013

Note 1 – Généralités

SES S.A. (ci-après la « société ») a été constituée le 16 mars 2001 pour une durée illimitée sous la forme d'une Société Anonyme en vertu de la législation du Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social de la société est établi à Betzdorf, Luxembourg.

La société a pour objet de s'intéresser de façon générale aux médias électroniques et, plus particulièrement, d'être active dans le secteur des communications par satellites et de prendre des participations, directement ou indirectement, dans d'autres sociétés qui opèrent, de façon active, dans l'industrie des communications par satellites.

L'exercice comptable de la société débute le 1er janvier et se termine le 31 décembre.

La société détient une participation de 99,94 % dans un partenariat, SES Global Americas Holdings GP, dont les comptes sont intégrés dans ceux de la société à hauteur de la quote-part détenue dans le partenariat.

Au 1er janvier 2013, la société a établi une succursale en Suisse afin de concentrer ses excédents de trésorerie.

La société établit également des comptes consolidés pour le groupe SES (« SES »), qui sont publiés conformément aux dispositions de la loi luxembourgeoise.

La société est cotée à la Bourse de Luxembourg depuis 1998, et sur Euronext Paris depuis 2004. Des certificats de dépôt fiduciaire représentatifs d'actions de catégorie A sont cotés à la Bourse de Luxembourg et sur Euronext Paris sous le sigle SESG.

Note 2 – Résumé des méthodes comptables significatives

2.1. Principes de préparation des états financiers

Les comptes annuels sont établis en conformité avec les principes comptables généralement acceptés et avec les réglementations en vigueur au Luxembourg relatives à l'établissement et à la présentation des comptes annuels.

Les principes comptables et règles d'évaluation sont, en dehors des règles imposées par la loi du 19 décembre 2002, déterminés et mis en place par le Conseil d'administration.

L'établissement des comptes annuels suppose l'utilisation de certaines estimations comptables déterminantes. Il impose en outre au Conseil d'administration d'exercer son jugement dans l'application des principes comptables. Les changements d'hypothèses sont susceptibles d'avoir un effet important sur les comptes annuels durant la période au cours de laquelle ils interviennent. La direction juge que les hypothèses utilisées sont adéquates et que par conséquent les comptes annuels donnent une image sincère de la situation financière.

Les estimations et hypothèses formulées par la société ont une incidence sur les montants d'actif, de passif de l'exercice à venir. Les estimations et jugements, continuellement mis à jour, sont fondés sur les informations historiques et sur d'autres facteurs, notamment sur l'anticipation d'événements futurs jugés raisonnables au vu des circonstances.

Les chiffres pour l'exercice clos le 31 décembre 2012 ont été reclassés afin d'assurer la comparabilité avec les chiffres au 31 décembre 2013. La direction estime que ces reclassements n'ont aucune incidence négative sur la qualité de l'information fournie.

Un solde de 81,7 millions d'euros a été reclassé de « Autres dettes » à « Dettes envers des entreprises liées ».

Un solde de 78,4 millions d'euros a été reclassé de « Autres créances » à « Dettes envers des entreprises liées ».

2.2. Résumé des méthodes comptables significatives

Les principales règles d'évaluation retenues par la société sont les suivantes :

2.2.1. Immobilisations financières

Les immobilisations financières détenues par la société sont évaluées à leur coût d'acquisition. Les créances sont évaluées à leur valeur nominale.

Si le conseil d'administration venait à considérer que la valeur des immobilisations financières a globalement subi une dépréciation durable, des corrections de valeur seraient apportées de manière à leur attribuer la valorisation la plus faible à la clôture de l'exercice. Ces corrections de valeur cesseraient de s'appliquer si les raisons qui les ont justifiées venaient à disparaître.

2.2.2. Comptes de régularisation

Les coûts liés à l'obtention des emprunts sont capitalisés et enregistrés en comptes de régularisation. Ces coûts sont amortis sur les durées résiduelles estimées des emprunts en tenant compte de la stratégie de la société en matière de financement.

2.2.3. Dividendes

Les dividendes sont déclarés après l'approbation des comptes annuels. Par conséquent, les dividendes à payer sont enregistrés dans les comptes de l'exercice suivant. Les dividendes à recevoir de la part des entreprises liées sont enregistrés dans les produits de l'exercice au cours duquel ils ont été déclarés par la filiale.

2.2.4. Prêt convertible avec participation aux bénéficiaires

Les revenus des prêts convertibles avec participation aux bénéficiaires émis par la société sont calculés en fonction des bénéficiaires cumulés du bénéficiaire du prêt sur la durée de vie de celui-ci. Par conséquent, le droit de la société aux revenus n'est certain qu'à la date d'échéance du prêt. Les revenus sont donc comptabilisés en « Produits » à la date d'échéance finale du prêt convertible avec participation aux bénéficiaires.

2.2.5. Créances

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Elles font l'objet de corrections de valeur lorsque leur recouvrement est compromis. Ces corrections de valeur cesseraient de s'appliquer si les raisons qui les ont justifiées venaient à disparaître.

2.2.6. Ecart de conversion

La société tient sa comptabilité en euros (EUR), et les comptes annuels sont exprimés dans cette devise.

Les opérations libellées en monnaies étrangères ont été converties en euro aux taux de change en vigueur à la date où elles ont lieu.

A l'exception des immobilisations, les éléments d'actif et de passif libellés en monnaies étrangères sont convertis aux taux en vigueur à la date de clôture. Les plus-values et pertes de change réalisées et non réalisées sont prises en considération dans le compte de profits et pertes.

Comptes annuels de SES S.A.

Notes annexes aux comptes annuels

Au 31 décembre 2013

Les immobilisations libellées en monnaies étrangères sont converties en euro aux taux de change en vigueur à la date de la transaction. À la date de clôture de l'exercice, le taux de conversion historique appliqué à ces immobilisations est maintenu. Les dettes financières à long terme, qui sont couvertes par des instruments dérivés, sont converties au taux de change historique jusqu'au 31 décembre 2012. Au 1er janvier 2013, les méthodes comptables ont été modifiées avec pour conséquence que les dettes à long terme et les instruments dérivés de couverture correspondants sont convertis au cours de clôture.

2.2.7. Instruments financiers dérivés

Tous les instruments dérivés ont été maintenus hors bilan jusqu'au 31 décembre 2012. Depuis le 1er janvier 2013, les instruments dérivés assurant la couverture de positions de bilan en devises étrangères sont réévalués à la fin de l'exercice sur la base des taux de change à terme en vigueur à la date de clôture. L'écart de conversion passif résultant de la conversion de ces contrats n'est pas comptabilisé. Les écarts de conversion actif résultant de la conversion de ces contrats sont comptabilisés dans la rubrique Autres dettes.

2.2.8. Dettes

Les dettes sont inscrites au passif à leur valeur de remboursement. Lorsque le montant à rembourser sur les dettes est supérieur au montant reçu, la différence est portée à l'actif et amortie de façon linéaire sur la durée de la dette.

Note 3 – Immobilisations financières

a) Parts dans des entreprises liées

	2013 En millions d'euros	2012 En millions d'euros
Coût au début de l'exercice	8 349,1	8 334,1
Acquisitions	76,5	15,0
Cessions	-1 016,6	-
Coût à la fin de l'exercice	7 409,0	8 349,1
Corrections de valeur au début de l'exercice	-4,7	-4,7
Corrections de valeur de l'exercice	-	-
Corrections de valeur à la fin de l'exercice	-4,7	-4,7
Valeur nette comptable à la fin de l'exercice	7 404,3	8 344,4

Au 31 décembre 2013, la société détenait les participations suivantes :

	Participation	Valeur nette comptable En millions d'euros
SES Astra S.A., Betzdorf, Luxembourg	100 %	1 046,8
SES Global – Americas, Inc., Princeton, Etats-Unis	99,94 %	3 854,8
Astra Broadband Services S.A., Betzdorf, Luxembourg	0,01 %	-
SES Astra A.B., Stockholm, Suède	32,34 %	50,1
SES Participations S.A., Betzdorf, Luxembourg	100 %	206,8
SES Global Africa S.A., Betzdorf, Luxembourg	100 %	406,6
SES Finance S.à r.l., Suisse	100 %	1 502,2
SES Holdings (Netherlands) B.V., Pays-Bas	100 %	96,7
SES Astra Services Europe S.A., Betzdorf, Luxembourg	100 %	148,8
SES ASTRA Techcom Belgium S.A., Belgique	1 %	-
SES Latin America S.A., Betzdorf, Luxembourg	100 %	-
SES Belgium Sprl, Belgique	99 %	-
SES Insurance International (Luxembourg) S.A., Luxembourg	100 %	15,2
SES Insurance International Re (Luxembourg) S.A., Luxembourg	100 %	76,3
SES NL Finance S.à.r.l.	100 %	-
		7 404,3

Au 31 décembre 2012, la société détenait les participations suivantes :

	Participation	Valeur nette comptable En millions d'euros
SES Astra S.A., Betzdorf, Luxembourg	100 %	1 046,8
SES Global – Americas, Inc., Princeton, Etats-Unis	99,94 %	3 854,8
Astra Broadband Services S.A., Betzdorf, Luxembourg	0,01 %	–
SES Astra A.B., Stockholm, Suède	32,34 %	50,1
SES Participations S.A., Betzdorf, Luxembourg	100 %	206,8
SES Global Africa S.A., Betzdorf, Luxembourg	100 %	406,6
SES Finance S.à r.l., Suisse	100 %	1 502,2
SES Holdings (Netherlands) B.V., Pays-Bas	100 %	1 113,3
SES Astra Services Europe S.A., Betzdorf, Luxembourg	100 %	148,8
SES ASTRA Techcom Belgium S.A., Belgique	1 %	–
SES Latin America S.A., Betzdorf, Luxembourg	100 %	–
SES Belgium Sprl, Belgique	99 %	–
SES Insurance International (Luxembourg) S.A., Luxembourg	100 %	11,2
SES Insurance International Re (Luxembourg) S.A., Luxembourg	100 %	3,8
		8 344,4

En mai 2013, SES a décidé de procéder à l'augmentation du capital de SES Insurance International (Luxembourg) S.A. et de SES Insurance International Re (Luxembourg) S.A., pour 5,3 millions de dollars U.S. (4 millions d'euros) et 95 millions de dollars U.S. (72,5 millions d'euros) respectivement, sans émission d'actions nouvelles.

En février 2013, SES a déclaré avoir procédé à la réduction de la réserve de primes d'émission de SES Holdings (Netherlands) B.V. à concurrence de 813,2 millions de dollars U.S. (616,4 millions d'euros).

En décembre 2013, SES a mis en œuvre une restructuration ayant entraîné une réduction du poste « Prime d'émission » de SES Holdings (Netherlands) B.V. à concurrence de 552 millions de dollars U.S. (400,2 millions d'euros).

L'article 65, paragraphe (1) 2e, de la loi du 19 décembre 2002 relative au registre de commerce et des sociétés ainsi qu'à la comptabilité et aux comptes annuels des entreprises (la « loi ») requiert l'indication du montant des capitaux propres et des réserves, ainsi que du résultat du dernier exercice de chaque participation. Conformément à l'article 67, paragraphe (3), de la loi, ces informations détaillées ont été omises du fait que la société établit des comptes consolidés et que ces comptes consolidés, ainsi que le rapport de gestion consolidé et le rapport du réviseur d'entreprises, ont été déposés auprès du registre de commerce et des sociétés du Luxembourg.

b) Créances sur des entreprises liées

Les dettes envers des entreprises liées s'élèvent à 1 269,6 millions d'euros et se décomposent comme suit :

- 725,4 millions d'euros (2012 : 752,0 millions d'euros) de prêts convertibles avec participation aux bénéficiaires auprès de SES Finance S.à r.l. ;
- 500,0 millions d'euros auprès de SES Holdings (Netherlands) B.V. octroyés le 20 décembre 2013.

c) Créances sur des entreprises avec lesquelles la société a un lien de participation

La créance sur ND SatCom au 31 décembre 2012 concerne la part à plus d'un an d'un prêt d'un montant de 27 millions d'euros accordé dans le cadre de la cession de la participation majoritaire du Groupe dans ND SatCom en février 2011.

En 2013, le Groupe SES a cédé le reliquat de 24,9 % de sa participation dans ND SatCom, imputé sa créance sur ND SatCom au prix de vente final de 14 millions d'euros et comptabilisé une charge de dépréciation finale de 12,5 millions d'euros sous la rubrique « Corrections de valeur sur immobilisations financières et ajustement de juste valeur sur immobilisations financières » des comptes annuels.

d) Actions propres

Certificats de dépôt fiduciaire de la société :

Tous les certificats de dépôt fiduciaire relatifs aux actions de catégorie A détenus par la société sont destinés à être utilisés dans le cadre des plans d'options mis en place par le Groupe en faveur de ses dirigeants, cadres et employés. Ces actions sont évaluées à leur coût moyen pondéré.

Au 31 décembre 2013, la société détenait 1 678 009 certificats de dépôt fiduciaire (2012 : 4 089 040).

Comptes annuels de SES S.A.

Notes annexes aux comptes annuels suite

Au 31 décembre 2013

Note 4 – Créances

a) Créances sur des entreprises liées

Les créances sur des entreprises liées s'élevaient à 2 319,3 millions d'euros (2012 : 2 284,9 millions d'euros) et correspondent à des comptes courants internes.

Au 31 décembre 2013, les comptes courants correspondent à des avances à court terme portant intérêt au taux du marché.

Note 5 – Capital souscrit

Au 31 décembre 2013, le capital social émis et entièrement libéré s'élevait à 633,0 millions d'euros, et était composé de 506 400 000 sans valeur nominale (337 600 000 actions ordinaires de catégorie A et 168 800 000 actions ordinaires de catégorie B).

La société a émis deux catégories d'actions : les actions de catégorie A et les actions de catégorie B (également désignées comme « actions A » et « actions B »).

Les actions des catégories A et B disposent des mêmes droits, sauf que les actions de catégorie B, détenues par l'Etat luxembourgeois et par deux entités détenues à 100 % par ce dernier, donnent droit à 40 % seulement du dividende versé aux actionnaires de catégorie A ou, en cas de dissolution de la société, à 40 % du produit net de la liquidation versé aux actionnaires de catégorie A. Les actions de catégorie B ne peuvent pas être négociées librement. Chaque action, de catégorie A ou de catégorie B, donne droit à une voix.

Note 6 – Réserve légale

Conformément aux obligations légales et réglementaires en vigueur au Luxembourg, un montant égal au minimum à 5 % du résultat net annuel est transféré à une réserve légale non distribuée. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve atteint 10 % du capital social émis. Cette réserve ne peut être distribuée aux actionnaires.

Note 7 – Autres réserves

Conformément au paragraphe 8a de la loi du 16 octobre 1934 modifiée, la société peut porter en déduction de l'impôt sur la fortune dû au titre de l'exercice un montant qui ne peut dépasser l'impôt sur le résultat de l'exercice. Pour pouvoir bénéficier de cette disposition, la société doit constituer une réserve égale à cinq fois le montant de la déduction opérée sur l'impôt sur la fortune. Cette réserve n'est pas distribuée pendant un délai de cinq ans suivant l'année de sa constitution. En cas de distribution de la réserve, le crédit d'impôt devient exigible au cours de l'année durant laquelle la réserve est distribuée.

Au 31 décembre 2013, la fraction non distribuée des « Autres réserves » figurant dans les livres de SES S.A. s'analyse comme suit :

	Réduction d'impôt sur la fortune En millions d'euros	Réserve non distribuée En millions d'euros
2008	18,2	90,8
2009	12,7	63,4
2010	14,1	70,7
2011	12,4	61,8

Note 8 – Dettes non subordonnées

a) Emprunts non convertibles

Emprunt auprès des investisseurs institutionnels américains

Le 30 septembre 2003, SES, à travers SES GLOBAL Americas Holdings GP, a émis sur le marché américain des investisseurs institutionnels quatre séries de billets de trésorerie non garantis pour 1 000,0 millions de dollars U.S. et 28,0 millions de livres sterling. Ces billets ont été émis en différentes séries, comme suit :

1. Série A, 400,0 millions de dollars U.S. en billets de trésorerie à 5,29 % échéant en septembre 2013, remboursables à compter de septembre 2007. Le placement privé américain de série A a été remboursé le 30 septembre 2013.
2. Série B, 513,0 millions de dollars U.S. en billets de trésorerie à 5,83 % échéant en septembre 2015, remboursables à compter de septembre 2011.
3. Série C, 87 millions de dollars U.S. en billets de trésorerie à 5,93 % échéant en septembre 2015.
4. Série D, 28,0 millions de livres sterling en billets de trésorerie à 5,63 % échéant en septembre 2013, remboursables à compter de septembre 2007. Le placement privé américain de série D a été remboursé le 30 septembre 2013.

SES paye des intérêts deux fois par an sur ces quatre séries. SES s'est engagé, dans le cadre de l'emprunt auprès des investisseurs institutionnels américains, à respecter des engagements qui impliquent le maintien de certains ratios financiers dans des limites convenues afin de fournir une garantie suffisante aux bailleurs de fonds. Ces ratios financiers sont calculés sur la base des états financiers consolidés de SES S.A..

Programme EMTN (European Medium-Term Note Programme)

Le 6 décembre 2005, SES a mis en place un programme d'émission d'obligations en euros à moyen terme (European Medium-Term Note ou « EMTN ») de 2 000,0 millions d'euros, permettant à SES ou à SES GLOBAL Americas Holdings GP de procéder à des émissions en fonction des besoins à concurrence d'un plafond global de 2 000,0 millions d'euros. En mai 2007, ce programme a été porté à un montant global de 4 000,0 millions d'euros. Le 04 octobre 2013, ce programme a été prorogé d'un an. Au 31 décembre 2013, SES a émis 2 740,0 millions d'euros (2012 : 2 740,0 millions d'euros) au titre de ce programme, avec des échéances allant de 2014 à 2027.

Remboursement de l'Eurobond (2013) de 500,0 millions d'euros

Le 20 octobre 2006, SES a lancé une émission de 500,0 millions d'euros dans le cadre de son programme EMTN. Assortie d'un coupon fixe de 4,375 %, cette obligation est parvenue à échéance le 21 octobre 2013.

Eurobond (2014) de 650,0 millions d'euros

Le 9 juillet 2009 (cotation le 30 juin 2009), SES a lancé une émission de 650,0 millions d'euros dans le cadre de son programme EMTN. Cette émission, d'une durée de cinq ans, porte intérêt au taux fixe de 4,875 %.

Emprunt (2016) de 150,0 millions d'euros auprès d'investisseurs institutionnels

Le 13 juillet 2009, SES a lancé un emprunt portant sur 150,0 millions d'euros dans le cadre de son programme EMTN avec Deutsche Bank. Cet emprunt auprès d'investisseurs institutionnels d'une durée de sept ans à partir du 5 août 2009 porte intérêt au taux fixe de 5,05 %.

Emission d'une Eurobond (2018) de 500,0 millions d'euros

Le 16 octobre 2013, SES a lancé une émission de 500,0 millions d'euros dans le cadre de son programme EMTN. Cette émission, d'une durée de cinq ans, porte intérêt au taux fixe de 1,875 %.

Eurobond (2020) de 650,0 millions d'euros

Le 9 mars 2010 (cotation le 1er mars 2010), SES a lancé une émission de 650,0 millions d'euros dans le cadre de son programme EMTN. Cette émission, d'une durée de dix ans, porte intérêt au taux fixe de 4,625 %.

Eurobond (2021) de 650,0 millions d'euros

Le 11 mars 2011 (cotation le 2 mars 2011), SES a émis 650,0 millions d'euros dans le cadre de son programme EMTN. Cette émission, d'une durée de dix ans, porte intérêt au taux fixe de 4,75 %.

Emprunt (2027) de 140,0 millions d'euros auprès d'investisseurs institutionnels

Entre mai et juillet 2012, SES a émis trois tranches distinctes d'un montant total de 140,0 millions d'euros dans le cadre de son programme EMTN avec ING Bank N.V.. Cet emprunt auprès d'investisseurs institutionnels d'une durée de quinze ans à partir du 31 mai 2012 porte intérêt au taux fixe de 4,00 %.

Emission obligatoire (2023) de 750 millions dollars U.S. sur le marché 144A aux Etats-Unis

Le 4 avril 2013, SES a réalisé une émission obligatoire à 10 ans sur le marché 144A aux Etats-Unis à hauteur de 750 millions de dollars U.S., assortie d'un coupon de 3,60 % et d'une échéance finale au 4 avril 2023.

Emission obligatoire (2043) de 250 millions dollars U.S. sur le marché 144A aux Etats-Unis

Le 4 avril 2013, SES a réalisé une émission obligatoire à 30 ans sur le marché 144A aux Etats-Unis à hauteur de 250 millions de dollars U.S., assortie d'un coupon de 5,30 % et d'une échéance finale au 4 avril 2043.

Emprunt obligatoire allemand de 50,0 millions d'euros

Le 29 octobre 2012, le Groupe a conclu un accord aux fins d'une émission de 50 millions d'euros sur le marché obligataire allemand (« Schuldschein »). Cet emprunt obligatoire allemand échéant le 12 novembre 2032 porte intérêt à un taux fixe de 4,0 %.

Programme de billets de trésorerie sur le marché français

Le 25 octobre 2005, SES a mis en place un programme de titres de créance négociables de 500,0 millions d'euros sur le marché français. Dans le cadre de ce programme, la société a émis des billets de trésorerie conformément aux articles L.213-1 à L.213-4 du Code Monétaire et Financier Français, au décret n° 92.137 du 13 février 1992 et à tous les règlements y afférents. L'encours maximum de billets de trésorerie susceptibles d'être émis au titre de ce programme est égal à 500,0 millions d'euros, ou à la contre-valeur de ce montant à la date d'émission en cas d'émission dans toute autre monnaie autorisée. Le 31 mai 2013, ce programme a été prorogé d'un an. Au 31 décembre 2013, l'encours restant dû des emprunts contractés dans le cadre de ce programme était nul (2012 : 40,0 millions d'euros). Le taux moyen de l'encours restant dû des billets de trésorerie était de 0 % (2012 : 0,13 %) pour la période de tirage.

Programme européen de billets de trésorerie

En juillet 2012, SES a signé les documents relatifs à la création d'un programme européen de billets de trésorerie garantis pour 1 milliard d'euros avec SES S.A. et SES GLOBAL Americas Holdings GP. Les émissions au titre du programme représentent des obligations non garanties de premier rang de l'émetteur et toute émission dans le cadre du programme est garantie par l'entité non-émettrice. Le programme est noté par Moody's Investors Services et est en conformité avec les normes énoncées dans la convention du marché STEP. Au 31 décembre 2013, l'encours restant dû des emprunts contractés dans le cadre de ce programme s'élevait à 0 euro (2012 : 427,0 millions d'euros) dont 0 euro (2012 : 267,0 millions d'euros) émis au nom de SES GLOBAL Americas Holding GP et 0 euro (2012 : 160,0 millions d'euros) au nom de SES S.A. Le taux moyen de l'encours restant dû des billets de trésorerie était de 0 % (2012 : 0,24 %) pour la période de tirage.

Comptes annuels de SES S.A.

Notes annexes aux comptes annuels suite

Au 31 décembre 2013

Aux 31 décembre 2013 et 2012, l'échéancier des obligations et billets de trésorerie se présentait comme suit :

	2013 En millions d'euros	2012 En millions d'euros
A moins d'un an	811,1	1 111,6
Entre un et deux ans	137,5	814,9
Entre deux et cinq ans	650,0	239,2
A plus de cinq ans	2 215,1	1 490,0
Total à plus d'un an	3 002,6	2 544,1

b) Dettes envers des établissements de crédit

Aux 31 décembre 2013 et 2012, les dettes envers les établissements de crédit s'analysent comme suit :

	2013 En millions d'euros	2012 En millions d'euros
Dettes dont la durée résiduelle est supérieure à un an	574,9	585,8
Banque Européenne d'Investissement	100,0	133,3
Facilité de crédit COFACE	403,5	364,3
Crédit US Ex-Im	71,4	88,2
Dettes dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	80,2	66,7
Banque Européenne d'Investissement	33,3	33,3
Facilité de crédit COFACE	33,9	19,8
Crédit US Ex-Im	13,0	13,6

Banque Européenne d'Investissement : accord de financement de 200,0 millions d'euros

Le 21 avril 2009, SES a signé avec la Banque Européenne d'Investissement un accord de financement portant sur les investissements réalisés par le Groupe dans certains projets de satellites. Ce prêt porte intérêt au taux fixe de 3,618 %. Son remboursement s'effectuera en six paiements annuels échelonnés entre mai 2012 et mai 2017.

Prêt syndiqué 2015

En avril 2009, SES a obtenu un prêt syndiqué échéant en 2012 auprès d'un consortium de 24 banques. En septembre 2010, ce prêt syndiqué a été modifié et son montant a été réévalué. Le prêt modifié, qui arrivera à échéance en avril 2015, s'élève à 1 200,0 millions d'euros et peut faire l'objet de tirages en euros et en dollars U.S.. Le taux d'intérêt est basé sur l'EURIBOR ou le LIBOR USD, selon la devise du tirage, majoré d'une marge déterminée en fonction de la note de crédit de la société. La société est actuellement notée BBB/Baa2 (Standard & Poor's et Moody's), ce qui conduit à une marge de 0,95 %.

Facilité de crédit COFACE de 522,9 millions d'euros

Le 16 décembre 2009, SES a signé avec la COFACE (Compagnie Française d'Assurance pour le Commerce Extérieur) un accord de financement concernant l'acquisition de quatre satellites géostationnaires (ASTRA 2E, ASTRA 2F, ASTRA 2G, ASTRA 5B). Ce crédit est divisé en cinq prêts et les tirages s'effectuent en fonction des factures du fournisseur de satellites. Le premier tirage a eu lieu le 23 avril 2010. Chaque prêt sera remboursé en 17 échéances semestrielles égales, soit à partir du 1er avril 2014, soit à partir de la date de mise en orbite du satellite faisant l'objet du financement si celle-ci est antérieure au 1er avril 2014. L'échéance finale du crédit est estimée à fin 2022. Le crédit porte intérêt à taux variable (EURIBOR six mois plus une marge de 1,7 %).

Facilité de crédit de 158 millions de dollars U.S. de l'US Ex-Im

En avril 2011, SES a signé une convention de financement avec l'Ex-Im Bank (Export-Import Bank of the United States) de 158 millions de dollars U.S. relative à un investissement dans un satellite géostationnaire (QuetzSat). A la date de mise en orbite du satellite, le crédit avait été tiré en totalité. 152,2 millions de dollars U.S. seront remboursés en 17 échéances semestrielles égales, à partir du 22 juin 2012. Cet emprunt échéant le 22 juin 2020 porte intérêt au taux fixe de 3,11 %.

Facilités de prêt confirmées et non confirmées

Au 31 décembre 2012, la société n'avait pas effectué de tirage au titre des facilités de crédit non confirmées (2012 : néant).

L'échéancier des montants utilisés aux 31 décembre 2013 et 2012 s'analyse comme suit :

	2013 En millions d'euros	2012 En millions d'euros
Entre un et deux ans	100,1	86,6
Entre deux et cinq ans	267,0	276,3
A plus de cinq ans	207,8	222,9
Total	574,9	585,8

c) Dettes envers des entreprises liées

Les dettes envers des entreprises liées, d'un montant de 3 276,7 millions d'euros (2012 : 5 026,0 millions d'euros) se décomposent de la manière suivante :

	2013 En millions d'euros	2012 En millions d'euros
Emprunts à long terme (échéance supérieure à cinq ans)	1 261,1	322,1
Emprunts à court terme	0,0	1 293,2
Billets de trésorerie	1 695,6	2 016,9
Comptes courants	1 871,6	1 553,9
	4 828,3	5 186,1

Le montant des emprunts à court terme en cours était nul au 31 décembre 2013. De fait, l'échéance de ces emprunts a été prorogée et ils sont désormais classés en « billets de trésorerie ».

Au 31 décembre 2013 and 2012 les emprunts à long terme sont les suivants :

- Sept emprunts qui portent intérêt à un taux de 4,12 % et qui échoient en avril 2021,
- Deux emprunts portant intérêt à un taux égal au LIBOR USD un mois majoré d'une marge de 0,50 % et qui échoient en novembre 2020
- Un prêt assorti d'une échéance à décembre 2022 et portant intérêt à un taux de 4,00 %.
- Par ailleurs, la société a souscrit en 2013 à huit emprunts portant intérêt à un taux de 2,98 % et qui arriveront à échéance en mai 2022.

Au 31 décembre 2012, les emprunts à long terme représentent sept emprunts qui portent intérêt à un taux de 4,12 % et qui échoient en avril 2021, ainsi que deux emprunts portant intérêt à un taux égal au LIBOR USD un mois majoré d'une marge de 0,50 % et qui échoient en novembre 2020 ainsi que huit emprunts portant intérêt à un taux de 2,98 % et qui arriveront à échéance en mai 2022.

Aux 31 décembre 2013 et 2012, les billets de trésorerie ne portent pas intérêt et sont remboursables sur demande.

Au 31 décembre 2013, les comptes courants correspondent à des avances à court terme portant intérêt au taux du marché.

Note 9 – Impôts sur le résultat

La société est assujettie aux régimes d'imposition du Luxembourg, de la Suisse pour sa succursale en Suisse et des Etats-Unis pour le partenariat.

La position inscrite au bilan prend en compte le résultat imposable des filiales luxembourgeoises et les charges ou produits d'impôts sont refacturés aux filiales ci-après :

- SES Astra S.A.
- SES Asia S.A.
- SES Astra Broadband Services S.A.
- SES Participations S.A.
- SES Global Africa S.A.
- NSS Latin America Holdings S.A.
- SES Astra 3B S.à r.l.
- SES Astra 1KR S.à r.l.
- SES Astra 1L S.à r.l.
- SES Astra 1M S.à r.l.
- SES Astra TechCom S.A.
- SES Engineering S.à r.l.
- SES Astra 1N S.à r.l.
- SES Astra 5B S.à r.l.
- SES Astra 2E S.à r.l.
- SES Astra 2F S.à r.l.
- SES Astra 2G S.à r.l.
- SES Digital Distribution Services S.à r.l.

Ces filiales font partie de l'entité fiscale luxembourgeoise, conformément à l'article 164 bis de la loi concernant l'impôt sur les revenus.

Comptes annuels de SES S.A.

Notes annexes aux comptes annuels suite

Au 31 décembre 2013

Note 10 – Frais de personnel

Au 31 décembre 2012, le nombre d'employés équivalents temps plein était de 55 (2012 : 55) et le nombre moyen de salariés durant l'exercice 2012 était de 58 (2012 : 58). Les frais de personnel s'analysent comme suit :

	2013 En millions d'euros	2012 En millions d'euros
Salaires et traitements	15,2	14,0
Charges sociales	1,6	0,5
Total	16,8	14,5

Note 11 – Honoraires d'audit

La loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, prévoit, en son article 65, paragraphe 1, point 16, l'obligation d'indiquer le montant des honoraires du réviseur d'entreprises. Conformément à ladite loi, ces informations détaillées ne sont pas présentées car la société établit des comptes consolidés dans lesquels ces informations sont communiquées. Ces comptes consolidés, le rapport annuel consolidé correspondant et le rapport des réviseurs d'entreprises y afférent ont été déposés au registre de commerce du Luxembourg.

Note 12 – Autres intérêts à payer et charges similaires

Les autres intérêts et charges assimilées se décomposent comme suit :

	2013 En millions d'euros	2012 En millions d'euros
Charges d'intérêts	185,4	189,5
Pertes de change, montant net	12,1	–
Intérêts sur swaps	0,8	–
Coûts liés aux emprunts	15,8	16,8
	214,1	206,3

Note 13 – Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation comprennent principalement des refacturations de frais intragroupe pour un montant de 17,7 millions d'euros (2012 : 5,1 millions d'euros) qui correspondent aux services de conseil rendus à diverses sociétés liées.

Note 14 – Produits des immobilisations financières

Les produits des immobilisations financières provenant d'entreprises liées s'analysent comme suit :

	2013 En millions d'euros	2012 En millions d'euros
Dividendes reçus des entreprises liées	578,6	567,1
	578,6	567,1

Note 15 – Autres intérêts et produits financiers à recevoir

Les autres intérêts et produits financiers se décomposent comme suit :

	2013 En millions d'euros	2012 En millions d'euros
Autres produits financiers	0,4	0,2
Gains de change, montant net	22,1	37,3
	25,5	37,5

Note 16 – Rémunération des membres du Conseil d'administration

Lors de l'assemblée générale annuelle du 5 avril 2013, les actionnaires ont approuvé les rémunérations versées aux administrateurs pour leur participation aux réunions du Conseil d'administration et des comités. Ces rémunérations sont calculées sur des bases fixes et variables, la partie variable étant déterminée en fonction de la participation aux réunions du Conseil d'administration et des comités. Le montant total des paiements effectués en 2013 s'est élevé à 1,4 million d'euros (2012 : 1,4 million d'euros).

Note 17 – Engagements hors bilan

Le 31 décembre 2013, la société a mis en place une série d'instruments dérivés :

Swaps externes croisés de devises

Devise vendue	Devise achetée	Echéance	Gain/(perte) latent
537,6 millions de dollars U.S.	400,0 millions d'euros	Juillet 2014	9,5 millions d'euros

Contrats de change à terme intragroupe

Devise vendue	Devise achetée	Echéance	Gain/(perte) latent
39,8 millions d'euros	360,0 millions de SEK	16 janvier 2014	0,8 million d'euros
159,4 millions d'euros	189,6 millions de dollars U.S.	Septembre 2015	(21,7) millions d'euros
86,9 millions d'euros	102,6 millions de dollars U.S.	Septembre 2014	(12,6) millions d'euros

Garanties

Le 31 décembre 2013, les garanties bancaires non échues du Groupe s'élevaient à 19,7 millions d'euros (2012 : 2,6 millions d'euros). Il s'agit de garanties accordées au titre de l'exécution de services liés à l'exploitation de satellites.

Autres garanties

En 2013, SES a accordé plusieurs garanties d'un montant global de 49,3 millions d'euros (2012 : 244,4 millions d'euros) à des fournisseurs pour la fourniture de satellites de communication et de matériel connexe, dans le cadre de contrats conclus par les filiales détenues à 100 % par le Groupe.

Informations pour les investisseurs

Calendrier financier 2014

Assemblée générale des actionnaires :	03 avril 2014
Versement du dividende :	24 avril 2014
Publication des résultats du premier trimestre :	09 mai 2014
Publication des résultats du premier semestre :	25 juillet 2014
Publication des résultats du troisième trimestre :	31 octobre 2014

Titre coté

Des certificats de dépôt fiduciaire représentatifs d'actions de catégorie A sont cotés à la Bourse de Luxembourg et à NYSE Euronext Paris sous le sigle SESG.

Fiduciaire

Banque et Caisse d'Épargne de l'État
16, rue Ste Zithe,
L-2954 Luxembourg
Tél: (352) 40 151

Renseignements

SES S.A.
Investor Relations
L-6815 Château de Betzdorf
Grand-Duché de Luxembourg
Tél: (352) 710 725 490
Fax: (352) 710 725 9836
ir@ses.com



Seule la version anglaise de ce rapport annuel fait foi.

Nous nous efforçons de minimiser l'impact environnemental lié à la production de notre rapport annuel. Le document est imprimé sur du papier sans chlorure produit à partir de bois généré dans des forêts gérées de manière durable, et en utilisant des dilutifs et des rejets de l'industrie forestière. L'imprimeur dispose d'une certification ISO 14001 relative aux systèmes de gestion de l'environnement, et utilise un système de reproduction direct éliminant le recours aux films et matières chimiques nécessaires au développement des films. Des encres à base végétale ont été utilisées pour l'impression de ce rapport.

Designed and produced by Carnegie Orr +44 (0)20 7610 6140
www.carnegieorr.com

Siège social

SES S.A.

Château de Betzdorf
L-6815 Luxembourg
Registre de commerce
RCS Luxembourg B 81.267

Sociétés de services satellitaires

SES Government Solutions
2010 Corporate Ridge,
Suite 550
McLean, VA 22102
Etats-Unis
Tel: +1 703 610 1000
Fax: +1 703 610 1030
www.ses-gs.com
info@ses-gs.com

SES Platform Services
Betastrasse 1-10
D-85774 Unterföhring
Allemagne
Tel: +49 89 1896 2100
Fax: +49 89 1896 3659
www.ses.com/
platform-services

SES Broadband Services
Château de Betzdorf
L-6815 Luxembourg
Tel: +352 710 725 545
Fax: +352 710 725 621
www.ses.com/
broadband-services

SES TechCom Services
9 rue Pierre Werner
L-6832 Betzdorf, Luxembourg
Tel: +352 710 725 259
Fax: +352 710 725 575
www.ses.com/techcom

HD+ GmbH
Betastrasse 1-10
D-85774 Unterföhring
Allemagne
Tel: +49 900 1 904 599
Fax: +49 89 1896 3602
www.hd-plus.de

Bureaux régionaux

Accra

1st Ringway
4, Ringway Estate
Osu, Accra
Ghana
Tel +233 302 201 464

Bucarest

America House
West Wing, 2nd floor
4-8 Nicolae Titulescu Road
District 1, Bucarest
Roumanie
Tel +40 21 222 1751

Dubai Media City

Building no 6
PO Box 502866
Dubai
UAE
Tel +971 55 822 6084

La Haye

Rooseveltplantsoen 4
2517 KR, La Haye
Pays-Bas
Tel +31 70 306 4100

Istanbul

Maya Akar Center
Buyukdere Cad. 100-102 C
Blok No: 4
34394 Esentepe-Sisli
Turquie
Tel +90 212 318 90 93

Johannesburg

The Pivot
Block E 2nd Floor
Monte Casino Boulevard
Fourways
Johannesburg
Afrique du Sud
Tel +27 11 081 8200

Kiev

14 Patorzhinskogo str. of. 66
UA-01001 Kiev
Ukraine
Tel +380 44 531 90 90

Londres

3 Dorset Rise
Londres
EC4Y 8EN
Royaume-Uni
Tel +44 20 76 32 79 20

Madrid

c/ Velázquez, 47 - 2º b
28001 Madrid
Espagne
Tel +34 91 41 11 746

Moscou

Blagoveschensky pereulok 1a
Office 108
RU - 123001 Moscou
Russie
Tel +7 495 357 07 30

Munich

Betastrasse 1-10
85774 Unterföhring
Allemagne
Tel +49 89 18 96 21 00

Paris

4, rue Halévy
75009 Paris
France
Tel +33 1 42 68 00 09

Princeton

4 Research Way
Princeton, NJ 08540-6684
Etats-Unis
Tel +1 609 987 4000

Riga

Sirius Riga Skyport
Zakusalas Krastmala 3
Of. 204
1509 Riga
Lettonie
Tel +371 6 720 09 47

Rome

Palazzo Sacchetti
Via Giulia 66
00186 Roma
Italie
Tel +39 06 87527550

São Paulo

Av. das Nações Unidas, 12551
9º andar
São Paulo, SP
Brésil
Tel +55 11 3443 7452

Mexico

Andrés Bello 10, 6th Floor
Colonia Polanco, Mexico City
Mexique
Tel +52 55 3601 0656

Singapour

501 Orchard Road
#18-00 Wheelock Place
Singapour 238880
Tel +65 6593 3600

Stockholm

Kista Science Tower
Färögatan 33
SE-164 51 Kista
Suède
Tel +46 8 505 645 00

Varsovie

Pl. Pilsudskiego 2, building 2
00-073 Warszawa
Pologne
Tel +48 22 332 78 50

Washington, D.C.

1129 20th Street, N.W.,
Suite 1000
Washington, D.C. 20036
Etats-Unis
Tel +1 202 478-7100

SES S.A.

Château de Betzdorf
L-6815 Betzdorf
Grand-Duché de Luxembourg

Pour de plus amples renseignements,
veuillez consulter www.ses.com
ou contacter info@ses.com

Imprimé en mars 2014